

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 Frs, la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 Frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le Jeudi précédent la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 Frs le texte ; □ Déclaration d'association : 15.000 Frs le texte.

DIRECTION : BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE

Règlement : espèces, par mandat postal, par chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal Officiel** et adressé à la direction du Journal Officiel et de la Documentation.

S O M M A I R E

I - PARTIE OFFICIELLE

A - ACTES DE PORTEE GENERALE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

09 Mars Décret n° 2006-91 du 09 mars 2006 portant convocation de la session inaugurale de la coordination nationale du conseil national de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles. 847

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

22 Mars Arrêté n° 2591 fixant les montants, les taux, les conditions d'attribution et d'entrée en vigueur des indemnités et primes spécifiques des enseignants. 847

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT

24 Mars Arrêté n° 2694 fixant les volumes moyens exploitables des arbres des essences de bois d'œuvre. 848

24 Mars Arrêté n° 2695 portant création et définition des unités forestières d'exploitation de la zone II Niari dans le secteur forestier Sud. 849

24 Mars Arrêtés n° 2696 portant résiliation de la convention de transformation industrielle n° 11 du 30 octobre 2002, conclue entre le Gouvernement

Congolais et la société COTRANS et prononçant le retour au domaine de l'Unité Forestière d'Exploitation Ntombo, située dans l'Unité Forestière d'Aménagement Sud 1 Pointe-Noire. 852

24 Mars Arrêté n° 2697 portant appel d'offres pour la remise en valeur des unités forestières d'exploitation Gouongo et Ingoumina - Lélali, situées dans le département de la Lékoumou. 853

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

24 Mars Arrêté n° 2592 fixant les attributions et l'organisation des services et des bureaux de la direction générale des affaires électorales. 853

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE, CHARGE DE L'ALPHABETISATION

21 Mars Arrêté n° 2561 portant fixation des primes et indemnités allouées au titre de l'organisation des examens d'Etat et des concours du cycle secondaire de l'enseignement. 857

II- ACTES INDIVIDUELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

23 Mars Décret n° 2006-101 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du mérite congolais, en tête :

médecin Général de division MOULAY Idriss Archane.	859
23 Mars Décret n° 2006-102 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du dévouement congolais, en tête: l'adjudant chef ABDELMAGD ELAYOUBI.	860

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT**

24 Mars Décret n° 2006 - 104 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie 1, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale) en tête: M. NGATSIO Claude Gervais.	860
29 Mars Décret n° 2006 -105 portant intégration et nomination de M. BOUSSANA Alain Marc, dans les cadres de la catégorie 1, échelle 1 des services sociaux (jeunesse et sport).	861
29 Mars Décret n° 2006 -106 portant intégration et nomination de Mlle MATETE PEMBE Elda Edwige, élève professeur adjoint d'éducation physique et sportive dans les cadres de la catégorie 1, échelle 2 des services sociaux (jeunesse et sport).	861
29 Mars Décret n° 2006 -107 portant intégration et nomination de certaines candidates dans les cadres de la catégorie 1, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme), en tête : Mlle YOKA Régina Judith.	862
29 Mars Décret n° 2006 -109 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie 1, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale) en tête : M. MBON NGAYOULI Jean	862
29 Mars Décret n° 2006 -110 portant intégration et nomination de M. EKOUYA BOWASSA André Paulin dans les cadres de la catégorie 1, échelle 2 des services techniques (industrie).	863
29 Mars Décret n° 2006 - 111 portant engagement de M. KOSSI François en qualité d'attaché des SAF contractuel.	864
29 Mars Décret n° 2006 -112 portant engagement de M. MISSIE TSIBA Gabriel en qualité d'attaché des SAF contractuel.	864
30 Mars Décret n° 2006 -113 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services techniques (élevage) en tête : M. EBA YOKA Richard.	865
30 Mars Décret n° 2006 -114 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers - SAF-(administration générale) en tête : M. NTSIBA Jean Pierre.	865
30 Mars Décret n° 2006 - 115 portant engagement de M. BIRINDA Edmond en qualité d'ingénieur adjoint contractuel.	866
29 Mars Rectificatif n° 2006-108 au Décret n° 2005-90 du 4 février 2005, relatif à la prise en charge par la fonction publique des ex-pigistes du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement en tête : Mlle IMBEKOU MAMOWA Romaine.	866

ARRETES EN ABREGE

Promotion	867
Avancement	873
Intégration	875
Engagement	915
Reclassement	931
Révision de situation administrative	931
Reconstitution de carrière administrative	933
Prise en charge	936
Affectation	937

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU BUDGET**

ARRETES EN ABREGE

Remboursement	937
---------------	-----

**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE,
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET DES MUTILES DE GUERRE**

30 Mars Décret n° 2006-116 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006.	938
30 Mars Décret n° 2006 -117 portant nomination des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006.	948
30 Mars Décret n° 2006 - 118 portant nomination des officiers des forces armées congolaises de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006.	951
30 Mars Décret n° 2006-119 portant nomination des officiers des forces armées congolaises de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006.	954
30 Mars Décret n° 2006-120 portant nomination des officiers des forces armées congolaises de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006.	956
30 Mars Décret n° 2006-121 portant additif au décret 2005-172 du 5 mars 2005 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2005.	957

ARRETES EN ABREGE

Tableau d'avancement	958
Nominations.	961

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS HUMAINS**

ARRETES EN ABERGE

24 Mars Arrêté n° 2692 portant élévation d'échelon de certains magistrats de la hiérarchie du corps judiciaire en tête : KEMOKO (Gabriel).	967
28 Mars Arrêté n° 2805 portant rectificatif à l'arrêté n°7387 du 28 juillet 2004, portant élévation de certains magistrats du corps judiciaire en tête : monsieur KEMOKO Gabriel en ce qui concerne monsieur KOLANGOU Maurice Delphin.	967
31 Mars Arrêté n° 2898 portant nomination des assesseurs au tribunal pour enfants de Brazzaville, en tête : M. NTSIENGO Auguste.	968

**MINISTERE DU TRAVAIL , DE L'EMPLOI
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

ARRETES EN ABREGE

Pension	968
---------	-----

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

31 Mars Arrêté n° 2899 portant autorisation d'implantation et d'ouverture d'un Centre Médico - Social d'entreprise de la société Industrie forestière de Ouesso IFO.	978
--	-----

II - PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

Communiqué de presse du GABAC	979
Associations	979

I - PARTIE OFFICIELLE**A - ACTES DE PORTEE GENERALE****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

Décret n° 2006-91 du 09 mars 2006 portant convocation de la session inaugurale de la coordination nationale du conseil national de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n°2004-399 du 17 août 2004 portant réorganisation, attributions et composition du conseil national de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles.

Décète :

Article premier : La coordination nationale du conseil national de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles est convoquée en session inaugurale le jeudi 9 mars 2006 à 10 heures précises au Palais du Parlement.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 09 mars 2006

Denis SASSOU N'GUESSO.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

Arrêté n°2591 du 22 mars 2006, fixant les montants, les taux, les conditions d'attribution et d'entrée en vigueur des indemnités et primes spécifiques des enseignants.

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-103 du 8 juin 1995 portant annulation et remplacement des dispositions du décret n° 94-770 du 28 décembre 1994 portant réduction des indemnités et des primes ;

Vu le décret n° 2006-90 du 09 mars 2006 accordant des indemnités et primes spécifiques aux enseignants ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

Arrêtent :

Article premier : Les montants, les taux ainsi que les conditions d'attribution et d'entrée en vigueur des indemnités et des primes mensuelles accordées au personnel enseignant relevant du ministère de l'enseignement technique et professionnel et du ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation sont fixés ainsi qu'il suit :

I - DES INDEMNITES**1 - INDEMNITE DE FONCTION DU RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT**

a - établissement du préscolaire : directeur de centre d'éducation préscolaire : 12. 500 FCFA

b - établissement du cycle primaire : directeur d'école primaire : 15. 000 FCFA

c - établissement du premier cycle du secondaire :

- directeur de collège, directeur de centre professionnel : 18. 000 FCFA

- directeur des études, surveillant général, économiste : 15. 000 FCFA

- chef des travaux : 13. 000 FCFA

d- établissement du second cycle du secondaire :

- proviseur de lycée, directeur d'école de formation : 20. 000 FCFA

- directeur des études, surveillant général, intendant : 18. 000 FCFA

- chef de travaux : 15. 000 FCFA

2- INDEMNITE D'INCITATION POUR AFFECTATION DANS L'HINTERLAND A L'EXCEPTION DES COMMUNES SELON LES CAS CI-APRES

- affectation dans un établissement de chef lieu de département : 5.000 FCFA

- affectation dans un établissement de chef lieu de district : 7.000 FCFA

- affectation dans un établissement de village :15.000 FCFA

3- INDEMNITE DE PLETHORE : 5.000 FCFA

Elle est attribuée aux enseignants exerçant dans des classes à effectif pléthorique selon les cas ci-après

- plus de 60 élèves pour l'enseignant du préscolaire et l'enseignant du primaire ;

- plus de 50 élèves pour l'enseignant du premier cycle du secondaire ;

- plus de 45 élèves pour l'enseignant du second cycle du secondaire.

4- INDEMNITE DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Elle est attribuée aux enseignants effectuant des travaux supplémentaires dans les établissements scolaires et payable par trimestre, sur la base d'une note de service ministérielle.

Les taux horaires pour travaux supplémentaires dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire sont fixés, comme suit :

- professeur agrégé ou docteur : 3.000 FCFA

- professeur certifié : 2.300 FCFA

- professeur de lycée : 2.000 FCFA

- professeur de collège : 1.600 FCFA

- instituteur :1.200 FCFA

5- INDEMNITE DE FIDELITE : 9.000 FCFA

Elle est attribuée aux enseignants ayant accompli dix ans et

plus de service effectif et qui continuent d'y évoluer.

6- INDEMNITE COUP DE CHAPEAU :

Elle est accordée aux enseignants en fin de carrière, selon les modalités ci-après :

- avancement d'un échelon pour tout agent n'ayant pas atteint, au moment de la retraite, le 4ème échelon hors classe de l'échelle à laquelle il appartient ;
- reclassement à l'échelle supérieure suivant concordance d'indices pour l'agent se trouvant, au moment de la retraite, au 4ème échelon hors classe de l'échelle à laquelle il appartient. L'agent qui retrouve son indice après reclassement est promu à l'indice immédiatement supérieur correspondant à l'échelon de cette échelle;
- bonification de 10 % de la solde mensuelle, au moment de la retraite, pour l'agent de la première catégorie ayant atteint le 4ème échelon hors classe.

II - DES PRIMES

1- PRIME D'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE : 18.000FCFA

Elle est accordée aux enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans une circonscription scolaire, d'encadreur des stages pratiques dans une école normale des instituteurs ou dans un centre départemental de recherche pédagogique. La liste des bénéficiaires est établie, en début de chaque année, par le ministre de l'enseignement concerné.

2- PRIME DE DOCUMENTATION ET DE MATERIEL DIDACTIQUE

Elle est destinée au personnel assurant les fonctions d'enseignant ou d'encadreur pédagogique dans les établissements scolaires, selon la classification suivante :

- enseignement préscolaire et primaire : 5. 000 FCFA
- enseignement secondaire général : 8.000 FCFA
- enseignement secondaire, technique et professionnel : 12. 000 FCFA

3 - LA PRIME DE RISQUE : 10.000 F CFA

Elle est attribuée aux enseignants dispensant effectivement les cours et aux surveillants.

4 - PRIME D'ENCADREMENT MULTIGRADE :10.000 FCFA

Elle est accordée aux enseignants du cycle primaire tenant plus d'une classe au cours d'une année scolaire.

5 - PRIME D'ENRACINEMENT

Elle est accordée au personnel assurant effectivement les fonctions d'enseignant dans les établissements scolaires.

La liste des bénéficiaires est établie par le ministre de l'enseignement concerné, accompagnée pour chaque bénéficiaire, du texte portant intégration dans la fonction publique et de la première note de prise de service.

Elle est de 4% de la solde de base à partir de la fin de la cinquième année jusqu'à la dixième année de l'exercice effectif de l'enseignement.

Article 2 : Les indemnités et primes ci-après sont payées pour compter de mars 2006 :

- indemnité de fonction du responsable d'établissement scolaire ;
- indemnité d'incitation pour affectation dans l'hinterland ;
- indemnité de pléthore ;
- indemnité de travaux supplémentaires ;
- indemnité de fidélité,

- indemnité coup de chapeau ;
- prime d'encadrement pédagogique;
- prime de documentation et de matériel didactique ;
- prime de risque.

Article 3: La prime d'encadrement multigrade et la prime d'enracinement seront payées pour compter de janvier 2007.

Article 4 : Chaque chef d'établissement est tenu, au début de chaque année scolaire, de dresser la liste des enseignants et surveillants présents dans l'établissement et de la communiquer à la direction générale chargée de l'administration scolaire, pour une prise en charge des concernés.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 22 mars 2006

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,

Pierre Michel NGUIMBI

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation.

ROSALIE KAMA – NIAMAYOUA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté n°2694 du 24 mars 2006 fixant les volumes moyens exploitables des arbres des essences de bois d'œuvre.

Le Ministre de l'Economie Forestière
et de l'Environnement,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;

Vu le décret n°99-136 bis du 11 août 1999 portant création du parc national de Konkouati-Douli ;

Vu le décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;

Vu le décret n°2003-106 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie forestière et de l'environnement ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement;

Vu le rapport de mission relative à l'estimation des volumes fûts moyens des essences exploitables dans l'UFA Ngombé, en date du 3 septembre 2003;

Vu le rapport de mission relative à l'estimation des volumes fûts moyens des essences exploitables dans l'UFA Mimbeli, en date du 5 décembre 2003;

Vu le rapport de mission relative à l'estimation des volumes moyens des essences exploitables dans l'UFA Sud 10 Zanaga-Nord, en date du 1^{er} octobre 2004;

Vu le rapport de mission relative à l'estimation des volumes fûts moyens des essences exploitables dans l'UFA Sud 4 Kibangou, en date du 18 août 2005 ;

Vu le rapport de mission relative à l'estimation des volumes dûts moyens des essences exploitables dans l'UFA Kabo, Loundoungou, Toukoulaka et Pokola, en date du 20 octobre 2005;

Vu le rapport de mission relative à la vérification du volume fût moyen du Wengué exploité dans l'UFA Ngombé, en date du 26 décembre 2005.

Arrête :

Article premier : Le présent arrêté fixe les volumes fûts moyens exploitables des essences de bois d'œuvre à prendre en compte pour le calcul du volume maximum annuel, dans le cadre de l'exploitation des différentes unités forestières d'aménagement et des unités forestières d'exploitation dans les secteurs forestier Nord et Sud, ainsi qu'il suit :

1- Secteur Forestier Nord

Acajou	15 m ³	Koto	10 m ³
Aielé	12 m ³	Limba	10 m ³
Aniégré	9 m ³	Longhi	9 m ³
Assamela	9 m ³	Moabi	14 m ³
Ayous	19,5 m ³	Mukulungu	19 m ³
Aielé	12 m ³	Limba	10 m ³
Azobé	10,5 m ³	Padouk	13 m ³
Bilinga	13 m ³	Sapelli	18 m ³
Bossé	12 m ³	Sipo	21 m ³
Dibetou	12 m ³	Tali	9,5 m ³
Douka	12 m ³	Tchitola	18 m ³
Doussié	12,5 m ³	Tiama	13 m ³
Etimoé	10 m ³	Tola	13 m ³
Iroko	13 m ³	Wengué	5,5 m ³
Kossipo	15,5 m ³	Autres essences	10 m ³

2- Secteurs Forestiers Centre et sud

Acajou	4,5 m ³	Longhi Bl.	4 m ³
Accuminata	7 m ³	Moabi	10 m ³
Agba	7 m ³	Movingui	5,25 m ³
Aiélé	9 m ³	Mukulungu	9 m ³
Akatio	6 m ³	Mutenye benzi	4 m ³
Bahia	4,5 m ³	Niové	4,5 m ³
Bilinga	7,75 m ³	Oboto	6 m ³
Bossé	5,5 m ³	Okan	9 m ³
Dabema	5 m ³	Okoumé	6 m ³
Dibétou	6 m ³	Padouk	6 m ³
Douka	7,5 m ³	Paorose	4,5 m ³
Doussié Bip	7 m ³	Sanou Angueuk	5 m ³
Doussié Pach	7 m ³	Sapelli	7 m ³
Ebiara	6 m ³	Sifou-Sifou	7 m ³
Iganganga	7 m ³	Sipo	6 m ³
Iroko	5,75 m ³	Tali	4,5 m ³
Izombé	5 m ³	Tchitola	7 m ³
Kossipo	6 m ³	Tiama	7 m ³
Limba	4,5 m ³	Autres essences	5 m ³

Article 2 : Les directions départementales de l'économie forestière procèdent à la fin de chaque année à la comparaison entre les productions réalisées et les volumes maxima annuels prévisionnels accordés, en vue d'un éventuel réajustement de la taxe d'abattage.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 24 mars 2006

Henri DJOMBO

Arrêté n°2695 du 24 mars 2006 portant création et définition des unités forestières d'exploitation de la zone II Niari dans le secteur forestier sud.

Le Ministre de l'Economie Forestière
et de l'Environnement,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;

Vu le décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;

Vu le décret n°2003-106 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie forestière et de l'environnement ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté n°8519 du 25 décembre 2005 définissant les unités forestières d'aménagement du secteur forestier sud et précisant les modalités de leur gestion et de leur exploitation.

Arrête :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier : Il est créé en application des dispositions de l'article 54 de la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier, vingt unités forestières d'exploitation dans la zone II Niari, désignées ainsi qu'il suit :

a) Unité Forestière d'Aménagement Sud 3 Niari-Kimongo :

- unité forestière d'exploitation Louvakou;
- unité forestière d'exploitation Mila-Mila;
- unité forestière d'exploitation Mbamba Nord;
- unité forestière d'exploitation Kimongo-Loula.

b) Unité Forestière d'Aménagement Sud 4 Kibangou :

- unité forestière d'exploitation Banda Nord;
- unité forestière d'exploitation Ngouha II Nord;
- unité forestière d'exploitation Ngouha II Sud;
- unité forestière d'exploitation Léboulou;
- unité forestière d'exploitation Kola.

c) Unité Forestière d'Aménagement Sud 5 Mossendjo :

- unité forestière d'exploitation Matsanga;
- unité forestière d'exploitation Mayoko;
- unité forestière d'exploitation Tsinguidi;
- unité forestière d'exploitation Nyanga;
- unité forestière d'exploitation Moundoundou;
- unité forestière d'exploitation Lébama;
- unité forestière d'exploitation Mouyala;
- unité forestière d'exploitation Mounoumboumba;
- unité forestière d'exploitation Louessé.

d) Unité Forestière d'Aménagement Sud 6 Divenié:

- unité forestière d'exploitation Ngongo-Nzambi;
- unité forestière d'exploitation Moutsengani.

CHAPITRE II : DE LA DÉFINITION DES UNITÉS FORESTIÈRES D'EXPLOITATION

Article 2 : Les unités forestières d'exploitation de l'unité forestière d'aménagement Sud 3 Niari-Kimongo sont définies ainsi qu'il suit :

a) Unité Forestière d'Exploitation Louvakou : Elle couvre une superficie totale de 124.280 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord et à l'Ouest : Par le fleuve Niari, à partir du pont sur la route nationale n°3, Dolisie-Gabon, jusqu'à sa con-

fluence avec la rivière Loubomo;

- au Sud et au Sud-Ouest : Par la rivière Loubomo, à partir de sa confluence avec le fleuve Niari, jusqu'au pont sur la route nationale n°1, Brazzaville-P/noire ; ensuite par la route nationale n°1, jusqu'à son intersection avec la route nationale n°3, Dolisie-Gabon ;
- à l'Est : Par la route nationale n°3, à partir de son intersection avec la route nationale n°1, jusqu'au pont du Niari.

b) Unité Forestière d'Exploitation Mila-Mila : Elle couvre une superficie totale de 54.529 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par la route Mila-Mila-Makabana jusqu'à son intersection avec le chemin de fer Comilog;
- à l'Est Par le chemin de fer Comilog en direction de Mont-Belo jusqu'à son intersection avec la limite départementale Bouenza-Niari aux coordonnées géographiques suivantes : 03°33'54,9" sud et 12°37'31',6" Est ; puis par la limite départementale Niari-Bouenza jusqu'à son intersection avec la piste Nitoumbi-Boungou aux coordonnées géographiques suivantes : 03°56'11,8 Sud et 12°42'34,8" Est ;
- au Sud : Par la piste Nitoumbi-Boungou jusqu'au carrefour du village Boungou aux coordonnées géographiques suivantes : 03°57'36,6" Sud et 12°35'41,9" Est;
- à l'Ouest : Par la route Dolisie-Kibangou, depuis le carrefour du village Boungou jusqu'au village Mila-Mila.

c) Unité Forestière d'Exploitation Mbamba-Nord : Elle couvre une superficie totale de 28.875 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par le chemin de fer Congo-Océan en direction de Dolisie, depuis le pont sur la rivière Bamba jusqu'au pont sur la rivière Loubomo;
- à l'Est : Par la rivière Loubomo en amont, jusqu'à sa confluence avec la rivière Mouyondzi ; puis par une droite de 7.000 m environ orientée géographiquement à 145°;
- au Sud et à l'Ouest : Par la limite départementale Kouilou-Niari jusqu'au pont du CFCO sur la rivière Bamba.

d) Unité Forestière d'Exploitation Kimongo-Louila : Elle couvre une superficie totale de 222.765 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par la limite départementale Bouenza-Niari, depuis la confluence des rivières Loudima et Louila, jusqu'à l'intersection avec le parallèle 04°14'07,8 Sud ; puis par une droite de 13.400 m environ orientée géographiquement à 114° ; ensuite par la rivière Mafoubou en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Bouad ; puis par la rivière Bounda en amont jusqu'au village Mambidi ; ensuite par la piste agricole reliant Mambidi à Ditadi ; puis par une droite de 1.800 m environ orientée à l'Ouest géographiquement jusqu'à la rivière Loubomo ;
- au Sud et à l'Ouest : Par la rivière Loubomo en amont jusqu'à la frontière Congo-Angola ; puis par la frontière Congo-Angola jusqu'à la source de la rivière Loa ;
- à l'Est : Par la rivière Loa en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Loudima.

Article 3 : Les unités forestières d'exploitation de l'unité forestière d'aménagement Sud 4 Kibangou sont définies ainsi qu'il suit :

a) Unité Forestière d'Exploitation Banda-Nord : Elle couvre une superficie totale de 100.200 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par la limite Sud du domaine de chasse de la Nyanga-Sud, qui est la piste reliant les villages Bourené-Mounana-Frontière avec le Gabon ;
- à l'Est : Par la route du Gabon, depuis le village Kayes jusqu'au village Bourené ;
- au Sud : Par la route Banda depuis le village Kayes jusqu'au village Bota ; puis du village Bota jusqu'à la frontière avec le Gabon ;
- à l'Ouest : Par la frontière avec le Gabon.

b) Unité Forestière d'Exploitation Ngouha II Nord : Elle couvre une superficie totale de 70.810 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par la rivière Nyanga en amont, depuis le pont de la route du Gabon jusqu'à sa confluence avec la rivière Doubassi ; puis par la rivière Doubassi en amont jusqu'à sa source ; ensuite par une droite de 6.300 m environ orientée à l'Est géographique jusqu'à la source de la rivière Léboulou;
- à l'Est : Par la rivière Léboulou en aval jusqu'au village Ngouha II;
- au Sud : Par la route Ngouha II-Souangui I-Dimani, depuis le village Ngouha II jusqu'au village Souangui I ; puis par une droite de 28.000 m environ orientée géographiquement à 127°, depuis le village souangui I jusqu'au village Pana-Pana;
- à l'Ouest : Par la route nationale n°3 depuis le village Pana-pana jusqu'au pont sur la Nyanga.

c) Unité Forestière d'Exploitation Ngouha II Sud : Elle couvre une superficie totale de 62.570 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par une droite orientée géographiquement à 307°, depuis le village Pana-pana jusqu'au village Souangui I;
- à l'Est : Par la route Dimani-Ngouha II, depuis le village Souangui I jusqu'à la rivière Loufoula ; puis par cette rivière en aval jusqu'à la route Ngouha II - Loubetsi ;
- au Sud : Par la route Ngouha II - Loubetsi, depuis la rivière loufoula jusqu'au carrefour avec la route nationale n°3;
- à l'Ouest : Par la route nationale n°3, depuis le carrefour avec la route Ngouha II - Loubetsi jusqu'au village Pana-pana.

d) Unité Forestière d'Exploitation Léboulou : Elle couvre une superficie totale de 275.770 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord et à l'Ouest : Par les routes Ngouha II - Loubetsi - Kayes et Kayes - Banda jusqu'au village Bota ; puis par la route Bota-Pembé jusqu'au pont sur la rivière Loubetsi ; ensuite par la rivière Loubetsi en aval jusqu'à sa confluence avec le fleuve Niari;
- au Sud : Par le fleuve Niari en amont jusqu'à sa confluence avec la rivière Léboulou;
- à l'Est : Par la rivière Léboulou en amont jusqu'au village Ngouha II.

e) Unité Forestière d'Exploitation Kola : Elle couvre une superficie totale de 91.146 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord et à l'Est : Par la rivière Loubetsi en amont

jusqu'au pont de la route Tsembo-Dilou-mamba ; puis par cette route en passant par le village Bota jusqu'à la frontière Congo-Gabon ; puis par la frontière Congo-Gabon ;

- à l'Ouest : Par la rivière Louboumou en aval jusqu'à sa confluence avec le fleuve Niari ;
- au Sud : Par le fleuve Niari en amont jusqu'à sa confluence avec la rivière Loubetsi.

Article 4 : Les unités forestières d'exploitation de l'Unité Forestière d'Aménagement Sud 5 Mossendjo sont définies ainsi qu'il suit :

a) Unité Forestière d'Exploitation Matsanga : Elle couvre une superficie totale de 139.000 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord et à l'Ouest : Par la frontière Congo-Gabon depuis le parallèle 02°20' jusqu'à la route Ngoubou-Ngoubou-Mayoko ;
- à l'Est : Par la route Ngoubou-Ngoubou-Mayoko, jusqu'au pont sur la rivière Louessé ; puis par la rivière louessé en aval jusqu'à l'intersection avec le parallèle 02°20' ;
- au Sud : Par le parallèle 02°20' vers l'ouest géographique, depuis son intersection avec la rivière Louessé jusqu'à la rivière Nyanga, frontière avec le Gabon.

b) Unité Forestière d'Exploitation Mayoko : Elle couvre une superficie totale de 94.960 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord et à l'Est : Par la frontière Congo-Gabon, depuis le pont sur la rivière Louessé jusqu'à la source de la rivière Mandoro ;
- au Sud : Par la rivière Mandoro en aval jusqu'à l'intersection avec le parallèle 02°17'43,1" Sud ; puis par le parallèle 02°17'43,1" sud en direction de l'ouest géographique jusqu'à la rivière Louessé ;
- à l'Ouest : Par la rivière Louessé en amont depuis la parallèle 02°17'43,1" Sud jusqu'au pont de la route Mayoko-Ngoubou-Ngoubou aux coordonnées géographiques suivantes : 02°14'06,5" Sud et 12°47'38,1" Est ; ensuite par la route Mayoko-Ngoubou-Ngoubou-Koulamoutou jusqu'à la frontière Congo-Gabon.

c) Unité Forestière d'Exploitation Tsinguidi : Elle couvre une superficie totale de 77.600 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par la rivière Mandoro en aval jusqu'à l'intersection avec le parallèle 02°17'43,1" Sud ; puis par ce parallèle en direction de l'Ouest géographique jusqu'à la rivière Louessé ;
- à l'Ouest : Par la rivière Louessé en aval, depuis le parallèle 02°17'43,1" jusqu'à son intersection avec le parallèle 02°29,14,4" Sud ;
- au Sud : Par le parallèle 02°29'14,4" Sud en direction de l'Est géographique jusqu'à la rivière Mpoukou ;
- à l'Est : Par la rivière Mpoukou en amont jusqu'à sa source ; puis par la ligne de frontière Congo-Gabon jusqu'à la source de la rivière Mandoro.

d) Unité Forestière d'Exploitation Nyanga : Elle couvre une superficie totale de 229.300 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- à l'Ouest : Par la rivière Bibaka en aval, depuis la frontière jusqu'à sa confluence avec la rivière Nyanga ; puis par la

rivière Nyanga en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Nyanga en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Doubassi ;

- au Sud : Par la rivière Doubassi en amont jusqu'à sa source ; puis par une droite de 6.300 m environ orientée à l'Ouest géographique jusqu'à la source de la Léboulou ; ensuite par la rivière Leboulou en aval jusqu'à son intersection avec le parallèle 02°58'49,0" Sud ; puis par une droite de 15.000 m environ orientée à l'Est géographique ;

- à l'Est : Par une droite de 27.800 m environ orientée au Nord géographique ; puis par une autre droite de 8.400 m environ orientée à l'Ouest géographique ; ensuite par une droite de 13.200 m orientée au Nord géographique ; ensuite par une autre droite de 21.000 m environ orientée à l'Est géographique ; puis par une droite de 19.800 m environ orientée au Nord géographique ;

- au Nord : Par une droite orientée à l'Ouest géographique jusqu'à la rivière Nyanga ; puis par la rivière Nyanga en amont jusqu'à l'intersection avec le parallèle 02°26'00,0" Sud, sur la frontière Congo-Gabon ; ensuite par la frontière Congo-Gabon en direction de l'Ouest géographique, depuis la rivière Nyanga jusqu'à la rivière Bibaka.

e) Unité Forestière d'Exploitation Moundoundou : Elle couvre une superficie totale de 282.588 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- à l'Est : Par la rivière Mpoukou en aval, depuis le parallèle 02°29'14,4" Sud jusqu'à sa confluence avec la rivière Moaba ; puis par une droite de 17.000 m environ orientée géographiquement à 60° jusqu'à la source de la rivière Koumou ; ensuite par la rivière Koumou en aval jusqu'à sa confluence aval la rivière Mandoro ; puis par la rivière Mandoro en amont jusqu'à la route Lissoukou-Bambama, au village Tséké ; ensuite par une droite de 2.000 m environ orientée géographiquement à 28° ; puis par une autre droite orientée à l'ouest géographique jusqu'à la rivière Louessé, ensuite par la rivière Louessé en aval jusqu'au parallèle 03°02'39,2" Sud ;

- au Sud : Par le parallèle 03°02'39,2" Sud en direction de l'ouest géographique jusqu'à la rivière Itsibou ; puis par la rivière Itsibou en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Loubama ; ensuite par une droite de 1.800 m environ orientée géographiquement à 13° puis par une autre droite de 21.000 m environ orientée géographiquement à 56° ;

- à l'Ouest : Par une droite de 3.600 m environ orientée à l'est géographique ; puis par une autre droite de 27.800 m environ géographiquement au Nord ; ensuite par une droite de 8.400 m environ orientée à l'ouest géographique ; puis par une autre droite de 13.200 m orientée au Nord géographique ; ensuite par une droite de 21.000 m environ orientée à l'est géographique ; puis par une autre droite de 19.800 m environ orientée au Nord géographique ; ensuite par une droite orientée à l'ouest géographique jusqu'à la rivière Nyanga ; puis par la rivière Nyanga en amont jusqu'à l'intersection du parallèle 02°20' Sud ;

- au Nord : Par le parallèle 02°20' Sud ; en direction de l'Est géographique jusqu'à la rivière Louessé ; puis par la rivière Louessé en aval jusqu'au parallèle 02°29'14,4" Sud ; ensuite par le parallèle 02°29'14,4" Sud en direction de l'Est géographique jusqu'à la rivière Mpoukou.

f) Unité Forestière d'Exploitation Lébama : Elle couvre une superficie totale de 104.400 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par une droite de 17.000 m environ, orientée géographiquement à 60°, depuis la confluence des rivières Mpoukou et Moaba jusqu'à la source de la rivière Koumou ; puis par la rivière Koumou en aval jusqu'à sa confluence

avec la rivière Mandoro ; ensuite par la rivière Mandoro en amont jusqu'à la route Lissoukou-Bambama, au village Tséké, puis par une droite de 2.000 m environ orientée géographiquement à 28° ; ensuite par une autre droite orientée à l'Ouest géographique jusqu'à la rivière Louessé ;

- à l'Ouest : Par la rivière Louessé en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Lébama ;
- au Sud : Par la rivière Lébama en amont jusqu'à l'intersection avec le parallèle 03°30'28,0" Sud ; puis par le parallèle 03°30'28,0" Sud en direction de l'Est géographique jusqu'à la rivière Mpoukou ;
- à l'Est : Par la rivière Mpoukou en amont jusqu'à sa confluence avec la rivière Moaba.

g) Unité Forestière d'Exploitation Mouyala : Elle couvre une superficie totale de 41.000 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par le parallèle 03°03'28,0" Sud en direction de l'Ouest géographique, depuis la rivière Mpoukou jusqu'à la rivière Lébama ;
- à l'Ouest : Par la rivière Lébama en aval, depuis le parallèle 03°03'28,0" Sud jusqu'à sa confluence avec la rivière Louessé ; puis par la rivière Louessé en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Mpoukou ;
- au Sud et à l'Est : Par la rivière Mpoukou en amont, depuis sa confluence avec la Louessé ; puis par la rivière Louessé en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Mpoukou ;

- au sud et à l'Est : Par la rivière Mpoukou en amont, depuis sa confluence avec la Louessé jusqu'au parallèle 03°03'28,0" Sud.

h) Unité Forestière d'Exploitation Mounoumboumba : Elle couvre une superficie totale de 22.588 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Sud : Par le parallèle passant par la confluence des rivières Louessé et Mpoukou en direction de l'Ouest géographique jusqu'à la rivière Itsibou ;
- à l'Ouest : Par une droite orientée géographiquement à 54° jusqu'à la route Makabana-Mossendjo ; puis par la route Makabana-Mossendjo jusqu'au pont sur la rivière Itsibou ;
- au Nord : Par une droite orientée à l'Est géographique jusqu'à la rivière Louessé ;
- à l'Est : Par la rivière Louessé en aval jusqu'à la confluence avec la rivière Mpoukou.

i) Unité Forestière d'Exploitation Louessé : Elle couvre une superficie totale de 123.600 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Sud : Par le fleuve Niari en amont, depuis la confluence de la rivière Léboulou avec le fleuve Niari jusqu'à sa confluence avec la rivière Louessé ; puis par la rivière Louessé en amont jusqu'à sa confluence avec la rivière Mpoukou ;
- à l'Est et au Nord : Par une droite de 26.200 m environ orientée à l'ouest géographique, depuis la confluence des rivières Mpoukou et Louessé jusqu'à la rivière Itsibou ; puis par une droite orientée géographiquement à 54° jusqu'à la route Makabana-Mossendjo ; puis par la route Makabana-Mossendjo jusqu'au pont sur la rivière Itsibou ; ensuite par la rivière Itsibou en amont jusqu'à sa confluence avec la rivière Loubama puis par une droite de 1.800 m environ orientée géographiquement à 13° ; ensuite par une autre droite de 21.000 m environ orientée géographiquement à 56° ; puis par une droite orientée à

l'ouest géographique jusqu'à la rivière Léboulou ;

- à l'Ouest : Par la rivière Léboulou en aval jusqu'à sa confluence avec le fleuve Niari.

Article 5 : Les unités forestières d'exploitation de l'unité forestière d'aménagement Sud 6 Divenié sont définies ainsi qu'il suit :

a) Unité Forestière d'Exploitation Ngongo-Nzambi : Elle couvre une superficie totale de 154.274 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Nord : Par la rivière Ngounié, à partir de sa confluence avec la rivière Ngongo-bapounou, jusqu'au pont sur la piste reliant les villages Mouyombi et Mayumba Gabon ;
- à l'Ouest : Par la rivière Ngongo-Bapounou en amont, à partir de sa confluence avec la Ngounié, jusqu'au pont sur la route Nyanga-Ndendé-Gabon ;
- au Sud et au Sud-Est : Par la route nationale n°3 à partir du pont sur la rivière Ngongo-Bapounou, jusqu'au carrefour avec la piste de Divenié ; ensuite par cette piste jusqu'à Divenié ;
- à l'Est : Par la piste Divenié-Léla, village situé au Gabon, piste passant par les villages Moudouma, Moupitou et Mouyombi.

b) Unité Forestière d'Exploitation Moutsengani : Elle couvre une superficie totale de 40.690 hectares environ et est délimitée ainsi qu'il suit :

- au Sud-Ouest : Par la route de Divenié-Moudouma-Moupitou-Iloumboussiaweka jusqu'à la frontière avec le Gabon ;
- au Nord : Par la frontière avec le Gabon jusqu'à la rivière Bibaka ;
- à l'Est : Par la rivière Bibaka vers l'aval jusqu'à Divenié.

CHAPITRE III : DISPOSITION FINALE

Article 6 : Le présent arrêté, qui abroge toutes les dispositions antérieures et contraires, prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 24 mars 2006

Henri DJOMBO

Arrêté n°2696 du 24 mars 2006 portant résiliation de la convention de transformation industrielle n°11/MEFE/CAB/DGEF/DF-SGF du 30 octobre 2002, conclue entre le Gouvernement congolais et la société Cotrans et prononçant le retour au domaine de l'Unité Forestière d'Exploitation Ntombo, située dans l'Unité Forestière d'Aménagement Sud 1 Pointe-Noire.

Le Ministre de l'Economie Forestière
et de l'Environnement,

Vu la constitution ;
Vu la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;
Vu le décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;
Vu le décret n°2003-106 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie forestière et de l'environnement ;
Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté n°5793/MEFE/CAB/DGEF/DF-SGF du 30 octobre 2002 portant approbation de la convention de transformation industrielle, conclue entre le Gouvernement congolais et la société Cotrans ;

Vu l'arrêté n°8516/MEFE/CAB du 23 décembre 2005 portant création, définition des Unités Forestières d'aménagement du secteur forestier Sud et précisant les modalités de leur gestion et de leur exploitation ;

Vu le rapport de mission d'évaluation de l'exécution de la convention de transformation industrielle n°11/MEFE/CAB/DGEF/DF-SGF signée entre le Gouvernement et la Société Cotrans, effectuée du 28 novembre au 3 décembre 2005, par la Direction Générale de l'Economie Forestière ;

Vu la lettre n°0274/MEFE/CAB/DGER/DF du 10 mars 2006, du Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement adressée au Directeur Général de la Société Cotrans, relative à la résiliation de la convention de transformation industrielle n°11/MEFE/CAB/DGEF/DF-SGF du 30 octobre 2002, conclue entre le Gouvernement congolais et la société Cotrans.

Arrête :

Article premier : Est résiliée la convention de transformation industrielle n°11/MEFE/CAB/DGEF/DF-SGF du 30 octobre 2002 conclue entre le Gouvernement congolais et la société Cotrans et prononcé le retour au domaine de l'Unité Forestière d'Exploitation Ntombo.

Article 2 : L'Unité Forestière d'Exploitation Ntombo réintègre le domaine privé de l'Etat.

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 24 mars 2006

Henri DJOMBO

Arrêté n°2697 du 24 mars 2006 portant appel d'offres pour la mise en valeur des unités forestières d'exploitation Gouongo et Ingoumina - Lélali, situées dans l'unité forestière d'aménagement Sud 8 Sibiti, dans le Département de la Lékoumou.

Le Ministre de l'Economie Forestière
et de l'Environnement,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;

Vu le décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;

Vu le décret n°2003-106 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie forestière et de l'environnement ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté n°8039/MEFPRH/DGEF/DF-SGF précisant les conditions d'exploitation de l'unité forestière d'exploitation Ingoumina dans l'unité forestière d'aménagement Sud 10 Zanaga Nord, département de la Lékoumou ;

Vu l'arrêté n°8516/MEFE/CAB du 23 décembre 2005 portant création, définition des unités forestières d'aménagement du secteur forestier Sud et précisant les modalités de leur gestion et de leur exploitation ;

Vu l'arrêté n°8552/MEFE/CAB du 23 décembre 2005 définissant les unités forestières d'exploitation de la zone I Lékoumou, dans le Secteur Forestier Sud.

Arrête :

Article premier : Il est lancé un appel d'offres pour la mise en valeur des unités forestières d'exploitation Gouongo d'une superficie de 244.632 hectares et Ingoumina-Lélali d'une

superficie de 245.860 hectares, situées dans l'unité forestière d'aménagement Sud 8 Sibiti, dans le département de la Lékoumou.

Article 2 : La concession des droits d'exploitation se fait par convention d'aménagement et de transformation industrielle.

Article 3 : La mise en valeur de ces unités forestières d'exploitation se fait conformément aux dispositions de la législation et de la réglementation forestières en vigueur et notamment, aux prescriptions suivantes :

- l'application des paramètres d'aménagement, notamment le volume maximum annuel précisé à l'article 4 du présent arrêté ;
- la mise en place d'une unité de transformation industrielle, en tenant compte de la possibilité annuelle de la forêt ;
- la mise en place d'une pépinière pour la production des plants et le regarnissage des zones déboisées, en collaboration avec le service national de reboisement ;
- la mise en place et le financement de l'unité de surveillance de lutte anti-braconnage ;
- la contribution au développement socio-économique dans la zone du projet, à travers la réhabilitation et l'entretien des voies de communication, la construction et/ou la réhabilitation des écoles, dispensaires et autres structures sociales ;
- l'appui à l'équipement de l'administration forestière ;
- le recrutement et la formation des cadres et ouvriers de la société.

Article 4 : Le volume maximum annuel à extraire ne doit pas dépasser la possibilité annuelle des unités forestières d'aménagement concernées, calculée sur la base des volumes moyens des essences principales et de la durée d'exploitation. Ce volume est fixé à 80.000 m³ pour l'unité forestière d'exploitation Gouongo et 72.470 m³ pour l'unité forestière d'exploitation Ingoumina-Lélali.

Article 5 : Les essences principales qui composent le volume maximum annuel sont celles définies par les textes en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 24 mars 2006

Henri DJOMBO

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

Arrêté n° 2592 du 22 mars 2006 fixant les attributions et l'organisation des services et des bureaux de la direction générale des affaires électorales

Le ministre de l'administration du territoire
et de la décentralisation,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-108 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation ;

Vu le décret n°2003-147 du 4 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale des affaires électorales ; Vu le décret n°2003-149 du 4 août 2003 portant organisation du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation ;

Vu le décret n°2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n°2005-02 du 07 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

Arrête:

TITRE I : DES ATTRIBUTIONS
ET DE L'ORGANISATION

Article premier : La direction générale des affaires électorales, outre le secrétariat de direction, comprend :

- la direction des opérations préélectorales et du contentieux ;
- la direction de la documentation et de l'informatique ;
- la direction des affaires administratives et financières ;
- des directions départementales.

Chapitre I : Du secrétariat de direction

Article 2 : Le secrétariat de direction est dirigé et animé par un chef de secrétariat qui a rang de chef de service.

Le secrétariat de direction exerce des attributions telles qu'elles découlent de l'article 4 du décret n°2003-147 du 4 août 2003 susvisé.

Article 3 : Le secrétariat de direction comprend :

- le bureau du courrier arrivée et départ ;
- le bureau de la saisie et de la reprographie.

Section 1 : Du bureau du courrier arrivée et départ

Article 4 : Le bureau du courrier arrivée et départ est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau du courrier arrivée et départ est chargé, notamment, de :

- recevoir et enregistrer les correspondances et autres documents ordinaires adressés à la direction générale des affaires électorales ;
- affranchir tout courrier à transmettre ;
- procéder au classement de tous les dossiers et correspondances adressés à la direction générale des affaires électorales ;
- tenir les registres du courrier arrivée et départ.

Section 2 : Du bureau de la saisie
et de la reprographie

Article 5 : Le bureau de la saisie et de la reprographie est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau de la saisie et de la reprographie est chargé, notamment, de :

- saisir et reprographier les correspondances et autres documents administratifs ;
- et, d'une manière générale, toute autre tâche qui peut lui être confiée.

Chapitre II : De la direction des opérations
préélectorales et du contentieux

Article 6 : La direction des opérations préélectorales et du contentieux, outre le secrétariat, comprend :

- le service des actes préparatoires des élections ;
- le service des analyses et de la carte électorale ;
- le service du contentieux.

Section 1 : Du secrétariat

Article 7. Le secrétariat de la direction des opérations préélectorales et du contentieux est dirigé et animé par un chef de secrétariat qui a rang de chef de bureau.

Le secrétariat de direction est chargé, notamment, de :

- recevoir et expédier le courrier ;
- analyser sommairement les correspondances et autres documents administratifs ;
- et, d'une manière générale, de toute autre tâche qui peut lui être confiée.

Section 2 : Du service des actes préparatoires

Article 8 : Le service des actes préparatoires est dirigé et animé par un chef de service. Le service des actes préparatoires est chargé, notamment, de :

- élaborer les textes relatifs aux élections ;
- établir et réviser les listes électorales,
- assurer le déroulement du recensement administratif ;
- former les personnels électoraux ;
- évaluer la logistique des opérations électorales.

Article 9 : Le service des actes préparatoires comprend :

- le bureau des actes préparatoires ;
- le bureau du recensement administratif.

Paragraphe 1 : Du bureau des actes préparatoires

Article 10 : Le bureau des actes préparatoires est dirigé et animé par un chef de bureau. Le bureau des actes préparatoires est chargé, notamment, de :

- élaborer les textes relatifs aux élections ;
- assurer le déroulement des opérations préélectorales.

Paragraphe 2 : Du bureau du recensement administratif

Article 11 : Le bureau du recensement administratif est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau du recensement administratif est chargé, notamment, de :

- préparer et suivre le déroulement du recensement administratif ;
- établir et réviser les listes électorales ;
- réviser régulièrement les listes électorales avec le concours de l'état civil ;
- établir le fichier électoral.

Section 3 : Du service des analyses
et de la carte électorale

Article 12 : Le service des analyses et de la carte électorale est dirigé et animé par un chef de service.

Le service des analyses et de la carte électorale est chargé, notamment, de :

- exécuter les travaux de la cartographie relative aux élections ;
- proposer la création ou la suppression des bureaux de vote ;
- effectuer des analyses relatives aux affaires électorales,

Article 13 : le service des analyses et de la carte électorale comprend :

- le bureau des analyses ;
- le bureau de la carte électorale.

Paragraphe 1 : Du bureau des analyses

Article 14 : Le bureau des analyses est dirigé et animé par un chef de bureau. Le bureau des analyses est chargé, notamment, de :

- évaluer et prospector les analyses relatives aux affaires électorales ;
- tenir les statistiques électorales.

Paragraphe 2 : Du bureau de la carte électorale

Article 15 : Le bureau de la carte électorale est dirigé et animé par un chef de bureau. Le bureau de la carte électorale est chargé, notamment, de :

- réaliser les travaux cartographiques relatifs aux élections ;
- proposer la création ou la suppression des bureaux de vote.

Section 4 : Du service du contentieux

Article 16 : Le service du contentieux est dirigé et animé par un chef de service. Le service du contentieux est chargé, notamment, de :

- recevoir et préparer la transmission des recours aux juridictions compétentes ;
- suivre les contentieux des actes électoraux ;
- donner suite des résultats aux requérants ;
- veiller à l'application des décisions de justice ;
- assurer les relations publiques.

Article 17 : Le service du contentieux comprend :

- le bureau du contentieux ;
- le bureau du contrôle de la légalité.

Paragraphe 1 : Du bureau du contentieux

Article 18 : Le bureau du contentieux est dirigé et animé par un chef de bureau. Le bureau du contentieux est chargé, notamment, de :

- assurer la transmission aux juridictions compétentes des recours des élections ;
- suivre les contentieux ;
- donner suite aux décisions de justice.

Paragraphe 2 : Du bureau du contrôle de la légalité

Article 19 : Le bureau du contrôle de la légalité est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau du contrôle de la légalité est chargé, notamment de veiller au respect des incompatibilités prévues par la loi électorale.

Chapitre III : De la direction de la documentation et de l'informatique

Article 20 : La direction de la documentation et de l'informatique, outre le secrétariat comprend :

- le service bureautique ;
- le service de l'exploitation et de la maintenance ;
- le service des archives et de la documentation.

Section 1 : Du secrétariat.

Article 21 : Le secrétariat de la direction de la documentation et de l'informatique est dirigé et animé par un chef de secrétariat qui a rang de chef de bureau.

Le secrétariat est chargé, notamment, de :

- recevoir le courrier en provenance du secrétariat de la direction générale des affaires électorales ;
- analyser sommairement les correspondances et autres documents administratifs ;
- transmettre le courrier aux chefs de service pour traitement ;
- et, d'une manière générale, de toute autre tâche qui peut lui être confiée.

Section 2 : Du service bureautique

Article 22 : Le service bureautique est dirigé et animé par un

chef de service. Le service bureautique est chargé, notamment, de :

- acquérir et assurer l'entretien de l'outil informatique ;
- étudier les problèmes liés à l'informatique et à l'établissement des listes électorales dans les départements ;
- assurer la formation des opérateurs de saisie ;
- mettre en place les applications selon les procédures et les besoins exprimés.

Article 23 : Le service bureautique comprend :

- le bureau de l'informatisation et de l'établissement des listes électorales ;
- le bureau du fichier électoral.

Paragraphe 1 : Du bureau de l'informatisation et de l'établissement des listes électorales

Article 24 : Le bureau de l'informatisation et de l'établissement des listes électorales est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau de l'informatisation et de l'établissement des listes électorales est chargé, notamment, de :

- étudier les problèmes liés à l'informatisation et à l'établissement des listes électorales dans les départements ;
- assurer la formation des opérateurs de saisie.

Paragraphe 2 : Du bureau du fichier électoral

Article 25 : Le bureau du fichier électoral est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau du fichier électoral est chargé, notamment, d'assurer la tenue du fichier électoral informatisé.

Section 3 : Du service de l'exploitation et de la maintenance

Article 26 : Le service de l'exploitation et de la maintenance est dirigé et animé par un chef de service.

Le service de l'exploitation et de la maintenance est chargé, notamment, de :

- assurer l'exploitation de l'outil informatique ;
- assurer la maintenance des équipements informatiques.

Article 27 : Le service de l'exploitation et de maintenance comprend :

- le bureau de l'exploitation ;
- le bureau de la maintenance.

Paragraphe 1 : Du bureau de l'exploitation

Article 28 : Le bureau de l'exploitation est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau de l'exploitation est chargé, notamment, d'exploiter l'outil informatique.

Paragraphe 2 : Du bureau de la maintenance

Article 29 : Le bureau de la maintenance est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau de la maintenance est chargé, notamment, d'assurer la maintenance des équipements informatiques.

Section 4 : Du service des archives et de la documentation

Article 30 : le service des archives et de la documentation est chargé, notamment, de :

- élaborer et gérer la documentation électorale ;
- assurer la conservation des archives électorales ;
- protéger le patrimoine archivistique de la direction générale des affaires électorales.

Article 31 : Le service des archives et de la documentation comprend :

- le bureau des archives ;
- le bureau de la documentation.

Paragraphe 1 : Du bureau des archives

Article 32 : Le bureau des archives est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau des archives est chargé, notamment, de :

- assurer la conservation des archives électorales ;
- procéder à la reliure des archives électorales.

Paragraphe 2 : Du bureau de la documentation

Article 33 : Le bureau de la documentation est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau de la documentation est chargé, notamment, d'élaborer et de gérer la documentation électorale.

Chapitre IV : De la direction des affaires administratives et financières

Article 34 : La direction des affaires administratives et financières, outre le secrétariat, comprend :

- le service des ressources humaines ;
- le service des finances ;
- le service du patrimoine.

Section 1 : Du secrétariat

Article 35 : Le secrétariat de la direction des affaires administratives et financières est dirigé par un chef de secrétariat qui a rang de chef de bureau.

Le secrétariat est chargé, notamment, de :

- recevoir le courrier en provenance du secrétariat de la direction générale des affaires électorales;
- analyser sommairement les correspondances et autres documents administratifs ; transmettre le courrier aux chefs de service pour traitement ;
- et, d'une manière générale, de toute autre tâche qui peut lui être confiée.

Section 2 : Du service des ressources humaines

Article 36 : Le service des ressources humaines est dirigé et animé par un chef de service. Le service des ressources humaines est chargé, notamment, de :

- assurer la gestion et l'administration du personnel ;
- assurer la tenue du fichier des agents ;
- contribuer à la politique de formation, de recyclage et de perfectionnement des cadres et agents ;
- suppléer, en cas d'empêchement, le directeur des affaires administratives et financières au conseil ministériel de discipline.

Article 37 : Le service des ressources humaines comprend :

- le bureau du fichier ;
- le bureau des avancements, des congés et des affaires disciplinaires.

Paragraphe 1 : Du bureau du fichier

Article 38 : Le bureau du fichier est dirigé et animé par un chef

de bureau. Le bureau du fichier est chargé, notamment, de :

- la tenue des fiches et des dossiers des agents ;
- la tenue des dossiers des agents ;
- classement de toutes les pièces administratives des agents.

Paragraphe 2 : Du bureau des avancements, des congés et des affaires disciplinaires

Article 39 : Le bureau des avancements, des congés et des affaires disciplinaires est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau des avancements, des congés et des affaires disciplinaires est chargé, notamment, de :

- préparer les projets d'arrêtés des congés ;
- préparer les projets d'arrêtés d'avancements ;
- assurer l'instruction des dossiers disciplinaires avant la saisine du conseil ministériel de discipline.

Section 3 : Du service des finances

Article 40 : Le service des finances est dirigé et animé par un chef de service. Le service des finances est chargé, notamment, de :

- préparer et exécuter le budget de fonctionnement ;
- suivre les crédits de fonctionnement ;
- préparer et exécuter le budget relatif à la préparation des élections.

Article 41 : Le service des finances comprend :

- le bureau des finances et du budget ;
- le bureau de passages.

Paragraphe 1 : Du bureau des finances et du budget

Article 42 : Le bureau des finances et du budget est dirigé et animé par un chef de bureau. Le bureau des finances et du budget est chargé, notamment, de :

- préparer et exécuter le budget de fonctionnement ;
- suivre les crédits de fonctionnement ;
- préparer et exécuter le budget relatif à la préparation des élections ;
- tenir les documents comptables.

Paragraphe 2 : Du bureau de passages

Article 43 : Le bureau de passages est dirigé et animé par un chef de bureau. Le bureau de passages est chargé, notamment, de :

- étudier les questions liées au séjour des autorités locales et des agents en mission dans le cadre des affaires électorales;
- assurer l'établissement des pièces comptables de paiement.

Section 4: Du service du patrimoine

Article 44 : Le service du patrimoine est dirigé et animé par un chef de service. Le service du patrimoine est chargé, notamment, de :

- acquérir l'équipement relatif aux opérations électorales ;
- gérer l'équipement, le matériel de bureau, le matériel roulant de la direction générale des affaires électorales ;
- veiller à l'équipement ;
- gérer les immeubles affectés à la direction générale des affaires électorales ;
- tenir la comptabilité matière.

Article 45 : Le service du patrimoine comprend le bureau des approvisionnements et de la gestion du matériel.

Paragraphe 1 : Du bureau des approvisionnements et de la gestion du matériel

Article 46 : Le bureau des approvisionnements et de la gestion

du matériel est dirigé et animé par un chef de bureau.

Le bureau des approvisionnements et de la gestion du matériel est chargé, notamment, de :

- assurer la gestion de l'équipement, du matériel et du mobilier ;
- assurer la gestion du matériel roulant et nautique, par la tenue des fiches d'affectation des véhicules et hors-bord dans les circonscriptions ;
- assurer la gestion des immeubles affectés à la direction générale des affaires électorales ;
- tenir la comptabilité matière.

Chapitre VI : Des directions départementales

Article 47 : Chaque direction départementale, outre le secrétariat, comprend :

- le service des opérations préélectorales et du contentieux ;
- le service du recensement administratif ;
- le service administratif et financier ;
- le service des archives et de la documentation.

Section 1 : Du secrétariat

Article 48 : Le secrétariat de la direction départementale est dirigé et animé par un chef de secrétariat qui a rang de chef de bureau.

Le secrétariat est chargé, notamment, de :

- recevoir et expédier le courrier ;
- analyser sommairement les correspondances et autres documents administratifs ;
- et, d'une manière générale, de toute autre tâche qui peut lui être confiée.

Section 2 : Du service des opérations préélectorales et du contentieux

Article 49 : Le service des opérations préélectorales et du contentieux est dirigé et animé par un chef de service qui a rang de chef de bureau.

Le service des opérations et du contentieux est chargé, notamment, de :

- assurer la formation des personnels électoraux ;
- assurer le déroulement des opérations préélectorales ;
- proposer la création ou la suppression des bureaux de vote ;
- recevoir et transmettre les recours des élections à la direction générale des affaires électorales.

Section 3 : Du service du recensement administratif

Article 50 : le service du recensement administratif est dirigé et animé par un chef de service qui a rang de chef de bureau.

Le service du recensement administratif est chargé, notamment, de :

- suivre le déroulement des opérations du recensement administratif ;
- procéder à l'établissement et à la révision des listes électorales.

Section 4 : Du service administratif et financier

Article 51 : Le service administratif et financier est dirigé et animé par un chef de service qui a rang de chef de bureau.

Le service administratif et financier est chargé, notamment de :

- évaluer et gérer la logistique relative aux opérations électorales ;

- exécuter le budget relatif aux élections ;
- élaborer le rapport relatif aux élections.

Section 5 : Du service des archives et de la documentation

Article 52 : Le service des archives et de la documentation est dirigé et animé par un chef de service qui a rang de chef de bureau.

Le service des archives et de la documentation est chargé, notamment, de :

- assurer la tenue du fichier électoral local ;
- assurer la conservation des archives électorales.

TRE II : DISPOSITION FINALE

Article 53 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 22 mars 2006

François IBOVI

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE, CHARGÉE DE L'ALPHABÉTISATION

Arrêté n° 2561 du 21 mars 2006 portant fixation des primes et indemnités allouées au titre de l'organisation des examens d'Etat et des concours du cycle secondaire de l'enseignement.

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n° 008-90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo ;

Vu le décret n° 2003-111 du 7 juillet 2003 portant attributions du ministre de l'enseignement technique et professionnel ;

Vu le décret n° 2003-119 du 7 juillet 2003 portant attributions du ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation ;

Vu le décret n° 2005-02 du 07 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la note de service n° 094.03/METP.CAB.DECTP du 17 avril 2003 fixant le montant des primes et indemnités allouées au titre de la campagne des examens et concours ;

Vu la note de service n° 057/MEPSA.CAB.DEC du 16 janvier 2004 fixant les primes, les perdiems et les frais de mission alloués aux différents responsables, membres des commissions et au personnel de service consignés pour assurer l'organisation, le déroulement et le traitement des examens et concours ;

Vu le communiqué final des travaux de la commission mixte Collège des enseignants – Gouvernement du 17 février 2006 ;

Arrêtent :

Article premier : les primes et les indemnités allouées aux différents responsables, et membres des commissions et au personnel de service consignés pour assurer l'organisation des examens d'Etat et des concours du cycles secondaire de l'enseignement sont fixées ainsi qu'il suit :

I – PRIMES DE RESTAURATION JOURNALIERE :

Bénéficiaires	Montant forfaitaire
Coordonnateur	7 000
Président général des jurys	6 000
Membre des coordinations centrale et locale des opérations	5 000
Responsable des commissions centrales et président des jurys spécifiques	5 000
Responsable adjoint des commissions centrales	3 000
Membre des commissions centrales et examinateur (épreuves d'EPS – oraux – soutenance - travaux pratiques)	3 000
Responsable des commissions locales	3 000
Membre des commissions locales, agents de sécurité, manutentionnaires et chauffeurs	3 000

II – INDEMNITES :

Opération	Bénéficiaire	Montant forfaitaire			
		Baccalauréat	Brevet	Examens prof.	Concours prof.
1. Tirage des copies	Responsable	350 000	350 000	350 000	350 000
	Responsable adjoint	200 000	200 000	200 000	200 000
2. Traitement informatique des candidatures	Coordonnateur et responsable	300 000	300 000	300 000	300 000
	Chef d'exploitation	250 000	250 000	250 000	250 000
	Membres de la coordination	200 000	200 000	200 000	200 000
	Opérateur de saisie	100 000	100 000	100 000	100 000
	Autre membre	50 000	50 000	50 000	50 000
	Pigiste	30 000	30 000	30 000	30 000
3. Relecture, contrôle et vérification des listes	Coordonnateur	200 000	200 000	200 000	200 000
	Coordonnateur adjoint	150 000	150 000	150 000	150 000
	Membre	100 000	100 000	100 000	100 000
4. Refonte et choix des sujets	Coordonnateur	150 000	150 000	150 000	150 000
	Président général des jurys	100 000	100 000	100 000	100 000
	Président spécifique et d'EPS	80 000	80 000	80 000	80 000
	Responsable	70 000	70 000	70 000	70 000
	Responsable adjoint	50 000	50 000	50 000	50 000
5. Saisie des sujets	Membre	40 000	40 000	40 000	40 000
	Coordonnateur	150 000	150 000	150 000	150 000
	Responsable	65 000	65 000	65 000	65 000
	Responsable adjoint	60 000	60 000	60 000	60 000
6. Rédaction et contrôle des enveloppes	Membres	55 000	55 000	55 000	55 000
	Coordonnateur	100 000	100 000	100 000	100 000
	Responsable	60 000	60 000	60 000	60 000
	Responsable adjoint	55 000	55 000	55 000	55 000
7. Tirages et mise sous scellé des sujets	Rédacteur	50 000	50 000	50 000	50 000
	Responsable	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
8. Editions codes barres et badges	Membre	500 000	500 000	500 000	500 000
	Coordonnateur	400 000	-	-	-
	Chef d'exploitation	300 000	-	-	-
	Membres de la coordination	250 000	-	-	-
9. Déroulement des épreuves écrites, orales et pratiques	Opérateur de saisie	200 000	-	-	-
	Coordonnateur	200 000	200 000	200 000	200 000
	Président général des jurys	200 000	200 000	200 000	200 000
	Président spécifique et d'EPS	150 000	150 000	150 000	150 000
	Chef de centre (B/ville et P/Noire)	70 000	70 000	65 000	65 000
	Chef de centre adjoint (B/ville et P/Noire)	60 000	60 000	55 000	55 000
	Membre de la coordination nationale	50 000	50 000	50 000	50 000
	Examinateur (pratiques/soutenance)	25 000	25 000	25 000	-
	Membre de l'équipe permanente de la DEC (Brazzaville)	35 000	35 000	35 000	35 000
	Membre de la coordination locale	5 000	5 000	5 000	5 000
	Chauffeur (Brazzaville)	40 000	40 000	40 000	40 000
10. Relevé des notes et conversion des performances d'EPS	Délégué national (frais de mission)	40 000	40 000	40 000	40 000
	Président des jurys d'EPS	150 000	150 000	-	-
	Responsable	60 000	60 000	-	-
	Responsable adjoint	50 000	50 000	-	-
11. Brassage	Membre	40 000	40 000	-	-
	Coordonnateur	50 000	50 000	50 000	50 000
	Responsable	40 000	40 000	40 000	40 000
	Responsable adjoint	35 000	35 000	35 000	35 000
12. Correction	Membre	30 000	30 000	30 000	30 000
	Coordonnateur	200 000	200 000	200 000	200 000
	Président général des jurys	200 000	200 000	200 000	200 000
	Président spécifique du jury concerné	150 000	150 000	150 000	150 000
	Responsable du centre de correction	100 000	100 000	100 000	100 000
	Membre du secrétariat	50 000	50 000	50 000	50 000
	Responsable de la commission correction	60 000	60 000	60 000	60 000
	Permanence DEC	35 000	35 000	35 000	35 000
Correcteur (par lot de 50 copies)	7500	7500	7500	7500	

Opération	Bénéficiaire	Montant forfaitaire			
		Baccalauréat	Brevet	Examens prof.	Concours prof.
13. Traitement informatique des notes	Coordonnateur	300 000	300 000	300 000	300 000
	Président général des jurys	250 000	250 000	250 000	250 000
	Responsable informatique des jurys	200 000	200 000	200 000	200 000
	Président spécifique du jury concerné	150 000	150 000	150 000	150 000
	Membre de la coordination	150 000	150 000	150 000	150 000
	Opérateur de saisie	100 000	100 000	100 000	100 000
	Autre membre	50 000	50 000	50 000	50 000
14. Contrôle et validation des résultats	Pigiste	30 000	30 000	30 000	30 000
	Coordonnateur	80 000	80 000	80 000	80 000
	Responsable	60 000	60 000	60 000	60 000
	Responsable adjoint	50 000	50 000	50 000	50 000
15. Sécurité nationale	Membre	40 000	40 000	40 000	40 000
	Responsable	100 000	100 000	100 000	100 000
16. Maniement des fonds	Membre	50 000	50 000	50 000	50 000
	Responsable	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Responsable adjoint	500 000	500 000	500 000	500 000
	Membre	200 000	200 000	200 000	200 000

Article 2: Les primes de restauration sus mentionnées sont doublées pour les travaux devant se dérouler les jours fériés et pendant la nuit.

Les indemnités fixées ci-dessus sont payées sur la base des notes de service ministérielles désignant les membres des commissions de travail à chaque étape de l'organisation des examens d'Etat et des concours.

Article 3 : Le présent arrêté, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera enregistré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 21 mars 2006

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation,

ROSALIE KAMA – NIAMAYOUA

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,

Pierre Michel NGUIMBI

B - ACTES INDIVIDUELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n°2006-101 du 23 mars 2006 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du mérite congolais.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 06 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de Grand Croix ;

Vu le décret n° 86-905 du 06 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur ;

Vu le décret n° 86-896 du 06 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n° 97-8 du 04 novembre 1997 portant création de

la maison militaire du Président de la République ;
Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création du conseil des ordres nationaux ;
Vu le décret n° 2001-330 du 16 juin 2001 portant réorganisation de la maison militaire du Président de la République.

Décète :

Article premier : Sont nommés, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite Congolais,

Au grade de commandeur :

Médecin Général de Division
MOULAY IDRIS ARCHANE.

Au grade d'officier :

Médecins Colonel Major
- **EL HOUSSAINE CHANA**
- **VICTOR OHAYON**
- **MOHAMED OUAALINE.**

Au grade de chevalier :

Colonel d'Administration
MOHAMED BENNANI BRAOULI

Médecin Colonel
MOHAMED JANATI IDRISSE

Médecins Lieutenant-colonel
- **EL MEHDI ZBIR**
- **MOHAMED BOUI**
- **ABDELBARRE OUBBAAZ**
- **ABDELHAY LEMNOUER**
- **ABDELOUAHED BAITE**

Médecins Commandant
- **EL KAMEL EL MRANI**
- **ABDELHAMID BENZIANE**
- **MOHAMMED EL BAAJ**
- **ABDELHAK TAHIR**
- **NOUR EDDINE KADADRY**
- **ALI CHAIBI**

Commandants
- **HADDOU DHEM**
- **ASSI REGRAGUI**

Lieutenant
SMAIL EL KASSIMI.

Article 2 : Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 23 mars 2006

Denis SASSOU NGUESSO

Décret n° 2006-102 du 23 mars 2006 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du dévouement congolais.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 06 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de Grand Croix ;

Vu le décret n° 86-905 du 06 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur ;

Vu le décret n° 86-896 du 06 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n° 97-8 du 04 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République ;

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création du conseil des ordres nationaux ;

Vu le décret n° 2001-330 du 16 juin 2001 portant réorganisation de la maison militaire du Président de la République.

Décrète :

Article premier : Sont nommés, à titre exceptionnel, dans l'ordre du dévouement congolais,

Au grade d'officier :

Adjudants-chefs :

- **ABDELMAJID ELAYOUBI**
- **ABBDELKRIM EL FENNE**

Adjudants :

- **ALI AKOU RAY**
- **ALLAL HAJJI**
- **HASSAN JAMIL**
- **MOHAMED AIROU**
- **MUSTAPHA LAARIF**
- **AMAR MAACH**
- **HASSAN EL KHARBAOUI**

Sergents-chefs :

- **OMAR INGOURIF**
- **ABDELLATIF LITA**
- **ABDELJALIL AAZI**
- **MOHAMED BOUKTIB**
- **HAMID HADIRASSOU**
- **MOHAMMED TAHRI**
- **ABDELHAKIM CHOUAD**

Sergents :

- **BOUGRINE CHAIBI**
- **SALAH HASSINI**
- **TARIK ASRANE**
- **MOHAMED HAMMANI**
- **EL MUSTAPHA TOUHARANE**
- **ZAKARYA BADDI**
- **KHALID SLIMANI.**

Au grade de chevalier :

Caporaux-chefs :

- **ALI OUHRA**

- **EL AYYACHI HOUASLI**
- **SMAIL ABAGHLI**

Caporaux :

- **ABDESLAM OUALI**
- **ABDELMAJID BENELHMAM**
- **MOHAMMADINE EL KHALKI**
- **MOHAMMED DAHMOUNI**
- **ABDENNAJI RABBAH**
- **BADR EDDINE HANID**
- **SAID AGHOUIL**
- **MOHAMED AFATHI**

2^e Classe:

- **BOUAZZA AL BERGI**
- **ABDELAZIZ HACHOUMI**
- **LHOUCINE TIMARIEN**
- **ABDELLAH HARBAL**
- **EL HASSAN EL MAIBDAL**
- **BOUAZZA BOUHDADI**
- **HAMID EL KATTANI**
- **ABDELHAQ KHOUADER**
- **MOHAMED EL-BAKKOUCHI.**

Article 2 : Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 23 mars 2006

Denis SASSOU N'GUESSO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DECRETS

Décret n° 2006-104 du 24 mars 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale) en tête : M. **NGATSIO (Claude)**,

Le Président de la République,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF- ;

Vu le décret n°67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n°91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires de fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n°98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au Ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n°99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés.

DECRETE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des déc-

rets n°s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'*attaché des SAF* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire, des mutilés de guerre et de la famille.

NGATSIO (Claude Gervais)

Date et lieu de naissance : 09 avril 1973 à Djambala
Diplôme : licence ès sciences économiques
option : Macroéconomie appliquée

NITOU BASSIDI (Jacques Mesmin)

Date et lieu de naissance : 19 août 1974 à Jacob
Diplôme : Brevet de technicien supérieur
option : Action commerciale

ASSOULA ZOME (Orselle)

Date et lieu de naissance : 12 avril 1979 à Brazzaville
Diplôme : licence ès sciences économiques
option : Macroéconomie appliquée

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 24 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de
la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget.

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°2006-105 du 29 mars 2006 portant intégration et nomination de M. **BOUSSANA (Alain Marc)**, dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services sociaux (jeunesse et sports).

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;

Vu le décret n° 74-454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres des catégories A, B, C et D de l'enseignement abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1^{er}, 2, 3, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n°63-70 du 26 mars 1963, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement (jeunesse et sports) ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut

général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087 du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n°019 du 23 février 1995 portant recrutement de l'intéressé en qualité d'élève professeur certifié d'EPS ;
Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

Décrète :

Article premier : En application des dispositions combinées des décrets n°s 74-454 du 17 décembre 1974 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **BOUSSANA (Alain Marc)**, élève professeur certifié d'EPS, né le 6 décembre 1966 à Kiéni (Madingou), titulaire du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive, obtenu à l'université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services sociaux (jeunesse et sports), nommé au grade de *professeur certifié* d'éducation physique et sportive de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 4 décembre 1995, date effective de prise de service de l'intéressé et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2005, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction
publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°2006-106 du 29 mars 2006 portant intégration et nomination de Mlle **MATETE PEMBE (Elda Edwige)**, élève professeur adjoint d'éducation physique et sportive dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (jeunesse et sports).

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;

Vu le décret n° 74-454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres des catégories A, B, C et D de l'enseignement abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1^{er}, 2, 3, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n°63-70 du 26 mars 1963, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement (jeunesse et sports) ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des

agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2087 du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu la note de service n°0653 du 05 juillet 2004 portant recrutement des élèves professeurs adjoints d'éducation physique et sportive ;
Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressée.

Décète :

Article premier : En application des dispositions combinées des décrets n°s 74-454 du 17 décembre 1974 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, Mlle **MATETE PEMBE (Elda Edwige)**, née le 03 mai 1980 à Brazzaville, élève professeur adjoint d'éducation physique et sportive, titulaire du certificat d'aptitude au professorat adjoint d'éducation physique et sportive, obtenu à l'université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (jeunesse et sports), nommée au grade de *professeur adjoint* d'éducation physique et sportive de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mise à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 25 novembre 1994, date effective de prise de service de l'intéressée et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2005, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°2006-107 du 29 mars 2006 portant intégration et nomination de certaines candidates dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme), en tête : Mlle **YOKA (Regina Judith)**.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
Vu le décret n°82-924 du 20 octobre 1952 portant statut particulier des cadres de l'informatique ;
Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut

général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2087 du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressées.

Décète :

Article premier : En application des dispositions combinées des décrets n°s 82-924 du 20 octobre 1982 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires de la licence ès lettres, option : relations publiques, obtenue à l'université Marien NGOUABI, sont intégrées dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme), nommées au grade de *journaliste niveau III* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 et mises à la disposition du ministère de la communication, chargé des relations avec le Parlement.

YOKA (Regina Judith)

Date et lieu de naissance : 28 novembre 1972 à Brazzaville

LENGOUA (Semon Raïssa Manu Micheline)

Date et lieu de naissance : 30 novembre 1978 à Brazzaville

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°2006-109 du 29 mars 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), en tête : M. **MBON NGAYOULI (Jean)**.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n°62-426 du 29 décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers - SAF ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par

le décret n° 2005-83 du 02 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2087 du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés.

Décrète :

Article premier : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle I des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'*administrateur des SAF* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

MBON NGAYOULI (Jean)

Date et lieu de naissance : 07 janvier 1972 à Inkouélé
Diplôme : Maîtrise en droit public

MOUNGUENGUI (Habib Landry)

Date et lieu de naissance : 21 mai 1973 à Divénié
Diplôme : Maîtrise en droit public

EBITA GAMA (Droms)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1980 à Okassa (Ollombo)
Diplôme : Maîtrise en droit public

BOUYA (Roger Claver)

Date et lieu de naissance : 10 décembre 1970 à Likoba
Diplôme : Maîtrise en sciences économiques

NKOLONGA MAOUIOUI (Rodrigue)

Date et lieu de naissance : 19 novembre 1973 à Impfondo
Diplôme : Maîtrise en droit privé

GANDOU (Noël)

Date et lieu de naissance : 09 août 1973 à Créteil (France)
Diplôme : Maîtrise AES en commerce et affaires internationales

AGNOUA (Adolphe)

Date et lieu de naissance : 11 février 1978 à Ekouassendé
Diplôme : Master of sciences en économie

OMBELI (Romain)

Date et lieu de naissance : 03 août 1972 à Ngania
Diplôme : Maîtrise en droit public

GANCKOUBY (Axelle Irma)

Date et lieu de naissance : 02 janvier 1972 à Brazzaville
Diplôme : Diplôme d'études supérieures en finances

ITOUA-NGAPORO OFINI ASSORI

Date et lieu de naissance : 09 avril 1974 à Kharkov (URSS)
Diplôme : Maîtrise en droit privé

MAKOSSO (Christian Ernest)

Date et lieu de naissance : 28 mars 1972 à P/noire
Diplôme : Doctorat en sciences économiques

OWORO (Mophoué)

Date et lieu de naissance : 23 mars 1976 à Brazzaville
Diplôme : Maîtrise en droit privé

ANDZOUANA (Prudence)

Date et lieu de naissance : 30 avril 1978 à Brazzaville
Diplôme : Maîtrise en management

MOUANANDA (Flamel Alain)

Date et lieu de naissance : 26 novembre 1974 à Brazzaville
Diplôme : Maîtrise en sciences économiques

ELION (Emmanuel)

Date et lieu de naissance : 17 janvier 1971 à Inkouélé

Diplôme : Maîtrise en droit des affaires

MBIEMPALA (Serges Constant)

Date et lieu de naissance : 17 septembre 1975 à Ewo
Diplôme : Maîtrise en géographie de l'aménagement

OTIOUONTSOUORO (Ludovic)

Date et lieu de naissance : 17 octobre 1970 à Djambala
Diplôme : Maîtrise en économie et gestion du secteur public

ONDONGO (Marien Patrice)

Date et lieu de naissance : 04 septembre 1971 à Brazzaville
Diplôme : Maîtrise en droit privé

INGOMIS (Justin)

Date et lieu de naissance : 18 juin 1974 à Brazzaville
Diplôme : Maîtrise en monnaie et finances

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°2006-110 du 29 mars 2006 portant intégration et nomination de M. **EKOUYA BOWASSA (André Paulin)**, dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services techniques (industrie).

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 59-45 du 12 février 1959 fixant le statut commun des cadres de la catégorie B (actuellement A II des services techniques) ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers – SAF ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087 du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

Décète :

Article premier : En application des dispositions combinées des décrets n°s 59/45 du 12 février 1959 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **EKOUYA BOWASSA (André Paulin)**, né le 23 janvier 1976 à Brazzaville, titulaire du diplôme universitaire de technologie, option : électronique, obtenu à l'université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services techniques (industrie), nommé au grade d'*ingénieur* des travaux techniques industrielles de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°2006-111 du 29 mars 2006 portant engagement de M. **KOSSI (François)** en qualité d'attaché des SAF contractuel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021 -89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique; Vu le décret n° 91 -049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005, tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la lettre n° 0931 /MSRJ/CAB du 04 juillet 2005, transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

Articlé 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **KOSSI (François)**, né le 03 août 1970 à Zanaga, titulaire de la licence en sciences économiques, option : finance et comptabilité, obtenue à l'université Marien NGOUABI, est engagé pour une durée indéterminée en qualité d'attaché des SAF contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680, classé dans la catégorie I, échelle 2 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre (04) mois.

Article 3 : L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction Publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du Budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre des sports et du redéploiement de la jeunesse,

Marcel MBANI

Décret n° 2006-112 du 29 mars 2006 portant engagement de M. **MISSIE TSIBA (Gabriel)** en qualité d'attaché des SAF contractuel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960, applicable aux agents contractuels de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005, tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la lettre n° 0931/MSRJ/CAB du 4 juillet 2005, transmettant le dossier de candidature de l'intéressé ;

DECRETE :

Articlé leC : En application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **MISSIE TSIBA (Gabriel)**, né le 5 février 1961 à Zanaga, titulaire de la licence es-sciences économiques, option planification du financement, obtenu à l'université Marien NGOUABI, est engagé pour une durée indéterminée en qualité d'attaché des SAF contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680, classé dans la catégorie I, échelle 2 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

Article 2: La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

Article 3: L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 29 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction
Publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du
Budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre des sports et du redéploiement
de la jeunesse,

Marcel MBANI

Décret n° 2006-113 du 30 mars 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services techniques (élevage) en tête : M. **EBA YOKA (Richard)**,

Le Président de la République,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n°60-90 du 3 mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des services techniques ;

Vu le décret n°67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n°91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires de fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n°98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au Ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n°99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés.

Décète :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des décrets n°s 60-90 du 3 mars 1960 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services techniques (élevage), nommés au grade de *vétérinaire inspecteur d'élevage* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

EBA YOKA (Richard)

Date et lieu de naissance : 26 mai 1972 à Vouma- Mboko (Makoua)

Diplôme : Doctorat en médecine vétérinaire

Lieu d'obtention : Ecole nationale de médecine vétérinaire de Sidi Thabet (Tunisie)

WANDE (Marie Véronique)

Date et lieu de naissance : 12 décembre 1972 à Obéssi (Tchikapika)

Diplôme : Master of science en médecine vétérinaire

Lieu d'obtention : Université agricole d'Etat de Moldova (ex-URSS)

LOUNGUI (Sylvie Rachel)

Date et lieu de naissance : 26 septembre 1972 à Brazzaville

Diplôme : Master of science en médecine vétérinaire

Lieu d'obtention : Université nationale agricole (ex-URSS)

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de
la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget.

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-114 du 30 mars 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale) en tête : M. **NTSIBA (Jean Pierre)**.

Le Président de la République,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ; Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF- ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ; Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versements des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

Décète :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées du

décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la licence obtenue à l'université Marien NGOUABI et du brevet de technicien supérieur, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers –SAF– (administration générale), nommés au grade *d'attaché des SAF* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NTSIBA (Jean Pierre)

Date et lieu de naissance : 23 juin 1971 à Adzi
Diplôme : Licence ès lettre
Option du diplôme : Histoire

NGOLIE BIHOVA (Prisca)

Date et lieu de naissance : 25 mars 1976 à Brazzaville
Diplôme : Licence ès lettre
Option du diplôme : Linguistique

NGOMA (Olvinie Miglègè Annette)

Date et lieu de naissance : 20 juillet 1983 à Ngouédi
Diplôme : Licence en Electrotechnique

OTORO (Alban Pie X)

Date et lieu de naissance : 13 juillet 1971 à Makoua
Diplôme : Licence ès lettre,
Option : Psychologie

NGOMBE (Brially Stève)

Date et lieu de naissance : 17 mai 1975 à Makoua
Diplôme : Licence en Droit

LENGOUA (Semon Raïssa Manu Micheline)

30 novembre 1978 à Brazzaville
Diplôme : Licence ès lettres
Option du diplôme : Sciences et techniques de la communication

NGALEMONI (Solène Joachina)

11 décembre 1981 à Brazzaville
Diplôme : Brevet de technicien supérieur

BOKEMBELE (Jobel Ostin)

15 mai 1984 à Mossaka
Diplôme : Licence en Gestion
Option du diplôme :

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget.

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-115 du 30 mars 2006 portant engagement de M. **BIRINDA (Edmond)** en qualité d'ingénieur adjoint contractuel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005, tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective au 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **BIRINDA (Edmond)**, né le 7 décembre 1965 à Mossendjo, titulaire du diplôme des ingénieurs maritimes de Mourmanch (URSS), spécialité: réparation navale, est engagé pour une durée indéterminée en qualité d'ingénieur adjoint contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

Article 3 L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 29 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction Publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du Budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Rectificatif n°2006-108 du 29 mars 2006 au décret n°2005-90 du 04 février 2005, relatif à la prise en charge par la fonction publique des ex-pigistes du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement en tête : Mlle **IMBEKOU MAMOWA (Romaine)**.

Au lieu de :

Article premier : (ancien)

Les ex-pigistes du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement ci-après désignés, titulaires de la licence ès lettres, section : sciences et techniques de la communication, obtenue à l'université Marien NGOUABI, sont pris en charge par la fonction publique, intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 3 des services administratifs et financiers

(administration générale) et nommés au grade d'attaché des SAF de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 590.

Lire :

Article premier : (nouveau)

En application des dispositions combinées des décrets n°s 82-924 du 20 octobre 1982 et 99-50 du 3 avril 1999, les ex-pigistes du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement ci-après désignés, titulaires de la licence ès lettres, section : sciences et techniques de la communication, option : relations publiques et documentation, obtenue à l'université Marien NGOUABI, sont pris en charge par la fonction publique, intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme) et nommés au grade de *journaliste niveau III* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, ACC=néant.

Le reste sans changement.

ARRETES EN ABREGE

PROMOTION

Par arrêté n°2590 du 22 mars 2006, M. MOUKALA (Gaston), inspecteur des collèges d'enseignement général de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1750 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services sociaux (enseignement), est promu à deux ans au titre de l'année 2004 au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 19 novembre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci - dessus indiquée.

Par arrêté n° 2639 du 23 mars 2006, M. MAKOSSO-MATHOS (Marius), professeur certifié des lycées de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1750 des cadres de la catégorie I, échelle 1, est promu à deux ans au titre des années 1997, 1999, 2001 et 2003 successivement aux échelons supérieurs comme suit : ACC = néant.

- au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 25 septembre 1997.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 25 septembre 1999;

- au 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 25 septembre 2001;

- au 3^e échelon, indice 2350 pour compter du 25 septembre 2003.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2668 du 24 mars 2006, Mlle BATEKISSA-MALEKA (Alphonsine), assistante sociale de 4^e échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B hiérarchie I, des services sociaux (service social), est versée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770 pour compter du 10 octobre 1993.

L'intéressée est promue à deux ans au titre des années 1995, 1997, 1999, 2001 et 2003 successivement aux échelons supérieurs comme suit : ACC = néant :

- au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 10 octobre 1995;

- au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 10 octobre 1997;

- au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 10 octobre 1999.

2^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 10 octobre 2001;

- au 2^e échelon, indice 1110 pour compter du 10 octobre 2003.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2669 du 24 mars 2006, les assistants sociaux principaux de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 880 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (service social), dont les noms et prénoms suivent, sont promus à deux ans au titre des années 1998, 2000 et 2002 successivement aux échelons supérieurs conformément au tableau suivant ; ACC=néant

MONENGUE (Jean Baptiste)

Année de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
1998	1	4 ^e	980	03-05-98
2000	2	1 ^{er}	1080	03-05-00
2002		2 ^e	1180	03-05-02

NGONO (Daniel)

Année de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
1998	1	4 ^e	980	03-05-98
2000	2	1 ^{er}	1080	03-05-00
2002		2 ^e	1180	03-05-02

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2670 du 24 mars 2006, Mme KOUTA née MAKENDZO (Véronique), assistante sociale principale de 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 780 des cadres de la catégorie I, échelle 2, des services sociaux (service social), est promue à deux ans au titre des années 2000 et 2002 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 3^e échelon, indice 880 pour compter du 10 décembre 2000;

- au 3^e échelon, indice 980 pour compter du 10 décembre 2002.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2671 du 24 mars 2006, Madame KITANTOU NZABI née BEMBA-NDOIIMBA (Henriette), assistante sociale hors classe, 1^{er} échelon, indice 1370 des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (service social), est promue à deux ans au titre de l'année 2001 au 2^e échelon, indice 1470 pour compter du 02 octobre 2001, ACC = néant.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n° 2672 du 24 mars 2006, Mlle **MAKOUNDIKA (Thérèse)**, monitrice sociale (option : auxiliaire sociale) de 3^e échelon, indice 490 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (service social), est promue à deux ans au titre des années 1988, 1990 et 1992 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 4^e échelon, indice 520 pour compter du 22 juin 1988;
- au 5^e échelon, indice 560 pour compter du 22 juin 1990;
- au 6^e échelon, indice 600 pour compter du 22 juin 1992.

L'intéressée est versée pour compter de cette dernière date dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 635 et promue à deux ans au titre des années 1994, 1996, 1998, 2000 et 2002, comme suit

2^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 675 pour compter du 22 juin 1994;
- au 2^e échelon, indice 715 pour compter du 22 juin 1996;
- au 3^e échelon, indice 755 pour compter du 22 juin 1998;
- au 4^e échelon, indice 805 pour compter du 22 juin 2000.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 845 pour compter du 22 juin 2002.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2673 du 24 mars 2006, les assistants sociaux principaux de 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (service social) dont les noms et prénoms suivent, sont promus à deux ans au titre de l'année 2002 à l'échelon supérieur conformément au tableau suivant :

NKOUNKOU (Athanase Antoine)

Année de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2002	2 ^e	3 ^e	1280	02-05-02

NGAVOU (Bernard)

Année de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2002	2 ^e	3 ^e	1280	02-05-02

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n° 2674 du 24 mars 2006, Mme **NGOULOUPEMEMBA née ZOB (Antoinette)**, assistante sociale principale de 5^e échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, des services sociaux (service social), est versée dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 05 juin 1992, ACC = néant.

L'intéressée est promue à deux ans au titre des années 1994, 1996, 1998, 2000 et 2002 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 2^e échelon, indice 1180 pour compter du 5 juin 1994;
- au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 5 juin 1996;
- au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 5 juin 1998.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 1480 pour compter du 5 juin 2000;
- au 2^e échelon, indice 1580 pour compter du 5 juin 2002.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2675 du 24 mars 2006, Mlle **LOUTAYA (Claudine)**, secrétaire d'administration de 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 545 des cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), est promue à deux ans au titre de l'année 2004 au 3^e échelon, indice 585 pour compter du 14 décembre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n° 2676 du 24 mars 2006, M. **GALIBAY-MIANGUE (Clotaire)**, administrateur de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1450 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est promu au grade au choix au titre de l'année 2005 et nommé *administrateur en chef* de 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 18 décembre 2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n° 2677 du 24 mars 2006, Les professeurs certifiés d'éducation physique et sportive de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1750 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services sociaux (jeunesse et sports), dont les noms et prénoms suivent, sont promus à deux (2) ans au titre des années 2001 et 2003 successivement aux échelons supérieurs conformément comme suit, ACC= néant :

BANY-BOUCKETE (Lévy)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet.
2001	2	4 ^e	1900	17-04-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	17-04-2003

BILONGO (Albert)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2001	2	4 ^e	1900	02-05-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	02-05-2003

BITSINDOU (Thérèse)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2001	2	4 ^e	1900	04-04-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	04-04-2003

BOPAYOT (Léonard)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2001	2	4 ^e	1900	18-12-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	18-12-2003

EBOUNDJI (Joseph)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2001	2	4 ^e	1900	17-11-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	17-11-2003

MABIALA (Léon Jean)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2001	2	4 ^e	1900	01-04-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	01-04-2003

MANIMA-MOUNKONO (André)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet.
2001	2	4 ^e	1900	01-04-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	01-04-2003

MAYINDOU-MAMPOUYA

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2001	2	4 ^e	1900	01-11-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	01-11-2003

MOELLE-MABOUNDA (Michel)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2001	2	4 ^e	1900	28-03-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	28-03-2003

MONGANDA (Marie Louise)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2001	2	4 ^e	1900	01-01-2001
2003	3	1 ^{er}	2050	01-01-2003

MOUANDA (Timothée)

Années de P.	Cl.	Ech.	Ind.	Prise d'effet
2001	2		1900	03-10-2001
2003	3		2050	03-10-2003

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2678 du 24 mars 2006, M. OLOUENGUE (Roger), conseiller des affaires étrangères de 3^e classe, 4^e échelon, indice 2500 des cadres de la catégorie I, échelle 1 du personnel diplomatique et consulaire, est promu à deux ans au titre de l'année 2005 hors classe, 1^{er} échelon, indice 2650 pour compter du 4 décembre 2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n°2698 du 27 mars 2006, les administrateurs en chef de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), dont les noms et prénoms suivent, sont promus à deux ans au titre de l'année 2005 à l'échelon supérieur conformément au tableau ci-après ACC= néant.

MOUANGOU (Antoine)

Année de promotion : 2005; Classe: 3^e; Echelon: 2^e; Indice: 2200; Prise d'effet : 05/10/2005.

ABIALO (Benjamin)

Année de promotion : 2005; Classe : 3^e ; Echelon : 2^e; Indice: 2200; Prise d'effet : 10/12/2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2699 du 27 mars 2006, M. MOUANANDOKI (Pierre), administrateur de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1750 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est promu à deux ans au titre des années 2003 et 2005 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 15 mai 2003.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 15 mai 2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n°2700 du 27 mars 2006, M. SAMBA (Martin), administrateur de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1450 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est promu au grade au choix au titre de l'année 2004 et nommé *administrateur en chef* de 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 18 février 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n°2701 du 27 mars 2006, M. NGOMA (Gilbert), administrateur de 1^{er} classe, 3^e échelon, indice 1150 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est promu à deux ans au titre des années 2000 et 2002 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 4^e échelon, indice 1300 pour compter du 21 février 2000.

2^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 21 février 2002.

L'intéressé est promu au grade au choix au titre de l'année 2004 et nommé administrateur en chef de 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 21 février 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion au grade au choix ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2702 du 27 mars 2006, M. DIMI MOKE (Emmanuel), agent spécial principal de 2^e classe, 3^e échelon,

indice 890 des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est promu à deux ans au titre de l'année 2004 au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 27 mai 2004, ACC= néant.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n°2703 du 27 mars 2006, M. OMBISSA (Corneille), agent spécial principal de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770 des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est promu à deux ans au titre de l'année 2005 au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 31 décembre 2005, ACC= néant.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n°2704 du 27 mars 2006, Mme KOUBATIKA née BEMBE TSENDI (Yvonne), sous intendant de 9^e échelon, indice 1360 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services administratifs et économiques (enseignement), admise à la retraite depuis le 1^{er} janvier 1995 est versée dans la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 5 septembre 1991.

L'intéressée est promue à deux ans au titre de l'année 1993, à la 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 1480 pour compter du 5 septembre 1993.

En application des dispositions du décret n°82-256 du 24 mars 1982, notamment en son article 5 point n°1, Mme **KOUBATIKA née BEMBA TSENDI Yvonne**, bénéficiaire d'une bonification d'un échelon, est promue au 2^e échelon, indice 1580 pour compter du 1^{er} janvier 1994.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion et cette bonification d'échelon ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2705 du 27 mars 2006, M. METOUL (Georges), instituteur contractuel de 1^{ère} classe, indice 590 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), est promu à deux ans au titre des années 1985, 1987 et 1991 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 2^e échelon, indice 640 pour compter du 1^{er} octobre 1985;
- au 3^e échelon, indice 700 pour compter du 1^{er} octobre 1987;
- au 4^e échelon, indice 760 pour compter du 1^{er} octobre 1989;
- au 5^e échelon, indice 820 pour compter du 1^{er} octobre 1991.

L'intéressé est versé pour compter de cette dernière date dans la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 2^e échelon, indice 830 et promu à deux ans au titre des années 1993, 1995, 1997, 1999, 2001 comme suit :

- au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 1^{er} octobre 1993;
- au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 1^{er} octobre 1995.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 1^{er} octobre 1997;
- au 3^e échelon, indice 1110 pour compter du 1^{er} octobre 1999;
- au 3^e échelon, indice 1190 pour compter du 1^{er} octobre 2001;

- au 4^e échelon, indice 1270 pour compter du 1^{er} octobre 2003.

M. METOUL (Georges), est inscrit au titre de l'année 2003, promu sur liste d'aptitude dans la catégorie I, échelle 2 et nommé au grade d'instituteur principal de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 1^{er} janvier 2005, ACC = 10 jours 2 mois et 1an.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion sur liste d'aptitude ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n°2706 du 27 mars 2006, Mme ELENGABEKA née OLEBE (Hélène), inspectrice d'enseignement primaire de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services sociaux (enseignement), admise à la retraite le 1^{er} janvier 2005, est promue à deux ans au titre des années 2001 et 2003 successivement aux échelons supérieurs comme suit : ACC= néant :

- au 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 10 septembre 2001;
- au 3^e échelon, indice 2350 pour compter du 10 septembre 2003.

En application des dispositions du décret n°82-256 du 24 mars 1982, notamment en son article 5 point n°1, l'intéressée, bénéficiaire d'une bonification d'un échelon, est promue au 4^e échelon, indice 2500 pour compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions et cette bonification d'échelon ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2707 du 27 mars 2006, M. FOUNDOU (Eugène Magloire), inspecteur des collèges d'enseignement général de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1750 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services sociaux (enseignement), est promu à deux ans au titre des années 2002 et 2004 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 9 novembre 2002.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 9 novembre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2708 du 27 mars 2006, M. SATOU (Bernard), infirmier diplômé d'Etat de 3^e échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (santé publique), admis à la retraite le 1^{er} janvier 2004, est promu à deux ans au titre des années 1986, 1988, 1990 et 1992 successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 4^e échelon, indice 760 pour compter du 21 juin 1986;
- au 5^e échelon, indice 820 pour compter du 21 juin 1988;
- au 6^e échelon, indice 860 pour compter du 21 juin 1990;
- au 7^e échelon, indice 920 pour compter du 21 juin 1992.

L'intéressé est versé pour compter de cette dernière date dans la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 4^e échelon, indice 950 et promu à deux ans au titre des années 1994, 1996, 1998, 2000, 2002 comme suit :

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 21 juin 1994;

- au 2^e échelon, indice 1110 pour compter du 21 juin 1996;
- au 3^e échelon, indice 1190 pour compter du 21 juin 1998;
- au 4^e échelon, indice 1270 pour compter du 21 juin 2000.

Hors classe

- au 1^{er} échelon, indice 1370 pour compter du 21 juin 2002.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2709 du 27 mars 2006, M. NTADI

(Gaston), assistant sanitaire de 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (santé publique), admis à la retraite le 1^{er} août 2000, est promu à deux ans au titre des années 1994, 1996 et 2000 successivement aux échelons supérieurs comme suit : ACC= néant :

- au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 1^{er} juillet 1994;
- au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 1^{er} juillet 1996.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 1480 pour compter du 1^{er} juillet 1998;
- au 2^e échelon, indice 1580 pour compter du 1^{er} juillet 2000.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2710 du 27 mars 2006, M. TSOUMOU

(Grégoire), brigadier chef de 2^e échelon, indice 460 des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services administratifs et financiers (douanes), est promu à deux ans au titre des années 1989 et 1991, successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 3^e échelon, indice 480 pour compter du 2 mai 1989;
- au 4^e échelon, indice 520 pour compter du 2 mai 1991.

L'intéressé est versé pour compter de cette dernière date dans la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 545 et promu à deux ans au titre des années 1993, 1995, 1997, 1999, 2001 et 2003 comme suit :

- au 3^e échelon, indice 585 pour compter du 2 mai 1993;
- au 4^e échelon, indice 635 pour compter du 2 mai 1996.

2^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 675 pour compter du 2 mai 1997;
- au 2^e échelon, indice 715 pour compter du 2 mai 1999;
- au 3^e échelon, indice 755 pour compter du 2 mai 2001;
- au 4^e échelon, indice 805 pour compter du 2 mai 2003.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2711 du 27 mars 2006, M. NGUEKOU-

BOULOUKOUÉ, lieutenant de 2^e classe 1^{er} échelon, indice 1080 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (douanes), est promu à deux ans au titre de l'année 2003, au 2^e échelon, indice 1180 pour compter du 10 décembre 2003 ACC= néant.

L'intéressé est promu au grade supérieur à l'ancienneté au titre de l'année 2005 et nommé capitaine de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 10 décembre 2005

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28

décembre 1994, cette promotion au grade supérieur à l'ancienneté ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2712 du 27 mars 2006, M. ELLION

(Maurice), inspecteur de 2^e classe 1^{er} échelon, indice 1450 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (impôts), est promu à deux ans au titre de l'année 2003, au 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 1^{er} novembre 2003 ACC= néant.

L'intéressé est promu au grade supérieur à l'ancienneté au titre de l'année 2005 et nommé *inspecteur principal* de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 12 novembre 2005, ACC=néant.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion au grade supérieur à l'ancienneté ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2713 du 27 mars 2006, Mme MAMONA

née **NGUOMO-MBANI Marguerite**, assistante sociale de 2^e échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (service social), est promue à deux ans au titre des années 1990 et 1992, successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 3^e échelon, indice 700 pour compter du 6 octobre 1990;
- au 4^e échelon, indice 760 pour compter du 6 octobre 1992.

L'intéressée est versée pour compter de cette dernière date dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770 et promue à deux ans au titre des années 1994, 1996, 1998, 2000 et 2002 comme suit, ACC=néant :

- au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 6 octobre 1994;
- au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 6 octobre 1996;
- au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 6 octobre 1998.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 6 octobre 2000;
- au 2^e échelon, indice 1110 pour compter du 6 octobre 2002.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2714 du 27 mars 2006, les monitrices

sociales (option : auxiliaire sociale) de 3^e échelon, indice 490 des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (service social), dont les noms et prénoms suivent, sont promues à deux ans au titre des années 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003 successivement aux échelons supérieurs et versées conformément au tableau suivant ; ACC= néant.

LOUZEBIHOUNA (Jacqueline)

Ancienne Situation

Date de promotion : 21-01-89 ; Echelon: 4^e ; Indice:520

Date de promotion : 21-01-91 ; Echelon:5^e ; Indice:560

Nouvelle Situation

Catégorie:II ; Echelle:2

Classe:1

- Echelon:3^e ; Indice:585 ; Prise d'effet : 21-01-91
- Echelon:4^e ; Indice:635 ; Prise d'effet : 21-01-93

Classe:2

- Echelon:1^{er} ; Indice:675 ; Prise d'effet : 21-01-95
- Echelon:2^e ; Indice:715 ; Prise d'effet : 21-01-97
- Echelon:3^e ; Indice : 755; Prise d'effet : 21-01-99
- Echelon:4^e ; Indice:805 ; Prise d'effet : 21-01-01

Classe:3

- Echelon:1^{er} ; Indice:845 ; Prise d'effet : 21-01-03

MOUSSOUNGUILA (Angélique)*Ancienne Situation :*

Date de promotion : 11-01-89 ; Echelon: 4^e ; Indice:520

Date de promotion : 11-01-91 ; Echelon:5^e ; Indice:560

Nouvelle Situation:

Catégorie:II ; Echelle:2

Classe:1

- Echelon:3^e ; Indice:585 ; Prise d'effet : 11-01-91
- Echelon:4^e ; Indice:635 ; Prise d'effet : 11-01-93

Classe:2

- Echelon:1^{er} ; Indice:675 ; Prise d'effet : 11-01-95
- Echelon:2^e ; Indice:715 ; Prise d'effet : 11-01-97
- Echelon:3^e ; Indice:755 ; Prise d'effet : 11-01-99
- Echelon:4^e ; Indice:805 ; Prise d'effet : 11-01-01

Classe:3

- Echelon:1^{er} ; Indice:845 ; Prise d'effet : 11-01-03

MAKOSSO (Gisèle Flore)*Ancienne Situation*

- Date de promotion : 23-01-89 ; Echelon:4^e ; Indice:520

- Date de promotion : 23-01-91 ; Echelon:5^e ; Indice:560

Nouvelle Situation

Catégorie:II ; Echelle:2

Classe:1

- Echelon:3^e ; Indice:585 ; Prise d'effet : 23-01-91
- Echelon:4^e ; Indice:635 ; Prise d'effet : 23-01-93

Classe:2

- Echelon:1^{er} ; Indice:675 ; Prise d'effet : 23-01-95
- Echelon:2^e ; Indice:715 ; Prise d'effet : 23-01-97
- Echelon:3^e ; Indice:755; Prise d'effet : 23-01-99
- Echelon:4^e ; Indice:805 ; Prise d'effet : 23-01-01

Classe:3

- Echelon:1^{er} ; Indice:845 ; Prise d'effet : 23-01-03

ANABOH (Jeanne Clarisse)*Ancienne Situation*

- Date de promotion : 05-01-89 ; Echelon : 4^e ; Indice:520

- Date de promotion : 05-01-91 ; Echelon:5^e ; Indice:560

Nouvelle Situation

Catégorie:II ; Echelle:2

Classe:1

- Echelon:3^e ; Indice:585 ; Prise d'effet : 05-01-91
- Echelon:4^e; Indice:635 ; Prise d'effet : 05-01-93

Classe:2

- Echelon:1^{er} ; Indice:675 ; Prise d'effet : 05-01-95
- Echelon:2^e ; Indice:715 ; Prise d'effet : 05-01-97
- Echelon:3^e ; Indice:755 ; Prise d'effet : 05-01-99
- Echelon:4^e ; Indice:805; Prise d'effet : 05-01-01

Classe:3

- Echelon:1^{er} ; Indice:845 ; Prise d'effet : 05-01-03

BAGNOKOLA (Anne)*Ancienne Situation*

- Date de promotion : 07-07-89 ; Echelon:4^e ; Indice:520

- Date de promotion : 07-07-91 ; Echelon:5^e ; Indice:560

Nouvelle Situation

Catégorie:II ; Echelle:2

Classe:1

- Echelon:3^e ; Indice:585 ; Prise d'effet : 07-07-91
- Echelon:4^e ; Indice:635 ; Prise d'effet : 07-07-93

Classe:2

- Echelon:1^{er} ; Indice:675 ; Prise d'effet : 07-07-95
- Echelon:2^e ; Indice:715 ; Prise d'effet : 07-07-97
- Echelon:3^e ; Indice:755 ; Prise d'effet : 07-07-99
- Echelon:4^e ; Indice:805 ; Prise d'effet : 07-07-01

Classe:3

- Echelon:1^{er} ; Indice:845 ; Prise d'effet : 07-07-03

MILONGO DIAMESSO née (Elisabeth)*Ancienne Situation*

- Date de promotion : 10-08-89 ; Echelon:4^e ; Indice:520

- Date de promotion : 10-08-91 ; Echelon:5^e ; Indice:560

Nouvelle Situation

Catégorie:II ; Echelle:2

Classe:1

- Echelon:3^e ; Indice:585 ; Prise d'effet : 10-08-91
- Echelon:4^e; Indice:635 ; Prise d'effet : 10-08-93

Classe:2

- Echelon:1^{er}; Indice:675 ; Prise d'effet : 10-08-95
- Echelon:2^e ; Indice:715 ; Prise d'effet : 10-08-97
- Echelon:3^e ; Indice:755 ; Prise d'effet : 10-08-99
- Echelon:4^e ; Indice:805 ; Prise d'effet : 10-08-01

Classe:3

- Echelon:1^{er} ; Indice:845 ; Prise d'effet : 10-08-03

OBANDA*Ancienne Situation*

- Date de promotion : 11-07-89 ; Echelon:4^e ; Indice:520

- Date de promotion : 11-07-91 ; Echelon:5^e; Indice:560

Nouvelle Situation

Catégorie:II, Echelle:2

Classe:1

- Echelon:3^e ; Indice:585 ; Prise d'effet : 11-07-91
- Echelon:4^e; Indice:635 ; Prise d'effet : 11-07-93

Classe:2

- Echelon:1^{er} ; Indice:675 ; Prise d'effet : 11-07-95
- Echelon:2^e ; Indice:715 ; Prise d'effet : 11-07-97
- Echelon:3^e ; Indice:755 ; Prise d'effet : 11-07-99

- Echelon:4^e ; Indice:805 ; Prise d'effet : 11-07-01

Classe:3

- Echelon:1^{er} ; Indice:845 ; Prise d'effet : 11-07-03

BAZOUNGA (Georgine)

Ancienne Situation

- Date de promotion : 02-08-89 ; Echelon:4^e ; Indice:520

- Date de promotion : 02-08-91 ; Echelon:5^e ; Indice:560

Nouvelle Situation

Catégorie:II, Echelle:2

Classe:1

- Echelon:3^e ; Indice:585 ; Prise d'effet : 02-08-91

- Echelon:4^e ; Indice:635 ; Prise d'effet : 02-08-93

Classe:2

- Echelon:1^{er} ; Indice:675 ; Prise d'effet : 02-08-95

- Echelon:2^e ; Indice:715 ; Prise d'effet : 02-08-97

- Echelon:3^e ; Indice:755 ; Prise d'effet : 02-08-99

- Echelon:4^e ; Indice:805 ; Prise d'effet : 02-08-01

Classe:3

- Echelon:1^{er} ; Indice:845 ; Prise d'effet : 02-08-03

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2715 du 27 mars 2006, M. ATSOU-TSOULA-OKO Abraham, ingénieur de 2^e échelon, indice 1600 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services techniques (travaux publics), est promu à deux ans au titre des années 2000 et 2002, successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 20 juillet 2000;
- au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 20 juillet 2000.

L'intéressé est promu au grade supérieur à l'ancienneté au titre de l'année 2004 et nommé ingénieur en chef de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 20 juillet 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion au grade supérieur à l'ancienneté ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2716 du 27 mars 2006, M. AKANATI-ITOUA (Robert Frédéric), ingénieur des travaux statistiques de 1^{er} classe, 2^e échelon, indice 780 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services techniques (statistiques), est promu à deux ans au titre des années 2001 et 2003, successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 3^e échelon, indice 880 pour compter du 16 novembre 2001;
- au 4^e échelon, indice 980 pour compter du 16 novembre 2003.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, ces promotions ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2781 du 27 mars 2006, M. LOCKO (Armand Emmanuel), attaché de 1^{ère} classe, 4^e échelon,

indice 980 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), est promu à deux ans au titre de l'année 2004 et nommé administrateur adjoint de 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 1080 pour compter du 7 juin 2004, ACC= néant.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion au grade au choix ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n° 2859 du 31 mars 2006, M GONDO (Pierre Hector), instituteur principal de 2^e classe, 4^e échelon, indice 1380 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (enseignement), admis à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2005, est promu à deux ans au titre de l'année 2004 à la 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 1480 pour compter du 26 juin 2004, ACC = néant.

En application des dispositions du décret n° 82-256 du 24 mars 1982, notamment en son article 5 point n° 1, l'intéressé, bénéficiaire d'une bonification d'un échelon, est promu au 2^e échelon, indice 1580 pour compter du 1^{er} juillet 2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion et cette bonification d'échelon ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

AVANCEMENT

Par arrêté n° 2679 du 24 mars 2006, Mlle BAKISSI BAKIESSE, professeur des lycées contractuel de 5^e échelon, catégorie A, échelle 3, indice 1240 depuis le 6 février 1991, est versée pour compter de cette date dans la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 1300, ACC= néant.

L'intéressée qui remplit la condition d'ancienneté exigée par l'article 9 de la convention collective du 1^{er} septembre 1960, est avancée successivement aux échelons supérieurs comme suit :

2^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 6 juin 1993;
- au 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 6 octobre 1995;
- au 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 6 février 1998;
- au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 6 juin 2000.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 6 octobre 2002;
- au 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 6 février 2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94 - 769 du 28 décembre 1994, ce versement et ces avancements ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci - dessus indiquées.

Par arrêté n° 2680 du 24 mars 2006, M. OLANDZOBO (Prosper), secrétaire d'administration contractuel de 3^e échelon, catégorie D, échelle 9, indice 480 depuis le 29 novembre 1986, qui remplit la condition d'ancienneté exigée par l'article 9 de la convention collective du 1^{er} septembre 1960, est avancé successivement aux échelons supérieurs comme suit ACC= néant:

- au 4^e échelon, indice 520 pour compter du 29 mars 1989;
- au 5^e échelon, indice 550 pour compter du 29 juillet 1991.

L'intéressé est versé pour compter de cette dernière date dans

la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 585 et avancé comme suit :

- au 4^e échelon, indice 635 pour compter du 29 novembre 1993.

2^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 675 pour compter du 29 mars 1996;
- au 2^e échelon, indice 715 pour compter du 29 juillet 1998;
- au 3^e échelon, indice 755 pour compter du 29 novembre 2000;
- au 4^e échelon, indice 805 pour compter du 29 mars 2003.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, ces avancements et ces versements ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2867 du 31 mars 2006, Mlle OUESSO (Germaine), agent technique de santé contractuel de 1^{er} échelon, catégorie D, échelle 11, indice 440 depuis le 20 septembre 1988, qui remplit la condition d'ancienneté exigée par l'article 9 de la convention collective du 1^{er} septembre 1960, est avancée au 2^e échelon, indice 470 pour compter du 20 janvier 1991.

L'intéressée est versée pour compter de cette dernière date dans la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et avancée successivement aux échelons supérieurs comme suit :

- au 2^e échelon, indice 545 pour compter du 20 mai 1993;
- au 3^e échelon, indice 585 pour compter du 20 septembre 1995;
- au 4^e échelon, indice 635 pour compter du 20 janvier 1998.

2^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 675 pour compter du 20 mai 2000;
- au 2^e échelon, indice 715 pour compter du 20 septembre 2002;
- au 3^e échelon, indice 755 pour compter du 20 janvier 2005.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ces avancements et ce versement ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2868 du 31 mars 2006, M. OMVOUELE (Jean Claude), moniteur d'agriculture contractuel retraité de 6^e échelon, catégorie F, échelle 14, indice 280 depuis le 19 mars 1987, qui remplit la condition d'ancienneté exigée par l'article 9 de la convention collective du 1^{er} septembre 1960, est avancé aux échelons supérieurs comme suit : ACC = néant.

- au 7^e échelon, indice 300 pour compter du 19 juillet 1989;
- au 8^e échelon, indice 320 pour compter du 19 novembre 1991.

L'intéressé est versé pour compter de cette dernière date dans la catégorie III, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 475 et avancé comme suit :

- au 3^e échelon, indice 505 pour compter du 19 mars 1994;
- au 4^e échelon, indice 545 pour compter du 19 juillet 1996.

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 575 pour compter du 19 novembre 1998;
- au 2^e échelon, indice 605 pour compter du 19 mars 2001;
- au 3^e échelon, indice 635 pour compter du 19 juillet 2003.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28

décembre 1994, ces avancements ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2869 du 31 mars 2006, les agents contractuels ci-dessous désignés, qui remplissent la condition d'ancienneté exigée par l'article 9 de la convention collective du 1^{er} septembre 1960, sont avancés successivement aux échelons supérieurs de leur grade comme suit :

OYANDZA (Philomène),

Ancienne Situation

- attachée des services fiscaux contractuelle de 1^{ère} classe, 2^e échelon, catégorie I, échelle 2, indice 780 depuis le 13 septembre 2000.

Nouvelle Situation

- avancée au 3^e échelon, indice 880 pour compter du 13 janvier 2003.

NGOLO (Jean),

Ancienne Situation

- attaché des SAF contractuel de 1^{ère} classe, 2^e échelon, catégorie I, échelle 2, indice 780 depuis le 24 novembre 1999.

Nouvelle Situation

- avancé au 3^e échelon, indice 880 pour compter du 24 mars 2002;
- avancé au 4^e échelon, indice 980 pour compter du 24 juillet 2004.

MAYASSI (Louis Bernard),

Ancienne Situation

- attaché des services fiscaux contractuel de 1^{ère} classe, 4^e échelon, catégorie I, échelle 2, indice 980 depuis le 27 octobre 1997.

Nouvelle Situation

- avancé à la 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 27 février 2000 ;
- avancé au 2^e échelon, indice 1180 pour compter du 27 juin 2002.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ces avancements ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2870 du 31 mars 2006, M. N'KABA (Maurice), attaché des SAF contractuel de 1^{ère} classe, 4^e échelon, catégorie I, échelle 2, indice 980 depuis le 21 février 2002, qui remplit la condition d'ancienneté exigée par l'article 9 de la convention collective du 1^{er} septembre 1960, est avancé à la 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 21 juin 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ces avancements et ce versement ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2871 du 31 mars 2006, Mlle SAMBA AWA (Angélique), institutrice contractuelle de 8^e échelon, catégorie C, échelle 8, indice 920 depuis le 19 octobre 1991, est versée pour compter de cette date dans la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 4^e échelon, indice 950.

L'intéressée qui remplit la condition d'ancienneté exigée par l'article 9 de la convention collective du 1^{er} septembre 1960, est avancée successivement aux échelons supérieurs comme suit :

3^e classe

- au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 19 février 1994;

- au 2^e échelon, indice 1110 pour compter du 19 juin 1996;
- au 3^e échelon, indice 1190 pour compter du 19 octobre 1998;
- au 4^e échelon, indice 1270 pour compter du 19 février 2001.

Hors classe

- au 1^{er} échelon, indice 1370 pour compter du 19 juin 2003;
- au 2^e échelon, indice 1470 pour compter du 19 octobre 2005.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ces avancements ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2872 du 31 mars 2006, Mme **DZON** née **MONGONDO NDJOLI**, ingénieur statisticien contractuel de 2^e classe, 2^e échelon, indice 1600, catégorie I, échelle 1, titulaire du certificat de fin de stage, spécialité : impôts, délivré par le centre de recyclage et de perfectionnement administratif, est versée à concordance de catégorie et d'indice dans les services des contributions directes à la catégorie I, échelle 1, 2^e classe, 2^e échelon, indice 1600, ACC = 2 ans et nommée en qualité d'*inspecteur des impôts contractuel*.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce versement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

Par arrêté n°2873 du 31 mars 2006, Mme **NTSEMI** née **NZOUZI (Yvonne Bernadette)**, administrateur en chef de 3^e classe, 3^e échelon, indice 2350, des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), titulaire du certificat de fin de stage, spécialité : impôts, délivré par le centre de recyclage et de perfectionnement administratifs, est versée à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des contributions directes à la catégorie I, échelle 1, 3^e classe, 3^e échelon, indice 2350, ACC = 1 an, 8 mois 21 jours et nommée au grade d'*inspecteur principal des impôts*.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce versement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

Par arrêté n°2874 du 31 mars 2006, Mme **OPALA - LETSYA** née **NDOULOUSA (Célestine)**, administrateur en chef de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), titulaire du certificat de fin de stage, spécialité : impôts, délivré par le centre de recyclage et de perfectionnement administratif, est versée à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des contributions directes à la catégorie I, échelle 1, 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050, ACC = 1 an, 11 mois et nommée au grade d'*inspecteur principal des impôts*.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce versement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

INTEGRATION

Par Arrêté n° 2577 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées des décret n° 99 – 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidates ci – après désignées, titulaires du diplôme de Bachelier de l'enseignement du second degré, série G2, BG, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommées au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

SITA (Gladys Carole)

Date et lieu de naissance : 12 octobre 1979 à Brazzaville

OSSETOUMBA (Liliane)

Date et lieu de naissance : 02 octobre 1979 à Brazzaville

ENIMINA (Marie Carole)

Date et lieu de naissance : 20 mars 1980 à Brazzaville

NZAOU- KIAOUISSI (Laurence Judith)

Date et lieu de naissance : 09 janvier 1976 à Loubomo

ETHALI LIEMAFI (Etilia Galina)

Date et lieu de naissance : 16 septembre 1984 à P/noire

IBELA EFFI (Urma Echa)

Date et lieu de naissance : 30 juin 1983 à Oyo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par Arrêté n° 2578 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées des décret n° 99 – 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci – après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries G2, G3 et BG, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

ONGOUALA BOUYA (Aristide Sclotte Ornelia)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1980 à Brazzaville

NDOMBA (Carmen Sylvia)

Date et lieu de naissance : 03 avril 1979 à Brazzaville

OKANDZE EKOLA (Judith Emilie)

Date et lieu de naissance : 17 avril 1980 à Brazzaville

NGATSE KIBA (Armel)

Date et lieu de naissance : 27 octobre 1980 à Ollombo

MORANGA (Médard)

Date et lieu de naissance : 08 juin 1977 à Gamboma

OLOLO POUROU (Julienne)

Date et lieu de naissance : 28 mars 1978 à Owando

BAKANGULA (Euguerran Rosely)

Date et lieu de naissance : 26 juillet 1982 à Brazzaville

GAMBE IBARA (Roc)

Date et lieu de naissance : 10 novembre 1977 à Brazzaville

NIANGA (Scholastique)

Date et lieu de naissance : 02 septembre 1978 à Gania

OKOUOANGUI (Kévin Mauryl)

Date et lieu de naissance : 20 février 1985 à Ekongo

MOPENDZA (Marie Roseline)

Date et lieu de naissance : 1^{er} août 1982 à Litombi

MATHAS MPASSI (Deiste Nice Shirley)

Date et lieu de naissance : 27 avril 1985 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par Arrêté n° 2579 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n° 99 - 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci - après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MBORO NTSESSOU (Epiphanie)

Date et lieu de naissance : 25 mars 1977 à Odziba

OBAMBI (Mylin Parfait)

Date et lieu de naissance : 21 janvier 1976 à Abala

YETINA ZIBOTH (Clifford)

Date et lieu de naissance : 21 février 1981 à Brazzaville

ADZOULA (Gilbert)

Date et lieu de naissance : 18 décembre 1962 à Ollebi

DABANGUI TSOUKOU (Chalmar)

Date et lieu de naissance : 21 septembre 1984 à Ollebi

INGOU (Juste Hermann)

Date et lieu de naissance : 14 octobre 1982 à Brazzaville

BOUAKA (Vivien Cherida)

Date et lieu de naissance : 13 octobre 1980 à Mbinda

OBAMBI OLEBA (Hermance Wilhelmine)

Date et lieu de naissance : 11 avril 1979 à Brazzaville

NKOUKA LONDA (Junelie Reine)

Date et lieu de naissance : 24 août 1987 à Brazzaville

BATANDZIAMI LEHOUTA (Jeadel Kenny)

Date et lieu de naissance : 27 avril 1988 à Brazzaville

MBOSSA ASSANGA (Christelle)

Date et lieu de naissance : 12 mai 1988 à Brazzaville

BABELA - MPASSI (Férid Preferet)

Date et lieu de naissance : 13 août 1981 à Brazzaville

ZOLA GANGA BATANTOU (Elisabeth)

Date et lieu de naissance : 28 janvier 1976 à Brazzaville

MATOUMONA (Guyvon Gaël)

Date et lieu de naissance : 14 février 1976 à Brazzaville

MITOLO - KOUKISSA (Vianney Exaucée)

Date et lieu de naissance : 17 avril 1987 à Brazzaville

MAVANGA MOUKIELO (Anselme)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1979 à Yangui

LOUVIBOUDLOU (Augsidon Pichler)

Date et lieu de naissance : 27 janvier 1988 à Brazzaville

ABARA Frédérique (Sainte- Olivia)

Date et lieu de naissance : 08 mars 1983 à Brazzaville

MABIALA (Marland Obed)

Date et lieu de naissance : 15 novembre 1988 à Brazzaville

LENGANDJA MAKOKA (Loudmila Jubline Betina)

Date et lieu de naissance : 09 mai 1988 à Nkayi

ESSIE (Nordel)

Date et lieu de naissance : 16 août 1972 à Brazzaville

LEBO ELOYI (Edith Michou)

Date et lieu de naissance : 01 juin 1977 à Loubomo

OMBANI NDZAHOUNLI (Sagesse)

Date et lieu de naissance : 16 avril 1987 à Brazzaville

MANDILI SÂH (Roland)

Date et lieu de naissance : 27 décembre 1982 à Brazzaville

OLOLO (Jean de Dieu)

Date et lieu de naissance : 08 mars 1979 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par Arrêté n° 2580 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n° 71 - 34 du 21 février 1971 et 99-50 du 3 avril 1999, les volontaires de l'enseignement ci - après désignés, titulaires du certificat de fin d'études des écoles normales, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), nommés au grade d'*instituteur* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

YOKA- ASSOUNGA (Nelly Judith)

Date et lieu de naissance : 1^{er} avril 1976 à Owando

Date de prise de service : 03 novembre 2003

ATIPO (Maxime)

Date et lieu de naissance : 05 janvier 1976 à Oli (Gamboma)

Date de prise de service : 18 octobre 2003

MOUELE (Basile)

Date et lieu de naissance : 16 août 1976 à Kellé

Date de prise de service : 17 novembre 2003

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par Arrêté n° 2581 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n° 64 - 165 du 22 mai 1964 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme de Brevet d'études techniques, option : préscolaire, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (enseignement), nommées au grade d'*institutrice adjointe* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

BIYENDOLO (Sosthène Céline)

Date et lieu de naissance : 31 janvier 1983 à Brazzaville

OKOUELE (Marie Jeanne)

Date et lieu de naissance : 12 mars 1987 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2582 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 64-165 du 22 mai 1965 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après, titulaires du brevet d'études techniques, option : préscolaire, obtenu au collège d'enseignement technique féminin 8 mars, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (enseignement), nommées au grade d'*instituteur adjoint* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et

secondaire, chargé de l'alphabétisation.

MANDOUNOU NKENGUE (Durelle Noelly Santa)

Date et lieu de naissance : 25 décembre 1985 à Brazzaville

MBAN NGAYAN (Vermualde)

Date et lieu de naissance : 23 août 1987 à Gamboma

ABIBO-OTINI (Adélaïde)

Date et lieu de naissance : 18 mai 1983 à Brazzaville

MIEKOUNTIMA YIDIKA (Amie Sorelle)

Date et lieu de naissance : 29 juillet 1985 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2583 du 22 mas 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 64-165 du 22 mai 1964 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après, titulaires du brevet d'études techniques, option : préscolaire, obtenu au collège d'enseignement technique féminin 8 mars, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (enseignement), nommées au grade d'*instituteur adjoint* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

OVEMANTSIE (Martine)

Date et lieu de naissance : 26 juillet 1983 à Lekety

NTSALA (Ramelle Florianne)

Date et lieu de naissance : 04 août 1981 à Brazzaville

DIANFOUNFOU (Christelle Auselya)

Date et lieu de naissance : 21 janvier 1985 à Brazzaville

VOUMISSA (Solange)

Date et lieu de naissance : 30 août 1978 à Kinkala

BALLA (Nadège Lydie)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1978 à Mindouli

BIBILA (Flora Audrine)

Date et lieu de naissance : 17 février 1982 à Brazzaville

MITOUNOU (Léa Clarisse)

Date et lieu de naissance : 17 février 1979 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2584 du 22 mas 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, Mlle **MISSAMOUNKOUKA (Sylvanie)**, née le 23 novembre 1976 à Madingou, titulaire du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : budget, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommée au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2585 du 22 mas 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries G3 et G2, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers

(administration générale), nommés au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

GOUBILI (Eric Régiss)

Date et lieu de naissance : 12 novembre 1976 à Sibiti

OKOKO BAYENGUE (Ermine Richie)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1985 à Brazzaville

ONGOLY IKORA (Yannis)

Date et lieu de naissance : 20 novembre 1976 à Brazzaville

LIFOUAMO (Natacha Ghislaine)

Date et lieu de naissance : 19 août 1983 à Brazzaville

LOCKO MOUTINO (Thercia Judrine)

Date et lieu de naissance : 21 avril 1986 à Brazzaville

ONTSIONKIRA (Scheldrick Edgard)

Date et lieu de naissance : 12 février 1982 à Brazzaville

DUCOS-EL'YHOMBOS (Joslain Gordhon)

Date et lieu de naissance : 16 octobre 1987 à Epéna

NKOUNKOU (Fabien Doris)

Date et lieu de naissance : 24 février 1978 à M'binda

OKOULO (Leslie Hydelle Princilia)

Date et lieu de naissance : 30 mai 1981 à Brazzaville

IBOVY (Gildas Orchidée)

Date et lieu de naissance : 11 mai 1985 à Brazzaville

LICK (Darly Meddy Ray)

Date et lieu de naissance : 23 mars 1981 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2586 du 22 mas 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme de technicien auxiliaire de laboratoire et du diplôme d'Etat des carrières de la santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean-Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGAMBOUE TEZI (Cheldrine)

Date et lieu de naissance : 14 août 1980 à Brazzaville

MIERE BELISSA (Géorffrin)

Date et lieu de naissance : 02 septembre 1976 à Mingo

NKOLI-MADZOU (Esther)

Date et lieu de naissance : 14 octobre 1982 à Kébara

WATEZOLO SIVI (Jacqueline)

Date et lieu de naissance : 24 février 1979 à Brazzaville

BAHITOUKOU-NTOUMBA (Nadège Inès)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1976 à P/noire

ONTSIRA MABOUKOU (Nora)

Date et lieu de naissance : 23 novembre 1982 à Brazzaville

MBOUALA NZIMBOU (Huberte Rolline)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1973 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de

service des intéressés.

Par arrêté n°2587 du 22 mas 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 60-128 du 23 avril 1960 et 99-50 du 3 avril 1999, M. **IWANGA (Jean)**, né le 9 juillet 1984 à Boniala, titulaire d'un permis de conduire, est intégré dans les cadres de la catégorie III, échelle 3, nommé au grade de *chauffeur* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n°2588 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré séries G2, G3 et R5, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

NOMBO (Huguert Destin)

Date et lieu de naissance : 08 octobre 1984 à Brazzaville

SAMBY BOKOLE (Félicité Sandrine)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1986 à Brazzaville

MAKOUNDOU (Rance Pascuelli Rolli)

Date et lieu de naissance : 04 juin 1981 à P/noire

ALANHI OKOUANA (Elgride Lucesse)

Date et lieu de naissance : 26 février 1982 à Brazzaville

NZOCKWA KOPET (Gyna Stève)

Date et lieu de naissance : 18 février 1979 à Brazzaville

NYANGA NGATSE

Date et lieu de naissance : 03 octobre 1983 à Brazzaville

MATHAS MPASSI (Déiste Nice Shirley)

Date et lieu de naissance : 27 avril 1980 à Brazzaville

NGUILLHAT (Franche Violette)

Date et lieu de naissance : 22 juin 1976 à Ollounou

SAMBY BOKOLE (Romain Gaël)

Date et lieu de naissance : 11 mai 1985 à Brazzaville

NGOUAKAMABE OMBA (Carmela Tesia)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1978 à Brazzaville

NGAMBE ONDZE (Roselyne)

Date et lieu de naissance : 14 août 1976 à Impfondo

MBIELINGO (Aline)

Date et lieu de naissance : 02 avril 1976 à Abolo

YAMBA BOUKOU (Olivier Bertrand)

Date et lieu de naissance : 15 mai 1980 à Brazzaville

MOUMBOLO BHOBYH (Marpaul Mick)

Date et lieu de naissance : 22 novembre 1984 à Brazzaville

IKONGA (Dominique)

Date et lieu de naissance : 08 juin 1979 à Manda Makoua

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2589 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 82-924 du 20 octobre 1982 et 99-50 du 3 avril 1999, M. **NDOMBI (Livingstone Pierrot)**, né le 10 avril 1979 à Maloukou tréchet,

titulaire du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : journalisme, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juillet 2002, est intégré dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme), nommé au grade de journaliste niveau I de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 2593 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'infirmier et du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

IBEMBA (Jean Brel Aymar)

Date et lieu de naissance : 06 avril 1986 à Makoua

ENTA AMPOLO (Blanche)

Date et lieu de naissance : 19 août 1977 à Brazzaville

ONGANIA MOUEBARA (Bertille Rosette)

Date et lieu de naissance : 13 septembre 1976 à Owando

ATABA (Misère Clarisse Judith)

Date et lieu de naissance : 16 avril 1976 à Ouesso

NKONKON (Félicité Christine)

Date et lieu de naissance : 10 juin 1977 à Etsouali

LOUBAKI (Jean Romain)

Date et lieu de naissance : 30 mars 1978 à Brazzaville

OVOUNDE (Boli Amiraille)

Date et lieu de naissance : 15 mai 1982 à Ntokou otolo

KIAKONDO (Piscilla Tiphaine)

Date et lieu de naissance : 02 décembre 1980 à Brazzaville

NKOUSSOU MAYEMBO (Flavienne)

Date et lieu de naissance : 08 juin 1977 à Brazzaville

YOKA ESSENGO (Cléone Ric)

Date et lieu de naissance : 03 janvier 1979 à Makoua

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2594 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme de brevet d'infirmier et du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

BAYAMA MABANZA (Aline Marceline)

Date et lieu de naissance : 18 novembre 1977 à Brazzaville

MOMBOULI (Lolita Bertille)

Date et lieu de naissance : 10 novembre 1982 à Gamboma

OTAMBA (Agathe Viviane)

Date et lieu de naissance : 07 octobre 1979 à Voulangoulou

GAPOULA (Estelle Dallya)

Date et lieu de naissance : 19 décembre 1983 à Owando

YENGO (Wivine Norcellie Thesylpie)

Date et lieu de naissance : 22 juin 1982 à Musana

ITOUA (Brigitte)

Date et lieu de naissance : 12 février 1980 à Makoua

BONGO BAYINA (Athéga)

Date et lieu de naissance : 26 octobre 1978 à Makabana

BOUMA (Wivine Jaelle)Date et lieu de naissance : 1^{er} mai 1981 à Bandza**NGATSONO (Julienne)**

Date et lieu de naissance : 19 juin 1977 à Fort-Rousset

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2595 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'infirmier et du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

APOMA-PFOUROU (Mathurine Claudette)

03 mai 1978 à Mbama

AMBARA-POSSALEKAMBI (Marina)

02 août 1980 à Brazzaville

ELLAH (Cadie Hortense)

17 octobre 1981 à Oyo

GABEGUE (Alexandrine Blanche)

22 juin 1981 à Brazzaville

EKIRIDZO MBILAMPAKI (Josélyne)

31 janvier 1982 à Ngabé

MAVOUNGOU (Bertille Flore)

04 juin 1982 à P/noire

ONDZANGA (Maixant Jean Claude)

09 octobre 1976 à Ekiembé

BANTANTOU BANZOUZI (Osiris Chrischna)

11 mai 1978 à Kinkala

BIAHOUA KOUNGA (Aubin Gildas)

02 mars 1977 à Brazzaville

FOURGA NGANGOUE (Chandrine Grâce)

03 janvier 1984 à Loutété

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2596 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent*

technique de santé de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MOUBELE (Blanche Léonie)

Date et lieu de naissance : 25 novembre 1982 à Sibiti

IBATA-IMONGUI (Gisèle Angèle)

Date et lieu de naissance : 20 mai 1976 à Adiba (Makoua)

TALABOUNA (Mireille Patricia)

Date et lieu de naissance : 22 janvier 1983 à Kinkala

KIYINDOU (Arlette Roselyne)

Date et lieu de naissance : 07 juin 1977 à Matoumbou

EDOUMOU (Yvette)

Date et lieu de naissance : 10 décembre 1977 à Kellé

EKONO ELOBOUNA (Ginette Princilia)

Date et lieu de naissance : 09 juin 1986 à Brazzaville

DIANGANA (Sylvie Sorel)

Date et lieu de naissance : 16 mai 1976 à Mindouli

KANZA TALANY (Fidline Jadèle)

Date et lieu de naissance : 06 avril 1978 à Brazzaville

ITOUA NGUIMA (Mariane)

Date et lieu de naissance : 22 février 1981 à Owando

ONGUINDA (Nicodème)

Date et lieu de naissance : 16 octobre 1980 à Engana

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2597 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MELION (Descleve Zardel)

Date et lieu de naissance : 15 juillet 1986 à Odziba

SINAMO ONTSIRA (Ella Sophia)

Date et lieu de naissance : 11 janvier 1977 à Odziba

MATOUET-MPOLO (Rolande Prisca)

Date et lieu de naissance : 06 septembre 1980 à Brazzaville

LENKERY (Verdy Auxence Duché)

Date et lieu de naissance : 06 février 1982 à Brazzaville

MBALA (De-Garcia)

25 décembre 1985 à Brazzaville

NGALOUOLI (Dorisca Anabelle)

Date et lieu de naissance : 18 mai 1984 à Brazzaville

NGAMBOLO-NGONKABI (Carrelle)

Date et lieu de naissance : 17 juillet 1981 à Dongou

MVIRI-GAKOUE (Yolande)

Date et lieu de naissance : 16 décembre 1984 à Ngabé

IVOURI (Ulrich Thibaut)

Date et lieu de naissance : 24 décembre 1982 à Odziba

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancien-

neté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2598 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NDILA (Félix)

Date et lieu de naissance : 22 février 1970 à Brazzaville

MFOULEWON-NGOUALA (Armand)

Date et lieu de naissance : 22 août 1972 à Brazzaville

NGANGO (Pulchérie Gertrude)

Date et lieu de naissance : 05 juin 1976 à Brazzaville

KIBONGUI MALONGA (Bruno)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1977 à Brazzaville

ELONGO (Gisèle Marie France)

Date et lieu de naissance : 21 mai 1978 à Vindza Kindamba

BASSOMBOKA DZATABANI (Blandimi)

Date et lieu de naissance : 15 octobre 1981 à Enyellé

MVOUAMA (Roland)

Date et lieu de naissance : 05 mai 1977 à Mbanza-Ndounga

OKAMBA (Mélanie)

Date et lieu de naissance : 10 juin 1976 à Makoua

GASSONGO (Elvance Pamela)

Date et lieu de naissance : 21 septembre 1983 à Brazzaville

MBOUSSA (Jeannette)

Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1978 à Inkouele

LOUZINGA (Ulem Runi)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1987 à Mossendjo

OKANA (Blandine)

Date et lieu de naissance : 06 janvier 1976 à Brazzaville

MIAMBANZILA KANDA (Davy Ulrich)

Date et lieu de naissance : 22 novembre 1977 à Brazzaville

MAOUNGOU BAVOUIDIBIO (Christie)

Date et lieu de naissance : 12 juillet 1987 à Brazzaville

MASSEYO MOUKIETOU (Cécilia Romaine)

Date et lieu de naissance : 27 mai 1984 à Bouansa

MASSENGO (Guynel Emma)

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1979 à Brazzaville

BAHOUNINA LOUGANGOU (Bertille)

Date et lieu de naissance : 1^{er} novembre 1975 à Brazzaville

BABOSSEBO (Raïssa Nicole)

Date et lieu de naissance : 14 novembre 1983 à Makotimpoko

NGOTENI-KANGA (Nazaire)

Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1977 à Tsodzou

MIALAMI (Wilfrid)

Date et lieu de naissance : 09 mai 1978 à Brazzaville

MOUNDELE (Aimée Blanche)

Date et lieu de naissance : 07 juillet 1978 à Kinkala

KOUA-MONGO (Stevele Carine)

Date et lieu de naissance : 28 janvier 1978 à P/noire

OLAKIBA ODIA (Edmond)

Date et lieu de naissance : 15 décembre 1979 à Gouéné

TIBA (Christelle)

Date et lieu de naissance : 23 mai 1979 à Brazzaville

KIAMBA (Marie Flore Jacqueline)

Date et lieu de naissance : 26 mai 1978 à Abala

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2599 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 65-50 du 16 février 1965 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : secrétaire d'administration sanitaire et sociale, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *secrétaire comptable* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

KOUALIBARI NKOLI (Rèche Christelle)

Date et lieu de naissance : 26 mars 1988 à Brazzaville

ENGAMBET (Sonia Ninelle)

Date et lieu de naissance : 19 avril 1980 à Fort-Rousset

ELENGA (Christine Laneige)

Date et lieu de naissance : 05 septembre 1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2600 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MATINA (Edwige Claire)**, née le 20 août 1978 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études techniques obtenu au collège d'enseignement technique Saint Jean Baptiste, spécialité : puéricultrice est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommée au grade de *monitrice sociale* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2601 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **EMPOUENDZINO (Flore Nadine)**, née le 24 décembre 1975 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études techniques, spécialité : puéricultrice, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, des services sociaux (santé publique), nommée au grade de *monitrice sociale* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2602 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'études techniques, option : puéricultrice, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échel-

le 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *monitrice sociale* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population

OUANDE (Pélagie)

Date et lieu de naissance : 27 janvier 1982 à Bandza (Ngoko)

ZEBENE MENDOUME (Sylvie Carine)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1981 à Ouesso

NKASSA MBOKATOMO Yolande)

Date et lieu de naissance : (28 novembre 1980 à Brazzaville

BIBOUSSI (Valli Rinaldi Ilva)

Date et lieu de naissance : 24 janvier 1986 à Brazzaville

HAKIADZOUÉ ETIEBO (Alvai)

Date et lieu de naissance : 26 juin 1981 à Brazzaville

BANTSIMBA MAYEMBO (Lydie)

Date et lieu de naissance : 02 mars 1981 à Brazzaville

OSSIÉLA YIPIAWE (Scholast Farez)

Date et lieu de naissance : 28 juin 1985 à Loubomo

MONTOMBO (Lydia Audrey)

Date et lieu de naissance : 16 mai 1983 à Kinkala

NOMIHELE MOKEMIAKA (Cathia Destine)

Date et lieu de naissance : 24 juin 1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées

Par arrêté n° 2603 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'études techniques, option : puéricultrice, obtenu au collège d'enseignement technique féminin, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *monitrice sociale* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NKOUKA BIKOYI (Ursula Gladys)

11 février 1978 à Brazzaville

MPOUATSAY (Francine Karine Nadège)

29 janvier 1977 à Brazzaville

MIATOUKA-MBALOULA (Baverley Gerrick Pelve)

23 décembre 1982 à Brazzaville

OYERA (Mélina Stella)

05 février 1976 à Brazzaville

MIOKONO (Lydia Prudence)

07 mai 1981 à Ewo

DIBANTSA SOUENITA (Cathérine Ella)

10 juin 1985 à Brazzaville

INGANDZA BOUYA (He1Za)

14 février 1986 à Kali-Otoko

OKEMBA-BONDO (Dachet Tatiana)

20 mai 1978 à Owando

NSAYI (Sylvanie Estella flore)

16 janvier 1980 à Brazzaville

ITWA NGANTSOUONO (Edoxie Nadège)

17 décembre 1976 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées

Par arrêté n° 2604 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NTIRI PHOULIMI (Brice Gapse)

Date et lieu de naissance : 22 janvier 1980 à Brazzaville

OBAMBI NGOUASSO (Nadia)

Date et lieu de naissance : 06 janvier 1985 à Pointe- Noire

NGANKAMA (Mick Stone)

Date et lieu de naissance : 26 juillet 1977 à Gamboma

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2605 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du baccalauréat de l'enseignement du second degré série A4, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MVOUEMBA (Fildreech Florian)

Date et lieu de naissance : 18 février 1980 à Brazzaville

MBINGOU-MAYA (Johanna Doline de Grâce)

Date et lieu de naissance : 30 novembre 1987 à Brazzaville

BOLLOBO (Arseylla)

Date et lieu de naissance : 02 janvier 1982 à Enyelle

NGAKOSSO- NIAKA (Maryse Leticia)

Date et lieu de naissance : 06 juin 1981 à Brazzaville

IKAWA IWANDZA (Léa Service)

14 octobre 1981 à Brazzaville

SOUMOU (Delphine Dedyne)

Date et lieu de naissance : 26 novembre 1980 à Ndéndé-Congo

SOUAMI SEYBAULT (Chanelle Stévy)

Date et lieu de naissance : 10 mars 1980 à P/noire

BAHOUNGAMA (Gicé Clide Laurain)

Date et lieu de naissance : 16 août 1979 à Brazzaville

ETOKA (Rodrigue Stanislas)

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1979 à Owando

MAYITOUKOU MOUNDELE (Edwige Flora Germaine)

Date et lieu de naissance : 02 février 1978 à Brazzaville

BICKOUTA-FOUKOULOU (Horchidaie Rusley)

Date et lieu de naissance : 30 octobre 1978 à Brazzaville

ANDZOUANA-OKOULO (Destin Sorel)

Date et lieu de naissance : 12 septembre 1978 à Brazzaville

AMENGA (Claude)

Date et lieu de naissance : 05 octobre 1978 à Kouï-Etoundi

BERISA (Diadine Wadium Shulez)

Date et lieu de naissance : 27 septembre 1978 à Brazzaville

OSSEBI-SOUSSA (Sandrine)

Date et lieu de naissance : 08 mars 1977 à Makoua

MBOKO (Tertulien Rovyl)

Date et lieu de naissance : 18 octobre 1977 à Brazzaville

MIASSOUASSANA (Modeste Gladys)

Date et lieu de naissance : 14 février 1976 à Loubomo

EBEBELA (Anette)

Date et lieu de naissance : 30 novembre 1980 à Bongandzi

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2606 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean-Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MISSOBIDI (Louise)

Date et lieu de naissance : 13 mars 1968 à Jacob

NTSIBA MPOU (Perpétue Flora)

Date et lieu de naissance : 31 août 1976 à Brazzaville

BONGO MABOUERE (Diane)

Date et lieu de naissance : 08 avril 1978 à Brazzaville

NKABA DASSERE DALE

Date et lieu de naissance : 02 octobre 1980 à Etoro Gamboma

NGATALI NDZIOUO (Teicle Dada)

Date et lieu de naissance : 23 septembre 1982 à Loubomo

GAMBARA (Wilfrid Neston)

Date et lieu de naissance : 16 décembre 1982 à Lékana

ITOUA (Céline)

Date et lieu de naissance : 21 juin 1981 à Inkouélé

MADZOU (Stela Muriel)

Date et lieu de naissance : 20 janvier 1983 à Djambala

NTSOUROU (Modeste)

Date et lieu de naissance : 24 septembre 1980 à Brazzaville

ITOKO (Rachelle Zoé)

Date et lieu de naissance : 16 octobre 1981 à Akamou (Mbomo)

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2607 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : *auxiliaire de laboratoire*, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean-Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NTSIBA MPOU (Perpétue Flora)

Date et lieu de naissance : 31 août 1976 à Brazzaville

NZOUNGANI (Nicolas)

Date et lieu de naissance : 12 décembre 1983 à Mingali-Bambou

TABOUSSA (Irène Tatiana)

Date et lieu de naissance : 12 mai 1976 à Impfondo

BIHANGOU (Natacha Annette)

Date et lieu de naissance : 05 mai 1979 à Boko-Songho

NGOUOLALI (Ursule Elsa)

Date et lieu de naissance : 15 mars 1985 à Brazzaville

MPALA-GOUBA (Sthévie Christelle)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1979 à Brazzaville

ODZIRA NDOUWE (Prudence Audrey)

Date et lieu de naissance : 10 mars 1976 à Brazzaville

MBONDZO (Suzette Isabelle)

Date et lieu de naissance : 05 août 1979 à Okaya (Abala)

NGALIBI TSALIMON (Loreph)

Date et lieu de naissance : 06 avril 1982 à M'bé

BILEKO (Chardène Audrey)

Date et lieu de naissance : 05 mars 1976 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2606 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 60-127 du 23 avril 1960 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, sont intégrés dans les cadres de la catégorie III, échelle 3 des auxiliaires hospitaliers (personnels de service), nommés au grade de *garçon de salle* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OYELE (Marne Maryele)

Date et lieu de naissance : 06 décembre 1984 à Djambala

FOUEMENA (Aymard Renaud Albert)

Date et lieu de naissance : 25 juin 1987 à Brazzaville

NKANDZA (Cyr Charden)

Date et lieu de naissance : 28 décembre 1981 à Brazzaville

NSALA BISSODI (Desrock Glacia)

Date et lieu de naissance : 26 mars 1986 à Brazzaville

MATOUNDOU MAKOUALA (Jean Serge)

Date et lieu de naissance : 24 juillet 1977 à Abala

MANKENE (Giddel Duval)

Date et lieu de naissance : 17 juin 1985 à Brazzaville

DIASSOUKA-NGONGO (Franceline Larèze)

Date et lieu de naissance : 09 septembre 1984 à Brazzaville

MILANDOU-LOUMPANGOU (Rechelvie Nelsonne)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1981 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2609 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveaux I, option : *impôts*, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004,

sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (contributions directes), nommés au grade de *contrôleur principal des contributions directes* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

NTSOUROU (Walter Pautin)

Date et lieu de naissance : 13 novembre 1980 à Brazzaville

AYAYA (Sheila Christelle Desta)

Date et lieu de naissance : 19 octobre 1980 à Brazzaville

IBATA BOUYA BOKO (Raïssa Micaëlle)

Date et lieu de naissance : 18 février 1977 à Brazzaville

ELAPIE (Paterne Dimitri)

Date et lieu de naissance : 28 septembre 1978 à Brazzaville

OKOKO (Alain Crépin)

Date et lieu de naissance : 18 décembre 1980 à Assigui (Okoyo)

LOUDEVO-SOLO (Edwige)

Date et lieu de naissance : 21 décembre 1980 à Kinkala

BOKOKO (Alomea Lesage)

Date et lieu de naissance : 02 mai 1977 à Brazzaville

ONDOUO (Ninelle Régine Marina)

Date et lieu de naissance : 17 juillet 1980 à Brazzaville

ONTSIRA (Kévin Colman)

Date et lieu de naissance : 23 avril 1982 à Brazzaville

ANDZOUANA NSIEKOUO (Belly)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1977 à Brazzaville

MBONGO NGALA (Janine)

Date et lieu de naissance : 05 août 1979 à Brazzaville

OKONINGA (Estelle Gladys)

Date et lieu de naissance : 30 mars 1977 à Etoumbi

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2610 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries G2, G3, R5 et BG sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

NSANGOUAKANDA (Reyne Josmine)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1984 à B/vile

ONGOKA (Diane Sandrine)

Date et lieu de naissance : 04 juin 1980 à Owando

IBATA LOTALE (Vhydrice)

Date et lieu de naissance : 24 novembre 1976 à Brazzaville

ANGOMBO-ESTESSE (Raïssa)

Date et lieu de naissance : 07 février 1976 à Brazzaville

OBOUANDE (Sylvie Viviane)

Date et lieu de naissance : 05 novembre 1978 à Brazzaville

BAYIZA BAZONZISSA (Desi Smagui Josiane)

Date et lieu de naissance : 1^{er} février 1983 à Brazzaville

MONDOUANGA (Turedia Slevig Laura)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1983 à Brazzaville

BASSAMBOKA MANFOKOA MALALAS

Date et lieu de naissance : 17 juillet 1977 à Brazzaville

NGAMBE-ONDZE (Roselyne)

Date et lieu de naissance : 14 août 1976 à Impfondo

KOKOLO (Nadia Blanche)

Date et lieu de naissance : 03 avril 1982 à Kibangou

MIAFOUNTILA BIETO (Bénida Francelasse)

Date et lieu de naissance : 09 mai 1985 à Brazzaville

BIAMPANDOU (Aïssa Bénédicte)

Date et lieu de naissance : 19 décembre 1981 à Brazzaville

MBONGO MPASSY (Dumion Nenal)

Date et lieu de naissance : 11 février 1986 à Brazzaville

IBAMBIBA NIEFI (Hélène Oscarine)

Date et lieu de naissance : 06 juillet 1980 à Brazzaville

LEKANGA (Miglaige Elenard)

Date et lieu de naissance : 11 août 1983 à Bokagna-Makoua

TOUMI MAMFOUNDU (Flore Rosine)

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1979 à P/noire

KIMVOUKA BOUANOUON (Wavi)

Date et lieu de naissance : 02 avril 1981 à Brazzaville

MENGA (Chandra Rolina)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1984 à Brazzaville

BOUKAKA GASSY (Victoire Sayovy)

Date et lieu de naissance : 02 août 1985 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2611 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : trésor, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (trésor), nommées au grade de *comptable principal du trésor* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

GANGA (Aude Blandine)

Date et lieu de naissance : 12 novembre 1976 à Kimbeti

MAYELA (Marie Stely Cévérine)

Date et lieu de naissance : 21 novembre 1978 à Musana

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2612 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

KIANI (Jelas Aymard)

Date et lieu de naissance : 03 mars 1978 à Brazzaville

ETITIELE (Maryse Chrystalie)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1983 à Brazzaville

ANDZOUANA-OSSIALA (Fresnel Evrald)

Date et lieu de naissance : 12 décembre 1984 à Brazzaville

NGAMI NGAYOULOU (Sandra Natacha)

Date et lieu de naissance : 04 avril 1978 à Brazzaville

ANDZOUANA OSSIALA (Ulrich Warlhas)Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1985 à Brazzaville**INKARI (Felixela Léonardie)**

Date et lieu de naissance : 03 décembre 1982 à Brazzaville

NGOLALI OUELE-OUELE (Eder)

Date et lieu de naissance : 05 août 1982 à Djambala

MAWA (Brice Valentin)Date et lieu de naissance : 1^{er} juillet 1977 à Odziba**MOUNDOUTI MABOUMOU (Rochelvie Ruth)**Date et lieu de naissance : 1^{er} août 1985 à Brazzaville**MOBONDA NIAMBA (Junior Rudy)**

Date et lieu de naissance : 15 janvier 1986 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2614 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série : R1 (production végétale), sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services techniques (agriculture), nommés au grade de *conducteur principal d'agriculture* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

YOKA-OMEGA OLEKE (Davygna)

Date et lieu de naissance : 04 septembre 1985 à P/noire

MAKAYA CHANDER (Lhy Moeny)

Date et lieu de naissance : 23 janvier 1981 à Makabana

BAZEBI (Ghislaine Elodie Carine)

Date et lieu de naissance : 21 septembre 1976 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2615 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme du baccalauréat séries : A4, D, C et G1, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NGANONGO (Nadège)

Date et lieu de naissance : 13 novembre 1978 à Brazzaville

MAKANI POUATY ZOLA (Bienvenu)

Date et lieu de naissance : 18 octobre 1976 à Brazzaville

PEA MOTINDABEKA (Maire Noelly)

Date et lieu de naissance : 25 décembre 1979 à Brazzaville

MOKOKO (Berthe Patricia)

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1983 à Brazzaville

EKOUAKOUBOU (Chantal Nathalie)

Date et lieu de naissance : 27 juillet 1982 à P/noire

BINDIKA KABOU (Sandra)

Date et lieu de naissance : 21 août 1981 à Brazzaville

DIAGAMBANA-BAYIZA (Larissa Cleve Vanie)

Date et lieu de naissance : 15 février 1982 à Brazzaville

KONO SOUADI (Marcel)

Date et lieu de naissance : 07 avril 1975 à Madingou

NGABIKINI PASSA (Nadège Ghislaine)

Date et lieu de naissance : 23 décembre 1978 à Dolisie

GOMA-BIENE (Rosine)

Date et lieu de naissance : 13 mai 1975 à Jacob

NDINGA (Madeleine)

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1975 à Brazzaville

OKOMBI (Pierrette Roseline)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1981 à Brazzaville

MATALI BAKENZA (Ghyss Herman)

Date et lieu de naissance : 12 septembre 1980 à Brazzaville

LILOKI (Nazaire)

Date et lieu de naissance : 24 novembre 1976 à Mboundzi

MATSIMOUNA (Launa Germaine)

Date et lieu de naissance : 14 juin 1976 à Brazzaville

NGONGOYE (Freddy Arnel)

Date et lieu de naissance : 30 octobre 1979 à Mbama

BABELA BEBEY (Gloria Kevin Sorel)

Date et lieu de naissance : 29 avril 1980 à Brazzaville

BABOSSEBO (Belvie)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1985 à Makoua

KIPEMOSSO MOUYAMA (Guanove Lune Première)

Date et lieu de naissance : 04 novembre 1985 à Loubomo

DIAZABAKANA-DIAZ (Bienvenue Chimène)

Date et lieu de naissance : 08 février 1978 à Brazzaville

OKOUYA MASSA (Heatermae)

Date et lieu de naissance : 08 novembre 1981 à Brazzaville

OSSIBI (Juvet Siméon)

Date et lieu de naissance : 16 mars 1978 à Brazzaville

MBOUNGOU LOUTADILA MBONA (Josia Carelle)

Date et lieu de naissance : 02 juillet 1982 à Brazzaville

IKIA ISSONGO (Magalie Christelle)

Date et lieu de naissance : 17 avril 1980 à Brazzaville

OKOUYA MASSA (Clarence Hermione)

Date et lieu de naissance : 25 janvier 1985 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2616 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°60-126 du 23 avril 1960 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : justice, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2003, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 du service judiciaire, nommés au grade de *greffier principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la justice et des droits humains.

ELENGA (Alex Sosthel)

Date et lieu de naissance : 05 avril 1980 à Makotimpoko

MABELA MATONDO (Stève Eleishy)

Date et lieu de naissance : 18 septembre 1978 à Brazzaville

MASSAMBA (Dieudonné Armand)

Date et lieu de naissance : 29 décembre 1977 à Brazzaville

NGAMI (Marien Fortuné)

Date et lieu de naissance : 29 avril 1980 à Abili

ZOLA (Jean Baptiste Médard)

Date et lieu de naissance : 03 juin 1980 à Brazzaville

KIMOUNIKI KOUMBA (Josie Phoncia)

Date et lieu de naissance : 13 janvier 1977 à P/noire

SAYA NGOUAKA (Narcisse Brice)

Date et lieu de naissance : 23 octobre 1980 à Mossendjo

MOUKONGO VOUMBI (Bruna Gilbride)

Date et lieu de naissance : 14 décembre 1979 à Brazzaville

MBAMA ABANDZA

Date et lieu de naissance : 25 mars 1976 à Ello

ONKA MAOKENE (Josiane Dolida)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1980 à Djambala

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2617 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 60-126 du 23 avril 1960 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : justice, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2003, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 du service judiciaire, nommés au grade de *greffier principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la justice et des droits humains.

IKAMA (Hermelyne)

Date et lieu de naissance : 24 octobre 1977 à Brazzaville

MAYANITH MBANA (Bléditte Verda)

Date et lieu de naissance : 09 juillet 1979 à Loubomo

KABA (Brice Mickaël)

Date et lieu de naissance : 29 octobre 1977 à Brazzaville

DZOOM-ANTSARI (Carmelle)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1978 à Djambala

ONGAGNA MALONGO (Ingrid)

Date et lieu de naissance : 30 mars 1979 à Boundji

GANTCHOU (Gertrude Nadhia)

Date et lieu de naissance : 07 avril 1978 à Djambala

BOUKONDZO (Lydie Flore)

Date et lieu de naissance : 14 août 1978 à Nkayi

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2618 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale),

nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

LOCKO LOUPET (Gatien Lyonair Solaneyr)

Date et lieu de naissance : 13 avril 1981 à Brazzaville

IKALIKALI (Prudence Alide)

Date et lieu de naissance : 04 octobre 1986 à Brazzaville

NGEYANDI (Estelle Ella Marina)

Date et lieu de naissance : 02 décembre 1976 à Brazzaville

AMBIENI (Fridolin)

Date et lieu de naissance : 14 décembre 1982 à Brazzaville

MAMPOUYA (Hubert Géoffroy)

Date et lieu de naissance : 15 novembre 1980 à Brazzaville

MADZOU (Kevin Eric)

Date et lieu de naissance : 03 avril 1987 à Zanaga

LOUNGOUALA (Claver Justin)

Date et lieu de naissance : 31 juillet 1981 à Brazzaville

MOUYA (Noël)

Date et lieu de naissance : 06 février 1977 à Djambala

MALANDA-NDONGA (Cedric)

Date et lieu de naissance : 14 avril 1985 à Kinkala

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2619 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril, 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série : G1, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

BOLOKO NKOSSOU (Marjolaine Danielle)

Date et lieu de naissance : 03 juin 1974 à Brazzaville

MAVOUNGOU MALONDA (Gutteridge Frezza)

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1982 à P/noire

BOUANDZOBO (Bellicia Siravonne)

Date et lieu de naissance : 29 mars 1983 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2620 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2160 du 26 juin 1958, M. **MOULOUMIANGANA (Arnaud Yann)**, né le 15 juillet 1987 à Brazzaville, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série E (Génie industriel), obtenu à Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services techniques (travaux publics), nommé au grade de *adjoint technique des travaux publics* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 2621 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

AKOUELE (Kady Ferdinand)

Date et lieu de naissance : 25 janvier 1983 à Mossaka

OKIEMBA (Hermann)

Date et lieu de naissance : 17 mai 1982 à Brazzaville

GUENKOLO MABOULI (Ester Dorine)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1980 à Okoyo

MISSAMOU NGUENONO (Prince Dimitri)

Date et lieu de naissance : 17 octobre 1981 à Brazzaville

KAMBA MOUTSAMBOTE (Joséphine)

Date et lieu de naissance : 20 février 1978 à Brazzaville

OLENGUE NGOLO (Chantal)

Date et lieu de naissance : 03 février 1977 à Eboli

MAYIMOUNA (Boris)

Date et lieu de naissance : 02 mai 1978 à Brazzaville

ANVOURA (Stéphanie Eudesse)

Date et lieu de naissance : 15 mai 1984 à Brazzaville

NKELE MAFOUNA (Christian)

Date et lieu de naissance : 10 décembre 1977 à Vindza

BAHOATILA (Beauvly Risland Lessy)

Date et lieu de naissance : 30 janvier 1985 à Brazzaville

SENDZI NDZEMONO (Estelle Lauyenne)

Date et lieu de naissance : 21 mai 1985 à Obala

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2622 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré Séries A4, et D sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité de l'action humanitaire et de la famille.

MPANDZOKO (Mireille Inédythe)

Date et lieu de naissance : 29 novembre 1979 à Brazzaville

PARATSIE SAH (Roger Herman)

Date et lieu de naissance : 25 septembre 1980 à Brazzaville

NKOUZOU NSOKI (Grâce Arlette)

Date et lieu de naissance : 18 avril 1980 à Brazzaville

LOULENDO ZALLAH ELIDA MANNEVY

Date et lieu de naissance : 30 octobre 1980 à Kinkala

AMONA-BILYIKA (Alphonse Razel)

Date et lieu de naissance : 20 janvier 1978 à Brazzaville

ITOBA ASSANGA (Ghislain Joseph)

Date et lieu de naissance : 28 février 1980 à Boua-Owando

OPANDET OBOUKANGONGO (Christel)

Date et lieu de naissance : 10 juin 1977 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2623 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries: D et C sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

ICKOT (Anicet Judicael)

Date et lieu de naissance : 21 avril 1977 à Makoua

YANGA-YANGA (Ceyli orphé)

Date et lieu de naissance : 19 mai 1983 à Owando

IKAMA (Nil Rodvale)

Date et lieu de naissance : 13 août 1981 à Ngania

IKOLO (Gibeline)

Date et lieu de naissance : 14 mai 1980 à Brazzaville

KOUMOU (Destaing Orland)

Date et lieu de naissance : 26 octobre 1983 à Brazzaville

ETOUA MBON (Garthe)

Date et lieu de naissance : 20 mai 1979 à Ouesso

MOSSA (Amour Destin)

Date et lieu de naissance : 07 décembre 1984 à Brazzaville

ZIBOTH (Phardel Lezin)

Date et lieu de naissance : 18 août 1983 à Brazzaville

BEAULOT MATOUNDOU (Guylaine)

Date et lieu de naissance : 18 mai 1981 à Brazzaville

OYONDZO (Moz Rousland)

Date et lieu de naissance : 18 juin 1981 à Owando

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2624 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61/143 du 27 juin 1901 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : diplomatie, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 du personnel diplomatique et consulaire, nommés au grade de *chancelier* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère des affaires étrangères et de la francophonie.

OSSETE INGOBA (Natacha)

Date et lieu de naissance : 13 mars 1983 à Makoua

ANKABI Jim NGAULION

Date et lieu de naissance : 12 avril 1982 à Brazzaville

ELENGS MALOBA (Vivien Espoir)

Date et lieu de naissance : 05 janvier 1980 à Owando

KOUMBA (Avis)

Date et lieu de naissance : 27 octobre 1981 à Saint Benoît

KOUMOU-KAMBIABEKA (Davy Edwige)

Date et lieu de naissance : 08 janvier 1978 à Mossaka

LINGUENDZE MOKONDZI (Belfride)

Date et lieu de naissance : 18 novembre 1982 à Brazzaville

MONDONGO (Niveraine Edith)

Date et lieu de naissance : 10 novembre 1981 à Impfondo

NGAMBOU OPANI (Bethuel)

Date et lieu de naissance : 18 juillet 1982 à Brazzaville

NGOMA (Sergil Morsely)

Date et lieu de naissance : 25 juin 1980 à Brazzaville

N'GAÏBIO NANI KOUENE (Steveine Prisda)

Date et lieu de naissance : 28 janvier 1979 à Brazzaville

NGOUALA (Rocheline Frezia)

Date et lieu de naissance : 11 novembre 1982 à Brazzaville

OSSOMBI (Yvon Hermann)

Date et lieu de naissance : 05 février 1985 à Kellé

NKOURAMPOKO GAMBOU (Ludivin)

Date et lieu de naissance : 06 février 1983 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2626 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2160 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série RI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services techniques (agriculture), nommés au grade de *conducteur principal d'agriculture* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

KIAKOUNDA HOMBESSA (Oriali Gaël Godlov Dynam)

Date et lieu de naissance : 02 février 1983 à Brazzaville

MATSIMOUNA-KABOU (Stanislas)

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1976 à Kinkala

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2637 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 82-924 du 20 octobre 1982, et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : journalisme, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme), nommées au grade de *journaliste* niveau I de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement.

BILA (Raïssa Viviane)

Date et lieu de naissance : 04 mai 1981 à Brazzaville

MADZOU (Natacha)

Date et lieu de naissance : 15 janvier 1980 à Brazzaville

NKOUA (Parfaite Severine)

Date et lieu de naissance : 19 août 1980 à Gamboma

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2640 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

IKOUEVE (Marie)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

MADIADIA (Albert)*Ancienne situation*

- Grade : ingénieur des travaux statistiques contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 2^e ; Indice : 780

Nouvelle situation

- Grade : ingénieur des travaux statistiques
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 2^e ; Indice : 780

BABINGUI née DIBANTSA (Alphonsine)*Ancienne situation*

- Grade : chef opératrice mécanographe (pupitre) contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 3^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 1190

Nouvelle situation

- Grade : chef opératrice mécanographe (pupitre)
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 3^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 1190

NGAGNONGO née OBAMBI (Henriette)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

LOEMBA (Gilbert)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

OLEOWOLO (Rachel)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

ENGOBO (Sophie Béatrice)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire sténo dactylographe contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire sténo dactylographe
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

KAMBA (Hélène)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

NGOMA (Alphonse)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

AMBARA (Solange)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

IBEAHO (Faustin Zéphirin)**Ancienne situation**

- Grade : conducteur d'agriculture contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : conducteur d'agriculture
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

NGALA (Rose)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

NGAMI (Raphaël)**Ancienne situation**

- Grade : attaché des SAF contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 980

Nouvelle situation

- Grade : attaché des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 980

ONDZE (Gilbert)**Ancienne situation**

- Grade : commis principal contractuel

- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 565

Nouvelle situation

- Grade : commis principal
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 565

KOTONGO (Paul)**Ancienne situation**

- Grade : agent spécial principal contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : agent principal
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Les intéressés devront bénéficier de l'ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date de signature.

Par arrêté n°2641 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

OHOYO DIT-BOUYA**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 890

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 890

TSIABIYA (Denise)**Ancienne situation**

- Grade : dactylographe qualifiée contractuelle
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : dactylographe qualifiée
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

OLAMBEA-AKENDZE (Firmin)**Ancienne situation**

- Grade : comptable contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : comptable
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

ONDZIE (Maxime Rustique)**Ancienne situation**

- Grade : contre-maître contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : contre-maître
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

BOUNTSANA (Basile Alain)*Ancienne situation*

- Grade : instituteur contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

OSSERE (Daniel)*Ancienne situation*

- Grade : attaché des SAF contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1080

Nouvelle situation

- Grade : attaché des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1080

NSIETE (Martine)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

BALOU SAOU (Colette)*Ancienne situation*

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

NIAMA née MOUKOBO (Eugénie)*Ancienne situation*

- Grade : attaché des SAF contractuelle
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 880

Nouvelle situation

- Grade : attaché des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 880

NGUEKIBENI née MOUKOUAGHATA (Léa)*Ancienne situation*

- Grade : technicien auxiliaire de laboratoire contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 3 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 440

Nouvelle situation

- Grade : technicien auxiliaire de laboratoire
- Catégorie : II ; Echelle : 3 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 440

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2642 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, Mlle

MABOUROU (Marie Claire), est intégrée, titularisée et nommée dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

MABOUROU (Marie Claire)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

L'intéressée devra bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2643 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

NSOUNGA (André)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire comptable contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire comptable
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

KOKOLO (Gisèle)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

POATHY (Germain)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

NKOUNKOU (Ernest)*Ancienne situation*

- Grade : ouvrier reprographe contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : ouvrier reprographe
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 505

MASSENGO née MIENANDI (Thérèse)*Ancienne situation*

- Grade : infirmière diplômée d'Etat contractuelle

- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : infirmière diplômée d'Etat
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

ITSA (Evêque)**Ancienne situation**

- Grade : planton contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 3^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 605

Nouvelle situation

- Grade : planton
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 3^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 605

NTOUMBA (Marie Thérèse)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire sténo-dactylographe contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire sténo-dactylographe
- Catégorie : II, Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

MOUMPALA (Rosalie)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

MALANDA SAMBA (Grégoire)**Ancienne situation**

- Grade : professeur technique adjoint des lycées contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 1280

Nouvelle situation

- Grade : professeur technique adjoint des lycées
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 1280

NGOUEMBE BOMALAGASSA (Wilfrid Nazaire)**Ancienne situation**

- Grade : adjoint technique des travaux publics contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : adjoint technique des travaux publics
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

BADIENGISSA (Léa Clarisse)**Ancienne situation**

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

MALANDA SAMBA née BOUESSO MPASSI (Angèle)**Ancienne situation**

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

SITA (Pulchérie Flore)**Ancienne situation**

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

BAKEKOLO (Edwige Aimée Lyliane)**Ancienne situation**

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

MIANZOUKOUTA (Angélique)**Ancienne situation**

- Grade : agent technique de santé contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 3 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 440

Nouvelle situation

- Grade : agent technique de santé contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 3 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 440

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2644 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

OKAKA (Judith France)**Ancienne situation**

- Grade : commis contractuelle
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 445

Nouvelle situation

- Grade : commis
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 445

MOUNDOUNGA (Léontine)**Ancienne situation**

- Grade : infirmier breveté contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

Nouvelle situation

- Grade : infirmier breveté
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

MAKOUNDI-MAKOUNDI née POUABOU MALONDA (Philomène)**Ancienne situation**

- Grade : infirmier diplômé d'Etat contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 2^e ; Indice : 590

Nouvelle situation

- Grade : infirmier diplômé d'Etat ;
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 2^e ; Indice : 590

MICKALAD-NZIENGUI née NONGO (Marianne)**Ancienne situation**

- Grade : agent technique de santé contractuelle
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

Nouvelle situation

- Grade : agent technique de santé
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

BANTSIMBA (Julienne)**Ancienne situation**

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

LIKIBI NGAMBINI (Gaëtane)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2645 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

MOUGANI (Roger)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire des affaires étrangères contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1450

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire des affaires étrangères
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1450

BAKALA (Marcel)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire des affaires étrangères contractuel

- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 1900

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire des affaires étrangères
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 1900

NGUIENGA (Louis)**Ancienne situation**

- Grade : attaché des affaires étrangères contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 880

Nouvelle situation

- Grade : attaché des affaires étrangères
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 880

MABIALA LOUZAYADIO (Célestin)**Ancienne situation**

- Grade : attaché des affaires étrangères contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

Nouvelle situation

- Grade : attaché des affaires étrangères
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

OBOUMBA**Ancienne situation**

- Grade : attaché des SAF contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 1380

Nouvelle situation

- Grade : attaché des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 1380

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2646 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

MAYOUMBA BOUMBA (Faustin)**Ancienne situation**

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

BOUMBA SIMBOU (Yvonne)**Ancienne situation**

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MOUBARI DJIAYAME (Louise)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MBOUNGOU (Pierre Marcellin)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MBICOUT-MISSAMOU (Jean Théodore)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MANIKA (Marie Edith)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MAKITA (Nestor Arsène)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MATSOUELE (Barnabé)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

GAKOSSO (Daniel)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

BIKINDOU (Jean Rufin Constant)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

BOUZITOU (Geoffroy Etienne)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

KANDZA (Grégoire)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MALONGA KISSIELE (Adolphe)*Ancienne situation*

- Grade : chancelier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : chancelier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2647 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

MALONGA (Jean Claude)*Ancienne situation*

- Grade : commis contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 545

Nouvelle situation

- Grade : commis
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 545

BOUANDZOBO (Sophie Prudence)*Ancienne situation*

- Grade : Greffier contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Nouvelle situation

- Grade : Greffier
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

MBOUSSA (Paul)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2648 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

BATI née MOUTOULOU (Véronique)*Ancienne situation*

- Grade : comptable principale du trésor contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : comptable principale du trésor
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

NGNONDABEKA (David)*Ancienne situation*

- Grade : instituteur contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

NDOULA (Félicien)*Ancienne situation*

- Grade : instituteur contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

MBAN (David)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

IGNANGA (Emilie)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire sténo-dactylographe contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire sténo-dactylographe
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

MBALOUA née NSANA-MITAOUA (Angèle)*Ancienne situation*

- Grade : commis principale contractuelle
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : commis principale
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

KOZO (Philomène)*Ancienne situation*

- Grade : dactylographe contractuelle
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 575

Nouvelle situation

- Grade : dactylographe
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 575

DOUNIAMA (Maurice)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 585

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 585

MVOUMA (Annie Eudoxie)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

ONDONGO (François)*Ancienne situation*

- Grade : greffier principal contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : greffier principal
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2649 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

ADZIE (Vincent)

Ancienne situation

- Grade : instituteur contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

ESSIMANDO (Bruno)

Ancienne situation

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

KANNY née ETSOKA (Pauline)

Ancienne situation

- Grade : assistante sanitaire contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 880

Nouvelle situation

- Grade : assistante sanitaire
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 880

GAMBOMI (Gustave)

Ancienne situation

- Grade : instituteur contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

GAYABA (Sophie)

Ancienne situation

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

IBEAHO (Marie Nicole)

Ancienne situation

- Grade : contre maître contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Nouvelle situation

- Grade : contre maître
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ;

Indice : 755

ITOUA née NGOLO (Martine)

Ancienne situation

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

LOUMPANGOU (Adrienne)

Ancienne situation

- Grade : dessinatrice contractuelle
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 475

Nouvelle situation

- Grade : dessinatrice
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 475

MADZOU (Odile Victorine)

Ancienne situation

- Grade : auxiliaire sociale contractuelle
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 475

Nouvelle situation

- Grade : auxiliaire sociale
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 475

MBOUALE (Léontine)

Ancienne situation

- Grade : contrôleur principal des contributions directes contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : contrôleur principal des contributions directes
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

NGOYA (Pierrette)

Ancienne situation

- Grade : agent spécial principale contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : agent spécial principal
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MANTSIBA (Félicité Anastasie)

Ancienne situation

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

MBALI (Joseph)

Ancienne situation

- Grade : instituteur contractuel

- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

MILOUNDAMA (Juliette)*Ancienne situation*

- Grade : institutrice contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : institutrice
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

TCHIVONGO (Jeanne Yvonne)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

WABOUE (Eugène)*Ancienne situation*

- Grade : instituteur contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2650 du 24 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

ABAUKOMA née EKEINEBAMBE*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

AKOUA (Emilienne)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

BAMANISSA (Prosper)*Ancienne situation*

- Grade : attaché des SAF contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 1280

Nouvelle situation

- Grade : attaché des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 1280

BIANZHA née MASSAMBA NGONGO (Françoise)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

BILAYI (Basile)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

BILEMBO née KOUSSOU (Albertine)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principale de trésor contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale de trésor
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

BONZO (André)*Ancienne situation*

- Grade : comptable principal contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

Nouvelle situation

- Grade : comptable principal
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

BOUEYA (Jean Roger Bienvenu)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

BOUNGOU née BATOLA (Charlotte)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

DAKAMBI (Edgard Godefroy)**Ancienne situation**

- Grade : instituteur contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

DIAKOUNDOUBA (Géorgine)**Ancienne situation**

- Grade : agent spécial contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : agent spécial
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

EBOUNDIT (Marie Antoinette)**Ancienne situation**

- Grade : commis principale contractuelle
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 475

Nouvelle situation

- Grade : commis principale
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 475

EDOUNGATSO (Daniel)**Ancienne situation**

- Grade : attaché des SAF contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

Nouvelle situation

- Grade : attaché des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

EKOLAKA née AKOLI (Pauline)**Ancienne situation**

- Grade : commis contractuelle
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : commis
- Catégorie : III ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 505

EKONDI-EKENGUE (Cécile)**Ancienne situation**

- Grade : agent spécial principale contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : agent spécial principale
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

ELENGA IKOBO (Lucie Adélaïde)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MOKOKO (Jean Félix)**Ancienne situation**

- Grade : instituteur contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

NGAMFA (Marie Jeanne)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

ENGOTI (Bernadette)**Ancienne situation**

- Grade : vérificateur des douanes contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : vérificateur des douanes
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

GASSAI GAMPOULA (Paul)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

IGNONGUI (Patrice)**Ancienne situation**

- Grade : Professeur des CEG contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

Nouvelle situation

- Grade : Professeur des CEG
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

IHELO (Henriette)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

IKOBO (Rose Clémentine)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

ILAPIE (Daniel)**Ancienne situation**

- Grade : jardinier contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 3 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 325

Nouvelle situation

- Grade : jardinier
- Catégorie : III ; Echelle : 3 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 325

ILOY OKANDZE**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

IMOUNGUI (Jeanne)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

INGNIONGUI (Victor Laurent)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

ITOUA YOKA (Jacqueline)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire sténo-dactylographe contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire sténo-dactylographe-
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

ITOUIBA née AMBOUA (Catherine)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

JOHNSON née MOKANA (Mathilde)**Ancienne situation**

- Grade : ingénieur des travaux statistiques contractuelle
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 980

Nouvelle situation

- Grade : ingénieur des travaux statistiques
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 980

KAMBA (Delphin Honoré)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

KANOFA (Julien)**Ancienne situation**

- Grade : administrateur des SAF contractuelle
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 1300

Nouvelle situation

- Grade : administrateur des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 1300

KENGUE (Monique)**Ancienne situation**

- Grade : agent technique de santé contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : agent technique de santé
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

KIATATOUKA (Jeannine)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 890

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 890

KILENDO (Noël)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

KIMBEMBE BILALA (Jeanne Colombe)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1090

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1090

KIOHO (Ignace)**Ancienne situation**

- Grade : contre-maitre contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : contre-maitre
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

KIYINDOU (Antoine)**Ancienne situation**

- Grade : professeur des CEG contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

Nouvelle situation

- Grade : professeur des CEG
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

LOUHO (Jean Claude)**Ancienne situation**

- Grade : attaché des SAF contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

Nouvelle situation

- Grade : attaché des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1180

KOKA NGOUABI (Alphonsine)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

KONKO (Gabriel)**Ancienne situation**

- Grade : commis principal contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : commis principal
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

KOUBOULOU (Jeanne)**Ancienne situation**

- Grade : assistante sociale contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 710

Nouvelle situation

- Grade : assistante sociale
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 710

KOUMBI (Jean Claude)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 710

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 710

KOUMOU (Auguste)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

LALA AKOSSA**Ancienne situation**

- Grade : administrateur des SAF contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 1900

Nouvelle situation

- Grade : administrateur des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 1900

LEBI née MOUEBATA (Suzanne)**Ancienne situation**

- Grade : agent technique de santé contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : agent technique de santé
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

LEPANA (Servin)**Ancienne situation**

- Grade : chauffeur contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 3 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 415

Nouvelle situation

- Grade : chauffeur
- Catégorie : III ; Echelle : 3 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 415

LEPONDO (Joachim)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 830

LETOLO (Marie Chantal)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

LOBAH-SEBETTE née LETOLO (Gisèle)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 710

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 710

LOEMBE (Monique Elise Dheline)*Ancienne situation*

- Grade : Agent spécial principal contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : Agent spécial principal
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

LOEMBET (Colette)*Ancienne situation*

- Grade : agent subalterne des bureaux contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 3 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 345

Nouvelle situation

- Grade : agent subalterne des bureaux
- Catégorie : III ; Echelle : 3 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 345

LOUZA (Arcade Frédéric)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

LOUBAYI (Lazare Fernand)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

LOUHOUMOU née MAMPOUYA BAKOUEBELA (Marie Rose Claudine)*Ancienne situation*

- Grade : contrôleur des douanes contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 585

Nouvelle situation

- Grade : contrôleur des douanes
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 585

LOUMABEKA-KONGO (Evelyne)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire sténo dactylographe contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire sténo dactylographe
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

LOUMOUAMOU (Jean Paul Romuald)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

LOUZALA née BAMBOUS (Philomène)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

MABALO (Micheline)*Ancienne situation*

- Grade : institutrice principale contractuelle
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1080

Nouvelle situation

- Grade : institutrice principale
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1080

MABAYA (Anastasié)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

MABELA (Christophe)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 650

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 3^e ; Indice : 650

MABIALA née THESSI (Béatrice)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MABIOMBO (Gilbert)**Ancienne situation**

- Grade : économiste contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : économiste
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MABOTO (Vitaline)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire des affaires étrangères contractuelle
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 850

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire des affaires étrangères
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 850

MACKOUNDY BICKOUNDOU (Wilfrid Landry)**Ancienne situation**

- Grade : agent spécial contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

Nouvelle situation

- Grade : agent spécial
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

MAKANINGA (Paulienne Francine)**Ancienne situation**

- Grade : commis principal contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : commis principal
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

MAKIMOUNA (Emilie Christine)**Ancienne situation**

- Grade : contremaître contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : contremaître
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

MAKITA (Jacques)**Ancienne situation**

- Grade : attaché des SAF contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 1280

Nouvelle situation

- Grade : attaché des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 1280

MAKUALA DINGU DI NZITA**Ancienne situation**

- Grade : professeur des CEG contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1480

Nouvelle situation

- Grade : professeur des CEG
- Catégorie : I ; Echelle : 2 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 1480

MALO-MALO (Gaston)**Ancienne situation**

- Grade : chauffeur contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 3 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 435

Nouvelle situation

- Grade : chauffeur
- Catégorie : III ; Echelle : 3 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 435

MALOUATA MIATAMONA (Félicité)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

MALOUÉKI (Thimothée)**Ancienne situation**

- Grade : administrateur des SAF contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1300

Nouvelle situation

- Grade : administrateur des SAF
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 1300

MAMBOUENI (Céline)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 675

MAMPOUYA (Ghislain Yvon)**Ancienne situation**

- Grade : commis principal contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : commis principal
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 535

MAMPOUYA (Léon Gilbert)*Ancienne situation*

- Grade : professeur certifié des lycées contractuel
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 850

Nouvelle situation

- Grade : professeur certifié des lycées
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 850

MANANGOU (Joseph)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 950

MANANGOU née N'LANDOU (Marthe)*Ancienne situation*

- Grade : agent technique de santé contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

Nouvelle situation

- Grade : agent technique de santé
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 4^e ; Indice : 635

MANIONGUI (Gilbert)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 830

MAPA (Ferdinand)*Ancienne situation*

- Grade : commis principal contractuel
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 635

Nouvelle situation

- Grade : commis principal
- Catégorie : III ; Echelle : 1 ; Classe : 3^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 635

MASSENGO (Antoine)*Ancienne situation*

- Grade : vérificateur des douanes contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : vérificateur des douanes
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

MASSENGO née MIENANDI (Thérèse)*Ancienne situation*

- Grade : infirmière diplômée d'Etat contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

Nouvelle situation

- Grade : infirmière diplômée d'Etat
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 830

MBON (Joseph Ghislain)*Ancienne situation*

- Grade : instituteur contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

Nouvelle situation

- Grade : instituteur
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 535

EYEMAKA (Dieudonné Agathon)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

MOKANDA (Marie Pauline)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 2^e ; Indice : 715

MOYASCKO (Gisèle)*Ancienne situation*

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

NDAMBA (Alain Robert)*Ancienne situation*

- Grade : vérificateur des douanes contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : vérificateur des douanes
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

NGALA (Gabrielle)*Ancienne situation*

- Grade : inspectrice des douanes contractuelle
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 2^e ; Indice : 1150

Nouvelle situation

- Grade : inspectrice des douanes
- Catégorie : I ; Echelle : 1 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 2^e ; Indice : 1150

NGAMI (Ludovic)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principal d'administration contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principal d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

NGATSE (Régina)**Ancienne situation**

- Grade : contrôleur principal des contributions directes contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

Nouvelle situation

- Grade : contrôleur principal des contributions directes
- Catégorie : II ; Echelle : 1 ; Classe : 2^e ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 770

NZONGANI (Jeannette Rose)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire principale d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire principale d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{ère} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

OKOI (Hortense)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire sténo-dactylographe contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire sténo-dactylographe
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 4^e ; Indice : 805

OYOMO MOKE**Ancienne situation**

- Grade : vérificateur des douanes contractuel
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{er} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

Nouvelle situation

- Grade : vérificateur des douanes
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 1^{er} ; Echelon : 1^{er} ; Indice : 505

TCHIKAYA (Elise Anasthasie)**Ancienne situation**

- Grade : secrétaire d'administration contractuelle
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Nouvelle situation

- Grade : secrétaire d'administration
- Catégorie : II ; Echelle : 2 ; Classe : 2^e ; Echelon : 3^e ; Indice : 755

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile con-

servée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de sa date de signature.

Par arrêté n°2651 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries : BG, G2 et G3, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NDINGA SOMBOKO (Nancy Bertille)

Date et lieu de naissance : 31 octobre 1979 à Brazzaville

NDOMBE (Marly Judy)

Date et lieu de naissance : 30 juin 1983 à Brazzaville

AYA AYESSA (Alain)

Date et lieu de naissance : 30 mai 1977 à Brazzaville

NGANTSUI-GALI MOUA (Herbergère)

Date et lieu de naissance : 29 juillet 1986 à Brazzaville

NKOUAKOUA BOULOMBI (Roche)

Date et lieu de naissance : 19 février 1982 à Sibiti

ASSAMBO-OKOKO (Ida Prisca)

Date et lieu de naissance : 13 juin 1986 à Makoua

OYOU DZABALA (Estelle)

Date et lieu de naissance : 06 décembre 1984 à Brazzaville

KANGA NGUELELE (Charlène)

Date et lieu de naissance : 18 décembre 1984 à Brazzaville

OYOU LEMBE (Syntilla)

Date et lieu de naissance : 10 mai 1981 à Oran (Algérie)

IBOMBO NGALA (Mignonne Angela)

Date et lieu de naissance : 31 octobre 1982 à Brazzaville

POH ELONGO (Magdala Prisca)

Date et lieu de naissance : 24 avril 1986 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2652 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

GANDZOUNOU MITTARY

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1980 à P/noire

LAMBINI-ANTSALAVE (Jina)

Date et lieu de naissance : 23 mai 1977 à Okoyo

LECKOMBA (Terega Martha Carole)

Date et lieu de naissance : 26 mai 1986 à Brazzaville

BOUNZEKI (Alix Mélaine)

Date et lieu de naissance : 09 janvier 1978 à Brazzaville

GOULLALY-GOULOUBI

Date et lieu de naissance : 07 juin 1981 à Brazzaville

PENNE (Rosine Ina)

Date et lieu de naissance : 08 mars 1983 à Brazzaville

ACKINDY (Gobal Sorel Jules)

Date et lieu de naissance : 07 août 1984 à Brazzaville

GAKALA-AKOULI (Prisca)

Date et lieu de naissance : 11 mars 1983 à Gamboma

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2653 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OMBOU (Judicaël Boris)

Date et lieu de naissance : 17 juillet 1982 à Ingolo

LEBALYZ GAMBOU SEN KISSORA

Date et lieu de naissance : 26 août 1979 à Brazzaville

NSOLANI (Léa Gilberthe)Date et lieu de naissance : 1^{er} février 1979 à Kibossi**MAYAYA (Elia Gustave)**

Date et lieu de naissance : 23 septembre 1978 à Goma Tsé-Tsé

BIHOUMA (Julien Aymard)

Date et lieu de naissance : 20 novembre 1979 à Banda

DIATSONAMA BAKEKOLO LARIOS (Paturel)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1982 à Brazzaville

AWANDZA NGAMPIO (Céline)Date et lieu de naissance : 1^{er} mars 1978 à Odziba**MOUBIO-AYI (Ovet Floriane Dernaÿ)**

Date et lieu de naissance : 24 mai 1985 à Odziba

WALINDO (Benjamin)

Date et lieu de naissance : 15 août 1978 à Brazzaville

MBEMBA (Léance Joanasky)

Date et lieu de naissance : 07 août 1985 à Nkouo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2654 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité de l'action humanitaire et de la famille.

EKEMBE (Arnaud Fabrice)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1982 à Mpouya

KABAT (Arsenaud)

Date et lieu de naissance : 16 novembre 1988 à Brazzaville

NGUEKOUA OSSOUOLO (Sylvie Gisèle)

Date et lieu de naissance : 19 février 1976 à Bokonbo

FOUANI (Vyvien Longal)

Date et lieu de naissance : 10 février 1986 à Moutélé

NGOLIELE (Pegha Farcienne)

Date et lieu de naissance : 24 septembre 1984 à Brazzaville

NGAYO (Merry Mefiance)

Date et lieu de naissance : 29 janvier 1985 à Boundji

NGALANGALI (Madelle Gerlande)

Date et lieu de naissance : 14 août 1980 à Owando

NGATSE (Dalvi Damas)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1984 à Okoungou

BANGOÏNA (Ghordache Prissina)

Date et lieu de naissance : 23 mars 1981 à Brazzaville

YOULA (Amirale Aurelienne Raïssa)

Date et lieu de naissance : 17 avril 1983 à Brazzaville

LONDA (Beppe Van Raol)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1982 à Brazzaville

NDZITOUKOULOU SITA (Bertrand Wilfrid)

Date et lieu de naissance : 05 février 1988 à Brazzaville

EBENGUE (Françoise Emilienne)

Date et lieu de naissance : 24 avril 1982 à Brazzaville

OMBAMBA (Tatiana Eliane)

Date et lieu de naissance : 05 mars 1979 à Ngoko

MIKA-TELLA (Chrisla Mayethe)

Date et lieu de naissance : 17 juin 1982

MFIRA NGOBALI (Stella Natacha)

Date et lieu de naissance : 25 octobre 1978 à Brazzaville

LOUBAYI MOUNZENZE (Bénédicté)

Date et lieu de naissance : 26 avril 1977 à Brazzaville

MBOUALA NOUHOUE (Hautrin)

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1984 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2655 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 60-126 du 23 avril 1960 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : justice, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services judiciaires, nommés au grade de *greffier principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la justice et des droits humains.

MIERE (Chimène)

Date et lieu de naissance : 03 novembre 1982 à Lékana

NGATSE (Guy Richard Alfred)

Date et lieu de naissance : 03 mai 1978 à Mongouba (RCA)

ITOUA OBERA (Diane)

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1977 à Gamboma

LOKOUBE-KAMBA (Stella Laureta)

Date et lieu de naissance : 06 mai 1982 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2656 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999

et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries G2 et G3, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommées au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

ISSONGO OKO (Huguette Carmen)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1985 à Brazzaville

MBEMBA LONGA (Marina Galiâne Acacharel)

Date et lieu de naissance : 11 mars 1979 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2657 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées de l'arrêté n°2160 du 28 juin 1958 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

BASSEHA KOLOLO (Hulldrych)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1984 à P/noire

Diplôme : Bac F1

Grade : Adjoint technique des travaux publics

WALOU BOTA (Edalph Ferid)

Date et lieu de naissance : 02 novembre 1980 à P/noire

Diplôme : Bac F1

Grade : Adjoint technique des travaux publics

BOUKAKA OUMBA (Freme Basilide)

Date et lieu de naissance : 29 septembre 1982 à Brazzaville

Diplôme : Bac R3

Grade : Contrôleur d'élevage

MOUKOUNA-MADZOUS (Guenole Sosthène)

Date et lieu de naissance : 16 septembre 1983 à P/noire

Diplôme : Bac F1

Grade : Adjoint technique des travaux publics

LOUBAYI (Juvet Chérubin)

Date et lieu de naissance : 06 juillet 1974 à Brazzaville

Diplôme : Bac A4

Grade : Secrétaire principal d'administration

MIKAYIZILA MOUDIENO (Valbert Egain Dyal)

Date et lieu de naissance : 1^{er} août 1983 à Brazzaville

Diplôme : Bac F3

Grade : Adjoint technique des travaux publics

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par Arrêté n° 2782 du 27 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 59-31 du 30 janvier 1959 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci - après désignés, sont intégrés dans les cadres de la catégorie III, échelle 3 du personnel des services, nommés au grade d'*agent subalterne de bureau* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

OCKOT GUELOUALA (Audrey Gemha)

Date et lieu de naissance : 18 juin 1983 à Brazzaville

NGAMBAH NKOUMOU (Pélagie)

Date et lieu de naissance : 28 mars 1981 à Kidzoua

AYESSA NZOUMBA (Rolande)

Date et lieu de naissance : 23 avril 1983 à Loubomo

MAMPOUYA-OUMBA MFOULOU

Date et lieu de naissance : 15 juillet 1980 à Brazzaville

EKONA-NGUEKOUMO (Evrard Claes)

Date et lieu de naissance : 13 juillet 1985 à Brazzaville

LEKOUNDZOU (LUDMILA Patricia)

Date et lieu de naissance : 13 novembre 1984 à Brazzaville

BINTSAMOU (Amour Evrard Dhyda)

Date et lieu de naissance : 21 janvier 1981 à Brazzaville

YIDIKA-KOUPOMA (Saint-Cyr Guefrein)

Date et lieu de naissance : 10 février 1983 à Brazzaville

AKOLI (Christelle)

Date et lieu de naissance : 15 avril 1982 à Brazzaville

MOUKOURI (Beverlyne Jernnifer Hanymen)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1981 à Brazzaville

YOKA NIANGUENGUE (Castelie Clerva)

Date et lieu de naissance : 25 juin 1982 à Brazzaville

AKOLI IBARA (Léonie Sylviana)

Date et lieu de naissance : 13 mars 1980 à Brazzaville

GALESSAMI AKOLI (Rachelvie Charllène)

Date et lieu de naissance : 10 août 1987 à Tongo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2783 du 28 mars 2005, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NKOULISSI (Esthère Chimène Léa)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1984 à Brazzaville

MAKAYA (Nadège Laure)

Date et lieu de naissance : 09 mai 1978 à Nioumvou

MITOBA (Hermine Lasconia)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1981 à Mossaka

MAYONI (Arlet Dred Fraxced)

Date et lieu de naissance : 05 juin 1984 à Kinkala

MALOLO (Daudet Christian)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1979 à Kinkala

LENDZENGUI (Annie Judith)

Date et lieu de naissance : 03 décembre 1978 à Owando

MAVULI TOKANOU (Georgette)

Date et lieu de naissance : 24 janvier 1978 à Mossendjo

NDZELI-MPOUO (Gacia Lydiane)

Date et lieu de naissance : 15 mars 1980 à Zanaga

NKAMA-NDOUKOU (Nipcia Carmella)

Date et lieu de naissance : 03 septembre 1987 à Brazzaville

NZOUTOU-BIHANGUI (Christine)

Date et lieu de naissance : 02 mai 1978 à Kimandou

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2784 du 28 mars 2005, en application des dispositions combinées des décrets n° 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade *d'agent technique* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OPO NDAYOUROU (Marie Josée Hedmonde)

Date et lieu de naissance : 25 novembre 1978 à Brazzaville

MAYENGA-BIYELEKESSA (Annie Christelle)

Date et lieu de naissance : 19 février 1981 à Brazzaville

MBANI NGAMIELE (Tagarine Patricia)

Date et lieu de naissance : 21 février 1985 à Brazzaville

SANSI (Stévie Christelle)

Date et lieu de naissance : 27 avril 1978 à Boko

MFOURGA NGOUON (Maryse)

Date et lieu de naissance : 08 juin 1978 à Brazzaville

TOUANGUISSA (Edith Flore)

Date et lieu de naissance : 17 septembre 1984 à Brazzaville

BANZONZI MPOLO (Michelle Jordonnelle)

Date et lieu de naissance : 18 août 1981 à Pointe-Noire

MOUEPANGUI (Clotilde)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1982 à Voulangoulou

NGOWANI (Roselyne Flore Amélie)

Date et lieu de naissance : 01 janvier 1979 à Ontsouo

OKOMBI MBOUALE (Louise Aline)

Date et lieu de naissance : 27 mars 1977 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2785 du 28 mars 2005, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade *d'agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MBENQUET IMWA (Noëilly)

Date et lieu de naissance : 20 mai 1980 à Brazzaville

MOUSSITA MOUEME (Aimée Sandrine)

Date et lieu de naissance : 10 février 1981 à Dolisie

MBOUMA (Bernabé)

Date et lieu de naissance : 11 juillet 1980 à Yama-Ewo

MALOUELE MOUANDZA (Ghislaine)

Date et lieu de naissance : 14 janvier 1978 à Brazzaville

MANSOUELA (Annie Chantal)

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1979 à Jacob

MBOUI-GAMBANI (Misna Nidèse)

Date et lieu de naissance : 18 août 1983 à Pointe-Noire

BATEKIDILA BAKETA NDZOUNBA (Nina Christiane)

Date et lieu de naissance : 14 janvier 1976 à Brazzaville

DIZONGO (Judicael)

Date et lieu de naissance : 03 février 1981 à Kimongo

OYA BONDO (Nynelle Nartienne)

Date et lieu de naissance : 24 octobre 1980 à OWANDO

BOUEYA NSANIA (Marina Daisy Cendress)

Date et lieu de naissance : 31 janvier 1982 à Brazzaville

MABENDEM MANDZABI (Muriel)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1981 à Brazzaville

BOUNSANA MBANZOULOU (Christelle Lipsia)

Date et lieu de naissance : 30 août 1981 à Brazzaville

OUALIAWE-BOUKOUA (Paterne Porrès)

Date et lieu de naissance : 11 avril 1977 à Djambala

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2786 du 28 mars 2005, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **LIYA (Véronique)**, née le 20 février 1980 à Mah (Ngabé), titulaire du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : sage femme, obtenu à l'école de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommée au grade de *sage-femme diplômée d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2787 du 28 mars 2005, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : sage-femme et accoucheur, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *sage-femme diplômée d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MOUNKOUA (Slèdge Mireille)

Date et lieu de naissance : 26 octobre 1978 à Bandzie-Zanaga

MAKANGOU OUMBA (Duchatelle Brunelle)

Date et lieu de naissance : 1^{er} juin 1981 à Brazzaville

KISSADI MIENANDI (Viviane)

Date et lieu de naissance : 11 mars 1976 à Brazzaville

NGANIE-ONSIRA (Juvarelle Francya)

Date et lieu de naissance : 11 juillet 1981 à Brazzaville

ANDO-IBARRA (Pierrette N' gallha Magalie)

Date et lieu de naissance : 27 mars 1980 à Pointe-Noire

LOUMOUAMOU (Cornelie Blanche)

Date et lieu de naissance : 23 février 1984 à Brazzaville

NGASSAKI APENDI (Rochelvie Gailline)

Date et lieu de naissance : 2 juin 1979 à Abenga

HILL MATA WENAMOYO-TOUDIMBA (Elisabeth)

Date et lieu de naissance : 03 mai 1976 à Brazzaville

LOUBASSOU NGANGOULA (Yvette)

Date et lieu de naissance : 13 octobre 1979 à Pointe-Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2788 du 28 mars 2005, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : technicien auxiliaire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

TANKALA-NABOUM (Faverolle)

Date et lieu de naissance : 20 juillet 1983 à Brazzaville

MIYAMBA-NGAMBOU (Nathalie)

Date et lieu de naissance : 05 avril 1978 à Gamboma

ONLELE (ZiZie Lestine Lourdes)

Date et lieu de naissance : 11 mai 1980 à Brazzaville

NIAMBALOKI (Raïssa Pamela)

Date et lieu de naissance : 21 mai 1983 à Brazzaville

MBOLA POH (Faustin)

Date et lieu de naissance : 06 janvier 1982 à Mapémé

BOWAMBOKA (Aristide Claudine)

Date et lieu de naissance : 09 septembre 1976 à Makotimpoko

OKILASSALI BICHAMA (Blondele)

Date et lieu de naissance : 23 janvier 1984 à Brazzaville

NKADI (Nadège Elodie)

Date et lieu de naissance : 17 décembre 1982 à Pointe-Noire

NTSIKA NZOUMBA (Flore carole)

Date et lieu de naissance : 18 novembre 1980 à Mouyondzi

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2789 du 28 mars 2005, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé publique et de la population.

MANKABI (Martial)

Date et lieu de naissance : 06 juillet 1979 à Brazzaville

BOUESSO HENGUER (Donysia Madlaire)

Date et lieu de naissance : 26 novembre 1976 à Brazzaville

NGANDZOBO (Abibe Edgard)

Date et lieu de naissance : 12 juillet 1977 à Ingolo

MATALI (Raïssa Josée)

Date et lieu de naissance : 07 mai 1979 à Brazzaville

DIABAKANA DIABS (Alexandre Gautier)

Date et lieu de naissance : 24 juin 1982 à Pointe-Noire

TSIBA OYONA (Dany)

Date et lieu de naissance : 24 octobre 1978 à Brazzaville

LOUZINGA NIBERZIN (Kadilene)

Date et lieu de naissance : 25 juillet 1985 à Brazzaville

MABIKA MBOUMBA (Samson Jean)

Date et lieu de naissance : 23 avril 1977 à Bissiasia

MOUANDEMA MASSISSA (Louise)

Date et lieu de naissance : 05 avril 1981 à Kindiangou

MBOUNGOU (Pierre Gervais)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1981 à Brazzaville

TOUNGA-TOUNDA (Arnauld)

Date et lieu de naissance : 03 novembre 1982 à Brazzaville

SAYA NGOUONIMBA (Hery Jolivet)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1984 à Brazzaville

DOMBO (Modeste Brice Bertil)

Date et lieu de naissance : 02 juillet 1981 à Brazzaville

MOKO-MABOLET (Isis)

Date et lieu de naissance : 02 décembre 1976 à Owando

MATEKY (Christelle)

Date et lieu de naissance : 24 juin 1979 à Brazzaville

BOUNZEKI BAFOUNDA (Estelle Lydia)Date et lieu de naissance : 1^{er} avril 1981 à Brazzaville**LOUVOUMBOU MANS'OKA (Nadège)**

Date et lieu de naissance : 18 mai 1982 à Kinshasa

MISSIANDOT ZOUTANY (Elliot Shada)

Date et lieu de naissance : 4 mars 1979 à Pointe-Noire

MAKANGA (Yann Amiche Bianca)

Date et lieu de naissance : 9 avril 1984 à Brazzaville

MOUKOLO (Exupery Marvin)

Date et lieu de naissance : 02 février 1985 à Pointe-Noire

ELENGA GAKEGNI

Date et lieu de naissance : 10 juin 1983 à Epéna

LIOUORO (Armand Fridolin)

Date et lieu de naissance : 12 juillet 1978 à Impfondo

KISSANGOU MOUNTOU (Launreis Brunel)

Date et lieu de naissance : 16 septembre 1980 à Pointe-Noire

MAMPOUYA NGALI (Guy Blaise)

Date et lieu de naissance : 20 juillet 1982 à Brazzaville

ONTSIRA (Donald Onathal)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1980 à Pointe-Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2790 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après sont intégrés dans les cadres de la catégorie III, échelle 3 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent subalterne des bureaux* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255, classés dans la catégorie III, échelle 3 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ANDAKIMA (Alfred),

Date et lieu de naissance : 19.04.1979 à Brazzaville

ATIPO-NGANDZALE (Sophie),

Date et lieu de naissance : 26.09.1977 à Brazzaville

NGONKOLI (Romaric Wolfgang),

Date et lieu de naissance : 25.07.1976 à Brazzaville

NTARY-BALOSSA-MFUMWANGANA (Angélita Nora Sylla),

Date et lieu de naissance : 10.04.1980 à Brazzaville

NGONKOLI-LEBANE (Wilelmine),

Date et lieu de naissance : 03.04.1977 à Brazzaville

LEMBE (Inocent),

Date et lieu de naissance : 15.09.1980 à Maï-Mpili

MOUSOUKA (Edgard),

Date et lieu de naissance : 11.02.1978 à Zanaga-Poste

NIANGA (Bhène Christilla Bergesimane),

Date et lieu de naissance : 01.11.1979 à Brazzaville

NGOULA-MOUSSOUAMOU (Laurianne Harshed),

Date et lieu de naissance : 24.07.1980 à Loubomo

NDZIENDOLO (Prince Duval),

Date et lieu de naissance : 17.07.1983 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2791 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale) et nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

TSIMBA-MOULOKOT (Chardant Vincent),

Date et lieu de naissance : 27.03.1988 à Brazzaville

MANGOLI ANDOMA (Cynthia Sandrine),

Date et lieu de naissance : 12.09.1978 à Brazzaville

OBAMBI-OSSERE (Tseng-Barrier),

Date et lieu de naissance : 16.06.1985 à Brazzaville

KANGA-ISSONGO (Blanche),

Date et lieu de naissance : 24.10.1983 à Béné

EDIAMBOUA (Ponel Bedel),

Date et lieu de naissance : 19.07.1986 à Brazzaville

KOUMOU (Judicaël),

Date et lieu de naissance : 05.11.1985 à Mapemé

NGATSE (Vianney Judicaël),

Date et lieu de naissance : 06.03.1980 à Dolisie

BEANGONGO-MORESSOMBO (Gérard Héritier),

Date et lieu de naissance : 06.06.1982 à Pointe-Noire

ASSAMBO-OKOWO (Christian Brice),

Date et lieu de naissance : 13.11.1980 à Brazzaville

NGATSE IBARA PEA (Dieu le Veut),

Date et lieu de naissance : 09.09.1984 à Okayé

MPIARIHOUE (Félicie Carole),

Date et lieu de naissance : 05.03.1977 à Brazzaville

KENTONI (Yannick Joris),

Date et lieu de naissance : 16.06.1985 à Brazzaville

NGOKABA MWERESSIA (Idriss),

Date et lieu de naissance : 27.10.1981 à Brazzaville

NGOTENI NIANGA (Tanya Ninelle),

Date et lieu de naissance : 12.04.1982 à Brazzaville

LINDHA EPONGHAS (Gilles Chere),

Date et lieu de naissance : 10.06.1979 à Brazzaville

NGAYO-EMPHANY (Darel Quentin),

Date et lieu de naissance : 30.09.1981 à Brazzaville

MORANGA IBOMBO (Guisin Aristide),

Date et lieu de naissance : 24.06.1982 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de services des intéressés et de la solde à compter de la date de signature.

Par arrêté n°2792 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°s 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'études techniques sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale) de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

BIBILA (Raïssa Stanislas),

Date et lieu de naissance : 09.04.1980 à Brazzaville

Option du diplôme : Hôtellerie

Grade : Secrétaire d'administration (maître d'hôtel)

MAMPOUYA LOUTAYA (Belmine Dorelle),

Date et lieu de naissance : 30.10.1987 à Brazzaville

Option du diplôme : Hôtellerie

Grade : secrétaire d'administration (maître d'hôtel)

NGOUBOU (Printia Raye),

Date et lieu de naissance : 02.10.1983 à Brazzaville

Option du diplôme : secrétariat

Grade : secrétaire d'administration

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de services des intéressées.

Par arrêté n°2793 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries : A4, C, D et G1 sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

MONDE (Anselme),

Date et lieu de naissance : 17.04.1976 à Boko

NGOULOU (Destin Rigobert Silvère),

Date et lieu de naissance : 13.08.1981 à Brazzaville

MAPENGO GANONGO (Fred Sati),

Date et lieu de naissance : 04.07.1981 à Brazzaville

MAYOUKOU (Francibel Farid),

Date et lieu de naissance : 23.10.1982 à Brazzaville

MOUSSAVOU (Merrile Obrèle),

Date et lieu de naissance : 18.06.1978 à Dolisie

MOUTHY-MASSA (Prestige Dréagie),

Date et lieu de naissance : 11.03.1981 à Loubomo

KIYINDOU (Jean Claude),

Date et lieu de naissance : 13.04.1977 à Baratier

MABIALA (Ulrich Lézaire),

Date et lieu de naissance : 08.03.1978 à Loubomo

OMPOLO GUENOLE (Romaric),

Date et lieu de naissance : 15.02.1985 à Akana-Lagué

NGUESSO NGALA (Veine Belguy),

Date et lieu de naissance : 18.09.1979 à Brazzaville

MPELIKALI (Christophe Ermellan),

Date et lieu de naissance : 03.05.1979 à Dolisie

OKANDZA (Willi Landry Fabrice),

Date et lieu de naissance : 15.07.1977 à Brazzaville

MATONGO-BOUSSANA (Judith),

Date et lieu de naissance : 09.11.1983 à Pointe-Noire

MVIRI (Bernus Stony),

Date et lieu de naissance : 08.02.1980 à Djambala

AKOLI NIANGA (Léa Guilène),

Date et lieu de naissance : 15.12.1978 à Brazzaville

MBOURANGON (Pamela Chancelvie),

Date et lieu de naissance : 19.05.1983 à Brazzaville

OSSIBI (Gaëlle Jadelle),

Date et lieu de naissance : 11.12.1985 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de services des intéressés.

Par arrêté n°2794 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série A4, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

NTOLELE (Hemedý Gane),

Date et lieu de naissance : 29.01.1980 à Brazzaville

ZEKE-KIMBAZA (Alphonse),

Date et lieu de naissance : 04.01.1982 à Loutété

ENGONDZO (Millien Rodin),

Date et lieu de naissance : 08.09.1978 à Loukoléla

OLOUMBOU (Blaise),

Date et lieu de naissance : 25.08.1978 à Endangui (Boundji)

MPELIKALI (Christie Inèce),

Date et lieu de naissance : 25.07.1981 à Etoumbi

BOPAKA (Damien),

Date et lieu de naissance : 23.03.1985 à Bodzeka

OMBONGO (Nadine Léa),

Date et lieu de naissance : 23.03.1978 à Loukoléla

ELONGO KANDA KANDA (Valérie Stanlyne),

Date et lieu de naissance : 19.05.1980 à Makoua

EPENGA (Wilfrid),

Date et lieu de naissance : 19.08.1976 à Loukoléla

OSSIBI (Delphine),

Date et lieu de naissance : 02.11.1981 à Gamboma

NKOYI-OYENGA (Saddy Ulrich),

Date et lieu de naissance : 10.04.1978 à Mossaka

GANAO-GAMBOU (Inès Sonia),

Date et lieu de naissance : 10.12.1976 à Brazzaville

ANDAMPOT (Ungin Breul),

Date et lieu de naissance : 18.10.1979 à Brazzaville

KINSANGOU (Rolphe Sédric),

Date et lieu de naissance : 01.03.1976 à Brazzaville

KOUAKOUA (Franck Thierry),

Date et lieu de naissance : 14.01.1976 à Brazzaville

OKEMBA (Davin Manuel),

Date et lieu de naissance : 07.02.1979 à Brazzaville

MBENGA EYOU LAKASSA (Léa),

Date et lieu de naissance : 26.02.1976 à Boundji

AKOUALA NGUELOUALA (Nadège),

Date et lieu de naissance : 10.05.1977 à Brazzaville

AKION (Roschilman Frez Luther King),

Date et lieu de naissance : 18.08.1984 à Brazzaville

DONGOU ETOU (Bob),

Date et lieu de naissance : 21.06.1980 à Brazzaville

MALONGA WALINDO (Lucien),

Date et lieu de naissance : 05.03.1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de services des intéressés.

Par arrêté n°2795 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 71-34 du 11 février 1971 et 99-50 du 3 avril 1999, les volontaires de l'enseignement ci-après désignés, titulaires du certificat de fin d'études des écoles normales, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), nommés au grade d'*instituteur* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabetisation.

IBIAKOBO (Rufin),

Date et lieu de naissance : 10.01.1980 à Abah

Date de prise de service : 17.10.2003

MASSIMBA (Sylvie Olga),

Date et lieu de naissance : 26.07.1977 à Sibiti

Date de prise de service : 17.11.2003

MOUBIE (Léo-cadie),

Date et lieu de naissance : 10.10.1976 à Brazzaville

Date de prise de service : 30.11.2003

NGOMA (Eugène),

Date et lieu de naissance : 30.05.1974 à Ignounga (Divenié)

Date de prise de service : 01.10.2003

OLOUONO (Alain Bernard),

Date et lieu de naissance : 13.04.1975 à Ngoumbi

Date de prise de service : 14.10.2003

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de services des intéressés et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2005.

Par arrêté n°2796 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-343 du 22 octo-

bre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, M. **VOUANGOU (Merply Farid)**, né le 13 mars 1978 à Brazzaville, titulaire du baccalauréat du second degré, série R1 (production végétale), est intégré dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services techniques (agriculture), nommé au grade de *conducteur principal d'agriculture* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 2809 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

BALELANA NGUET (Any Aurole Obadias)

Date et lieu de naissance : 04 mai 1980 à Mindouli

NGANKOUA NZOUMBA (Florence)

Date et lieu de naissance : 04 novembre 1980 à Brazzaville

MIATEHO KIMBAKALA (Jacques Signore)

Date et lieu de naissance : 06 juillet 1979 à Brazzaville

MVOUAMA NKOLELA (Muguette)

Date et lieu de naissance : 24 décembre 1978 à Brazzaville

MATONDO (Papy Paule Chantale)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1976 à Loudima Gare

MOMBETE (Neully Soleil)

Date et lieu de naissance : 03 novembre 1977 à Brazzaville.

YANDZA AMBEY (Zita)

Date et lieu de naissance : 15 février 1979 à Boundji

ELENGA KOUMOU (Sylcha Jinette)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1979 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2810 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*infirmier diplômé d'Etat généraliste* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ATIPO-ANDZOLI (Liliane)

Date et lieu de naissance : 27 juin 1983 à Ngabé

NGANDZO (Floriant Rudyard)

Date et lieu de naissance : 02 janvier 1978 à Djambala

ONDON YAM (Chrepine Précaire)

Date et lieu de naissance : 04 mars 1982 à Brazzaville

BATCHI FOUNZI (Solange Sylvie)

Date et lieu de naissance : 29 juillet 1979 à Pointe-Noire

ETA (Heridia Tadgide)

Date et lieu de naissance : 13 janvier 1982 à Brazzaville

OBELE MBOUALE (Eulodie)

Date et lieu de naissance : 16 octobre 1980 à Brazzaville

NGABOUYI (Guy Willion)

Date et lieu de naissance : 13 février 1978 à Ollombo

MABIKA (Dutricia Natacha)

Date et lieu de naissance : 27 décembre 1975 à Brazzaville

MISSIE (Bernadine Prisca)

Date et lieu de naissance : 10 mai 1981 à Zanaga

MOUKETO MADINOU (Chimène)

Date et lieu de naissance : 09 avril 1976 à Pointe-Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2811 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option: infirmier d'Etat généraliste obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGOULOU KAMA (Diana)

Date et lieu de naissance : 9 avril 1981 à Komono

NGOUALA (Jean Oscar)

Date et lieu de naissance : 24 mars 1976 à Jacob

ONDZIE NGUIENGA (Adeline)

Date et lieu de naissance : 21 octobre 1976 à Brazzaville

DZILA (Constance Many)

Date et lieu de naissance : 3 février 1977 à Mayoko

MANGA BOUYA AKOUELE (Eminence)

Date et lieu de naissance : 15 avril 1980 à Owando

MOUKASSA TSINGUI (Diane Cassandre)

Date et lieu de naissance : 26 juillet 1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2812 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'études techniques, option : puéricultrice, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *monitrice sociale* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

IBELA EFFOFI (Elysa Léonelle)

Date et lieu de naissance : 12 février 1988 à Brazzaville

MAYIMA-YENGO (Arvyne)

Date et lieu de naissance : 04 août 1982 à Kinkala

BANZOUZI (Chandrine Vartan)

Date et lieu de naissance : 6 mars 1981 à Brazzaville

ILOKI NGALAT (Betty Réche Marcia)

Date et lieu de naissance : 31 décembre 1980 à Brazzaville

BIKOUMOU-VOUALA (Ella Sandi Tessa)

Date et lieu de naissance : 30 mars 1979 à Brazzaville

LANDZY (Germaine Nadine Juste)

Date et lieu de naissance : 29 mars 1979 à Brazzaville

LANDOU-PUATI SUMBU (Saugny)

Date et lieu de naissance : 15 avril 1979 à Pointe-Noire

MIAKAYIZILA (Prisca Chimelle)

Date et lieu de naissance : 06 novembre 1978 à Mindouli

MOUBOUNOU (Rostha)

Date et lieu de naissance : 03 juin 1981 à Brazzaville

NGUE-KOUD AUCKANA (Ouida Cynthia Soleil)

Date et lieu de naissance : 28 août 1983 à Brazzaville

N' SOMI NDOUNDOU (Inel Edwige)Date et lieu de naissance : 1^{er} avril 1979 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2814 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier breveté, obtenu à l'école nationale de formation paramédicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

KANGA née NGUEKELE (Céline Rachel)

Date et lieu de naissance : 08 août 1979 à Inkouélé

NGOUONI (François)

Date et lieu de naissance : 08 novembre 1975 à Ewo

MABOUNDA (Roland)

Date et lieu de naissance : 23 septembre 1977 à Mouyondzi

NGANDALOKI (Françisse Léonie)

Date et lieu de naissance : 14 août 1981 à Brazzaville

OPA (Firmine)

Date et lieu de naissance : 26 juin 1981 à Mouangui

OSSENDZA (Emmanuel)

Date et lieu de naissance : 20 septembre 1976 à Abala

ANDZONO (Basilide)

Date et lieu de naissance : 02 février 1979 à Brazzaville

NTSANTSUI NGANTSELE (Eliane Epiphanie)

Date et lieu de naissance : 02 février 1983 à Djambala

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2815 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ITOUA (Estavao Pedro)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1979 à Brazzaville

OKANDZE (Euphrasie Emma Blanche)

Date et lieu de naissance : 04 février 1979 à Mbandza

EFEMO (Patou)

Date et lieu de naissance : 15 avril 1980 à Brazzaville

ANGOUELE (Marie)

Date et lieu de naissance : 07 mai 1980 à Boundji

EKAKALA (Sylvie Vartan)

Date et lieu de naissance : 15 mars 1980 à Dongou

MOUMBOYA (Elalie Kaldery)

Date et lieu de naissance : 10 septembre 1981 à Mindouli

MAKOU MAYOULOU (Imanick Christel)

Date et lieu de naissance : 17 août 1982 à Brazzaville

MOUSSA (Chimène Gracia)

Date et lieu de naissance : 26 mars 1982 à Brazzaville

NTSOUMOU (Jeacla GesnheL)

Date et lieu de naissance : 11 septembre 1983 à Brazzaville

EKERI (Baudouin Prudel Stevy)

Date et lieu de naissance : 14 février 1983 à Brazzaville

NGANDZOUA (Andrévany)

Date et lieu de naissance : 25 avril 1987 à Brazzaville

MOCKOUAMY NGAGNIA (Phidette Falonne)

Date et lieu de naissance : 29 mars 1988 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2816 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 65-50 du 16 février 1965 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option: secrétaire d'administration sanitaire et sociale, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *secrétaire comptable* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MABA (Mizhere Femajo)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1981 à Loubomo

MANTSOUMOU (Mireille Hugnette)

Date et lieu de naissance : 17 août 1979 à Lagué

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2817 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, des services administratifs et financiers, nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

BONGONDO MINGUEDZOU (Maria Julia Jade)

Date et lieu de naissance : 06 avril 1983 à Brazzaville

LIKIBI (Yourgaine)

Date et lieu de naissance : 23 mars 1980 à Brazzaville

LAGANNY (Elie Youlam)

Date et lieu de naissance : 24 juin 1979 à Brazzaville

MOULEKE (Lidez Fania)

Date et lieu de naissance : 25 novembre 1980 à Brazzaville

GAKOSSO (Paule Princilia)

Date et lieu de naissance : 10 mars 1986 à Brazzaville

DIMI (Natacha Estelle)

Date et lieu de naissance : 21 décembre 1978 à Brazzaville

ENIE (Pulcherie)

Date et lieu de naissance : 08 juillet 1976 à Gamboma

OCKOT GAMPPIO (Annick Vital)

Date et lieu de naissance : 29 juillet 1977 à Brazzaville

BILANDO IKOTIELE (Alban Venceslas)

Date et lieu de naissance : 11 mai 1978 à Brazzaville

AMBETO-ISSAKY (Diane Moïsette)

Date et lieu de naissance : 11 mars 1981 à Owando

MILANOU DIAFOUKA (Grazila Marlène)

Date et lieu de naissance : 17 juillet 1979 à Brazzaville

MITOUOLO NGALIBALI (Hortimi Berchal)

Date et lieu de naissance : 07 juin 1983 à Brazzaville

NANITELAMIO (Nadège)

Date et lieu de naissance : 06 janvier 1985 à Loufoula

OKO ELION (Denis)

Date et lieu de naissance : 14 mars 1984 à Oyali (Abala)

MANGOLI NKOUKA (Patrick Hermann)

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1976 à Brazzaville

DIAKANOU KINDZONDISSA (Josley Barrel)

Date et lieu de naissance : 29 août 1981 à Brazzaville

DZIOUE (Christine)

Date et lieu de naissance : 23 août 1977 à Brazzaville

OKO (Aïcha Magaline)

Date et lieu de naissance : 09 novembre 1979 à Brazzaville

MOULOUNDA NKAYA (Romaric Bruno)

Date et lieu de naissance : 13 juillet 1979 à Brazzaville

MONDZATA IBO (Quenolé Delmas)

Date et lieu de naissance : 03 septembre 1986 à Ollombo

MBOKA (Josselin Marie Bernethel)

Date et lieu de naissance : 03 mai 1987 à Brazzaville

NGNOMBO-BOMBI (Paty Carmela)

Date et lieu de naissance : 30 juin 1983 à Brazzaville

MPOMBA NSEKEZOLA (Bertrand Beni)

Date et lieu de naissance : 17 novembre 1985 à Brazzaville

LOUFOUKOU MASSAMBA (Jeanny Charnelle)

Date et lieu de naissance : 11 octobre 1983 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2818 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes générales et du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

LIBOBOLO BABALET (Ronelle Audrey)

Date et lieu de naissance : 12 février 1979 à Brazzaville

NDZAA-OKOKO AMBANDO (Calvadie Chlarence)

Date et lieu de naissance : 28 septembre 1978 à Makoua

NDZASSI ASSAMA (Annick Princilia)

Date et lieu de naissance : 29 octobre 1985 à Moscou

IBATA AKEMBO (Marie Hélène Sylvie)

Date et lieu de naissance : 11 janvier 1976 à Makoua

NSAYI LOUBIENGA (Ulrich Donald)

Date et lieu de naissance : 09 septembre 1982 à Brazzaville

AMBALI GALGNO (Mylie Gaëlle)

Date et lieu de naissance : 04 août 1985 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2824 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **GANDA SIOT (Meldas)**, née le 8 janvier 1977 à Loubomo, titulaire du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation paramédicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommée au grade *d'infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2825 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'études techniques, option : puéricultrice, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *monitrice sociale* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

PLAVY (Mack Ginez Lieriane)

Date et lieu de naissance : 11 février 1975 à Brazzaville

ELENGA (Kerolle)

Date et lieu de naissance : 13 décembre 1985 à Brazzaville

OKO ELONDA DZIE (Nadège)

Date et lieu de naissance : 03 octobre 1977 à Brazzaville

NKOUAKOUA TINI (Ornelle Dolia Gally)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1987 à Brazzaville

NKENDA (Aurchiday)

Date et lieu de naissance : 29 novembre 1979 à Lounzolo

KEMBI FOUKA (Marina Ghislaine)Date et lieu de naissance : 1^{er} décembre 1985 à Brazzaville**MAYOUMA NIOUNDOU (Love Chardaine)**

Date et lieu de naissance : 09 avril 1984 à Brazzaville

PANGOU (Olivia Francaelle)

Date et lieu de naissance : 14 janvier 1987 à Brazzaville

MBEMBA (Tecle Benedicte Yutta)

Date et lieu de naissance : 06 septembre 1982 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de

service des intéressés.

Par arrêté n° 2826 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries D et A4, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommées au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OUAYA-NKODIA GOMBINAVE

Date et lieu de naissance : 15 mars 1980 à Brazzaville

NGASSAKI-INGOBA (Marlyse-Paule)

Date et lieu de naissance : 22 avril 1984 à Loubomo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2827 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'infirmier et du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ANDZEMBA (Sidonie)

Date et lieu de naissance : 15 juillet 1980 à Brazzaville

EMPOMA (Stephie Clovis)

Date et lieu de naissance : 10 mars 1980 à Impfondo

ILOKI (Rolande Gildas)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1982 à Owando

MOUKABI (Gladys Cynthia)

Date et lieu de naissance : 29 mai 1981 à Brazzaville

MBOUNDZA ILOKI (Tcheling)

Date et lieu de naissance : 04 février 1984 à Brazzaville

MABIALA-MOUHETO (Finicie Carolle)

Date et lieu de naissance : 14 mai 1984 à Mossendjo

BABINDAMANA MALONGA (Stève Jodhel)

Date et lieu de naissance : 24 juin 1983 à Brazzaville

BANZOULOU (Sclesia Ninelle)

Date et lieu de naissance : 09 janvier 1981 à Brazzaville

MAKANGA (Julie Estelle)

Date et lieu de naissance : 06 février 1979 à Bokosso

BAZABIDILA MAKELE MIKOUNTOUALA (Donatien)

Date et lieu de naissance : 13 novembre 1983 à Kinsaka

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2828 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 60-128 du 23 avril 1960 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, détenteurs d'un permis de conduire, sont intégrés dans les cadres de la catégorie III, échelle 3 du personnel de service nommés au grade de *chauffeur* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon,

indice 255 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGUENGUI (Jordan Franck)

Date et lieu de naissance : 08 février 1981 à Nguoumi

AKEMA LEKELE (Gautier)

Date et lieu de naissance : 09 avril 1976 à Ouesso

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2829 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré séries : A4 et D, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

AMPA (Emma)

Date et lieu de naissance : 1^{er} février 1966 à Brazzaville

ONGABI (Appolinaire)

Date et lieu de naissance : 29 février 1967 à Koumou

GAKOSSO (Auguste)

Date et lieu de naissance : 22 février 1968 à Gania

DIANTEZOLO (Jean Baptiste)

Date et lieu de naissance : 22 janvier 1974 à Loudima

NGOUMBA (Ferdinand)

Date et lieu de naissance : 13 août 1973 à Etoro

MANANGO (Joseph - Aimé Préféré)

Date et lieu de naissance : 28 mai 1970 à Boko

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2830 du 30 mars 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, conformément au tableau suivant :

OBILINGA (Nabor),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Ing. des					
Travaux cont.	I	2	3 ^e	2 ^e	1580
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Ing. des					
Travaux	I	2	3 ^e	2 ^e	1580

AYALA (Laurent),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Secrétaire d'adm.					
Contractuel	II	2	2 ^e	3 ^e	755
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Secrétaire d'adm.					
	II	2	2 ^e	3 ^e	755

BEMBA née BABEBO (Henriette),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Infirmière brevetée					
Contractuelle	III	1	2 ^e	4 ^e	605
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Infirmière brevetée					
	III	1	2 ^e	4 ^e	605

BAKEMBA BABOUTIOUO (Honorine),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Institutrice					
Contractuel	II	1	1 ^e	1 ^{er}	535
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Institutrice					
	II	1	1 ^e	1 ^{er}	535

BAYONNE (Marie Louise),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Sec. compt.					
Principal cont.	II	1	2 ^e	1 ^{er}	770
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Sec. compt.					
Principal	II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

EMPOUA (Marie Marcelline),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Contrôleur d'élevage					
Contractuel	II	1	2 ^e	3 ^e	890
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Contrôleur d'élevage					
	II	1	2 ^e	3 ^e	890

MAYALA née BOUESSO (Antoinette),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Institutrice adjointe					
Contractuelle	II	2	2 ^e	4 ^e	805
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Institutrice adjointe					
	II	2	2 ^e	4 ^e	805

MBEMBA (Michel),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Instituteur					
cont	II	1	3 ^e	1 ^{er}	1090
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Instituteur					
	II	1	3 ^e	1 ^{er}	1090

NDINGA (Roger),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Instituteur					
cont	II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Instituteur					
	II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

MPASSI (Jean Claude),

<i>Ancienne Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Commis prcl					
Contractuel	III	1	2 ^e	2 ^e	535
<i>Nouvelle Situation</i>					
Grade	Cat	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
Commis prcl					
	III	1	2 ^e	2 ^e	535

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2831 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 71-34 du 11 février 1971 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **KANOHA-KINDA (Paule Nathalie)**, née le 9 mai 1976 à Owando, volontaire de l'enseignement, titulaire du certificat de fin d'études des écoles normales, session de juillet 2000, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), nommée au grade d'instituteur de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 03 novembre 2003, date effective de prise de service de l'intéressée et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2005.

Par arrêté n° 2832 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 64-165 du 22 mai 1964 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **BIMOKO BASSOLA (Larissa Raïssa)**, née le 21 octobre 1979 à Mindouli, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, option : pédagogique, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), nommée au grade d'instituteur de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2833 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études techniques, option : comptabilité, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'agent spécial de 1^{ère} classe,

1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

OKUYA (Jennifer Perles)

Date et lieu de naissance : 31 mars 1988 à Brazzaville

NGANGOUELE LEBRECH (Guerman Sedrik)

Date et lieu de naissance : 11 novembre 1983 à Brazzaville

DOMBAS Péa (Lydie Clarisse)

Date et lieu de naissance : 23 mars 1980 à Makoua

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2834 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2155 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), sont intégrés dans les cadres de la catégorie III, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de commis des SAF de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 315 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

BIGOUNDOU DIMI (Rick Pierre)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1986 à Brazzaville

YOMBO (Léonora Sérapis Bey)

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1981 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2835 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : trésor, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration session de juin 2004, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (trésor), nommés au grade de *comptable principal du trésor* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

AMPION ONTSIRA (Bex Fresnel)

Date et lieu de naissance : 19 février 1981 à Brazzaville

ELENGA NGOLO (Gervais)

Date et lieu de naissance : 15 juin 1977 à Brazzaville

GANDZIEN - OCKANA (Naviale)

Date et lieu de naissance : 23 février 1979 à Gamboma

KANGA MANGA Hilan

Date et lieu de naissance : 30 juillet 1979 à Engouété

KOUNIANGA YSSONGO (Marcelle)

Date et lieu de naissance : 1^{er} octobre 1980 à Brazzaville

MOBEKI (Chelmie Nadège)

Date et lieu de naissance : 14 novembre 1979 à Impfondo

MBOLA-OYALY SAYIORI

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1977 à Brazzaville

MOUANZA (Sorel Aymar)

Date et lieu de naissance : 31 mai 1982 à Brazzaville

MINIMONA NANITELAMIO (Olga Margueritte)

Date et lieu de naissance : 19 juillet 1982 à Mayama

OBOULA (Wentamand Velckins)

Date et lieu de naissance : 09 juillet 1981 à Mossendjo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2836 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

NGOMA MABIALA (Mestlin Déchou)

08 juin 1981 à Mont Belo

BANTSIMBA - MPOUNZA (Fridolin Brice)

Date et lieu de naissance : 09 février 1980 à Brazzaville

LOUEMBET MAPAKOU (Telmanh)

Date et lieu de naissance : 06 juin 1981 à Brazzaville

BAKALA TSAMA (Ornela Charlène)

Date et lieu de naissance : 02 mars 1978 à Brazzaville

SALAS - YENGO (Aubrynes Adjani Gunes)

Date et lieu de naissance : 06 novembre 1982 à Brazzaville

ETA Mariette (Félicie)

Date et lieu de naissance : 13 avril 1980 à Brazzaville

MOUSSALA - MPAMA (Sydrick Landrine)

Date et lieu de naissance : 17 février 1977 à Brazzaville

AUCANDZ - IKIA OBIRA (Leticia)

Date et lieu de naissance : 27 juillet 1985 à Makabana

MALONGA MOUANGA (Gervais)

Date et lieu de naissance : 17 octobre 1977 à Brazzaville

BOKAMBA KOCKO (Bavon Ghislain)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1978 à Brazzaville

ONDAYE (Joëlle Antoinette)

Date et lieu de naissance : 18 novembre 1976 à Enyellé

NGOLLO (Edouard)

Date et lieu de naissance : 05 mai 1979 à Okassa

MOUANZA (Nadia Angela)

Date et lieu de naissance : 18 décembre 1978 à Owando

EBARA MABOUROU (Sthele Bernadette)

Date et lieu de naissance : 19 mars 1978 à Brazzaville

MBOUSSA (Crépin Jean Landry)

Date et lieu de naissance : 31 mars 1976 à Brazzaville

OYE ONGAGNA (Lucile Nadège)

Date et lieu de naissance : 17 mars 1976 à Brazzaville

ITA (Roger - Crépin)

Date et lieu de naissance : 15 mars 1972 à Mbé Ngueko

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2837 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'études professionnelles, option : comptabilité, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers

(administration générale), nommées au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

OTOUALI (Chantal)

Date et lieu de naissance : 12 décembre 1979 à Brazzaville

ABISSI (Rachelle)

Date et lieu de naissance : 06 janvier 1979 à Kébili

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2838 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2160/FP du 26 juin 1958, M. **BOTOKO (Blaise Nazaire)**, né le 27 février 1977 à Mossaka, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré ; série : F1-construction mécanique - obtenu à Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services techniques (travaux publics), nommé au grade d'*adjoint technique* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

ENGAGEMENT

Par arrêté n°2562 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, options : infirmier d'Etat généraliste et préparateur en pharmacie, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MAKELE (Lydie Marthe),

Date et lieu de naissance : 14.05.1973 à P/noire

N'SONDI (Aude Marielle),

Date et lieu de naissance : 29.11.1975 à Brazzaville

NDOULOU (Sylvie Elianne),

Date et lieu de naissance : 09.12.1975 à Kinkala

NTSALA (Willi Miguel),

Date et lieu de naissance : 06.09.1974 à Zanaga

MOUNDELE SITA (Laura Justine),

Date et lieu de naissance : 10.08.1966 à Brazzaville

NDALA (Raïssa Scholastique),

Date et lieu de naissance : 23.02.1975 à Yangui

MBOUNGOU (Brice Claver),

Date et lieu de naissance : 12.01.1975 à Kendi Sibiti

MOUKENGUE TSHIBA DEMBET (Roméo Sylvain),

Date et lieu de naissance : 26.02.1968 à P/noire

BOUANGA (Emilienne),

Date et lieu de naissance : 02.01.1970 à Mvouti

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux,

accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2563 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, options : infirmier d'Etat généraliste et stomatologie, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

TCHICAYA (Léontine Blanche),

Date et lieu de naissance : 27.01.1974 à P/noire

MONDE (Armande Wilfrid),

Date et lieu de naissance : 21.06.1973 à Boko

GOMA (Yves Jean Jacques),

Date et lieu de naissance : 28.03.1971 à P/noire

MAMPASSI (Suzanne),

Date et lieu de naissance : 09.07.1971 à P/noire

MAKOUNDOU (Emma Pulchérie),

Date et lieu de naissance : 18.01.1974 à Mayama

BOUNGOUD (Selma Laure Octavie),

Date et lieu de naissance : 01.01.1972 à Dolisie

OBANA (Sylvie),

Date et lieu de naissance : 04.07.1973 à Brazzaville

BANDO (Basna Odette Mireille),

Date et lieu de naissance : 02.06.1968 à Linzolo (Goma Tsé-tsé)

NDAMBA NZIONO (Paul),

Date et lieu de naissance : 10.05.1970 à Madingou

MAKIA (Pierrette),

Date et lieu de naissance : 29.12.1966 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2564 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste et stomatologie, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classées dans la catégorie II, échelle 1 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

LOUMINGOU NTSIMBA (Perpétue Philomène)

Date et lieu de naissance : 26.06.1973 à Brazzaville

ZIMOUNINA KIBONDO (Olga Irène Gertrude)

Date et lieu de naissance : 31.05.1971 à P/noire

MALOLO (Ligide Félicité),

Date et lieu de naissance : 04.03.1966 à Dolisie

BABINGUI (Arlette Pulcherie),

Date et lieu de naissance : 29.08.1960 à Brazzaville

MOUKENGUE (Euzebe Bienvenue),

Date et lieu de naissance : 14.08.1973 à Sibiti

NGANTSUI (Pélagie Cyre Clarisse),

Date et lieu de naissance : 28.06.1973 à Mbali

MOUANDA-KOUBIKANA (Irmma),

Date et lieu de naissance : 05.01.1972 à Boko

LEMBINI-SANTA (Christelle),

Date et lieu de naissance : 09.05.1974 à Zanaga

MIAKA (Sylvie),

Date et lieu de naissance : 25.07.1971 à Brazzaville

N'GOMA POATY (Edwige Fanny Inès),

Date et lieu de naissance : 10.05.1973 à P/noire

AKOULI LEKEBE (Jacqueline),

Date et lieu de naissance : 27.11.1972 à Akiélé

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2565 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier ou diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OKOUEKE (Rigobert),

Date et lieu de naissance : 20.08.1969 à Ewo

LOUZALA (Prisca Elizia Carine),

Date et lieu de naissance : 06.02.1975 à Brazzaville

EKOuatOUNA (Ella Raïssa),

Date et lieu de naissance : 25.01.1975 à P/noire

NTSIBA (Serge Simplicie),

Date et lieu de naissance : 09.04.1975 à Mindouli

OBAMBI (Roger),

Date et lieu de naissance : 24.08.1970 à Abala

MANIONGUI (Pierre),

Date et lieu de naissance : 14.08.1972 à Mouyondzi

OKOUO (Libelia Prudence),

Date et lieu de naissance : 30.03.1975 à Brazzaville

MVOUTOU NZOUSSI (Lysiane Chaireire),

Date et lieu de naissance : 04.06.1976 à Madzia

TATY (Clotilde),

Date et lieu de naissance : 04.04.1971 à Dolisie

NGUIA (Françoise),

Date et lieu de naissance : 17.10.1963 à Libouma

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2566 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier breveté, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique de santé contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

PANDZOU BANZOUZI (Charlemagne),

Date et lieu de naissance : 23.01.1972 à Kinkala

AKANASSILA (Louise),

Date et lieu de naissance : 05.09.1968 à Ossaga

INIANGA BOUSSA (Martine),

Date et lieu de naissance : 30.09.1971 à Abala

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2567 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'infirmier et du diplôme d'Etat des carrières administratives, option : agent technique de santé, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique contractuel* de 1^{ère} classes dans la catégorie II, échelle 2, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ATSOLIKIBA (Maurice),

Date et lieu de naissance : 04.03.1962 à Abah

SIENGUE (Isabelle),

Date et lieu de naissance : 10.04.1974 à Boupanda

MOUDEKE (Pélagie),

Date et lieu de naissance : 08.06.1974 à Mayoko

LOUFOUMA (Claudine Marie Edith),

Date et lieu de naissance : 07.09.1970 à Brazzaville

MBOUNGOU (Bernadette),

Date et lieu de naissance : 26.04.1967 à Bikongo

NGATALA (Pierrette),

Date et lieu de naissance : 21.12.1971 à Mpagui-Ewo

MOSSA (Delphine),

Date et lieu de naissance : 26.09.1972 à Motsouembé (Makoua)

EMONGUI (Zoé),

Date et lieu de naissance : 01.01.1974 à Endelé Mbama

OKAKA (Rosalie Christine),

Date et lieu de naissance : 13.06.1974 à Makoua

LANKOU LOU-ONTONGO (Lydie Wilfride),Date et lieu de naissance : 02.06.1975 à Brazzaville
La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2568 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option: agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

KOUEMATOUKIDI (Florine)

Date et lieu de naissance : 09 mai 1973 à Kimbaoka

OMBILA (Christine)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1974 à Fort-Rousset

SAMBA (Cornely Aline Regina)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1972 à Fort-Rousset

MATONDO (Jean François Bedel)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1972 à Mantaba

MATOUMONA-NSONA (Geraldine Aurore)

Date et lieu de naissance : 05 juillet 1975 à Mfouati

MIZERE (Adelphine)

Date et lieu de naissance : 04 aout 1965 à Kimbangou

OUMBA (Virginie Sisetete)

Date et lieu de naissance : 05 juillet 1974 à Kinkala

OKOUA (Edith Pulcherie)

Date et lieu de naissance : 02 aout 1972 à Bombokouta

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2569 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er}

septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **BALOU (Casimire Conceição de Nice)**, née le 15 octobre 1967 à P/noire, est engagée pour une durée indéterminée en qualité d'*agent subalterne de bureau contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255, classée dans la catégorie III, échelle 3 et mise à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960. Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2570 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de d'*agent subalterne des bureaux contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255, classés dans la catégorie III, échelle 3, et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NGAMPO (Geneviève)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1968 à Gamboma

LOUBAKI TCHIBINDA (Chantal)

Date et lieu de naissance : 14 juillet 1966 à P/noire

MISSENGUI DIANINZAKA (Médard)

Date et lieu de naissance : 8 mars 1967 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à un mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés

Par arrêté n° 2571 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective au 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent subalterne de bureau contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255, classés dans la catégorie III, échelle 3 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

LOUBELO (Guy Alias Fréddy)

Date et lieu de naissance : 17 janvier 1969 à Brazzaville

MALONGA (Sosthène Paule)

Date et lieu de naissance : 26 janvier 1972 à Brazzaville

MATONDO DOCKO-NTINOU (Dominique Amed Jean Baptiste)

Date et lieu de naissance : 12 février 1967 à Brazzaville

KINIKA (Flore Gabrielle)

Date et lieu de naissance : 24 novembre 1970 à Brazzaville

NKAMBOU BONAZEBI (Anasthasie)

Date et lieu de naissance : 13 avril 1970 à P/noire

DIAHOUS OUAMBA (Alain Gabriel Richard)

Date et lieu de naissance : 08 février 1965 à Mouloundou

EBOUDIT-ONDOUMA (Nivia)

Date et lieu de naissance : 04 juillet 1975 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2572 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes techniques, option : comptabilité, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OPELE (Benoît)

Date et lieu de naissance : 10 octobre 1965 à Ngoumbi

MATSIKA (Brigitte Charlotte)

Date et lieu de naissance : 02 janvier 1970 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2573 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **DABOUDARD (Armel Saint Stève)**, né le 21 juin 1974 à Sainte Marie, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série A4, est engagé pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à trois mois.

l'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n°2574 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : trésor, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *comptable principal du trésor contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classées dans la catégorie II, échelle 1 et mises à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

NDZOLI (Chantal Blanche Léonie)

Date et lieu de naissance : 15 novembre 1966 à Boniala

COELHO (Astrid Rina)

Date et lieu de naissance : 06 juillet 1972 à P/noire

ANDZOUËLE Berthe (Clodia)

Date et lieu de naissance : 14 juillet 1975 à Owando

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accident de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées pour la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2575 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 03 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : budget, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial principal contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon., indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

ABOPANA (Albert)

Date et lieu de naissance : 09 novembre 1972 à Tsongo

TIELE NDZOULOSSOUNGA (Sylvie)

Date et lieu de naissance : 28 novembre 1972 à Brazzaville

OKANA (Ghislain)

Date et lieu de naissance : 07 mai 1975 à Gamboma

OBOYO OLLEBA (Mathilde Flavienne)

Date et lieu de naissance : 14 mars 1971 à P/noire

MADZOU MIERE (Paul)

Date et lieu de naissance : 31 janvier 1974 à Kébara

OKOKO OLABA (Gyscard Fulgence)

Date et lieu de naissance : 20 juillet 1975 à Makoua

NTSIKAVOUA (Edwige Olga)

Date et lieu de naissance : 23 février 1975 à Brazzaville

KEMENI OUANDZI (Belland)

Date et lieu de naissance : 20 septembre 1969 à Ayandza (Ewo)

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2576 du 22 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective au 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries BG, G2, G3, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial principal contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice

535, classés à la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

AYESSA IKONGO (Magloire)

Date et lieu de naissance : 12 mai 1973 à Fort-Rousset

NDINGA (Prosper)

Date et lieu de naissance : 15 janvier 1966 à Makoua

NGOKA (Saturnin)

Date et lieu de naissance : 21 février 1964 à Oyendzé

EKANDZA (Christian Hubert)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1973 à Brazzaville

OBESSE (Vincent Gildas)

Date et lieu de naissance : 27 décembre 1975 à Owando

BOUNDA KINGA (Alain Cydrick)

Date et lieu de naissance : 14 juillet 1970 à Brazzaville

IBARA (Aristide Benjaud)

Date et lieu de naissance : 09 septembre 1969 à Brazzaville

IBARA (Flore Eulodie)

Date et lieu de naissance : 24 octobre 1975 à Brazzaville

MBOUZI MAYANGUI (Adolphe)

Date et lieu de naissance : 19 mars 1975 à Madzia

DIMI (Bruno)

Date et lieu de naissance : 03 juin 1966 à Edou

IBOUE BOUKA (Thierry)

Date et lieu de naissance : 13 juin 1975 à Makoua

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2613 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes générales et du brevet d'études du premier cycle (BEPC), sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

OSSEBI MABOUERE (Judith)

Date et lieu de naissance : 07 avril 1967 à Brazzaville

NTSOUANKARI (Chérif Bertin)

Date et lieu de naissance : 02 novembre 1970 à Brazzaville

NGANGA (Lydie Jeanne)

Date et lieu de naissance : 30 septembre 1970 à Brazzaville

NGOBO (Bertin)

Date et lieu de naissance : 28 août 1974 à Ewo

NGOUNAPHOUMOU (Yolande)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1975 à Brazzaville

OBAMBO (Sylvie)

Date et lieu de naissance : 05 août 1973 à Fort-Rousset

MADIAZA (Ursula Bertille Rosana)

Date et lieu de naissance : 25 octobre 1974 à Brazzaville

BOPAKA (Richard Martial)

Date et lieu de naissance : 08 mai 1967 à Brazzaville

NGOUALA SELE (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1973 à Mbaya

MASSAMBA (Laureate Lucette)

Date et lieu de naissance : 28 août 1967 à Brazzaville

NGAMBEMI (Symphorienne)

Date et lieu de naissance : 20 août 1971 à Brazzaville

MOUTINOUS MIANAKINDILA (Mandenilphe)

Date et lieu de naissance : 11 novembre 1968 à Pointe-Noire

MADIAZA (Ursula Bertille Rosana)

Date et lieu de naissance : 25 octobre 1974 à Brazzaville

EWENGOUA APENDI (Symphorienne)

Date et lieu de naissance : 08 janvier 1980 à Brazzaville

IBARA (Guy Landry)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1975 à Mat- Abala

MALONGA (Terlus Blanchard)

Date et lieu de naissance : 08 juin 1972 à Brazzaville

MABIKA-PENDOU (Patrick)

Date et lieu de naissance : 03 août 1972 à Pointe-Noire

BONAYELE OMPALA

Date et lieu de naissance : 08 novembre 1964 à Adzié

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2625 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries G2, G3 et BG, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial principal contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

MABOUEA OUAMBA (Michèle Carhole Meillande)

Date et lieu de naissance : 22 octobre 1973 à Brazzaville

MOUSSOUANGA (Saurelle Gabin Stève)

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1973 à Brazzaville

OPEPE (Thierry Lambert)

Date et lieu de naissance : 28 février 1960 à Tsama (Ngoko)

TABAKA-MORAKAMBA (Lydia Eve Joselyne)

Date et lieu de naissance : 06 septembre 1969 à Brazzaville

EBENGOLA (Landry Gildas)

Date et lieu de naissance : 20 novembre 1967 à Brazzaville

MOUTACKAYE INGOBA (Ester Lucile)

Date et lieu de naissance : 12 mars 1975 à Brazzaville

MOULOUBA-IMANGUE (Edith Virginie Blandine)

Date et lieu de naissance : 22 juin 1964 à Fort-Rousset

POATY (Edith Madeleine)

Date et lieu de naissance : 16 janvier 1971 à Pointe-Noire

OKANDZE (Nicole Victoire)

Date et lieu de naissance : 06 décembre 1969 à Epéna

GANDOU (Thierry)

Date et lieu de naissance : 27 octobre 1974 à Brazzaville

MOUNGOUNGA (Flore Lydie)

Date et lieu de naissance : 28 novembre 1971 à Ewo

ONGAGNA (Hervé Anicet)

Date et lieu de naissance : 14 janvier 1974 à Kellé

MONGO (Christelle Carole)

Date et lieu de naissance : 17 janvier 1975 à Brazzaville

BATTY (Roger Prosper)

Date et lieu de naissance : 09 avril 1974 à Brazzaville

NGAFOURA (Dieudonné Pascal)

Date et lieu de naissance : 20 mai 1967 à Fort-Rousset

ELION MABOUROU (Cornélie Rosia)

Date et lieu de naissance : 03 janvier 1975 à Brazzaville

MOLELE (Rufin Edgard)

Date et lieu de naissance : 11 août 1969 à Lékana

OBINDI (Gath Bienvenue)

Date et lieu de naissance : 31 janvier 1973 à Brazzaville

ELENGHAS (Yvon Serge)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1968 à Djambala

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de signature.

Par arrêté n°2627 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classés dans la catégorie II, échelle 1, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OUAKANOU (Armand Romuald)

Date et lieu de naissance : 09 mai 1972 à Kimbeti

MIKA (Sylvie)

Date et lieu de naissance : 25 juillet 1971 à Brazzaville

MOULOUNDA PEMBE (Denise)

Date et lieu de naissance : 29 janvier 1975 à Pointe-Noire

TOMBE (Dieudonné)

Date et lieu de naissance : 29 mars 1973 à Pointe-Noire

MATETE-NZOUSI (Agathe)

Date et lieu de naissance : 05 février 1974 à Brazzaville

NKENGUE (Lydia Christiane)

Date et lieu de naissance : 29 avril 1975 à Brazzaville

MOUABE-NGALA (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 23 janvier 1973 à Okaa (Abala)

MITATA (YVETTE Bibiane)

Date et lieu de naissance : 22 avril 1971 à Salabama

MBEMBA (Rise Séverine)

Date et lieu de naissance : 29 septembre 1975 à Brazzaville

NGABIDZOUA (Amélie Chardène)

Date et lieu de naissance : 23 septembre 1975 à Sibiti

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2628 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier et du diplôme des carrières de la santé, option : infirmier diplômé d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NSIMBA (Séraphine)

Date et lieu de naissance : 08 février 1962 à Manguémbo (Zaire)

NDINGA (Sylvain)

Date et lieu de naissance : 17 mai 1969 à Boundji

MAYINGUIDI (Anastasia Albertine)Date et lieu de naissance : 1^{er} novembre 1969 à Brazzaville**ESSIE (Séraphine)**

Date et lieu de naissance : 02 juin 1961 à Lékana

MAVOUNGOU (Delphin)

Date et lieu de naissance : 24 avril 1966 à Tandou-Pétou

KINVIDI (Blaise)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1973 à Kinkala

ONGUESSE (Claire)

Date et lieu de naissance : 04 juin 1962 à Okouessé

BATAMBIKISSA (Gisèle Gertrude)

Date et lieu de naissance : 04 août 1971 à Brazzaville

IKOLAKOUMOU (Patrice)

Date et lieu de naissance : 08 janvier 1966 à Pointe-Noire

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2629 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'infirmer et du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique de santé contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classés dans la catégorie II, échelle 2, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

EKOUMOMO OKANDZA (Chimène Paola)

Date et lieu de naissance : 11 janvier 1975 à Brazzaville

OKOMBI ONDZE (Marie Nicole)

Date et lieu de naissance : 17 octobre 1974 à Makoua

NGOUNGA LOUFOUKA (Monique Claire)

Date et lieu de naissance : 17 novembre 1975 à Kolo

HOUNGA (Marie Justine)

Date et lieu de naissance : 08 mai 1974 à Ewo

NGOUONI (François)

Date et lieu de naissance : 08 novembre 1975 à Oboko-Ewo

MBON (Annie Gertrude Laure)

Date et lieu de naissance : 21 octobre 1974 à Makoua

AYOUBA (Samuel)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1975 à Okoulou (Boundji)

MOUNZENZE NAKAVOUA (Yollande)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1975 à Mont Belo

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2630 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat de technicien qualifié de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *technicien qualifié de laboratoire contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1, et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MINDOUDI BILONGO (Brigitte)

Date et lieu de naissance : 25 janvier 1966 à Brazzaville

LEKAKA (Edmond Rileck)

Date et lieu de naissance : 03 juillet 1967 à Fort-Rousset

DZIKI (Marie Petronille Edwige)

Date et lieu de naissance : 28 juin 1967 à Brazzaville

MPASSI-NKOUSOU (Josuane)

Date et lieu de naissance : 01 juin 1967 à Brazzaville

BAHOHO-KOUZOUNGODILA (Joline)

Date et lieu de naissance : 05 juillet 1971 à Dolisie

ONKOUO (Siméonne Solange)

Date et lieu de naissance : 18 février 1967 à Brazzaville

KOUKA (Pierre)

Date et lieu de naissance : 25 mai 1962 à Kébara (Lékana)

OKOUERE (Norbert)

Date et lieu de naissance : 03 janvier 1962 à Dzalokondzo

FOUTIKA MISSIE (Victor)

Date et lieu de naissance : 25 juin 1961 à Pointe-Noire

MOULOLO (Ernest)

Date et lieu de naissance : 18 mars 1968 à Brazzaville

MAHOUA (Rachel Mélanie)

Date et lieu de naissance : 14 janvier 1969 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2631 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **EKOU Landrine Christiane Delima**, née le 31 août 1975 à Djambala, titulaire du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : douanes, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration (ENMA), session de juin 2004, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de *vérificateur des douanes contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classée dans la catégorie II, échelle 1, et mise à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2632 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **BIANTOUARI BOUDZOUA Angéla Prince**, née le 11 juin 1987 à Mindouli, est engagée pour une durée indéterminée en qualité d'*agent subalterne des bureaux contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classée dans la catégorie III, échelle 3, indice 255, et mise à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions

arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2633 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **IKOUNGA DZAMA Clèves francine**, née le 27 février 1971 à Sibiti, titulaire du baccalauréat série pédagogique, est engagée pour une durée indéterminée en qualité d'*instituteur contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classée dans la catégorie II, échelle 1, et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2634 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **NGANGA Séverin Patrick Eusebe**, né le 21 avril 1971 à Brazzaville, titulaire du certificat d'études primaires et de l'attestation de niveau de la classe de 3^e, est engagé pour une durée indéterminée en qualité de *commis principal des SAF contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 375, classé dans la catégorie III, échelle 1, et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

La période d'essai est fixée à un mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n°2636 du 23 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes techniques, option : puéricultrice, obtenu au collège d'enseignement technique féminin, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *monitrice sociale contractuelle* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2, et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MPOUTOU (Bernadette)

Date et lieu de naissance : 12 novembre 1965 à Kinshasa

MBEMBA BANSIMBA (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 15 octobre 1966 à Pointe-Noire

BALOSSA TOMANITOU (Christine)

Date et lieu de naissance : 14 octobre 1965 à Mindouli

NZAOU (Auguste)

Date et lieu de naissance : 20 novembre 1960 à Pont du Niari

MOUVANGUI née PEA (Suzanne)

Date et lieu de naissance : 09 décembre 1962 à Bokosso (Mossaka)

MIAMBANZILA (Thérèse)

Date et lieu de naissance : 03 octobre 1961 à Boko

NGOUTI (Annie Hortense)

Date et lieu de naissance : 20 février 1968 à Litombi (Mossaka)

KABA (Walie Ginette Zita)

Date et lieu de naissance : 31 mai 1975 à Brazzaville

NKENDA (Edith Bertille)

Date et lieu de naissance : 14 septembre 1969 à Brazzaville

OUABELOUA BAFOUANA (Christelle Chantal)

Date et lieu de naissance : 03 février 1975 à Mindouli

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2658 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **BONGUENDE LIZ (Marina)**, née le 12 décembre 1975 à Makotimpoko, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série R1, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de conducteur principal d'agriculture contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ;

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2659 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 03 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré ; séries R1, R3, et R5, sont engagés pour une durée indéterminée classés dans la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NGOUNGA (Mesmin)

Date et lieu de naissance : 15 décembre 1966 à Brazzaville

Option: BAC R5

Grade: Agent spécial principal contractuel

WANDZA (Philsin)

Date et lieu de naissance : 21 février 1973 à Bangui (RCA)

Option: BAC R5

Grade : Agent spécial principal contractuel

EBOUA (Firmine)

Date et lieu de naissance : 25 janvier 1971 à Brazzaville
Option: BAC R5
Grade : Agent spécial principal contractuel

MOUSSALA GANGA (Simplice Judicaël)

Date et lieu de naissance : 18 mai 1972 à Brazzaville
Option: BAC R5
Grade : Agent spécial principal contractuel

NDINGA OSSONA (Ednée Mireille)

Date et lieu de naissance : 06 juillet 1970 à Brazzaville
Option: BAC R5
Grade : Agent spécial principal contractuel

ITOUA (Patricia Bertille Lydie)

Date et lieu de naissance : 10 novembre 1967 à Brazzaville
Option: BAC R3
Grade : Contrôleur d'élevage contractuel

IKOUMA EPOYO (Louis Gaspard)

Date et lieu de naissance : 18 août 1966 à Fort Rousset
Option: BAC R1
Grade : Conducteur principal d'agriculture

OKANA (Christel Gaël)

Date et lieu de naissance : 12 décembre 1975 à Brazzaville
Option: BAC R1
Grade : Conducteur principal d'agriculture

ITOUA (Claudia Saint Eva)

Date et lieu de naissance : 31 janvier 1969 à Brazzaville
Option: BAC R1
Grade : Conducteur principal d'agriculture

AMVOULOU (Sylvain Cyriaque)

Date et lieu de naissance : 16 juillet 1975 à Brazzaville
Option: BAC R1
Grade : Conducteur principal d'agriculture

M'BAMA SANDE EKALABONGO

Date et lieu de naissance : 21 février 1972 à Koundzoulou
Miranda
Option: BAC R1
Grade : Conducteur principal d'agriculture

YENGO (Astride Géraldine)

Date et lieu de naissance : 21 novembre 1974 à Brazzaville
Option: BAC R1
Grade : Conducteur principal d'agriculture

MAMPOUYA (Théodosie Roselyne)

Date et lieu de naissance : 25 avril 1971 à Brazzaville
Option: BAC R1
Grade : Conducteur principal d'agriculture

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2660 du 24 mars 2006. en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **NDONGO NGOUASSO (Roselyne)**, née le 15 mars 1975 à Mossaka, titulaire du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier breveté, obtenu au Gabon, est engagée pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique de santé contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classée

dans la catégorie II, échelle 2 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à deux mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2661 du 24 mars 2006. en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série A4, D et G1, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OYOMBI TSOLAKO

Date et lieu de naissance : 23 février 1966 à Tsokia

M'BIKA MAFOUMBA (Sylvie Yollande)

Date et lieu de naissance : 22 novembre 1970 à Madingou

MOULETE M'BIKA (Pascal)

Date et lieu de naissance : 20 avril 1973 à Loutété

OSSELEWE (Triciamour Mireille)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1975 à Brazzaville

GANTSUI (Gabriel)

Date et lieu de naissance : 18 octobre 1968 à Gamboma

EPOU (Justin Ludovic)

Date et lieu de naissance : 10 octobre 1974 à Gamboma

NOUROUMBI (Daniel)

Date et lieu de naissance : 25 mars 1975 à Lifoula

NGAFOULA (Gervais)

Date et lieu de naissance : 13 mai 1971 à Mbé

MBALOULA (Landry Wilfrid)

Date et lieu de naissance : 22 avril 1968 à Brazzaville

INTSIA (Joseph Honoré)

Date et lieu de naissance : 16 mai 1963 à Invouba

MOUBIO(Edmond Théodore)

Date et lieu de naissance : 14 mars 1971 à Impoh (Mâh)

KOUNIENGOMOKA NSONDE (Bertrand Stanislas)

Date et lieu de naissance : 11 avril 1975 à Brazzaville

NGATSE (Jean Claude)

Date et lieu de naissance : 10 mai 1969 à Ehère (Makotimpoko)

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de

service des intéressés.

Par arrêté n° 2662 du 24 mars 2006. en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries : BG, R5, G2, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial principal contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

ELION MABOUROU (Cornelie Rosia)

Date et lieu de naissance : 03 janvier 1975 à Brazzaville
Option du diplôme : Sciences économiques

BONAZEBI (Jean Bruno)

Date et lieu de naissance : 27 décembre 1974 à Brazzaville
Option du diplôme : Economie, gestion coopérative

BAKALE (Félicité Constantine)

Date et lieu de naissance : 1^{er} juin 1975 à Brazzaville
Option du diplôme : Economie, gestion coopérative

KOLO (Michel)

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1965 à Bombokoula
Option du diplôme : Economie, gestion coopérative

MABIALA (Corentin Juste)

Date et lieu de naissance : 18 juillet 1971 à Mouyondzi- Poste
Option du diplôme : Economie, gestion coopérative

NGOUEMBE (Elvire Blanche)

Date et lieu de naissance : 06 janvier 1970 à Saint Benoît
Option du diplôme : Techniques quantitatives de gestion

ELONGA (Ghislain Claver)

Date et lieu de naissance : 19 juillet 1974 à Tchicapika
Option du diplôme : Techniques quantitatives de gestion

ONTSIRA (Edwige Prisque Cathère)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1973 à Brazzaville
Option du diplôme : Techniques quantitatives de gestion

MALEKA (Brice Vivaldy)

Date et lieu de naissance : 30 mai 1974 à Brazzaville
Option du diplôme : Techniques quantitatives de gestion

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2663 du 24 mars 2006. en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières niveau I, option : impôts, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *contrôleur principal des contributions directes contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 5 3 5, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

GOMA (Steph Anicet Serge)

Date et lieu de naissance : 11 janvier 1974 à Brazzaville

MANOUANA OMBA (Emilienne Marelle)

Date et lieu de naissance : 26 juin 1975 à Madingou

NGOULALI (Shela Bibreche)

Date et lieu de naissance : 25 janvier 1972 à Brazzaville

MAKOSSO WANGAMBOULA YESSE (Alexandrine)

Date et lieu de naissance : 24 juillet 1975 à Brazzaville

NTSOUROU (Arlette Flore)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1975 à Djambala

PANDJO (Nixia Anne Nathalie Prisle)

Date et lieu de naissance : 27 février 1974 à P/noire

NGAIN OYALI (Emerencine Gystilaine)

Date et lieu de naissance : 22 février 1975 à Djambala

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2664 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

EBONDA (Pierre)

Date et lieu de naissance : 15 août 1971 à Mbama
Option: Bac A4

MILANDOU SAMBA (Raphaël)

Date et lieu de naissance : 11 juillet 1974 à Makélékélé
Option: Bac D

LAVOULA (Bruno)

Date et lieu de naissance : 1^{er} juillet 1975 à Brazzaville
Option: Bac A4

ONDONGO (Rosine Valerie)

Date et lieu de naissance : 7 décembre 1973 à Inkouélé
Option: Bac A4

NGUESSO (Gladys)

Date et lieu de naissance : 09 juillet 1974 à Brazzaville
Option: Bac G1

MATONGO EWOLO (Harlyne Renette Dalila)

Date et lieu de naissance : 05 juillet 1975 à Brazzaville
Option: Bac G1

TAVOUKA née LONGO-NGOMBI (Gisèle Hortence)

Date et lieu de naissance : 15 janvier 1968 à P/noire
Option: Bac pédagogique

BAKOULOUKA (Marlène Prevalie)

Date et lieu de naissance : 08 mai 1975 à Brazzaville
Option: Bac G 1

NGAKOSSO (Marcellin)

Date et lieu de naissance : 16 novembre 1974 à Brazzaville
Option: Bac D

M'PINOU (Patrick Ghislain)

Date et lieu de naissance : 11 mars 1975 à Dolisie
Option: Bac D

OYISSOLA (Davy Stève)

Date et lieu de naissance : 21 juin 1974 à Brazzaville
Option: Bac D

LIKIBI (Héloïse Léocadie)

23 août 1972 à Inkouélé
Option: Bac D

GATSE-ONDONGO (Claver)

Date et lieu de naissance : 3 janvier 1972 à Gania
Option: Bac C

NGOKA (Albert)

Date et lieu de naissance : 11 avril 1961 à Pamba I
Option: Bac C

ONA (Abel)

Date et lieu de naissance : 6 avril 1973 à Okouessé
Option: Bac D

IPOUELE (Germain)

19 janvier 1970 à Brazzaville
Option: Bac D

OSSAMAVE (Marcellin)

Date et lieu de naissance : 23 mai 1972 à Assigui-Okoyo
Option: Bac D

MOMBOULA (Dieudonné Roch)

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1973 à Brazzaville
Option: Bac D

MAHOUNGOU (Jean Philippe Régis)

Date et lieu de naissance : 2 juin 1972 à Oyo
Option: Bac D

BONGO EBALE (Freddy)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1973 à Bokouélé
Option: Bac D

ESSOLO (Wylvie Isabelle)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1971 à Brazzaville
Option: Bac G1

MALONGA (Eldo Rudy Loïc)

Date et lieu de naissance : 23 septembre 1975 à Brazzaville
Option: Bac A4

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2665 du 24 mars 2006. en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option diplomatie, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de chancelier contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère des affaires étrangères et de la francophonie.

MOHONDIABEKA (Gisèle)

Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1972 à Mossaka

BVANDZOUO (Edith Flore)

Date et lieu de naissance : 03 avril 1975 à Brazzaville

MONIN TSE (Sirime Hersilie)

Date et lieu de naissance : 09 août 1975 à Brazzaville

NTSIEBAZARA BABOUONO (Eliane)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1974 à Okoyo

NGONGARA (Ulrich Stanislas)

Date et lieu de naissance : 28 décembre 1974 à Brazzaville

KILOKO (Octave Adrienne)

Date et lieu de naissance : 04 mars 1971 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2666 du 24 mars 2006. en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **LOKO NZONZI (Wilfrid Constant)**, né le 14 mai 1973 à Brazzaville, volontaire de l'enseignement, titulaire du diplôme d'études moyennes artistiques, option : musique, est engagé pour une durée indéterminée en qualité de *professeur technique adjoint des collèges d'enseignement technique contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 05 janvier 2004, date effective de prise de service de l'intéressé et de la solde pour compter 1^{er} janvier 2005.

Par arrêté n°2797 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, Mlle **DZOTA (Emerentine Pierrette)**, née le 01 août 1965 à Owando, titulaire du brevet de l'enseignement du second degré, option : secrétariat, obtenu à Lomé (Togo), est engagée pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classée dans la catégorie II, échelle 2 et mise à la disposition de la Présidence de la République.

La période d'essai est fixée à deux mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2798 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes générales, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

ATIPO (Jabrel)

Date et lieu de naissance : 28 mai 1967 à Mboubée (Abala)

NKOUA (Christine)

Date et lieu de naissance : 29 juillet 1970 à Abala

MOPENDZA (Christine Antoinette)

Date et lieu de naissance : 15 juin 1971 à Bokombo

NIABOUA (Eugénie)

Date et lieu de naissance : 15 décembre 1965 à Ngabé

ABONGA (Crépin Léandre)

Date et lieu de naissance : 16 septembre 1970 à Brazzaville

OKEMBA (Gisèle)

Date et lieu de naissance : 1^{er} août 1970 à Fort-Rousset

EBARA (Berthe Clarisse)

Date et lieu de naissance : 29 avril 1969 à Gamboma

FOURGA (Eléonore Dominique)

Date et lieu de naissance : 04 août 1972 à P/noire

OKOKO BAHENGUE (Rufin Cyr)

Date et lieu de naissance : 30 septembre 1968 à Brazzaville

NGONI (Adolphe)

Date et lieu de naissance : 07 mai 1959 à Brazzaville

ITOUA (Jean Félix Médard)

Date et lieu de naissance : 13 janvier 1970 à Boundji

BAKANA (Léa Marie Adélaïde)

Date et lieu de naissance : 24 juin 1969 à Brazzaville

MOUANTSANGA (Suzanne)

Date et lieu de naissance : 27 septembre 1965 à Ntokou

NKABA (Augustine)

Date et lieu de naissance : 1^{er} août 1968 à Mbantsé

MBOSSA (Honorine)

Date et lieu de naissance : 16 juin 1974 à Ekouassendé (Abala)

LOUVOUANDOU (Agathe)

Date et lieu de naissance : 04 mars 1972 à Madzia

DAWEME (Albertine)

Date et lieu de naissance : 15 janvier 1967 à Ebili (Ewo)

MAVOUNGOU TATY (Louis Patrick)

Date et lieu de naissance : 17 mars 1969 à P/noire

NGANDALOKI (Solange)

Date et lieu de naissance : 09 janvier 1969 à Okoyo

ABAMA (David)

Date et lieu de naissance : 15 mars 1968 à Kellé

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2799 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries : A4, D et C sont engagés dans la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

MPELIKALI (Christine)

Date et lieu de naissance : 17 août 1978 à Etoumbi

OUBATSILA (Rodrigue)

Date et lieu de naissance : 27 février 1974 à Brazzaville

OKANA (Martin)

Date et lieu de naissance : 30 juin 1972 à Inkouélé

NDONGO STSANA (Sylvain)

Date et lieu de naissance : 10 octobre 1972 à Mpouya

N'GAMANYOUKA (Jean Crépin)

Date et lieu de naissance : 27 juin 1972 à Mpouya

KONGA (Bienvenu)

Date et lieu de naissance : 14 juillet 1965 à Brazzaville

YEMBE NSIMBA (Flore Carolle)

Date et lieu de naissance : 09 septembre 1974 à Loutété

KANGA (Sylvestre)

Date et lieu de naissance : 05 janvier 1968 à Fort-Rousset

NGAKEGNI (Paul)

Date et lieu de naissance : 10 mai 1967 à Obellet

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2800 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *planton contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255, classés dans la catégorie III, échelle 3 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

NKOUKA (Jean Didier)

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1965 à Hamon

OKO-GOLO (Christian)

Date et lieu de naissance : 29 novembre 1973 à Alla

NGAMBEKE (Rock)

Date et lieu de naissance : 20 septembre 1971 à Brazzaville

SIELI PEA (Bienvenu)

Date et lieu de naissance : 07 août 1970 à Mbama

La période d'essai est fixée à un mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2801 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, détenteurs du permis de conduire, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *chauffeur contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255, classés dans la catégorie III, échelle 3 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

BIRANGA-SAMBILA (Valdrin)

Date et lieu de naissance : 27 avril 1974 à Oyo

BOUMBA (Jean Sastume)

Date et lieu de naissance : 05 septembre 1974 à P/noire

OKOUYA (Stéphane)

Date et lieu de naissance : 14 février 1967 à Brazzaville

DINGA POUNOU (Antoine)

Date et lieu de naissance : 9 avril 1966 à Abala

MOUKOUYOU (Guy Roger)

Date et lieu de naissance : 08 novembre 1969 à P/noire

KOUELANA (Florent)

Date et lieu de naissance : 27 mai 1962 à Brazzaville

NGAMPO-BOUKAKA (Georges)

Date et lieu de naissance : 09 avril 1969 à PK Rouge

BOUMBA (Jean Serge)

Date et lieu de naissance : 24 juin 1970 à P/noire

NGATALI (Raymond)

Date et lieu de naissance : 17 novembre 1967 à Zanaga

BOUENILANDILAMIO (Joseph)

Date et lieu de naissance : 16 novembre 1968 à Mbanza-Ndounga

MAYELA (Antoine)

Date et lieu de naissance : 10 novembre 1968 à Mabaya

La période d'essai est fixée à un mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2802 du 28 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MBEMBA (Syla Serge Roger)

Date et lieu de naissance : 06 juin 1975 à Loutété

NGASSAKI (Magnus Nicias)

Date et lieu de naissance : 26 décembre 1973 à Ntokou

KOSSO (Ida Judith Ursule)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1969 à Brazzaville

NTALOU BABOUKOUNA (Joseph)

Date et lieu de naissance : 29 janvier 1969 à Okoyo

KAYA (Gabriel)

Date et lieu de naissance : 31 août 1968 à Moudzanga

KIYALA NKOUNKOU (Cady)

Date et lieu de naissance : 15 janvier 1975 à Brazzaville

POUE (Lucienne)

Date et lieu de naissance : 08 janvier 1973 à Brazzaville

ISSANGA (Anasthasie)

Date et lieu de naissance : 04 mai 1975 à P/noire

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2813 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'études moyennes techniques option :auxiliaire puéricultrice, obtenu au collège d'enseignement technique féminin, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *monitrice sociale contractuelle* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classées dans la catégorie II, échelle 2, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MABIALA (Germaine)

Date et lieu de naissance : 07 mars 1967 à Brazzaville

LEMBE (Rose)

Date et lieu de naissance : en janvier 1968 à Montelebadi

KILATIKA (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 23 octobre 1967 à Dolisie

GAMBAKA (Angèle)

Date et lieu de naissance : 23 mars 1968 à Zanaga

MPEMBA (Lydie Irène Brigitte)

Date et lieu de naissance : 02 avril 1968 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2819 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er}

septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries A4 et D, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

DILOU (Pezzy)

Date et lieu de naissance : 18 octobre 1973 à Dolisie

NKOUNKOU (Célia Hemercielle Perpétue)

Date et lieu de naissance : 13 mai 1975 à Brazzaville

ANDOUANOUNGOU (Cyrille Lazare)

Date et lieu de naissance : 30 septembre 1974 à Brazzaville

MOUKOUABOUELO (Amélie Valérie Bertille)

Date et lieu de naissance : 29 mars 1973 à Brazzaville

ITSOUHOU (Désiré)

Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1972 à Mossendjo

BAMANA (Cyr Patrick-Espérance)

Date et lieu de naissance : 1^{er} août 1971 à Brazzaville

KHOUA (Silvère Médard)

Date et lieu de naissance : 08 juin 1975 à Brazzaville

MBOULANGANGA (Richard)

Date et lieu de naissance : 10 novembre 1974 à Boléko

EWOLO (Ana Espérance Lisette)

Date et lieu de naissance : 16 novembre 1973 à Brazzaville

OBAMI (Sylvie Carelle)

Date et lieu de naissance : 20 juillet 1966 à Gamboma

NGUELONGO (Philippe)

Date et lieu de naissance : 04 mars 1970 à Brazzaville

YOKA (Guy Laurent)

Date et lieu de naissance : 05 novembre 1969 à Boyenghé

MONGO (Roch Landry Joël)

Date et lieu de naissance : 18 janvier 1973 à Makoua

EWOLI (Roland Serge)

Date et lieu de naissance : 07 février 1971 à Pointe-Noire

KANY WA KHAZUMBA ENVERHODZA (Dani)

Date et lieu de naissance : 02 mai 1974 à Brazzaville

ATIPO (Paul Fabrice)

Date et lieu de naissance : 30 juillet 1974 à Gamboma

MIEKOUTIMA MANKARI (Sidonie)

Date et lieu de naissance : 28 décembre 1974 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2820 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, sont engagées pour une durée

indéterminée en qualité de *filles de salle contractuelle* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classées dans la catégorie III, échelle 3 indice 255 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

M'BOUKA MADAMI (Sosthène)

Date et lieu de naissance : 28 novembre 1971 à Brazzaville

SIASSIA KISSITA (Jeuny)

Date et lieu de naissance : 29 décembre 1975 à Brazzaville

TOKOLABA (Donatienne)

Date et lieu de naissance : 29 août 1975 à Enyelle

KOUNKOU (Liliane Evelyne)

Date et lieu de naissance : 03 juin 1969 à Makoua

NKOUKA (Vividila Pauline)

Date et lieu de naissance : 28 septembre 1968 à Kinkala

DZOUA (Elvis Franceli)

Date et lieu de naissance : 22 janvier 1970 à Brazzaville

MAMDOMBI (Charlyne Evelyne)

Date et lieu de naissance : 26 décembre 1975 à Brazzaville

BIAGANGOU TECKA (Mireille Reanchas)

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1979 à Brazzaville

BABOUTANA (Patricia Edwige Rivera)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1968 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à un mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n°2821 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré série D, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

OKUYA (Aubin Nazaire),

Date et lieu de naissance : 01.03.1969 à Lékana

PACKA (Chrysostome Eric Horcelle),

Date et lieu de naissance : 13.07.1970 à Pointe-Noire

NGATSOUNDOU (Rogatien Bienvenu),

Date et lieu de naissance : 16.10.1973 à Edou

INGOBA (Marie Hélène),

Date et lieu de naissance : 25.01.1973 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2822 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, option : journalisme, niveau I, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *journaliste niveau I contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement.

APAMA (Chantal),

Date et lieu de naissance : 25.06.1970 à Brazzaville

MANZOLA BABOKA (Remy),

Date et lieu de naissance : 01.10.1975 à Kimbaoka

NYANGA (Marie Juliette),

Date et lieu de naissance : 03.04.1971 à Balli

BOUNDZOU MOBO (Dorisca),

Date et lieu de naissance : 01.11.1975 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2823 du 29 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, Mlle **BIYENGUI (Marie Yolande)**, née le 18 mai 1970 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études moyennes techniques, option : secrétariat, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classée dans la catégorie II, échelle 2 et mise à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2844 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires de brevet d'études moyennes générales (BEMG), sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NGASSA (Gabriel)

Date et lieu de naissance : 1^{er} février 1966 à Brazzaville

MBOUNGOU (Alphonse)

Date et lieu de naissance : 30 novembre 1962 à Nzangata

NDEBEKA (Valerie Sylviane)

Date et lieu de naissance : 08 mai 1973 à Kindamba

THOUTOU (Guy Gervais)

Date et lieu de naissance : 25 novembre 1970 à Brazzaville

MATINGOU (Pierrette Nestorienne)

Date et lieu de naissance : 26 février 1969 à Brazzaville

MAFOUMBA-NGOMA (Albert)

Date et lieu de naissance : 19 août 1968 à Mantsoumba

IBEMBE APENDI (Berline Laure Jouzeleine)

Date et lieu de naissance : 03 janvier 1971 à Brazzaville

NTEMBE (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 18 avril 1970 à Hamon

BOUKA OBELE (Dieudonné Marcel)

Date et lieu de naissance : 08 mars 1969 à Fort-Rousset

IGNANGA OYOMBI (Félicité Estelle)

Date et lieu de naissance : 04 mars 1974 à Ouessou

OMBI (Eugénie)

Date et lieu de naissance : 14 juillet 1964 à Brazzaville

MASSAMBAL (Lauréate Lucette)

Date et lieu de naissance : 28 août 1967 à Brazzaville

YAMBA (Odette)

Date et lieu de naissance : 26 septembre 1967 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service de l'intéressés.

Par arrêté n°2843 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **NGOULOUBI (Melaine Gladys)**, née le 19 octobre 1975 à Brazzaville, titulaire de diplôme des carrières administration (ENMA), session de juin 2004, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de *vérificateur des douanes contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classée dans la catégorie II, échelle 1 et mise à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2839 du 30 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les can-

didats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier, option : généraliste et santé publique, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

M'BAMBI (NGOUALA)

Date et lieu de naissance : 5 juin 1961 à Loukala

FOUKOU (Madeleine Agathe Edwige)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1965 à Pointe-Noire

BAZEBIMIO (Servais)

Date et lieu de naissance : 13 mai 1964 à Kindamba

OSSOTOKA (Judith Victoire)

Date et lieu de naissance : 3 septembre 1972 à Brazzaville

NGAKOURA (Brice Nicole)

Date et lieu de naissance : 1^{er} novembre 1972 à Brazzaville

KOUMOU (Marcel)

Date et lieu de naissance : 13 avril 1962 à Fort-Rousset

KOKOLO (Ernest)

Date et lieu de naissance : 20 février 1963 à Pointe-Noire

NZABA (Charles)

Date et lieu de naissance : 1^{er} avril 1966 à Mandou III

MOUSSIANA (Casimir)

Date et lieu de naissance : 27 juillet 1961 à Mindouli

TCHIBASSA NOMBO (Parfait)

Date et lieu de naissance : 18 avril 1966 à Pointe-Noire

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2840 du 30 mars 2006, en application

des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

GASSAÏ (Lydia Marleine)

Date et lieu de naissance : 25 juin 1971 à Brazzaville

LOFOUA (Gaston)

Date et lieu de naissance : 03 mars 1960 à Mouyondzi

BOULOU (Blanche Edwige)

Date et lieu de naissance : 05 septembre 1970 à Brazzaville

KIMINOU (Paraclet Anicet)

Date et lieu de naissance : 16 novembre 1972 à Brazzaville

BIKOUMOU (Jeannette)

Date et lieu de naissance : 10 février 1957 à Brazzaville

BOUESSO (Aurélié Yolande)

Date et lieu de naissance : 17 décembre 1970 à Brazzaville

KOUYANDA (Georgine)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1960 à Mfouati
La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2875 du 31 mars 2006, en application

des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré séries : G1, A4, D et C, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

POKO (Rachel Gilberte)

Date et lieu de naissance : 13.02.1974 à Brazzaville

MABIALA (Chimène Zita)

Date et lieu de naissance : 28.09.1974 à Pointe-Noire

SAMBA BITSINDOU (Jean Pierre)

Date et lieu de naissance : 22.06.1964 à Manguembo

KOUA-BERI (Adolphe)

Date et lieu de naissance : 05.06.1961 à Mikakaya (Sibiti)

MABIALA (Willy Symphorien)

Date et lieu de naissance : 14.05.1971 à Sibiti

MAVOUNGOU (Achille Christian Freddy)

Date et lieu de naissance : 12.05.1975 à Pointe-Noire

MASSAMBA (Lucien Blaise)

Date et lieu de naissance : 26.02.1974 à Brazzaville

ELENGA APILA (Sande)

Date et lieu de naissance : 30.09.1974 à Brazzaville

MOKONAWOKI (Sadraque)

Date et lieu de naissance : 23.06.1960 à Mokouango (Sangha)

MASSENGO (Simplice Flavien)

Date et lieu de naissance : 23.12.1969 à Brazzaville

MBOUALA (Bernard)

Date et lieu de naissance : 08.08.1972 à Etoro

LEBAKI MBOUALE (Sophie Flaure)

Date et lieu de naissance : 25.09.1970 à Fort-Rousset

GALIBA EDZO (Sere Chrystel)

Date et lieu de naissance : 12.05.1974 à Brazzaville

KIMVOUKA OKUYA OYINOU

Date et lieu de naissance : 02.04.1971 à Brazzaville

MBO (Jean Pierre)

Date et lieu de naissance : 23.06.1972 à Brazzaville

BELAYOUA (Arthaud Thierry)

Date et lieu de naissance : 16.05.1975 à Brazzaville

ELENGA (Roger Abel)

Date et lieu de naissance : 21.03.1970 à Owando

KIHUISSINGA MAMPASSI (Blanche Félicité)

Date et lieu de naissance : 26.10.1972 à Makabana

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différents individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

RECLASSEMENT

Par arrêté n° 2681 du 24 mars 2006, Mlle **AMBARA (Solange)**, secrétaire d'administration contractuelle de 2^e classe, 2^e échelon, catégorie II, échelle 2, indice 715, titulaire du baccalauréat, série R5, économie gestion coopérative, session de juin 2005, est reclassée à la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770 ACC= néant et nommée en qualité d'*agent spécial principal contractuel*.

Conformément aux dispositions du décret n° 94 - 769 du 28 décembre 1994, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

REVISION DE SITUATION

Par arrêté n°2689 du 24 mars 2006, la situation administrative de Mme **MVIRI** née **GAYAN (Anne)**, institutrice principale retraitée des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (enseignement) est révisée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie B, hiérarchie I*

- promue au grade d'instituteur de 7^e échelon, indice 920 pour compter du 1^{er} octobre 1991 (arrêté n°4804/ du 16 septembre 1991).

Catégorie I, échelle 2

- inscrite au titre de l'année 1993, promue sur liste d'aptitude, et nommée au grade d'instituteur principal et versée dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 980, ACC= néant pour compter du 16 décembre 1993 (arrêté n°5172 du 9 août 2002) ;
- admise à la retraite pour compter du 1^{er} janvier 2004 (état de mise à la retraite n°3371 du 21 novembre 2003).

Nouvelle situation*Catégorie B, hiérarchie I*

- promue au grade d'instituteur de 7^e échelon, indice 920 pour compter du 1^{er} octobre 1991.

Catégorie II, échelle 1

- versée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 4^e échelon, indice 950 pour compter du 1^{er} octobre 1991.

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 1^{er} octobre 1993.

Catégorie I, échelle 2

- inscrite au titre de l'année 1993, promue sur liste d'aptitude, et nommée au grade d'*instituteur principal* des cadres de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180, ACC= néant pour compter du 16 décembre 1993;
- promue au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 16 décembre 1995;
- promue au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 16 décembre 1997.

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1480 pour compter du 16 décembre 1999;
- promue au 2^e échelon, indice 1580 pour compter du 416 décembre 2001;
- promue au 3^e échelon, indice 1680 pour compter du 16 décembre 2003.

Bénéficiaire d'une bonification d'un échelon, est promue au 4^e échelon, indice 1780 pour compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/ 769 du 28 décembre 1994, cette révision de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2883 du 31 mars 2006, la situation administrative de M. **OSSA KAMBA (Martial)**, agent spécial principal des cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), est révisée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie II, échelle 2*

- titulaire du baccalauréat de l'enseignement technique, série G3, est pris en charge par la fonction publique, intégré dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale) et nommé au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 585 pour compter du 22 août 2000 (arrêté n°4427 du 09 août 2002).

Nouvelle situation*Catégorie A, hiérarchie II*

- titulaire de la licence ès sciences économiques, option : économie financière, est pris en charge par la fonction publique, intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services administratifs et financiers (administration générale) et nommé au grade d'*attaché des SAF* de 1^{er} échelon, indice 620 pour compter du 22 août 2000.

Catégorie I, échelle 2

- versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 pour compter du 22 août 2000;
- promu au 2^e échelon, indice 780 pour compter du 22 août 2002;
- promu au 3^e échelon, indice 880 pour compter du 22 août 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette révision de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2884 du 31 mars 2006, la situation administrative de Mlle **OSSA (Sylvie Blanche)**, agent spécial principal des cadres de la catégorie II, échelle 2 des services

administratifs et financiers (administration générale), est révisée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie II, échelle 2

- titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré, série : G1, est prise en charge par la fonction publique, intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 585 et nommée au grade d'agent spécial principal pour compter du 22 août 2000 (arrêté n°4427 du 9 août 2002).

Nouvelle situation

Catégorie B, hiérarchie II

- titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré, série G1, est prise en charge par la fonction publique, intégrée dans les cadres de la catégorie B, hiérarchie II des services administratifs et financiers (administration générale) et nommée au grade d'agent spécial principal de 1^{er} échelon, indice 590 pour compter du 22 août 2000.

Catégorie II, échelle 1

- versée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 590 pour compter du 22 août 2000;
- promue au 3^e échelon, indice 650 pour compter du 22 août 2002;
- promue au 4^e échelon, indice 710 pour compter du 22 août 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette révision de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2885 du 31 mars 2006, la situation administrative de M. **OSSA (Julien)**, agent spécial principal des cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), est révisée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie II, échelle 2

- titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré, série G2, est pris en charge par la fonction publique, intégré dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale) et nommé au grade d'agent spécial principal de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 585 pour compter du 22 août 2000 (arrêté n°4427 du 09 août 2002).

Nouvelle situation

Catégorie A, hiérarchie II

- titulaire de la licence en gestion, option : finance et comptabilité, obtenue à l'université Marien NGOUABI, est pris en charge par la fonction publique, intégré dans les cadres de la catégorie II, hiérarchie II des services administratifs et financiers (administration générale) et nommé au grade d'attaché des SAF de 1^{er} échelon, indice 620 pour compter du 22 août 2000.

Catégorie I, échelle 2

- versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 pour compter du 22 août 2000 ;
- promu au 2^e échelon, indice 780 pour compter du 22 août 2002;
- promu au 3^e échelon, indice 880 pour compter du 22 août 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette révision de situation administrative ne

produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2886 du 31 mars 2006, la situation administrative de M. **PAKA (François)**, administrateur des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est révisée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie A, hiérarchie II

- promu au grade d'administrateur adjoint de 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 02 février 1995 (arrêté n°1318 du 05 juin 1997).

Catégorie I, échelle 1

- titulaire du diplôme de l'école nationale d'administration et de magistrature, filière : budget, est versé, reclassé à la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 1150, ACC=néant et nommé au grade d'administrateur des SAF pour compter du 5 octobre 1999, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage (arrêté n° 2594 du 10 août 2000).

Nouvelle situation

Catégorie A, hiérarchie II

- promu au grade d'administrateur adjoint de 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 02 février 1995 ;
- promu au 2^e échelon, indice 1180 pour compter du 02 février 1997 ;
- promu au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 02 février 1999.

Catégorie I, échelle 1

- titulaire du diplôme de l'école nationale d'administration et de magistrature, filière budget, est versé à la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 1300, ACC=néant et nommé au grade d'administrateur des SAF pour compter du 05 octobre 1999, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ;

2^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 05 octobre 2001;
- promu au 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 05 octobre 2003.

Catégorie I, échelle 1 (grade supérieur)

- promu au grade supérieur à l'ancienneté et nommé *administrateur en chef* de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 05 octobre 2005.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette révision de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2887 du 31 mars 2006, la situation administrative de M. **OBILIKI**, instituteur principal des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (enseignement), est révisée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie B, hiérarchie I

- promu au grade d'instituteur de 3^e échelon, indice 700 pour compter du 1^{er} octobre 1988 (arrêté n°4441 du 04 août 1989).

Catégorie I, échelle 2

- inscrit au titre de l'année 2000, promu sur liste d'aptitude, nommé au grade d'*instituteur principal* et versé dans les

cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 780, ACC=néant pour compter du 1^{er} janvier 2000 (arrêté n°9869 du 12 octobre 2004).

Nouvelle situation

Catégorie B, hiérarchie I

- promu au grade d'instituteur de 3^e échelon, indice 700 pour compter du 1^{er} octobre 1988;
- promu au 4^e échelon, indice 760 pour compter du 1^{er} octobre 1990;
- promu au 5^e échelon, indice 820 pour compter du 1^{er} octobre 1992.

Catégorie II, échelle 1

- versé dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 2^e échelon, indice 830 pour compter du 1^{er} octobre 1992;
- promu au 4^e échelon, indice 890 pour compter du 1^{er} octobre 1994;
- promu au 5^e échelon, indice 950 pour compter du 1^{er} octobre 1996.

3^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 1^{er} octobre 1998.

Catégorie I, échelle 2

- Inscrit au titre de l'année 2000, promu sur liste d'aptitude et nommé au grade d'*instituteur principal* des cadres de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180, ACC=néant pour compter du 1^{er} janvier 2000;
- promu au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 1^{er} janvier 2002;
- promu au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette révision de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2888 du 31 mars 2006, la situation administrative de Mlle **NKOUSSOU (Marie Jeanne)**, institutrice principale des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (enseignement), est révisée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie II, échelle 1

- Promue au grade d'instituteur de 2^e classe, 4^e échelon, indice 950 pour compter du 05 octobre 1995. (arrêté n°423 du 20 février 2001).

Catégorie I, échelle 2

- Inscrite au titre de l'année 1998, promue sur liste d'aptitude et nommée au grade d'*instituteur principal* des cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 980, ACC=néant pour compter du 1^{er} janvier 1998 (arrêté n°4995 du 3 juin 2004).

Nouvelle situation

Catégorie II, échelle 1

- promue au grade d'instituteur de 2^e classe, 4^e échelon, indice 950 pour compter du 5 octobre 1995;

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 5 octobre 1997.

Catégorie I, échelle 2

- inscrite au titre de l'année 1998, promue sur liste d'aptitude et nommée au grade d'*instituteur principal* des cadres de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180, ACC=néant pour compter du 1^{er} janvier 1998;
- promue au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 1^{er} janvier 2000;
- promue au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 1^{er} janvier 2002.

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1480 pour compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette révision de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

RECONSTITUTION DE CARRIERE

Par arrêté n°2682 du 24 mars 2006, la situation administrative de M.**BELAYOUELE (Jean René)**, instituteur des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie B, hiérarchie I

- promu au grade d'instituteur de 4^e échelon, indice 760 pour compter du 1^{er} octobre 1988 (arrêté n°1023 du 7 mai 1990).

Nouvelle Situation

Catégorie B, hiérarchie I

- promu au grade d'instituteur de 4^e échelon, indice 760 pour compter du 1^{er} octobre 1988;
- promu au 5^e échelon, indice 820 pour compter du 1^{er} octobre 1990;
- promu au 6^e échelon, indice 860 pour compter du 1^{er} octobre 1992.

Catégorie II, échelle 1

- versé dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 3^e échelon, indice 890 pour compter du 1^{er} octobre 1992;
- promu au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 1^{er} octobre 1994.

3^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 1^{er} octobre 1996;
- promu au 2^e échelon, indice 1110 pour compter du 1^{er} octobre 1998.

Catégorie I, échelle 2

- inscrit au titre de l'année 2000, promu sur liste d'aptitude et nommé au grade d'*instituteur principal* des cadres de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180, ACC= néant pour compter du 4 mai 2000;
- promu au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 4 mai 2002;
- promu au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 4 mai 2002.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/ 769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2683 du 24 mars 2006, la situation administrative de Mme **KOUTOUNDOU** née **NGOUNDOU (Isabelle)**, institutrice des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), admise à la retraite, est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation

Catégorie B, hiérarchie I

- promue au grade d'instituteur de 3^e échelon, indice 700 pour compter du 1^{er} octobre 1985 (arrêté n°9522 du 19 décembre 1984);
- admise à la retraite pour compter du 1^{er} octobre 2005 (état de mise à la retraite n°1469 du 27 septembre 2005).

Nouvelle Situation

Catégorie B, hiérarchie I

- promue au grade d'instituteur de 3^e échelon, indice 700 pour compter du 1^{er} octobre 1985;
- promue au 4^e échelon, indice 760 pour compter du 1^{er} octobre 1987;
- promue au 5^e échelon, indice 820 pour compter du 1^{er} octobre 1989;
- promue au 6^e échelon, indice 860 pour compter du 1^{er} octobre 1991.

Catégorie II, échelle 1

- versée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 3^e échelon, indice 890 pour compter du 1^{er} octobre 1991;
- promue au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 1^{er} octobre 1993.

Catégorie I, échelle 2

- inscrite au titre de l'année 1993, promue sur liste d'aptitude et nommée au grade d'*institutrice principale* des cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 980, ACC= néant pour compter du 23 décembre 1993.

2^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 23 décembre 1995;
- promue au 2^e échelon, indice 1180 pour compter du 23 décembre 1997;
- promue au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 23 décembre 1999;
- promue au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 23 décembre 2001.

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1480 pour compter du 23 décembre 2003;
- bénéficiaire d'une bonification d'un échelon, est promue au 2^e échelon, indice 1580 pour compter du 1^{er} octobre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/ 769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Par arrêté n°2684 du 24 mars 2006, la situation administrative de M. **MYLANDOU (Jean Sosthène)**, agent technique principal des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (santé publique), est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation

Catégorie B, hiérarchie I

- promu au grade d'agent technique principal de 5^e échelon, indice 820 pour compter du 7 novembre 1992 (arrêté

n°1399/du 14 avril 1994).

Nouvelle Situation

Catégorie B, hiérarchie I

- promu au grade d'agent technique principal de 5^e échelon, indice 820 pour compter du 7 novembre 1992.

Catégorie II, échelle 1

- versé dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 2^e échelon, indice 830 pour compter du 7 novembre 1992;
- promu au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 7 novembre 1994

Catégorie I, échelle 2

- titulaire du diplôme d'Etat d'assistant sanitaire, option : santé publique obtenu à l'école de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU est reclassé dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 980. ACC= néant et nommé au grade d'*assistant sanitaire* pour compter du 13 février 1996, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.

2^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 13 février 1998;
- promu au 2^e échelon, indice 1180 pour compter du 13 février 2000;
- promu au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 13 février 2002;
- promu au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 13 février 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/ 769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2685 du 24 mars 2006, la situation administrative de M. **KINOUBANI (Léon)**, brigadier chef des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des douanes est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation

Catégorie C, hiérarchie II

- promu au grade de brigadier chef de 3^e échelon, indice 480 pour compter du 2 novembre 1988 (arrêté n°2924 du 21 juin 1989).

Nouvelle Situation

Catégorie C, hiérarchie II

- promu au grade de brigadier chef de 3^e échelon, indice 480 pour compter du 2 novembre 1988 ;

Catégorie B, hiérarchie I

- titulaire du certificat de fin de formation option : douanes I obtenu à l'école nationale moyenne d'administration (ENMA) est reclassé à la catégorie B, hiérarchie I et nommé au grade de *vérificateur des douanes* de 1^{er} échelon, indice 590 ACC= néant pour compter du 24 octobre 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ;
- promu au 2^e échelon, indice 640 pour compter du 24 octobre 1992.

Catégorie II, échelle 1

- versé dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 650 pour compter du 24 octobre 1992 ;

- promu au 4^e échelon, indice 710 pour compter du 24 octobre 1994.

2^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 770 pour compter du 24 octobre 1996;
- promu au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 24 octobre 1998;
- promu au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 24 octobre 2000;
- promu au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 24 octobre 2002.

3^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 24 octobre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2889 du 31 mars 2006, la situation administrative de M. **N'LEMVO (Fidèle)**, professeur des collèges d'enseignement général des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie A, hiérarchie II

- promu au grade de professeur des collèges d'enseignement général de 4^e échelon, indice 940 pour compter du 6 janvier 1986 (arrêté n°5943 du 11 juin 1986).

Nouvelle situation

Catégorie A, hiérarchie II

- promu au grade de professeur des collèges d'enseignement général de 4^e échelon, indice 940 pour compter du 6 janvier 1986.

Catégorie A, hiérarchie I

- titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées, option : français, délivré par l'université Marien NGOUABI, est reclassé dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de *professeur certifié des lycées* de 3^e échelon, indice 1010, ACC=néant pour compter du 16 septembre 1986, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ;
- promu au 4^e échelon, indice 1110 pour compter du 16 septembre 1988;
- promu au 5^e échelon, indice 1240 pour compter du 16 septembre 1990;
- promu au 6^e échelon, indice 1400 pour compter du 16 septembre 1992.

Catégorie I, échelle 1

- versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 16 septembre 1992;
- promu au 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 16 septembre 1994;
- promu au 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 16 septembre 1996;
- promu au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 16 septembre 1998.

3^e classe:

- promu au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 16 septembre 2000;
- promu au 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 16 septembre 2002;
- promu au 3^e échelon, indice 2350 pour compter du 16 septembre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2890 du 31 mars 2006, la situation administrative de Mlle **MALONGA (Thérèse)**, institutrice adjointe des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie C, hiérarchie II

- promue au grade d'instituteur adjoint de 5^e échelon, indice 560 pour compter du 02 octobre 1987 (arrêté n°3206 du 27 juin 1989).

Nouvelle situation

Catégorie C, hiérarchie II

- promue au grade d'instituteur adjoint de 5^e échelon, indice 560 pour compter du 02 octobre 1987;
- promue au 6^e échelon, indice 600 pour compter du 02 octobre 1989;
- promue au 7^e échelon, indice 660 pour compter du 02 octobre 1991.

Catégorie II, échelle 2

- versée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 675 pour compter du 02 octobre 1991;
- promue au 2^e échelon, indice 715 pour compter du 02 octobre 1993;
- promue au 3^e échelon, indice 755 pour compter du 02 octobre 1995;
- promue au 4^e échelon, indice 805 pour compter du 02 octobre 1997.

Catégorie II, échelle 1

- inscrite au titre de l'année 1998, promue sur liste d'aptitude et nommée au grade d'*institutrice* des cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 2^e échelon, indice 830, ACC=néant pour compter du 15 octobre 1998;
- promue au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 15 octobre 2000;
- promue au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 15 octobre 2002.

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 15 octobre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2891 du 31 mars 2006, la situation administrative de Mlle **ONDONGO (Virginie Blanche)**, secrétaire principale d'administration contractuelle, est reconstituée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie II, échelle 1*

- titulaire du baccalauréat série G1, option : techniques administratives, est versée, reclassée à la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, ACC=néant et nommée en qualité de secrétaire principal d'administration contractuel pour compter du 03 avril 2002 (arrêté n°1169 du 03 avril 2002).

Nouvelle situation*Catégorie II, échelle 1*

- titulaire du baccalauréat série : G1, option : techniques administratives, est versée, reclassée à la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, ACC=néant et nommée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* pour compter du 03 avril 2002;
- avancée au 2^e échelon, indice 590 pour compter du 03 juillet 2004.

Catégorie II, échelle 1

- titulaire du diplôme des carrières administratives et financières, option : justice I, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, est versée dans le service judiciaire, à concordance de catégorie et d'indice à la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 590, ACC=3 mois 15 jours et nommée en qualité de *greffier principal contractuel* pour compter du 18 octobre 2004, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2892 du 31 mars 2006, la situation administrative de M. **NKONO (Joseph)**, attaché des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services administratifs et financiers (douanes), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie A, hiérarchie II*

- reclassé et nommé au grade d'attaché des douanes de 5^e échelon, indice 880 pour compter du 15 février 1988, ACC=néant, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage (arrêté n°1714 du 11 août 1992).

Nouvelle situation*Catégorie A, hiérarchie II*

- reclassé et nommé au grade d'attaché des douanes de 5^e échelon, indice 880 pour compter du 15 février 1988, ACC=néant, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage;
- promu au 6^e échelon, indice 940 pour compter du 15 février 1990;
- promu au 7^e échelon, indice 1010 pour compter du 15 février 1992.

Catégorie I, échelle 2

- versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 15 février 1992.

Catégorie I, échelle 1

- Titulaire du diplôme d'études supérieures en administration douanière, délivré par l'école des douanes et accises de Bruxelles (Belgique), est reclassé à la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 1150, ACC=néant et nommé au grade d'*inspecteur des douanes* pour compter du 18 sep-

tembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ;

- promu au 4^e échelon, indice 1300 pour compter du 18 septembre 1994;

2^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 18 septembre 1996;
- promu au 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 18 septembre 1998;
- promu au 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 18 septembre 2000;
- promu au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 18 septembre 2002.

3^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 18 septembre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

PRISE EN CHARGE

Par arrêté n°2635 du 23 mars 2006 en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les ex-pigistes du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes générales et du brevet d'études du premier cycle, sont pris en charge par la fonction publique, engagés pour une durée indéterminée en qualité de *journaliste contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et classés dans la catégorie II, échelle 2.

BAKA LEKOUOSSOUNGA (Edgard)

Date et lieu de naissance : 11 novembre 1964 à Brazzaville

GANDET (Henriette)

Date et lieu de naissance : 12 décembre 1962 à Gamboma

GANVALA YALA (Rimas)

Date et lieu de naissance : 06 mars 1975 à Nash (Djambala)

LEBOU (Paul Rigobert)

Date et lieu de naissance : 1^{er} septembre 1972 à Ngo

MAOUATA-BANZOUZI (Bernard)

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1962 à Brazzaville

MBOUMBA (Norbert)

Date et lieu de naissance : 04 juillet 1966 à Dolisie

TSIBELOLO NTADI (Clarisse)

Date et lieu de naissance : 19 novembre 1972 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de signature.

Par arrêté n°2667 du 24 mars 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les ex-pigistes du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série A4, sont pris en charge par la fonction publique, engagés pour une durée indéterminée en qualité de *journaliste niveau I contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et classés dans la catégorie II, échelle 1.

SAMBA (Roger)

Date et lieu de naissance : 17 octobre 1969 à Brazzaville

MATONDO-KOUAMBA (Annette Jeanne Bernadette Martine)

Date et lieu de naissance : 23 juillet 1972 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de signature.

Par arrêté n°2806 du 28 mars 2006, en application des dispositions des décrets n°s 82-924 du 20 octobre 1982 et 99-50 du 3 avril 1999, les ex-pigistes du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement ci-après désignés, sont pris en charge par la fonction publique, engagés pour une durée indéterminée en qualité de *journaliste contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et classés dans la catégorie II, échelle 1.

IBARA (Béa Marienne)

Date et lieu de naissance : 25 mars 1972 à Brazzaville

DOUH-LALIEN (Aimé Rachid)

Date et lieu de naissance : 26 mai 1970 à Alger (Algérie)

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de signature.

AFFECTATION

Par arrêté n°2686 du 24 mars 2006, M. **BIAMBOULI (Pierre Stéphane)**, ingénieur des travaux statistiques des cadres de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon des services techniques (statistiques), précédemment en service au ministère de la justice et des droits humains, est mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget pour servir à la direction générale du trésor.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 07 novembre 2002, date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n°2687 du 24 mars 2006, M. **GANKOUS-SOU (Gilbert)**, administrateur des cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 2^e échelon des services administratifs et

financiers (administration générale), précédemment en service au ministère de l'économie forestière et de l'environnement, est mis à la disposition de la Présidence de la République pour servir à l'inspection générale de l'administration et du patrimoine de l'Etat.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 03 novembre 2004, date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n°2688 du 24 mars 2006, Mrs **YINDOULA (Daniel)** et **SITA (Jules)**, administrateur des cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 4^e échelon des services administratifs et financiers (administration générale), précédemment en service aux ministères de l'économie forestière et de l'environnement et de la culture, des arts et du tourisme, sont mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 18 novembre 2004, date effective de prise de service des intéressés.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

ARRETES EN ABREGE

REMBOURSEMENT

Par arrêté n° 2690 du 24 mars 2006, est autorisé le remboursement à M. **KIHOULOU (Didier Achille)**, étudiant, de la somme de : Huit cent soixante sept mille trois cent soixante quatre (867.364) francs CFA, représentant les frais de transport de personnel, qu'il a déboursés à l'occasion de son stage.

La présente dépense est imputable au budget de l'Etat, exercice 1993, section 243, sous-section 0004, nature 61751, type 1.

Le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 2691 du 24 mars 2006 est autorisé le remboursement à Mlle **BIKINDOU-MPOLO (Pauline)**, stagiaire, de la somme de Neuf cent mille huit cents (900.800) francs CFA, représentant les frais de transport de personnel, qu'elle a déboursés à l'issue de son stage.

La présente dépense est imputable au budget de l'Etat, exercice 2005, section 243, sous-section 0004, nature 61751, type 1.

Le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 2807 du 29 mars 2006, est autorisé le remboursement à M. **OYO PUBIELEY (Armel Sébastien)**, diplomate, de la somme de un million, trois cent trente sept mille, cinq cents (1.337.500) francs CFA, représentant les frais de transport de personnel, qu'il a déboursés de son retour définitif au Congo au terme de sa mission diplomatique.

La présente dépense est imputable au budget de l'Etat, exercice 2000, section 243, sous-section 0004, nature 6172, type 1.

Le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 2808 du 29 mars 2006, est autorisé le remboursement à M. **OSSOMBI (Parfait Simplicie)**, étudiant, de la somme de : Deux millions sept cent soixante neuf mille (2.769.000) francs CFA, représentant les frais de transport de personnel, à l'occasion de son voyage d'études.

La présente dépense est imputable au budget de l'Etat, exercice 2005, section 243, sous-section 0004, nature 61751, type 1.

Le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE, DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES MUTILES DE GUERRE

DECRETS

Décret n° 2005-116 du 30 mars 2005 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2005.

Le Président de la République,

Vu la constitution;

Vu l'ordonnance n° 1-96 du 26 juin 1999 portant organisation et fonctionnement de la police;

Vu l'ordonnance n° 8 / 2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises;

Vu l'ordonnance n° 4 / 2001 du 6 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vu le décret n° 2001-181 du 11 avril 2001 portant création du comité de défense;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 2005-78 du 28 janvier 2005, tel que modifié et complété par le décret n° 2005-871 du 11 septembre 2005 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2005-82 du 2 février 2005 portant organisation des ministères des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que complété par le décret n° 2005-88 du 2 février 2005 portant organisation des ministères du gouvernement;

SELON PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETS :

Article premier : Sont inscrits au Tableau d'Avancement des Officiers au titre de l'année 2005

Section 1 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

POUR LE GRADE DE : COLONEL

**I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE**

a) - Infanterie

Lieutenant - colonel **ADZOUROUNGA (Gabriel)** DNDV

b) - Matériel

Lieutenant - colonel **ADOUA (Claude Rodrigue)** DGBF

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

**I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE**

a) Infanterie

Commandants :
ASSAMBU (Jacques) DGBF
LUKI (Casmir) DGBF
ORENZA (Gag Gilbert) CAR/M.

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

**I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE**

a) - Infanterie

Capitaines :
TEKALA (Innocent) CR

- IEANI (Narcisse) CR
TOPOLI (Mathurin) CR
NEODIA (Emmanuel) CAR/M.

b) Artillerie anti aérienne

Captaine **OLEKA Léonard** CR

c) Artillerie de campagne

Captaine **MBOLLA Emmanuel** CR

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE

**I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE**

a) - Infanterie

Lieutenants :
NIANGA GAKOSSO (Daniel) DNDV
- ODZALA (Fredy Urbain) CR
- INGANZA (Eric) CR
MOUNTSO LELE (Bruno Brice) CAR/M
OKUMBI NGASSY (Emmanuel) CAR/M

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

**I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE**

a) - Infanterie

Sous - lieutenant **ELENGA (Jean Marie)** CR

b) - Informatique

Sous - lieutenants :
KIYERARA AMBEMBE (Lambert) CR
KITOKO (Roland Alexis) CIRAS
- EOUALA (Delspoir Christian Ange) CIRAS

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : COLONEL

**I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS GENERALES**

a) Infanterie

Lieutenants - colonels:
OKEMBA (André) DGBF
IVORA (Moussi) DNDV

b) Gestion

Lieutenant **MBOUNDZA Léon** DGBANCOM

c) Ingénieur moteur cellule

Lieutenant - colonel **BOUANGA (Victor Dieudonné)** DNDV

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT COLONEL

**I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES**

a) - Santé

Commandant **MOKOKO (Gaston)** DGBF

B - DIRECTIONS GENERALES

a) - Sécurité

Commandant **ANGA AKOUALA (François)** DNDV

POUR LE GRADE DE COMMANDANT

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - CABINET

a) - Infanterie aéroportée

Capitaine **EROTIA-BEYA (Pasol)** CAR/MIN

II - DIRECTIONS CENTRALES

a) Génie

Capitaine **BAMENIDIO KELANI (Paul)** DCSM

b) Médecin généraliste

Capitaine **ANGOULANGOUE Ghislain Séverain Ernest**
DCSS

C - DIRECTIONS GENERALES

a) - Armement

Capitaine **MALONGA - BAKAKOUTELA (Jean Patrick)** DCM

b) - Informatique

Capitaine **NDOMBE-MOPKANGA (Michel Mathias)** DCRH

POUR LE GRADE DE CAPITAINE

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - CABINET

a) - Infanterie

Lieutenant **BONGO ATIPO (Louis)** CAR/MINII - INSPECTION GÉNÉRALE DES ARMES
ET DE LA GENDARMERIE

a) Comptabilité

Lieutenant **MATEVE PAMBOU (Desrûn)** CCHW

b) - Sécurité

Lieutenant **SAMDA (Jean Charles)** DCAF

C - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Administration

Lieutenant **NSONDE (André)** DCSH

b) - Administration santé

Lieutenant **NDENGUE (Fernand Amélie)** DCSHLieutenant **MIRALA (Prosper Gérard)** DCSH

c) - Médecin - généraliste

Lieutenant **MARTIN-NIOMBELLA (Hermès Roméo)** DCSH

d) - Magistrature

Lieutenant **SAMBA (Edmond André)** DCMV

e) - Pharmacie

Lieutenant : **NDOUNAT MAVOUNGOU** DCSH- **EBENE (Antoine)** DCSH- **MOUSSOUNDA (Roger)** DCSH

f) - Santé

Lieutenant :

- **GOMA (Esther)** DCSH- **LOUDANGOU (André)** DCSH- **KIMBEMBE BANZOUZI (Jacques)** DCSH- **OUELELE (Maurice)** DCSH- **DINGA (Stanislas)** DCSH- **MROUMBA (Romain)** DCSH- **ITIERE (Marina Edouard)** DCSH

II - DIRECTIONS GENERALES

a) Génie

Lieutenant **MORANGA (Guy Simplicien)** DCSH

b) COMPTABILITE

Lieutenant **MBUNGO (Pierre)** DCAF

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Sport

Sous - Lieutenant **DILLOU (Bertin)** DCSM

b) - Informatique

Sous - Lieutenant **KOURNGO-ONZE (Armel Thierry)** DCSH

c) - Santé

Sous - Lieutenant :

- **FOUNA-TOUITOU (Brano)** DCSH- **BAKALA (Pasol)** DCSH- **MANGOUALA (Ange Emmanuel)** DCSH

II - DIRECTIONS GENERALES

a) - Auto engin blindé

Sous - Lieutenant **KALINA (Wah)** DCSH

b) - Administration

Sous - Lieutenant :

- **MADZABOU (Romarique)** DCAF- **KOMDANGULA (Geoffroy de Rose)** DCAF- **BITOUMOU NGOMA (Jodé)** DCAF- **MULHENDA (Roland)** DCAF- **KHOULOLO (Rosa Ray Stéve)** DCAF- **SHANGA (Samor)** DCAF- **ITOUA (Armel Régis)** DCAF- **AMEYA- NGUYA (Francis Sylvère)** DCAF

c) - Comptabilité

Sous - Lieutenant **TSLA (Lionnel Audrey Alexis)** DCRH

d) Informatique

Sous - Lieutenant **MOUYOKI (Maurice)** DCR

SECTION 3 - FORCES ARMÉES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE COLONEL

I - ETAT MAJOR GÉNÉRAL
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Lieutenants - colonels :
GANGA (Jrancel) COMUSC

- MALONGA (Didier Guy Mésomé) BONANA (Germain)	FC ZMD1 FC ZMD2
b) Infanterie aéroportée	
Lieutenant - colonel ODZO (Bernard César)	FC ZMD1
c) Artillerie	
Lieutenant - colonel NZUBANTOU (Martial)	COM12
d) Génie	
Lieutenants - colonels : - DILOUNGOU (Constant Jean De Dieu) - KIMPOUA (André)	FC ZMD1 FC ZMD1
D - DIRECTIONS CENTRALES	
a) - Infanterie	
Lieutenants - colonels : - INSIÉ (Jean Jacques) - TIEBOU MOUSSAVOU (Joaquim)	DCRM DCRM
b) - Artillerie	
Lieutenant - colonel NZOUNGOU (Emile)	DCRC
II - ETAT MAJOR ARMEE DE TERRE A - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE	
a) Infanterie	
Lieutenants - colonels : - BOULA ELENGA USSALAT - YAMOU (Jean Jacques Roger)	ZMD2 ZMD1
b) Artillerie	
Lieutenant - colonel MOUZITA (Alphonse)	ZMD1
III - ETAT MAJOR AIR A - BASES AERIENNES	
a) - Armement Dard	
Lieutenant - colonel THUMBET (Alain Magloire)	BA 02/20
b) - Equipement Dard	
Lieutenant - colonel MIETTE (Daniel Léon)	BA 02/20
c) Moteur Cellule	
Lieutenant - colonel MALANDA (Boniface)	BA 02/20
IV - ETAT MAJOR MARINE A - COMMANDEMENT	
a) Electricité	
Lieutenant - colonel BISSILA (Jean Benoît)	EMMAR
b) - Navigation	
Lieutenant - colonel NGASSANI (Ella Kélora)	EMMAR
B - PORTS NAVALS	
a) Infanterie	
Lieutenant - colonel INOUANI (Darius)	FN02 IMP

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL**A - COMMANDEMENT****a) Infanterie**

Commandants : - EMOUENGUE (Lévin Patchely) - LOCKO (Staise Ludovic) - MAJONA (Fidèle)	COM12 COM12 FC ZMD1
--	---------------------------

b) Artillerie

Commandants : - BINSAMOU (Guy Gervais Macaire) - PINDOU (Louis Marie)	COM12 FC ZMD2
---	------------------

c) Musique

Commandant MAMFIEME (Adolphe Arsène)	FC ZMD1
--------------------------------------	---------

B - DIRECTIONS SPECIALISEES**a) - Artillerie à réaction**

Commandant MANGONDZA (Godéfris Médard)	COCA
--	------

C - DIRECTIONS CENTRALES**a) - Infanterie**

Commandants : - LOCKY (Guy Séraphin Lambert) - OMANI (Victor) - LOUDOUNGOU KOKOLO (Jean Louis Célestine)	DCRH DCRM DSM
---	---------------------

b) - Arme blindée et cavalerie

Commandant NGANGOYE (Célestine)	DCRM
---------------------------------	------

c) - Matériel

Commandant LAGNA (Brice Mafard)	BSSGC
---------------------------------	-------

I - ETAT MAJOR ARMEE DE TERRE**A - TRONCS DE LA RESERVE MINISTERIELLE****a) Artillerie à réaction**

Commandant ATSOUTSOULA ISA (Florian)	IAR KASSA
--------------------------------------	-----------

b) - Génie

Commandant NKOUA (Lucien)	IAR RC
---------------------------	--------

c) - Auto engin blindé

Commandant GATSE DIRA (Célestine)	IAR RD
-----------------------------------	--------

B - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE**a) - Infanterie**

Commandant MORANGA- IDOMBO (Emmanuel)	ZMD 1
---------------------------------------	-------

b) - Artillerie de campagne

Commandant OSSETE (Daniel)	ZMD 1
----------------------------	-------

c) - Transmissions

Commandant MIKARIDI MAKANGA (Aime)	ZMD 2
------------------------------------	-------

III - ETAT MAJOR AIR
A - COMMANDEMENT

a) - Sport

Commandant MALONGA (Florian Cyr) RMAIR

IV - ETAT MAJOR MARINE
A - BASES NAVALES

a) Infanterie

Commandant NGOUONO (Jean Bruno) FNU2 IMPF

b) Navigation

Commandant DALEMVOKELA (Doriel) FN05

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Capitaines :

LONGANGUY (Guy Cyrille) COMMEF
NSIMBA (Jacques) COMMEF
RAFNE (Nicolas) COMMEF
- LOUMBE (Alphonse) COMMEC
- OKAMBA (Pie X Coler Herman) FC ZMD1

b) - Génie

Capitaine DINIAKOUNOU (Innocent Nazaire) FC ZMD6

c) - Train et transit

Capitaine TSOUMOU (Jean Jacques) FC ZMD1

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Matériel

Capitaine OKO-NGAKOSSO (Pierre) RMA01

II - ETAT MAJOR ARMES DE TERRE
A - COMMANDEMENT

a) - Artillerie de campagne

Capitaine FLE (Bricc Raymond) RMAVT

B - TROUPES DE LA RESERVE MILITAIRE

a) Arme blindée et cavalerie

Capitaine KAYA (Joseph) 1 ER RD

b) - Génie

Capitaine MOCKOUAMY (Serge Patrick Valentin) 1ER RD

C - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) - Infanterie

Capitaine DONDENGASSILA (Eloé) ZMD6

b) - Artillerie à réaction

Capitaine MAMONA LOUDAKI (Johier) ZMD1

c) - Génie

Capitaines :

- ONGOUYA (Noël Guétari) ZMD6
- TONGO (Jean Didier) ZMD1

d) - Informatique

Capitaine ELENCA ODIAYA (Francis) ZMD1

III - ETAT MAJOR AIR
A - COMMANDEMENT

a) Moteur cellule

Capitaine NGOMA (Placide) RMAIR

D - BASES AERIENNES

a) - Infanterie

Capitaine MATOIKO (Achille Richard) DA 02/20

IV - ETAT MAJOR MARINE
A - BASES NAVALES

a) - Transmissions

Capitaine ATAKI LESSAKI (Timoléon) RND1

b) - Détection

Capitaine NAHOITOUA SAMBA (Wilfried Bricc) RND1

c) - Missiliers

Capitaine MOUNGONDO (Jean Gabriel) RND1

d) - Navigation

Capitaine MATOUBA (Claire Bricc) RND2

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Lieutenants :

NGASSAKI (Germain) COMME01
- KADA (Abel Joseph) FC ZMD1
- MAYAMBA (Louis Marie) FC ZMD9

b) - Artillerie

Lieutenant MDOKO (Cécile) FC ZMD1

c) - Génie

Lieutenant SOKAMBA (Louis) FC ZMD9

d) - Administration

Lieutenant MAROSSO-MATONDO (Esais Dieudonné) COMME01

e) - Comptabilité

Lieutenant MBOINGOU (Jean Charles) FC ZMD9

f) - Droit

Lieutenant BOUINGOU MOIELE FC ZMD11

B - CENTRES D'INSTRUCTION

a) Arme blindée et cavalerie

Lieutenant LIKIEI (Dieudonné) CI MAROLA

b) Sport

Lieutenant BAROSSANA (Rémy) CI MAROLA

C - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Sport

Lieutenant MINENGUE (Désiré Claver) DETPS

b) - Economie

Lieutenant MADZOU (Lucien) RRAQO

c) - Sécurité

Lieutenant OYA TRAMBI (Erbain) INTRV

d) - Pilote de vedette

Lieutenant MOUITY (Désiré) INTRV

II - ETAT MAJOR ARMÉE DISTRICTS
A - TROUPES DE LA RÉSERVE MINISTÉRIELLE

a) - Génie

Lieutenant KOMDO (Léon) IER RD

b) - Agriculture

Lieutenant DAKALA MFOUTOU (Jean Michel) IER RD

D - ZONES MILITAIRES DE DÉFENSE

a) - Infanterie

Lieutenants :

DIRANSA (Jean Gilbert Arnel) ZM19
- PIKINDZA MANDALI (Noé Desiré) ZM16
- ISSIENGUE (Célestine) ZM12

b) - Infanterie aéroportée

Lieutenant MBEMBA NGOMA (Emergy Gildas) ZM11

c) - Armement et munitions

Lieutenant NKOUCENDOLO (Maxime) ZM11

II - ETAT MAJOR AIR
A - COMMANDEMENT

a) - Matériel

Lieutenant AKENDZA (Pascale) RMAIR

B - BASES AERIENNES

a) - Infanterie

Lieutenant NZAOU NGOT (Ferdinand) RA 02/03

b) - Mécanique

Lieutenant MEREMBOUTINI (Gabriel) RA 01/03

IV - ETAT MAJOR MARINE
A - COMMANDEMENT

a) - AUTO ENGIN BLINDE

Lieutenant OJATO (Jean Paul) RMMAR

II - BASES NAVALES

a) - Auto engin blindé

Lieutenant DINGA ITOLA (Richard) INNA

b) - Electro mécanicien

Lieutenant SOUKA (Henri Joachim) INOI

c) - Santé

Lieutenant MIMBOSSI (Paul) INOI

C - POSTES NAVALS

a) - Manœuvrier

Lieutenant NTAOUKILA (Gustave) INO2 IMIT

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

I - ETAT MAJOR GÉNÉRAL
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Sous-Lieutenants :

AGNOLA OPINA (Landry Sylvestre) COM12
KANGA (Yvon Albani) PC ZM11
EBATHA (Franck Singfisse) PC ZM10
BEZOCK-EZES (Yvon) PC ZM10

b) - Administration

Sous-Lieutenant NZIHOU (Alain Roger) COM10

II - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Infanterie

Sous-Lieutenants :

- MOUSSETI-RAB (Maixent Landry) DETPS
MABABA BANTSIMBA (Sage Mathusalem) CA1/COM16
NGOJARA EMBELEPO (Hermann) CA1/COM16
NTSI WEMA-SALLY (Stang) DT
MALANDA (Philippe) DETPS

b) - Sport

Sous-Lieutenants :

NGOITOU (Natacha Omer) RSM
ANDRE (Victor) RSMII - ETAT MAJOR ARMÉE DISTRICTS
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Sous-Lieutenant GADZOLA ABENE (Yvon Patrick) COM1

D - TROUPES DE LA RÉSERVE MINISTÉRIELLE

a) - Infanterie

Sous-Lieutenants :

- DOUKORO EKANGA (Sylvain) I^{er} RASA
- NZOKOSSIMA (Ruffin Wiliane) IER RASS
- ENTSEA (Ludovic) IER RASS

b) - Artillerie anti-aérienne

Sous-Lieutenant MIDNLABI (Gérard Auguste) IER RASA

II - ZONES MILITAIRES DE DÉFENSE

a) - Infanterie

Sous-Lieutenants :

MONDJO (Edmond Gaston) ZM10
OPIRA (Jean Paul Gédé) ZM10
MALANDA BAHAKOITA (Frod Merli Hapton) ZM10
- NGOITANI (Guy Dertin) ZM16
- ONANY-NGOUE (Lis Fiacre Marius) ZM11
ADOLA (Gibert) ZM11

- GANONGO (Aimé Privat) ZMDF
 KIEL BOKU (Martial) ZMDF
 MOLAMBAKU OKANA (Max Engels) ZMDF

b) Administration

Sous-Lieutenant :
 NGOUBOU (Noël) ZMDF
 MOUNISSA (Laurent Jean Claude) ZMDF

**III - ETAT MAJOR AIR
 A - COMMANDEMENT**

a) - Comptabilité

Sous-Lieutenant NGABANDOU (Jean Denis) EMAIR

B - BARRAS AERIENNES

a) Infanterie

Sous-Lieutenant NKOI (Prison Romain) RA 01/00

b) Informatique

Sous-Lieutenant OKOITTA NGAMBA RA 01/00

**IV - ETAT MAJOR MARINE
 A - COMMANDEMENT**

a) Administration

Sous-Lieutenant UKUMBI (Synestrc Romuald) IMMAR

SECTION 1 - GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE: COLONEL

**I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
 A - COMMANDEMENT**

a) - Génie

Lieutenant-colonel BONGO (Gabriel) ETAT MAJOR

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT-COLONEL

**I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
 A - COMMANDEMENT**

a) Gendarmerie

Commandant :
 - INIOUMBOU (Jean Pierre) ETAT-MAJOR
 ANDZULANA Robert ETAT MAJOR

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

**I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
 A - COMMANDEMENT**

a) Gendarmerie

Captaine BAKOUMASSE (André Médard) COMGEND

B - REGION DE GENDARMERIE

a) - Gendarmerie

Capitaines :
 ATIFO (Jean François) R. GEND. 80V
 MOULOUCHEIT (Rodrigue) R. GEND. LIX
 - WATTA (Jean De Dieu) R. GEND. CUV
 - EPELET (Claude Olivier) R. GEND. LIX

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

**I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
 A - COMMANDEMENT**

a) - Comptabilité

Lieutenant BAYI NZARA ETAT MAJOR

B - BARRAS

a) Gendarmerie

Lieutenant BENDA (Eric) ESCADRON GENIE

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

**I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
 A - COMMANDEMENT**

a) - Gendarmerie

Sous-Lieutenants :
 KYTRI (Yves) ETAT MAJOR
 - GBENGO (Guy Serge) ETAT-MAJOR
 - NTEKISSA DE NZOUMBA (Arnaud Ulrich) GENDARMERIE

D - ESCADRON

a) - Gendarmerie

Sous-Lieutenants :
 - IBENGUE (Pascal) ESCADRONS
 - MAYOUKOU (Prestais Drice) ESCADRONS

C - ECOLES

a) - Commandement

Sous-Lieutenant METOIL MILAK (Romain) R. GEN. GENIE

D - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) - Gendarmerie

Sous-Lieutenant NATTAHONGA (Arnaud Wilfrid) R. GEN. LIX

E - REGION DE GENIARMERIE

a) - Commandement

Sous-Lieutenant IBARESSONGO (Rafiel) R. GEN. CUV

b) - Administration

Sous-Lieutenant GANGA (Roland Anacle) R. GEN. LIX

c) - Police Judiciaire

Sous-Lieutenants :
 BIKOUMA (André Aimé) R. GEN. GENIE
 RAMONA KOUBA (Ghislain Florent) R. GEN. 80V

d) Gendarmerie

Sous-Lieutenant NARATOUMA FILA (Mauri Cyr) R. GEN. 80V

**SECTION 2 - STRUCTURES HORS PAYS
 ET GENDARMERIE NATIONALE**

POUR LE GRADE DE: COLONEL

**I - CONTROLE SPECIAL DORIS
 A - CONTROLE SPECIAL DORIS**

a) - Train

Lieutenant-colonel NZIKOU (Oscar Mer Cudat) CS/DP

b) - NavigationCommandant **NEOUA NGOULIHOUD (Alain)** OS/DF**POUR LE GRADE DE: COMMANDANT**

- 1 - CONTROLE SPECIAL DGRH
- A - CONTROLE SPECIAL DGRH

a) - InfanterieCapitaine **NIANGA APILA GANONGO (Alain)** OS/DF**b) - Magistrature**Capitaine **KIDIMPOUA (Patrice Nestor)** OS/DF**POUR LE GRADE DE: CAPITAINE**

- 1 - CONTROLE SPECIAL DGRH
- A - CONTROLE SPECIAL DGRH

a) - Infanterie

Lieutenants :

- **BOULOUNGUIDI OUIDI (Justin)** OS/DF
- **BHEOUTA NIAWOULOU (Ange Frédéric Léon)** OS/DF

b) - NavigationLieutenant - colonel **KALI- MAVOUNGOU (Bruno)** OS/DF**POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT-COLONEL**

- 1 - CONTROLE SPECIAL DGRH
- A - CONTROLE SPECIAL DGRH

a) GenieCommandant **GULLO (Michel Ferdinand)** OS/DF**b) Navigation**Commandant **NEOUA NGOLLHOLD (Alain)** OS/DF**POUR LE GRADE DE: COMMANDANT**

- 1 - CONTROLE SPECIAL DGRH
- A - CONTROLE SPECIAL DGRH

a) InfanterieCapitaine **NIANGA APILA GANONGO** OS/DF**b) - Magistrature**Capitaine **KIDIMPOUA (Patrice Nestor)** OS/DF**POUR LE GRADE DE: CAPITAINE**

- 1 - CONTROLE SPECIAL DGRH
- A - CONTROLE SPECIAL DGRH

a) - Infanterie

Lieutenants :

- **BOULOUNGUIDI OUIDI (Justin)** OS/DF
- **BHEOUTA NIAWOULOU (Ange Frédéric Léon)** OS/DF

b) - Fusilier-MarinLieutenant **KISSITA (Emmanuel)** OS/DF**c) - Administration**

Lieutenants :

- **SOULOUBI (Faustin Patrice)** OS/DF
- **MBAKI (Mick Wilfrid)** OS/DF

- **POUTOU (Carlos Gerson)** OS/DF**d) - Administration Santé**Lieutenant **SAMBA (Victor)** OS/DF**e) - Informatique**

Lieutenants :

- **MBAYI (Dandier Claude)** OS/DF
- **ENGAMBE (Alain Michel William)** OS/DF

f) - Droit

Lieutenants :

- **GNONI (Henri)** OS/DF
- **GIOMA-BOUBANGA (Serge Eugène)** OS/DF

g) - Ingénieur moteur celluiLieutenant **DAOUAMYO (Jeanuel Aurélien Marcel)** OS/DF**h) - Magistrature**Lieutenant **MIENDOUTI (François)** OS/DF**h) - Santé**

Lieutenants :

- **PAIRATH (Adrien)** OS/DF
- **NSOUMOU (Bernard)** OS/DF

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

- 1 - CONTROLE SPECIAL DGRH
- A - CONTROLE SPECIAL DGRH

a) InfanterieSans Lieutenant **TSIHOULOU Jean Roger** OS/DF**b) Administration**

Sans Lieutenants :

- **NDOURISSILA MBAMBI (Florent Dieudonné)** OS/DF
- **MULKOUYOU (Lucien Claude Vitarot)** OS/DF
- **ONGHGA-CHENZE (Jules) Agmar Ghans** OS/DF
- **YOUNGA BILONGO (Amo Méné)** OS/DF
- **MOUSSOHI-BOUKOUMOU (Edouard Roger)** OS/DF
- **M PAN (Yvon Claude)** OS/DF
- **DIATSOUIKA (Wilfrid Edgard)** OS/DF
- **TAMBA-NKATA (Abel)** OS/DF

c) - Sport

Sans Lieutenants :

- **ASSOUKOULI (Ferdinand)** OS/DF
- **KORHO (Albert)** OS/DF
- **MIAZONZAMA (Daniel)** OS/DF
- **MBANI (Gaston)** OS/DF
- **MBOUSSA (Bernard)** OS/DF
- **LOIEMBA TANGUY (Roland)** OS/DF
- **RIKOUMOU NAMOUZOLO (Fernand)** OS/DF
- **SONGO (Paul)** OS/DF
- **GAMBE (André)** OS/DF
- **MOSSONGO (Jean Fulbert)** OS/DF
- **BALOUDOUITA (Bernard)** OS/DF
- **OBLOULUNDA (Olga)** OS/DF
- **MORO (Marcel)** OS/DF
- **NIKWEWA (Sally Stany)** OS/DF
- **KARONGO (Albert)** OS/DF
- **TATY (Jean Marcelin)** OS/DF
- **ITOUA (Robert)** OS/DF
- **MDOYO-YALIMA (Rufin)** OS/DF
- **PENA (Pépin François Noël)** OS/DF
- **BOLESSO (Pido)** OS/DF
- **IKIERI (Jérôme)** OS/DF

- IGNATA (Benjamin)	CS/DT
BOUMBA (Sosthène Magloire)	CS/DT
ETULU (Rodolphe)	CS/DT
AYOBI (Barthé)	CS/DT
KOUBATIKILA (François)	CS/DT
TCHIRA (Daniel)	CS/DT
- OSSOMBO (André)	CS/DT
- LEDOTA (Doniface)	CS/DT

d) - Informatique

Sous - Lieutenants :

- OKANDZE (Gaëtan Serge)	CS/DT
- NIANGA (Purfait René)	CS/DT
- GANCIARD (Pepin Serrain)	CS/DT
OKOLO (Faustin)	CS/DT

e) - Agriculture

Sous - Lieutenant MISSIE (Jean André)	CS/DT
---------------------------------------	-------

f) - Communications

Sous - Lieutenant NGANDZERI (Laurent)	CS/DT
---------------------------------------	-------

g) - Documentation

Sous - Lieutenants :

- KOKOLO (Martin)	CS/DT
- MALANDA (Laurent)	CS/DT
- MAKANGA SAFOU (William Féron)	CS/DT
MOWHOU DZABATOU (Didace Emery)	CS/DT
DZUKU MBAROU (Rodolphe Stenven)	CS/DT

h) Droit

Sous - Lieutenants :

FOLKISSA (Jonas)	CS/DT
TOUNTA (Jacques Bereké)	CS/DT
SAH (André)	CS/DT
NSOIZA (Pierre)	CS/DT
- MOUKETO (Jean Claude)	CS/DT
- NGANONGO (Dominique)	CS/DT
- VESSET (Christ Emery)	CS/DT
PAMBOU NGUMA (Jean)	CS/DT
DUMBET (Lé Hyacinthe)	CS/DT
IKELE (Michel)	CS/DT
MOIKOHO OKOULO (Augustin)	CS/DT
OKOUTERE (Yvon Bédé)	CS/DT
- NIKOUNKOU (Paul Renée)	CS/DT
- BIKOUNKOU (Jean Claude)	CS/DT
- YOKA (Bernard)	CS/DT
NGOMBA LIBOLI	CS/DT
BANKOUZEZI (Jeanmarc)	CS/DT
AKONDZO APOLNOR (Gildas)	CS/DT
KOUBIMBOU TCHERO (Barthélemy Régis)	CS/DT
RIYERKELE-LOUBAKI (Rodrigue)	CS/DT

i) Histoire

Sous - Lieutenants :

KIMBANGUI (Thomas)	CS/DT
KOYO (Christophe)	CS/DT
MBAMA-ANKOLE	CS/DT
MASSENCO (Bernard)	CS/DT
- NTSIEBAZARA (Charles Bertin)	CS/DT
- POHIO (Edgard Niance)	CS/DT
MOLSETH (Alain Guy)	CS/DT
AKOUNDA MONGO (Sabin Abdou)	CS/DT
OKABANDE (Dustin Jean Emile)	CS/DT
MEDJO (Roger)	CS/DT
MASALA (Jean Léonard)	CS/DT

j) - Santé

Sous - Lieutenant MIVALOH (Paul)	CS/DT
----------------------------------	-------

k) Secrétaire

- BEMBA (Sylvie)	CS/DT
OUZEMBA (François)	CS/DT
NGOULUL (Marcelin Brice)	CS/DT

l) Sociologie

Sous - Lieutenants :

- YENDZLANGOYI (Thomas)	CS/DT
OUAULA (Crépin Rook Armat)	CS/DT
USSEBY (François)	CS/DT
SAMBA-BATANGOUNA (Frimin Edmond)	CS/DT
OKANA (Gigi)	CS/DT
MBAKI (Patrick Oson)	CS/DT

SECTION B - SERVICERS DE POLICE

POLICE GRADUÉS : COLONEL

MINISTRE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ORDRE PUBLIC

A - CABINET

a) - Infanterie

Lieutenant-colonel MDOUMBA (Pierre)	MSOT
-------------------------------------	------

b) - Sécurité

Lieutenant-colonel NGOUALA (Bernard)	MSOT
--------------------------------------	------

II - SECURITAIRE GENERAL DES SERVICERS DE POLICE

A - SECURITAIRE GENERAL DES SERVICERS DE POLICE

a) - Administration

Lieutenant-colonel GANKIA (Ferdinand)	MSOP
---------------------------------------	------

b) Sécurité

Lieutenants-colonels :	
MONGONDZA (Roger)	MSOP
MROUSSA (Jean Louis)	MSOP

III - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

A - COMMANDEMENT

a) Police generale

Lieutenant-colonel TANGOULOU (Gérald) DIGN	
--	--

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) -Police general

Lieutenants-colonels :	
TONDO (Louis Marie)	DDPN/RI
YALA (Patrick)	DDPN/RI
MARIATA (Jean Claude)	DDPN/NRI
- MAIAYA (Delphine)	DDPN/DDNZ
- NDINGA (Albert)	DDPN/C-O

IV - DIRECTION CENTRALE DE LA SURVEILLANCE

DU TERRITOIRE

A - COMMANDEMENT

a) Sécurité

Lieutenants-Colonels :	
OUSSALA (Michel)	DEST
MPERE ALOUNA	DEST

b) Sécurité Militaire

Lieutenant-colonel AMPA (Jacob)	DEST
---------------------------------	------

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Detection

Lieutenant - colonel MBON (Daniel) DDST/KL

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

I - MINISTERE DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC

A - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

a) Sécurité

Commandant NKOUNKOU Léon Toussaint) RSP

II - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) - Administration

Commandants :

OMPERE (Jean Félix) DIRECTION DE
NGOYOTILOU (Philippe) OR/SOAP

III - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

A - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

a) Police Judiciaire

Commandant MDOUNGOU MADIALA IGSP

IV - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Commandant MVOULA (Claude Victor) DGN

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) -Droit

Commandant DIBAMBA (Henri) DIRECTION DE

C - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Informatique

Commandant LOEMBA (Louis Marie) DDPN/KL

b) Police Generale

Commandants :

NDOSSA (Georges) DDPN/BOV
- OLOTARA (André) DDPN/BOV
- TCHIBINDA (Jean Félix Gabriel François) DDPN/KL
- TCHICAYA (Jean Michel) DDPN/KL
MAYOLBA (Michel) DDPN/BOV

V - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE

A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Commandants :

- YENGO (Jean) DOST
- ONDONGO (Antoine) DOST
- ANGAT (Vinsie) DOST
MOUNEASSA MAHA Fulbert DOST

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) -Sécurité

Commandants :

DINGA (Jean Cyrille) DOST/BOV

- MOINAMONZO (Jean)

DDST/OUV

POUR LE GRADE DE COMMANDANT

I - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) - Documentation

Captaine MAZANDOU (Jean Rufin) SOAP

II - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

A - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

a) Police générale

Captaine KOUTOUNTANA Justin RSP

III - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Informatique

Captaine BIRIYISSI (Vincent Rigobert) DDPN

b) - Criministique

Captaine OKOMBI (Daniel) DDPN

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) Diplomatie

Captaine ELENGA (Paul) DIRECTION APPEL

C - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Infanterie

Capitaines :

- MOUNDA-MALONGA (Bernard Patrick) DDPN/BOV
- KOU (Aimé Christian) DDPN/KL
- PACKA Serge Eric Ferdinand DDPN/KL
LELLUTE (Hyacinthe) DDPN/NR

b) Sécurité

Captaine BATSIMBA LUVUVAMU (Jean Michel) DDPN/BOV

c) Informatique

Captaine OUALO (Alexis Dorgetés) DDPN/BOV

d) Police générale

Captaine MANKASSA (André) DDPN/KL

IV - DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE

A - DIRECTIONS SPECIALISEES

a) - Sapeurs-Pompiers

Captaine MAFOUTA LANDOU (Daniel) DOSC

V - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE

A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Capitaines :

NZENGUE (Georges) DOST
IKAMBA (Emile Dieudonné) DOST

b) - Police Générale

Capitaines :

MOUNDOUNGOU (Georges) DOST

- **ITOUA NLANGA** (Sébastien) DCST

B - DIRECTIONS RÉGIONALES

a) Sécurité

Capitaine **GAROSSO** (Jean Claude) DCST/VI

VI - COMMANDEMENT DES UNITES SPECIALISEES
A - UNITES ORGANIQUES

a) - Sécurité

Capitaine **DINGLIAT** (Victor François Michel) CDT

POUR LE GRADE DE CAPITAINE

I - MINISTERE DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC
A - INSPECTORAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) - Sécurité

Lieutenant **MOUREKO KINOU MBA** (Gilles) ROUSSEAU CSBP

SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) Administration

Lieutenant **OSSETE** (Jean Jacques) SCSP

b) Sécurité

Lieutenants :
- **NGANGA Félix** DIRECT DE LA CS/SCSP
- **BITA Alain Mercier** CS/SCSP
- **MAYOLLOU Etienne** CS/SCSP
- **OMPA** (Sébastien Wilfrid) CS/SCSP
- **BALOROLE** (Jean Pierre) CS/SCSP

c) - Police Générale

Lieutenants :
CHAMBOUD (Vincent) SCSP
LOUBANDZI (Jacques Alexandre) SCSP

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) Auto Engin Blindé

Lieutenant **NONAULT** (Jean Theodore Reglan) DCPN

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) Infanterie

MISSAMOU (Bernard Expédite) DIRECTION 121/1A

b) - Administration

Lieutenant **MOUKO** (Jean Pierre) DIRECTION 122

c) - Police Générale

Lieutenants :
NKPWELE (Ignace) DIRECTION DE MOUSSISSO NIABBE (Théophile Richard Magloire) DIRECTION 121/1A

d) - Droit

Lieutenants :
TOEAM (François) DIRECTION 122
MBANZOULOU (Erick) DIRECTION 121/1A

C - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Infanterie

Lieutenants :
LONDET (Jean Bernard) DDPN/KL
- MABIKA-MOUHINGOU (Serge Abriel) DDPN/BDZ

b) - Administration

Lieutenant **BIKOUNKOU** (Joseph) DDPN/RZY

c) - Economie

Lieutenant **MAHOINGOU** (Pierre Rodrigue) DDPN/NRI

d) - Sécurité

Lieutenants :
MOYASCKO (Alain Claude) DDPN/RZY
- BAZONGUELA-SITA (Rosaëlto Arnel) DDPN/RZY
- DIMI (Jean Paul) DDPN/KL
- PONGUI MPICKA (Desiré) DDPN/LDK

e) - Informatique

Lieutenant **KOUABALA** (Delphine) DDPN/NDI

f) - Police Générale

Lieutenants :
MAYORDOME (Benoist Roland) DDPN/RZY
- DOUNGOU (Jean) DDPN/KL
- BIKINDOU-MILANDOU (Marcel Alain Brice) DDPN/BDZ

g) - Protection des hautes autorités

Lieutenant **IDOUANGA-IDOUANGA** (Jean Rod) DDPN/DEV

IV - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
A - COMMANDEMENT

a) Sécurité

Lieutenant **AWANZA** (Amed Othier) DCST

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) Sécurité

Sous - Lieutenant :
- **KONDZOKA** (Fulbert) DCST/DEV
MBAMA (Albert) DDPN/UYV
MBAMA (Henri Cyrille) DDPN/UYV
ELION (Jacob) DDPN/RZY
MPERE (Jean Claude) DDPN/KL
MOUSSOLO-NGOMALA (Jean Jacques) DDPN/NDI

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

I - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) -Administration

Sous - Lieutenant **PANDZOU** (Marcel) SCST

b) Sécurité

Sous - Lieutenant :
- BASSANDI BATADILA (Romaine) SCST
IZEL (Honore) SCSP
MAVOLNGOU (Frédéric Eugène) SCSP
NGAVOUKA MBISSI (Maurice) CS/SCSP
ORO (Georges Patrick) CS/SCSP

- **ABOMI** (Christian Gilbert Alain) CS/SCSP
 - **NEOUNKOU** (Daniel) CS/SCSP
 - **DLAÏANOU** (Vincent) CS/SCSP

c) Police Générale

Sous- Lieutenant **DZEMBI OSSAMBO Herodi** DIRECTION DE

d) Circulation Routière

Sous- Lieutenant **AKIELE (Léopold)** CS/SCSP

II- DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Administration

Sous- Lieutenant **MORTINERA (Douy Frank Régis)**
 DIRECTION DE

b) - Histoire

Sous- Lieutenant **MASSALA (Adon Wilfrid)** DIRECTION DE

c) - Sociologie

Sous- Lieutenant **NERLA (Wenceslas Lucien)** DIRECTION AFF

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) Infanterie

Sous- Lieutenant **ORABANDE (Wilfrid)** DDPN/ISZV

b) - Sécurité

Sous- Lieutenant **GAMBANOU (Jules Bernard)** DDPN/KL

c) - Police Générale

Sous- Lieutenant :
 - **DIDOUNGA-DATSIMBA (Joseph)** DDPN/BZV
 - **ESSAMBE (Roger)** DDPN/BZV

III - DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE
A - DIRECTIONS SPECIALISEES

a) - Administration

Sous- Lieutenant **ONDELE (Jean Pierre)** DDPN

IV - DISTRICT CENTRAL DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE

A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Sous- Lieutenant :
 - **REH (Pascal Serge)** DDPN
 - **MDOLA ODAMDI (Daniel)** DOST
 - **MDAKOUO (Jean)** DOST
 - **DJEGA (Xavier David)** DOST
 - **MAKAMBA (Guy François)** DOST

b) Informatique

Sous- Lieutenant **LANGA (Parfait René)** DOST

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Sécurité

Sous- Lieutenant **ELONGO PALADA (Jean)** DOST/KL

V - COMMANDEMENT DES UNITES SPECIALISEES
A - UNITES ORGANIQUES

a) - Infanterie

Sous- Lieutenant :
 - **BOKAMBA (Christian Jacques)** COMPAGNIE 01
 - **GAREGNI (Jean Pierre)** COMPAGNIE 02

b) Sécurité

Sous- Lieutenant **MPOUMI (Paul)** COMP

Article 2 : Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre, le ministre de la sécurité et de l'ordre public et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis BASSOU NGUESSO

Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre,

Général de division Jacques Yvan NDJOLOU

Pour le ministre de l'économie, des finances et du budget en mission :

Le ministre d'état, ministre du plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du SPPN,

Dora MOUNSA

Décret n°2006-117 du 30 mars 2006 portant nomination des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006.

Le Président de la République,

Vu constitution;

Vu l'ordonnance n° 1 - 96 du 29 juin 1999 portant organisation et fonctionnement de la police;

Vu l'ordonnance n° 3-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises;

Vu l'ordonnance n° 4 - 2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vu le décret n° 2001-184 du 11 avril 2001 portant création du comité de défense;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 2005 - 78 du 28 janvier 2005 tel que modifié et complété par le décret n° 2005-871 du 11 septembre 2005 portant organisation dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2005-181 du 2 février 2005 portant organisation des membres des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2005-01 du 7 janvier 2005 tel que modifié par le décret n° 2005-80 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2006-116 du 30 mars 2006 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006;

Le ministre de la défense nationale,

Sur proposition du comité de défense;

Désigné :

Article premier : Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} janvier 2006 (1^{er} trimestre 2006).

SECTION 1 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

POUR LE GRADE DE : COLONEL

I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE

a) - Matériel

Lieutenant - colonel **ADOUA (Claude Rodrigue)** DCSF

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE

a) - Infanterie

Commandant **ASSAMBO (Jacques)** DCSF

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE

a) - Infanterie

Capitaine **TOPOLE (Mathurin)** CR

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : COLONEL

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS GENERALES

a) - Infanterie

Lieutenant - colonel **OKEMBA (André)** DCSF

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Santé

Commandant **MOKOKO (Gaston)** DCSF

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - CABINET

a) - Infanterie Aéroportée

Capitaine **EDOUA-BEYA (Pasco)** CAD/MEN

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Médecin-Généraliste

Capitaine **ANGOU LANGOILE (Christin Séverin Ernest)** DCSF

C - DIRECTIONS GENERALES

a) - Informatique

Capitaine **NDOMBE MUPKANGA (Michel Mathias)** DCSF

SECTION 3 - FORCES ARMÉES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE : COLONEL

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Infanterie

Lieutenant - colonel **TIEBOU MULSSAVOU (Joachim)** DCSM

b) - Artillerie

Lieutenant - colonel **NZOUNGOU (Emile)** DCSM

II - ETAT MAJOR ARMÉE DE TERRE
A - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) - Infanterie

Lieutenant - colonel **BOITA ELENGA OSSALAT** ZM03

II - ETAT MAJOR AIR
A - BASES AERIENNES

a) - Moteur Cellule

Lieutenant - colonel **MALANDA (Boniface)** BA 02/20

IV - ETAT MAJOR MARINE
A - COMMANDEMENT

a) - Electricité

Lieutenant - colonel **BISSILA (Jean Denis)** EMMAR

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Commandant **MAKONA (Fidèle)** PC ZM01

II - DIRECTIONS SPECIALISEES

a) - Artillerie à réaction

Commandant **MANGOUNZA (Godéin Médard)** CCRB

II - ETAT MAJOR ARMÉE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - Auto engin blindé

Commandant **GATSE DIRA (Gastéto)** TCR BR

B - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) - Artillerie de campagne

Commandant **OSSEYE (Daniel)** ZM01

III - ETAT MAJOR MARINE
A - POSTES NAVALS

a) - Infanterie

Commandant **NGOUONO (Jean Bruno)** DCSO IMIT

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Capitaines :

N'SIMBA (Jacques)	COMMR
LONGANGUY (Guy Cyprien)	COMMR
OKAMBA (Pie X Colas Herminie)	PC/2M101

II - ETAT MAJOR ARMEE DE TERRE
A - TRUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) Arme blindée et cavalerie

Capitaine KAYA (Joseph) 1108/801

B - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) - Infanterie

Capitaine BONDENGASSILA (Eloé) ZME6

b) -Genie

Capitaine ONGOUYA (Noël Gaétan) ZME6

III - ETAT MAJOR AIR
A - BASES AERIENNES

a) Infanterie

Capitaine MATOKO (Achille Richard) BA 02/20

IV - ETAT MAJOR MARINE
A - BASES NAVALES

a) - Transmissions

Capitaine ATAKI LESSAKI (Timothée) EN01

b) - Detection

Capitaine NAIHOCTOUMA SAMDA (Wifrid Drice) EN01

SECTION 5 - GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : COLONEL

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) Génie

Lieutenant - colonel BONGO (Gabriel) ETAT MAJOR

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Gendarmerie

Commandant ANDZOUANA (Robert) ETAT MAJ

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - REGION DE GENDARMERIE

a) - Gendarmerie

Capitaine ATIFO (Jean François) R. EN01 B

SECTION 5 - STRUCTURES HORS PAF ET
GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : COLONEL

I - CONTRÔLE SPECIAL DORH
A - CONTRÔLE SPECIAL DORH

a) Navigation

Lieutenant - colonel KALI MAVOUNGOU (Brins) CS/DP

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT COLONEL

I - CONTRÔLE SPECIAL DORH
A - CONTRÔLE SPECIAL DORH

a) - Génie

Commandant GOLLO (Michel Ferdinand) CS/DP

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

I - CONTRÔLE SPECIAL DORH
A - CONTRÔLE SPECIAL DORH

a) Infanterie

Capitaine NIANGA APILA GANONGO CS/DP

b) - Magistrature

Capitaine KIDIDIMPOLA (Patrice Nestor) CS/DP

SECTION 6 - SERVICES DE POLICE

POUR LE GRADE DE : COLONEL

I - MINISTERE DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC
A - CABINET

a) - Sécurité

Lieutenant - colonel NGOUALA (Bernard) MSOP

II - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) Administration

Lieutenant - colonel GANKA (Ferdinand) SOSP

b) -Sécurité

Lieutenants - colonel :	
MROUSSA (Jean Claude)	SOSP
- MONGONZA (Roger)	SOSP

III - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS REGIONALES

a) Police Générale

Lieutenant - colonel NDINGA (Albert) DDPN/C O

IV - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE
A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Lieutenant - colonel OSSALA (Michel) DOST

b) - Sécurité Militaire

Lieutenant - colonel AMPA (Jacob) DOST

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

I - MINISTERE DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC
A - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

a) - Sécurité

Commandant **NKOUNKOU (Jean Toussaint)** (RSP)II - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) - Administration

Commandant **UMPERE (Jean Félix)** (DIRECTION)III - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Commandant **MVOULA (Claude Victor)** (DOPN)

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Police Générale

Commandant **MAYOUBA (Michal)** (DOPN/REN)IV - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE
A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Commandant **ANGAT (Vivien)** (DOST)

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Sécurité

Commandants :
DINGA (Jean Cyrille) (DOST/RYV)
MOINAMONZO (Jean) (DOST/YLV)

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

I - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) - Documentation

Capitaine **MAZANDOU (Jean Rufin)** (RSP)II - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE
A - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

a) - Police Générale

Capitaine **KOUTOUNTANA (Juste)** (DOST)III - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Informatique

Capitaine **BIBIASSI (Vincent Rigobert)** (DOPN)

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Infanterie

Capitaines :
MBOUNDA MALUNGA (Bernard Patrick) (DOPN/ISZ)
KOU (Aimé Christian) (DOPN/KL)IV - DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE
A - DIRECTIONS SPECIALISEES

a) - Sapeurs-Pompiers

Capitaine **MAFOUTA LANDOU (Daniel)** (DOST)V - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE
A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Capitaine **HEAMBA (Eugène Dieudonné)** (DOST)

b) - Police Générale

Capitaines :
- **ITOUA NIANGA (Sébastien)** (DOST)
- **MOUNDOUNGOU (Georges)** (DOST)VI - COMMANDEMENT DES UNITES SPECIALISEES
A - UNITS ORGANIQUES

a) - Sécurité

Capitaine **DINGHAT (Victor François Michel)** (DOP)

Article 2: Le ministre à sa présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre, le ministre de la sécurité et de l'ordre public et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué par voie des soins.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU NGUESSO

Le ministre à sa présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre,

Général de division Jacques YVAN NIKOUH,

Le ministre de la sécurité et l'ordre public,

Général de division Paul MBOY,

Dans le ministère de l'économie, des finances et du budget en substituant,

le ministre d'état, ministre du plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD,

Pierre MOUSSA

Décret n°2006-118 du 30 Mars 2006 portant nomination des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006.

Le Président de la République,

Vu la constitution;

Vu l'ordonnance n° 1 - 01 du 29 juin 1999 portant organisation et fonctionnement de la police;

Vu l'ordonnance n° 3 - 2001 du 6 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises;

Vu l'ordonnance n° 4 - 2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vu le décret n° 2001-108 du 11 août 2001 portant création du ministère de la défense.

Vu le décret n° 2001-196 du 11 avril 2001 portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 2003-78 du 28 janvier 2003, tel que modifié et complété par le décret n° 2003-371 du 11 septembre 2003 portant aménagement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale; Vu le décret n° 2003-192 du 12 février 2003 portant organisation des unités des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2003-02 du 7 janvier 2003 tel que rectifié par le décret n° 2003-83 du 2 février 2003 portant aménagement des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2003-118 du 30 mars 2003 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2003;

Sur proposition du comité de défense;

Ensemble;

Article premier : Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} Août 2006 (2^e trimestre 2006).

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

1 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE A - MAISON MILITAIRE

a) - Infanterie

Commandant **OBENDZA (Guy Gilbert)** CAD/M

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

1 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE A - MAISON MILITAIRE

a) - Infanterie

Capitaine **EKAKALA (François)** CE

b) - Artillerie anti-aérienne

Capitaine **OLEKA (Léonard)** CE

SECTION 2 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

1 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Génie

Captaine **BAMENIDIO KELANI (Paul)** DCSM

SECTION 3 : FORCES ARMÉES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE : COLONEL

1 - ETAT MAJOR GENERAL A - COMMANDEMENT

a) Infanterie

Lieutenants-colonels :
- **GANGA (Frédéric)** COMEC
- **MALONGA (Didier Guy Nestor)** PC ZM121

II - ETAT MAJOR ARMÉE DE TERRE A - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) - Artillerie

Lieutenant-colonel **MOUZITA (Alphonse)** ZM1

III - ETAT MAJOR AIR

A - BASES AERIENNES

a) - Equipement bord

Lieutenant-colonel **MIETTE (Daniel Léon)** BA 00/90

IV - ETAT MAJOR MARINE

A - POSTES NAVALS

a) Infanterie

Lieutenant-colonel **KINOLANI (Daniel)** NU2 IMPF

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

1 - ETAT MAJOR GENERAL A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Commandant **LOCKO (Blaise Ludovic)** COMEC

b) Artillerie

Commandants :
- **BINSAMOU (Guy Germain Maxime)** COMEC
- **PINDOU (Louis Marie)** ZM13

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) Infanterie

Commandant **LOCKY (Guy Saphia Lambert)** ORF

II - ETAT MAJOR ARMÉE DE TERRE

A - TRONÇONS DE LA RESERVE MINISTÉRIELLE

a) Génie

Commandant **NEOUA (Lucien)** IER R3

B - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) Infanterie

Commandant **MORANGA - IBOMBO (Emanuel)** ZM17

III - ETAT MAJOR AIR

A - COMMANDEMENT

a) Sport

Commandant **MALONGA (Florian Cyr)** ISMA R

IV - ETAT MAJOR MARINE

A - POSTES NAVALS

a) - Navigation

Commandant **DALEMVOKELA (Daniel)** ZM10

1 - ETAT MAJOR GENERAL

A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Capitaine **BAYNE (Nicolas)** COMEC

b) - Génie

Capitaine **BINTAKOUNOU (François Nozair)** PC ZM13

II - ETAT MAJOR ARMEE DE TERRE
A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - Génie

Capitaine **MOCKOUAMY (Serge Patrick Valentin)** IER RG

B - ZONES MILITAIRES DE DEPARTEMENT

a) - Génie

Capitaine **TONGO (Jean Didier)** XM01

III - ETAT MAJOR AIR
A - COMMANDEMENT

a) - Moteur cellule

Capitaine **NGOMA (Flacide)** KM01

IV - ETAT MAJOR MARINE
A - BASES NAVALES

a) - Navigation

Capitaine **MATOUBA (Célestine Brice)** IN02

SECTION 4 - GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Gendarmerie

Commandant **INICIMBOU (Jean Pierre)** KM01 MAJ

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Gendarmerie

Capitaine **BAKOUASSE (André Médard)** COMCENI

B - REGION DE GENDARMERIE

a) - Gendarmerie

Capitaine **WITTA (Jean De Dieu)** RCH01 C

SECTION 5 - STRUCTURES BOSS PAC ET GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE: COLONEL

I - CONTROLE SPECIAL INDIH
A - CONTROLE SPECIAL IXIHH

a) - Train

Lieutenant - colonel **NZIKOU (Oscar Mer Caden)** CH/103

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT-COLONEL

I - CONTROLE SPECIAL IXIHH
A - CONTROLE SPECIAL IXIHH

a) - Navigation

Commandant **NKOLA NGOULEBOND (Alain)** CH/104

SECTION 6 - SERVICES DE POLICE

POUR LE GRADE DE : COLONEL

I - MINISTERE DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC
A - CABINET

a) - Infanterie

Lieutenant - colonel **NDOUNDA (Dora)** MS0P

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Police générale

Lieutenant - colonel **TIANKOILOU (Gerard)** IXIHP

III - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE

A - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Détection

Lieutenant - Colonel **MBON (Daniel)** DE6T/XL

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

I - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) - Administration

Commandant **NGOYLOLOU (Philippe)** CH/SHSP

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Droit

Commandant **DIDAMBA (Henri)** DIRECTION

III - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE

A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Commandants:
MOUNEASSA MAMA (Fulbert) IXE6T
YENGO (Jean) IXE6T
ONDONGO (Antoine) IXE6T

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

A - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Criminalistique

Capitaine **OKUMBI (Daniel)** IXHPN

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Informatique

Capitaine **OUALO (Alexis Dorgefé)** DEFN/DEV

b) - Police générale

Capitaine **MANKASSA (André)** DEFN/KL

II - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

A - COMMANDEMENT

a) Sécurité

Capitaine **NZENGUE (Georges)** MDST

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Sécurité

Capitaine **GAKOSSO (Jean Claude)** DDST/XL

Article 2 : Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre, le ministre de la sécurité et de l'ordre public et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2006

Pour le Président de la République,

Denis BASSOU NYELIENSO

Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre ?

Ministre de l'économie, des finances et du budget

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public,

General de division **Paul MDOT**

Pour le ministre de l'économie, des finances et du budget en mission

Le ministre d'état, ministre du plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NEPAD,

Pierre MOUSSA

Décret n° 2006-118 du 30 mars 2006 portant nomination des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006.

Le Président de la République

Vu la constitution;

Vu l'ordonnance n° 3 00 du 29 juin 1999, portant organisation et fonctionnement de la police;

Vu l'ordonnance n° 8 2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises;

Vu l'ordonnance n° 4 2001 du 6 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vu le décret n° 2001-180 du 11 avril 2001 portant création du comité de défense;

Vu le décret n° 2001 108 du 11 avril 2001 portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 2003 78 du 28 janvier 2003, tel que modifié et complété par le décret n° 2003 494 du 14 septembre 2003 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2005-82 du 2 février 2005 portant organisation des militaires des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2005 02 du 7 janvier 2005 tel que modifié par le décret n° 2005 83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2006 810 du 30 mars 2006 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées

congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006;

Sur proposition du comité de défense,

Jeux de :

Article premier : sont nommés à titre définitif pour compter du 1er Juillet 2006 (01 juillet 2006)

SECTION 1 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT-COLONEL

1 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE A - MAISON MILITAIRE

a) Infanterie

Commandant **ILOEL (Casimir)** DSSP

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

1 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE A - MAISON MILITAIRE

a) Infanterie

Capitaine **NKODIA (Emmanuel)** OAR/M.

b) - Artillerie de campagne

Capitaine **MSOITA (Emmanuel)** OR

SECTION 2 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

POUR LE GRADE DE: COLONEL

1 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE A - DIRECTIONS GENERALES

a) Infanterie

Lieutenant-colonel **IVORA (Marcel)** DKS

b) Gestion

Lieutenant-colonel **ISOUNDZA (Léon)** DKS/COM

SECTION 3 - FORCES ARMÉES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE: COLONEL

1 - ETAT MAJOR GENERAL A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Lieutenant-colonel **BONANA (Germain)** DC ZMD9

b) -Infanterie Aéroportée

Lieutenant-colonel **ODZO (Bernard César)** DC ZMD1

c) -Artillerie

Lieutenant-colonel **NZORANTOU (Marrial)** COMB

II - ETAT MAJOR ARMEE DE FERRE A - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) Infanterie

Lieutenant-colonel **YAMOU (Jean Jacques Roger)** ZMD1

III - ETAT MAJOR AIR
A - BASES AERIENNES

a) - Armement bord

Lieutenant-colonel **THOMBET (Alain Magloire)** DA 02/20

IV - ETAT MAJOR MARINE
A - COMMANDEMENT

a) - Navigation

Lieutenant-colonel **NGASSALI (Elie Isidore)** 10MMAR

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT COLONEL

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Commandant **EMOUENGUE (Lévis Pathele)** COMEC

b) - Musique

Commandant **MAMPIEME (Adolphe Arsène)** DC ZMD1

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Infanterie

Commandants :
OMANI (Victor) DDPN
LOUBOUNGOU KOKOLO (Jean Louis Celestin) RHM

II - ETAT MAJOR ARMEE DE TERRE
A - TROUPIES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - Artillerie à réaction

Commandant **ATSOUTSOULA IBA (Florian)** D8 KASS

B - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) - Transmissions

Commandant **MHADI MAKANGA (Aimé)** ZMD6

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Capitaine **LOUMBE (Alphonse)** COMEC

b) - Train et transit

Capitaine **TSOUMOU (Jean Jacques)** PC ZMD1

II - ETAT MAJOR ARMEE DE TERRE
A - COMMANDEMENT

a) - Artillerie de campagne

Capitaine **ELE (Drice Rogmond)** DMAC

B - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) - Artillerie à réaction

Capitaine **MAMONA LOUDAKI (Johive)** ZMD1

III - ETAT MAJOR MARINE
A - BASES NAVALES

a) - Missilière

Capitaine **MOUNGONDO (Jean Gabriel)** BN03

SECTION 1 - GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - REGION DE GENDARMERIE

a) - Gendarmerie

Capitaine **MOULOUNGUI Rodrigue** R. GEND. R.

SECTION 2 - SERVICES DE POLICE

POUR LE GRADE DE: COLONEL

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Police générale

Lieutenant-colonel **YALA (Farrice) DDPN/KL**

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT-COLONEL

INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE
A - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

a) - Police judiciaire

Commandant **MDOUNGOU MABIALA** DDPN

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Informatique

Commandant **LOEMBA (Louis Marie)** DDPN/KL

b) - Police Générale

Commandants :
OLOTARA (André) DDPN/102V
TCHIRINDA (Jean Félix Gabriel François) DDPN/KL
TCHICAYA (Jean Michel) DDPN/KL

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Diplomatie

Capitaine **ELENGA Paul** D8 KASS A

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Infanterie

Capitaine **PACKA (Serge Eric Ferdinand)** DDPN/KL

Article 2: Le ministre à la présidence chargée de la défense nationale, des armées combattantes et des unités de guerre, le ministre de la sécurité et de l'ordre public et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel conformément au besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU NGUESSO

Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale, des armées congolaises et des unités de police;

Général de division Jacques Yvon NDOLENI

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public;

Général de division Paul MBOT

Sur le ministre de l'économie, des finances et du budget en mission;

Le ministre d'état, ministre du plan, de l'aménagement du territoire, de l'intégration économique et du NETAD;

Sur le MOUSSA

Décret n°2006-120 du 30 mars 2006 portant nomination des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006.

Le Président de la République.

Vo la constitution;

Vo l'ordonnance n° 1 / 00 du 29 juin 1993 portant organisation et fonctionnement de la police;

Vo l'ordonnance n° 11 / 2001 du 6 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises;

Vo l'ordonnance n° 4 / 2001 du 6 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vo le décret n° 2001-193 du 11 avril 2001 portant création du comité de défense;

Vo le décret n° 2001-108 du 11 avril 2001 portant organisation et fonctionnement du ministère de la défense nationale;

Vo le décret n° 2006 / 01 du 28 janvier 2006, tel que modifié et complété par le décret n° 2006/074 du 14 septembre 2006 portant classement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale;

Vo le décret n° 2005-82 du 2 février 2005 portant organisation des membres du gouvernement;

Vo le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que corrigé par le décret n° 2005-88 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement;

Vo le décret n° 2006 / 116 du 10 mars 2006 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006;

Sur proposition du comité de défense;

Décret :

Article premier : Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} Octobre 2006 (4ème trimestre 2006).

SECTION 1 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

POUR LE GRADE DE: COLONEL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE

a) Infanterie

Lieutenant-colonel **ADZOUROUNGA (Gabriel)** DNV0

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A - MAISON MILITAIRE

a) - Infanterie

Capitaine **IKANI (Narcisse)** CR

SECTION 2 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

POUR LE GRADE DE: COLONEL

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

A - DIRECTIONS GENERALES

a) Ingénieur moteur cellule

Lieutenant-colonel **BOKANGA (Victor Dieudonné)** DNVK

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT-COLONEL

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS GENERALES

a) Sécurité

Commandant **ANGA AROUALA (François)** DXPB

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS GENERALES

a)- Armement

Capitaine **MALUNGA HAKAKOUTELA (Jean Patriès)** DXPB

SECTION 3 - FORCES ARMÉES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE: COLONEL

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - COMMANDEMENT

a) Génie

Lieutenant-colonel
-DELOUNGOU (Constant Jean De Dieu) DC ZMD1
KIMPOUA (André) FC ZMD1

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Infanterie

Lieutenant-colonel **INSIE (Jean Jacques)** DXPB

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT-COLONEL

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) Arme blindée et cavalerie

Commandant **NGANGOYE (Célestin)** DXPB

b) MATERIEL

Commandant **LAGNA (Brice Médard)** DXPB

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Matériel

Capitaine **OIEO NGAELOSSO (Pierre)** DXPB

II - ETAT MAJOR ARMES DE TERRE
A - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) Informatique

Capitaine **ELENGA ODI AYA (François)** ZMD1

SECTION 1 - GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - REGION DE GENDARMERIE

a) - Gendarmerie

Capitaine **EPELET (Claude Olivier)** R GEND LI

SECTION 3 - SERVICES DE POLICE

POUR LE GRADE DE: COLONEL

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Police générale

Commandants subordonnés :

- TONDO (Louis Marie)	DDPN/KL
- MABIALA (Jean Claude)	DDPN/NRI
- MAKAYA (Delphine)	DDPN/BEN

II - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE
A - COMMANDEMENT

a) Sécurité

Lieutenant colonel **MPERE ALOUNA** DNEF

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT COLONEL

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS REGIONALES

a) Police générale

Commandant **NDUSSA (Georges)** DDPN/ISCV

POUR LE GRADE DE: COMMANDANT

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS REGIONALES

a) Infanterie

Capitaine **LELOTH (Hyacinthe)** DDPN/NRI

b) Sécurité

Capitaine **BATSIMBA LUVUVAMU (Jean Michel)** DDPN/ISCV

Article 3 : Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre, le ministre de la sécurité et de l'ordre public et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU NGUESSO

Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre,

Général de Division Jacques Yvon NDJOLOU

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public,

Général de Division Paul MDOT

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget, en mission :Le ministre d'Etat, ministre du plan, de l'aménagement
du territoire, de l'intégration économique et du NPPAL,

Dina MOUNSA

**Décret n°2006-121 du 30 mars 2006 portant additif
au décret n° 2005-173 du 5 mars 2005 portant inscription au
tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises,
de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de
l'année 2005.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 1-99 du 29 juin 1999 portant organisation et
fonctionnement de la Police ;Vu l'ordonnance n°3-2001 du 5 février 2001 portant organisation
et fonctionnement des Forces Armées Congolaises ;Vu l'ordonnance n°1-2001 du 5 février 2001 portant statut
général des militaires et des gendarmes ;Vu le décret n°70-302 du 26 novembre 1970 portant avancement
dans l'armée populaire nationale ;Vu le décret n°2001-193 du 11 avril 2001 portant création du
grade de lieutenant ;Vu le décret n°2001-198 du 11 avril 2001 portant attribution et
régénération du ministère de la défense nationale ;

Vu l'article n° 2005-173 du 5 mars 2005 portant inscription au
tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises,
de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de
l'année 2005 ; le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que
revu par le décret n° 2005-80 du 2 février 2005, portant
nomination des membres du gouvernement ;
Vu le décret n°2005-89 du 02 février 2005 portant régénération
des institutions des membres du gouvernement ;

Sur proposition du comité de défense,

J'arrête :

Article premier : Sont inscrites au tableau d'avancement des
officiers au titre de l'année 2005 :

SECTION 3 - SERVICES DE POLICE

POUR LE GRADE DE: SOUS-LIEUTENANT

II - SUBORDINAIRE GÉNÉRAL DES SERVICES DE POLICE

a) Administration

Adjudant-Chef :		
MAFOUA (Joseph)		SCSP
MBOURANKOU		SCSP

Adjudant **GOLELOKO HAYINA (Max Arthur)** SCSP

a) Sécurité

Adjudant chef **TSABO (Lambert)** CH/SCSP

Adjudants :

- SAYA (Albert Fresleg)	CH/SCSP
- OKESSI (David)	CH/SCSP
NGAKUSSO Emmanuel	CH/SCSP
NGUIELONGO Narcisse	CH/SCSP
ESSOITI (Zéphirin)	CH/SCSP
TCHITEMBO LOEMBA (Jean Gilbert)	CH/SCSP

IV - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) Arme blindée et cavalerie

Adjudants :		
GUERKALA MVOULATSIO (Mathias)		DDPN

- OLESSONGO (Antoine) DDFN
MOUNIANGOU Ferdinand DDFN

D - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

a) Infanterie

Adjudants - chefs :

- MOSSE-WEDI (Daure) DDFN/BZV
- NDALA (Thomas) DDFN/BNEZ
- EBOTELE (Marcellin Robert) DDFN/KLOU
Adjudant MMEMBE BANGA Marius CAH/MRUP

b) Administration

Adjudants - chefs :

- MEKEDI (Fidèle) DDFN/BZV
- BANGA (Albert) DDFN/KL
NGATSONO Pierre DDFN/IZV
NGASSAKA Jean Romuald DDFN/IZV
UKO Jean CAH/MRUP

Adjudant SOUSSA (Antoine) DDFN/PLT

c) Chancellerie

Adjudants - chefs :

KINLA KIANGUEBENE (Abraham) DDFN/IZV
MASSAMBA (Gustave) DDFN/RZV
KOTMBA (Gaston) DDFN/RZV

Adjudants :

GIANGIE (Michel) DDFN/IKOOL
KIFINDOU (Yves Romuald) DDFN/IKOOL
ONGOTO (Jean Arthur Germain) DDFN/LEK

VI - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE A - COMMANDEMENT

a) Sécurité

Adjudant - chef MFOUITOU (Celestine) DDFN

Adjudants :

ESSOITI (Zéphirin) DDFN
ITOTIA (Dieudonné) DDFN

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

a) Administration

Adjudant - chef NGLINA Albert DDFN/NEI
Adjudant ORANDEZ Landry Rigobert DDFN/LB

Article 3 : Le ministre à la présidence, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre, le ministre de la sécurité et de l'ordre public et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOUNGUESSO

Le ministre à la présidence, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre,

Général de division Jacques Yvon NDOLOU

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public,

Général de division Paul MBOU

Par le ministre de l'économie, des finances et du budget en mission

Le ministre d'Etat, ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique et du NIPAD,

Dina MOUTSSA

ARRÊTÉ

Arrêté n°2846 du 30 mars 2006 portant nomination des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie et des services de police au titre de l'année 2006.

Le ministre à la présidence, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre,

et

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public,

Vu la constitution;

Vu l'ordonnance n° 1 - 99 du 29 juin 1999 portant organisation et fonctionnement de la police;

Vu l'ordonnance n° 8 2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises;

Vu l'ordonnance n° 4 - 2001 du 6 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vu le décret n° 2001-190 du 11 avril 2001 portant création du grade de lieutenant;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 2005 - 78 du 28 janvier 2005, tel que modifié et complété par le décret n° 2005 871 du 11 septembre 2005 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2005 02 du 5 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-80 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2005 116 du 30 mars 2005 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006 sur proposition du comité de défense.

Arrêté :

Article premier : Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} février 2006 (1^{er} trimestre 2006),

SECTION I - PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE

I - PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A - MAISON MILITAIRE

a) - Infanterie

Lieutenant INGANDEA (Eric) 038

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

I - PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A - MAISON MILITAIRE

a) - Informatique

Sous lieutenant :

KITOKO (Roland Alexis) CHIRAS
KOTIATA (Betspoir Christian Ange) CHIRAS

SECTION I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - CABINET

a) - Infanterie

Lieutenant **BONGO ATIPO (Louis)** CAR/MIN

II - DIRECTIONS CENTRALES

a) Administration

Lieutenant **NSONDE André** DCSB

b) - Médecin - généraliste

Lieutenant **MARTIN-NIOMBELLA (Hervés Roméo)** DCSB

c) - Santé

Lieutenant **ITHERE (Marins Hervé)** DCSB

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Informatique

Sous - Lieutenant **KOTENGO-ONZE (Armel Thiercy)** DCSB

II - DIRECTIONS GÉNÉRALES

a) Administration

Sous - Lieutenants :
KHOULOU (Eudo Ray Séver) DCSB
AMEYA NGUYA (François Spivère) DCSB
MOUHEMBA (Roland) DCSB
MADZAROU (Romarique Simplice) DCSB

b) - Comptabilité

Sous - Lieutenant **TSSA (Lionel André Alexis)** DCSB

SECTION III - FORCES ARMÉES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

I - ETAT MAJOR GÉNÉRAL
A - COMMANDEMENT

a) Infanterie

Lieutenant **MAYAMBA (Louis Marie)** PC ZM128

b) Génie

Lieutenant **SOKAMBA (Louis)** PC ZM128

c) - Comptabilité

Lieutenant **MBOUNGOU (Jean Charles)** PC ZM128

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Sport

Lieutenant **MINENGUE (Désiré Claver)** DETS

b) - Pilote de vedette

Lieutenant **MOUITY (Dieudonné)** DCRM1I- ETAT MAJOR ARMÉE DE TERRE
A - TRoupES DE LA RÉSERVE MINISTERIELLE

a) - Agriculture

Lieutenant **BAKALA MFOITTO (Jean Michel)** 1 ER 388

B - ZONES MILITAIRES DE DÉFENSE

a) - Infanterie

Lieutenant **PIKINDZA MANDALI (Noé Destrin)** ZM128

b) - Infanterie aéronautique

Lieutenant **MREMBANGOMA (Emerg Gildas)** ZM121II - ETAT MAJOR AIR
A - BASES AÉRIENNES

a) Mécanique

Lieutenant **MEBEMBOUTINI (Gabriel)** BA 01/20III - ETAT MAJOR MARINE
A - COMMANDEMENT

a) Auto engin blindé

Lieutenant **OKATO (Jean Paul)** DDMAR

B - BASES NAVALES

a) - Santé

Lieutenant **MIMBOSSI (Paul)** DNO1

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

I - ETAT MAJOR GÉNÉRAL
A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Sous - Lieutenant **MAGNOUA-OPINA (Landry Sgénéral)** COMB1

II - DIRECTIONS CENTRALES

a) Infanterie

Sous - Lieutenants :
MULSSETI RAB (Maïvent Landry) DCSB
NGOJABA EMBELEPO (Hermann) CAR/COM1

b) Sport

Sous - Lieutenant **NGOULOLO (Nazaire Omer)** DCSBII - ETAT MAJOR ARMÉE DE TERRE
A - COMMANDEMENT

a) Infanterie

Sous - Lieutenant **GADZOUA ABENE (Yvon Patrick)** 1 ER 388

C - ZONES MILITAIRES DE DÉFENSE

a) - Infanterie

Sous - Lieutenants :
MONDJO (Edmond Gaston) ZM128
NGOTENI (Guy Destrin) ZM128
ADOLA (Gilbert) ZM121
MULAMBAKO UKANA (Max Engels) ZM128

III - ETAT MAJOR AIR
A - BASES AERIENNES

a) - Informatique

Sous - Lieutenant OKOITA - NGAMBA BA 01/90

IV - ETAT MAJOR MARINE
A - COMMANDEMENT

a) Administration

Sous - Lieutenant OKUMBI (Sylvestre Romuald) 03MAR

SECTION 4 - GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Compétibilité

Lieutenant RAYI NZARA KONT MAKO

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) Gendarmerie

Sous - Lieutenant GBENGO (Guy Serge) 05A - MAKO

B - ESCADRON

a) - Gendarmerie

Sous - Lieutenant IBENGUE (Pascal) ESCADRON

C - DOULES

a) - Commandement

Sous - Lieutenant METOU, MILAK (Emanuel) 0501K - DK

D - REGION DE GENDARMERIE

a) - Administration

Sous - Lieutenant GANGA (Roland Anacle) 01 - DK - 01 - DK

SECTION 5 - STRUCTURE SIBI HOUS PAR LE GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE

I - CONTROLE SPECIAL DORSI
A - CONTROLE SPECIAL DORSI

a) Administration

Lieutenants :
- MDAKI (Mick Wilfrid) 05/DF
FOUTOU (Carlos Gerson) 05/DF

b) - Droit

Lieutenant GHOMA-DOUBANGA (Serge Eugène) 05/DF

c) - Magistrature

Lieutenant MIENDOUDI (François) 05/DF

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

I - CONTROLE SPECIAL DORSI
A - CONTROLE SPECIAL DORSI

a) - Administration

Sous - Lieutenants :
- NDOUKISSILA-MRAMBI (Florent Dieudonné) 05/DF
- ONGHOA-OHENZE (Judicaël Agneur Gildas) 05/DF
- TAM BA - NIAYA (Abel) 05/DF
- DIATSOUHA (Wilfrid Edgard) 05/DF
YOUNGA BELUNGO (Aïda Mehd) 05/DF

b) - Sport

Sous - Lieutenants :
- NTEWENA (Sally Stang) 05/DF
- IGNATA (Bernardin) 05/DF
- SONGO (Paul) 05/DF
- MUKO (Mareel) 05/DF
- KOUTATIKILA (François) 05/DF
- OROUOUNDA (Giga) 05/DF
- BALOUROUTILA (Bernard) 05/DF
- MOSSONGO (Jean Fulbert) 05/DF
- PENA (Pépin François Noël) 05/DF
- LOUMEDA-TANGUY (Roland) 05/DF
- MBOUSSA (Bernard) 05/DF
- TCHIBA (Daniel) 05/DF
- MIAZONZAMA (Daniel) 05/DF
- ROUMBA (Sophène Magloire) 05/DF
- OSSOMBO (André) 05/DF

c) - Informatique

Sous - Lieutenant GANCHARD (Pepin Servais) 05/DF

d) - Documentation

Sous - Lieutenants :
- MOWHOU DZARATOU (Didace Emery) 05/DF
- DZOKO-MBAKOU (Rodolphe Biessou) 05/DF

e) - Droit

Sous - Lieutenants :
- NGANONGO (Dominique) 05/DF
- PAMBOU-NGOMA (Jean) 05/DF
- MOKOKO OKOUO (Augustin) 05/DF
- NKOUNKOU (Paul Remus) 05/DF
- NGOMBA-MBOLI 05/DF

f) - Histoire

Sous - Lieutenants :
- MRDIO (Roger) 05/DF
- KIMBANGUI (Thomas) 05/DF
- MASSALA (Jean Léonard) 05/DF

g) - Santé

Sous - Lieutenant MITALOU (Paul) 05/DF

h) - Sociologie

Sous - Lieutenants :
- MBAKI (Patrick Ousui) 05/DF
- OTIADIA (Crépin Rock Arma) 05/DF

SECTION 6 - SERVICES DE POLICE

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE

I - MINISTERE DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC
A - INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE POLICE

a) - Sécurité

Lieutenant MOUKETO-IGNOUMBA (Gildas Romaric) 05DF

II - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) - Sécurité

Lieutenant **NGANGA (Faïta)** DIRECTION

b) - Police générale

Lieutenant **CHAMBOUD (Vincent)** SOSEP

III - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) - Auto engin blindé

Lieutenant **NONAULT (Jean Théodore Raglan)** DCGN

B - DIRECTIONS CENTRALES**a) - Police générale**

Lieutenants :
NKPELE (Ignace) DIRECTION
- MOUASSIPOSSO-NIADBE (Théophile Richard Magaire)
 DIRECTION

C - DIRECTIONS REGIONALES**a) - Sécurité**

Sous - Lieutenants :
MOYASCKO (Aimé Claude) DDPN/RKV
DIMI (Jean Paul) DDPN/KI

b) - Informatique

Lieutenant **KOMBARA (Delphine)** DDPN/NRI

c) - Protection des hautes autorités

Lieutenant **TROUANGA-TROUANGA (Jean Rob)** DDPN/RKV

IV - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE
A - COMMANDEMENT

a) - Sécurité

Lieutenant **AWANDZA (Amos Olivier)** DREST

B - DIRECTIONS REGIONALES**a) Sécurité**

Lieutenants :
KONDZUKA Fulbert DREST/OKA
MBAMA (Albert) DREST/OKN

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

I - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) Sécurité

Sous - Lieutenants :
- MAYOUNGOU Frédéric Eugène) SOSEP
- DZEI (Honoré) SOSEP
OUO (Georges Patrick) ON/SOSEP

b) - Police générale

Sous - Lieutenant **DZEMBI OSSAMBO (Hervé)** DIRECTION

c) - Circulation routière

Sous - Lieutenant **AKIELE (Léopold)** OS/SOSEP

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Sociologie

Sous - Lieutenant **NKELA (Wenceslas Ludovic)** DIRECTION DES AFFAIRES

B - DIRECTIONS REGIONALES**a) Police Générale**

Sous - Lieutenant **ESSAMBE (Roger)** DDPN/IKV

III - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE
A - COMMANDEMENT

a) - Police générale

Sous - Lieutenant **MBAKOTO (Jean)** DREST

b) - Informatique

Sous - Lieutenant **NIANGA (Parfait René)** DREST

IV - COMMANDEMENT DES UNITES SPECIALISEES
A - UNITES ORGANIQUES

a) Infanterie

Sous - Lieutenants :
BOKAMBA (Christian Jacques) COMPAIGN
GAREGNI (Jean Pierre) COMPAIGN

b) Informatique

Sous lieutenant **NIANGA (Parfait René)** DREST

IV - COMMANDEMENT DES UNITES SPECIALISEES
A - UNITES ORGANIQUES

a) - Infanterie

Sous-lieutenants :
- BOKAMBA (Christian Jacques) COMPAIGN
- GAREGNI (Jean Pierre) COMPAIGN

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, le commandant de la gendarmerie nationale et le secrétaire général des services de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2006

Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre,

Général de division Jacques Yvan NIKOU

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public,

Général de division Paul MBOU

Arrêté n°2817 du 30 mars 2006 portant nomination des chefs des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'arrêté 2006.

Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre

Et

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public

Vu la Constitution;
Vu l'ordonnance n° 1 - 89 du 29 juin 1989 portant organisation et fonctionnement de la police;
Vu l'ordonnance n° 3 - 2001 du 6 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises;
Vu l'ordonnance n° 1 - 2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes;
Vu le décret n° 2001-180 du 11 avril 2001 portant création du comité de défense;
Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale;
Vu le décret n° 2005-01 du 28 janvier 2005, tel que modifié et complété par le décret n° 2005-094 du 14 septembre 2005 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que revu par le décret n° 2005-88 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement;
Vu le décret n° 2006-016 du 30 mars 2006 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006;

Sur proposition du comité de défense;

Arrêtent :

Article premier : Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} avril 2006 (2^e trimestre 2006),

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE A - MAISON MILITAIRE

a) - Infanterie

Lieutenants :

NIANGA GAKOSSO (Daniel) DCRP
MOUNTSO-LELE (Bruno Brice) CAR/M

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

I - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE A - MAISON MILITAIRE

a) - Infanterie

Sous - Lieutenant **ELENGA (Jean Marie)** CR

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE A - INSPECTION GENERALE DES ARMES ET DE LA GENDARMERIE

a) Comptabilité

Lieutenant **MATEVE PAMBOU (Destrin)** CUBAG

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Administration Santé

Lieutenant **MIKALA (Prosper Gérard)** DCSS

b) - Pharmacie

Lieutenant **EBENE (Antoine)** DCSS

c) - Santé

Lieutenants :
- OUELELE (Maurice) DCSS

- DINGA (Stanislas) DCSS

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

I - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Santé

Sous - Lieutenant **MANGOUALA (Angé Emmanuel)** DCSS

B - DIRECTIONS GENERALES

a) - Administration

Sous - Lieutenant **BITOUMOU-NGOMA (Joseph)** DCIAF

SECTION 3 : FORCES ARMÉES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

I - ETAT MAJOR GENERAL A - COMMANDEMENT

a) - Droit

Lieutenant **DOUNGOU MOUELE** DC ZMD1

B - CENTRES D'INSTRUCTION

a) Arme blindée et cavalerie

Lieutenant **LIKIBI (Dieudonné)** CM MAIGLA

C - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Economie

Lieutenant **MADZOU (Jeanne)** BRRCO

b) - Sécurité

Lieutenant **OYA TRAMBI (Eclair)** DCIRM

II - ETAT MAJOR ARMÉE DE TERRE A - TRUPES DE LA RESERVE MILITAIRE

a) Génie

Lieutenant **KOMBO (Léon)** TCR RC

B - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

a) - Infanterie

Lieutenant **DIDANSA (Jean Gilbert Arnel)** ZMD6

III - ETAT MAJOR AIR A - COMMANDEMENT

a) - Matériel

Lieutenant **AKENDZA (Fouca)** EVMR

IV - ETAT MAJOR MARINE A - BASSIN NAVALES

a) Electro mécanicien

Lieutenant **SOLKA (Henri Joachim)** HND1

D - POSTES NAVALS

a) Manoeuvrier

Lieutenant **NIATOUKILA (Gustave)** FND1 IMPF

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

I - ETAT MAJOR GENERAL
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Infanterie

Sous - Lieutenants :

MARARA-BANTSIMBA (Sage Mathiasien) CSB/CEMI
- NTSIWEMA-SALLY (Stacy) DT

b) - Sport

Sous - Lieutenant ANDRE (Victor) RSM

II - ETAT MAJOR ARMEE DE TERRE
A - TROUPE D'INSTRUCTION MINISTERIELLE

a) - Artillerie anti-aérienne

Sous - Lieutenant MIONLARI (Giraud Auzanne) T-TRABA

III - ZONES MILITAIRES DE DISPENSE

a) infanterie

Sous - Lieutenants :

OPERA (Jean Paul Goda) XM121
UNANY NGOUET (Lin Piacre Marius) XM121

b) Administration

Sous - Lieutenant NGOUBOU (Nodé) XM121

III - ETAT MAJOR AIR
A - BASES AERIENNES

a) infanterie

Sous - Lieutenant NIOU (Prisca Romain) SA 01/20

SECTION 1 : GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - COMMANDEMENT

a) Gendarmerie

Sous - Lieutenant KIYIRI (Yves) ETAT MAJOR

II - REGION

a) Gendarmerie

Sous - Lieutenant MAYOUKOU (Prestais Bricq)

C - ZONES MILITAIRES DE DISPENSE

a) - Gendarmerie

Sous - Lieutenant NATH ALONGA (Armand Wilfrid) R. GEND. LIA

D - REGION DE GENDARMERIE

a) - Commandement

Sous - Lieutenant IBARESSONGO (Rufin) R. GEND. LIA

SECTION 2 STRUCTURES DESS. SAC
ET GENDARMERIE NATIONALE

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE

A - CONTROLE SPECIAL DORH
1 - CONTROLE SPECIAL DORH

a) Administration

Lieutenant SOITOUZI (Faustin Falcis) CS/DF

b) - Administration santé

Lieutenant SAMBA (Victor) CS/DF

c) - Informatique

Lieutenant ENGAMBE (Alain Michel William) CS/DF

d) - Droit

Lieutenant GNONI (Henri) CS/DF

e) - Santé

Lieutenant PAUDATH (Adrien) CS/DF

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

I - CONTROLE SPECIAL DORH
A - CONTROLE SPECIAL DORH

a) - Administration

Sous - Lieutenants :

MULKOUYOU (Lucien Claude Vilaret) CS/DF
MPAN (Yvon Claude) CS/DF

b) Sport

Sous - Lieutenants :

KORHO (Albert) CS/DF
LEBOTA (Boniface) CS/DF
IKIRI (Térôme) CS/DF
ITOLA (Rigobert) CS/DF
- MBANI (Gaston) CS/DF

c) - Informatique

Sous - Lieutenants :

NIANGA (Papaïr René) CS/DF
OKANDZE (Gabran Serge) CS/DF
- OROUO (Faustin) CS/DF

d) - Agriculture

Sous - Lieutenant MISSIE (Jean Adrien) CS/DF

e) - Communications

Sous - Lieutenant NGANDZIRI (Laurent) CS/DF

f) - Documentation

Sous - Lieutenants :

MAKANGA SAFON (William Pârong) CS/DF
MALANDA (Laurent) CS/DF
KOKOLO (Martin) CS/DF

g) - Droit

Sous - Lieutenants :

IKILE (Michel) CS/DF
TOUNTA (Joaquins Beckel) CS/DF
SAR (André) CS/DF
- MOUKETO (Jean Claude) CS/DF
- VESSET (Christ Eméry) CS/DF
YORA (Bernard) CS/DF

h) - Histoire

Sous - Lieutenants :

- NTSIBAZARA (Charles Denté) CS/DF
- MDAMA-AKOLE CS/DF
- FOHO (Edgard Tiburce) CS/DF

i) - Secretariat

Sous - Lieutenant ODZEDA (François) CS/DF

j) - Sociologie

Sous - Lieutenants :

- OSSEDY (Francois)	OS/DF
- SAMBA-BATANGOUNA (Firmin Edmond)	OS/DF
OKANA (Guy)	OS/DF

SECTION 8 - SERVICES DE POLICE

POUR LE GRADE DE : CAPITAINE

- I - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) Sécurité

Lieutenants :

BALOBOLÉ (Jean Pierre)	OS/SURF
UMPA (Sosthène Wilfrid)	OS/SURF

- II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Infanterie

Lieutenant MISSAMOU (Bernard Expedit) DIRECTION DE

b) - Administration

Lieutenant MOUKO (Jean Pierre) DIRECTION

c) Droit

Lieutenant TOKANI (Francois) DIRECTION

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Infanterie

Lieutenants :

- LONDET (Jean Bernard)	DDPN/KL
- MADIKA-MOUHINGOU (Serge Abrieli)	DDPN/BENZ

b) - Administration

Lieutenant DIKOUNIEOU (Joseph) DDPN/BZV

c) - Sécurité

Lieutenant PONGUI MPICHA (Desiré) DDPN/LEK

d) - Police Générale

Lieutenant BIKINDOU-MLANDOU (Marcel Alain Drice) DDPN/BENZ

- III - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE
A - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Sécurité

Lieutenants :

MBAMA (Henri Cyrille)	DDST/IKZ
MOUSSOLO-NGOHALA (Jean Jacques)	DDST/NIH

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT

- I - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE
A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) Administration

Sous - Lieutenant PANIZON (Marcel) SCSP

b) - Sécurité

Sous - Lieutenants :

BASSANDI BATAJILA (Romaine)	SCSP
-----------------------------	------

- ADOMI (Christian Gilbert Alain)

OS/SOBD

- II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Administration

Sous - Lieutenant MORTINIERA (Dany Franck Regis) DIRECTION

b) - Histoire

Sous - Lieutenant MASSALA (Adam Wilfrid) DIRECTION

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - Sécurité

Sous - Lieutenant GAMDANOU (Jules Bernard) DDPN/KL

- III - DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE
A - DIRECTIONS SPECIALISEES

a) - Administration

Sous - Lieutenant ONDELE (Jean-Pierre) DDSP

- IV - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE
A - COMMANDEMENT

a) Sécurité

Sous - Lieutenants :

BEH (Pascal Serge)	DDST
MAKAMBA (Guy Francois)	DDST
MROLA GRAMBI (Daniel)	DDST
TIEGA (Xavier David)	DDST

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) Sécurité

Sous - Lieutenant ELUNGU PALABA (Jean) DDST/IKZ

- V - COMMANDEMENT DES UNITES SPECIALISEES
A - UNITES ORGANIQUES

a) - Sécurité

Sous - Lieutenant MPOUHI (Paul) CA 57

Article 2: Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, le commandant de la gendarmerie nationale et le secrétaire général des services de police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2006

Le ministre à la présidence chargé de la défense nationale des armées combattantes et des unités de guerre,

Jacques Ivan NIKOLOU

Le ministre de la sécurité de l'ordre public,

Général de division Paul MBOT

Arrêté n°2848 du 30 mars 2006 portant nomination des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'arrêté 2006,

Le ministre, à la présidence, chargé de la défense nationale, des armées combattantes et des unités de guerre,

H)

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public,

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance n° 4 / 88 du 28 juin 1988, portant organisation et fonctionnement de la police;

Vu l'ordonnance n° 0-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises;

Vu l'ordonnance n° 1 - 2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vu le décret n° 2001 188 du 11 avril 2001 portant mission du comité de défense;

Vu le décret n° 2001 188 du 11 avril 2001 portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 2005-70 du 28 janvier 2005, tel que modifié et complété par le décret n° 2005-271 du 11 septembre 2005 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2005 82 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005 84 du 2 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2006 118 du 04 mars 2006 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises, de la gendarmerie nationale et des services de police au titre de l'année 2006;

Sur proposition du comité de défense;

Arrêtent :

Article premier : Sont nommés à titre définitif pour compter du 01 Juillet 2006 (Jeudi, trimestre 2006)

SECTION 1 - PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

I - PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE A - MAISON MILITAIRE

a) - Infanterie

Sous-Lieutenants :

ODZALA (Freddy Ithain) OIE

OKOMBI-NGASSY (Emmanuel) OIAR/V

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

I - PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE A - MAISON MILITAIRE

a) - Informatique

Sous-Lieutenant **KITBARA AMBEMBE (Lambert)** OI

SECTION 2 : MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

I - MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE A - INSPECTION GÉNÉRALE DES ARMÉES ET DE LA GENDARMERIE

a) - Sécurité

Lieutenant **SAMDA (Jean Charles)** IC7AC

R - DIRECTIONS CENTRALES

a) Pharmacie

Lieutenants :

MOUSSOUNDA (Roger) IC18A

NDOUNAT MAVOUNGOU IC18A

b) - Santé

Lieutenant **KIMBEMBE BANZOUZI (Jacques)** IC55

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

I - MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - Sport

Sous-Lieutenant **DILOU (Derté)** IC6M

b) - Santé

Sous-Lieutenant **BAKALA (Pascal)** IC68

R - DIRECTIONS GÉNÉRALES

a) - Administration

Sous-Lieutenants :

ITOLA (Arnel Régis) IC1AF

KOMRANGHA (Geoffroy de Ross) IC1AF

SECTION 3 - FORCES ARMÉES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE: CAPITAINE

I - ETAT MAJOR GÉNÉRAL A - COMMANDEMENT

a) Infanterie

Lieutenant **KABA (Abel Joseph)** FC 2M11

b) Administration

Lieutenant **MAKOSSO-MATONDO (Eugène-Dionisio) COMBO**

D - CENTRES D'INSTRUCTION

a) - Sport

Lieutenant **DAKOSSANA (Rémy)** OC MAKOLA

II - ETAT MAJOR ARMÉE DE TERRE A - ZONES MILITAIRES DE DÉFENSE

a) - Infanterie

Lieutenant **ISSIENGUE (Césaire)** 2M19

III - ETAT MAJOR AIR A - BASES AÉRIENNES

a) Infanterie

Lieutenant **NZAOU NGOT (Ferdinand)** BA 02/20

IV - ETAT MAJOR MARINE A - BASES NAVALES

a) Auto engin blindé

Lieutenant **DINGA ITOLA (Richard)** ICN1

POUR LE GRADE DE: LIEUTENANT

I - ETAT MAJOR GÉNÉRAL A - COMMANDEMENT

a) - Infanterie

Sous-Lieutenants :

KANGA (Yvon Athan) FC 2M11

- BECZOCK-EZES (Yvon) FC 2M19

b) - Administration

Sous-Lieutenant **NZIHOU (Alain Roger)** OCML001

**II - ETAT MAJOR ARMEE DE TERRE
A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE**

a) - Infanterie

Sous - Lieutenants :

DOUKORO EKANGA (Sylvain) 10 RAVA
- ENTSEA (Ludovic) 1 ER TASS

B - ZONA MILITAIRES DE DEFENSE**a) - Infanterie**

Sous - Lieutenants :

MALANDA BAHAKOILA (Fred Merle Hapton) XM10
GANONGO (Aimé Privat) XM10

**II - ETAT MAJOR AIR
A - COMMANDEMENT**

a) - CompréhensionSous - Lieutenant **NGARANDOU (Jean Bernin)** KMAR**SECTION 4 : GENDARMERIE NATIONALE****POUR LE GRADE DE LIEUTENANT**

**I - COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE
A - REGION DE GENDARMERIE**

a) - Police judiciaireSous - Lieutenant **DIKOUMA (André Aimé)** R GEND DD**b) - Gendarmerie**Sous - Lieutenant **NARATOUMA FITA (Aimé Cyr)** R GEND K.

**SECTION 5 SERVICIERES HORS RAV ET GENDARMERIE
NATIONALE**

POUR LE GRADE DE CAPITAINE

**I - CONTROLE SPECIAL DORCI
A - CONTROLE SPECIAL DORCI**

a) InfanterieLieutenant **BIKOUTA NKAWOULOU (Ango Frédéric Léon)** CS/DF**b) Informatique**Lieutenant **MBAYI (Daudier Claude)** CS/DF**c) Santé**Lieutenant **NTSOUMOU (Bernard)** CS/DF**POUR LE GRADE DE LIEUTENANT**

**I - CONTROLE SPECIAL DORCI
A - CONTROLE SPECIAL DORCI**

a) - InfanterieSous - Lieutenant **TSHIOULOU (Jean Roger)** CS/DF**b) - Administration**Sous - Lieutenant **MOUSSODJI-DOUKOUMOU (Edouard Roger)** CS/DF**c) - Sport**Sous - Lieutenants :
ETOLO (Rodolphe) CS/DF

- TATY (Jean Marcelin) CS/DF
MBOYO YALIMA (Kéfir) CS/DF
GAMBE (André) CS/DF

d) Droit

Sous - Lieutenants :

- AKONDZO-APOUNOU (Gildas) CS/DF
FOLKISSA (Jonas) CS/DF
OKOUERE (Yves Bédou) CS/DF
NSOUZA (Pierre) CS/DF

e) Histoire

Sous - Lieutenants :

OKABANDE (Destin Jean Emile) CS/DF
KUYO (Christophe) CS/DF
AKOUNDA-MONGO (Sabie Akton) CS/DF
MOUSSETI (Aimé Guy) CS/DF
MASSENGO (Bernard) CS/DF

f) - SecrétariatSous - Lieutenant **NGOILOU (Marcellin Brice)** CS/DF**g) - Sociologie**Sous - Lieutenant **YENDZIANGOMI (Thomas)** CS/DF**SECTION 6 - SERVICIERES DE POLICE****POUR LE GRADE DE : CAPITAINE**

**I - BUREAUX GÉNÉRAUX DES SERVICES DE POLICE
A - BUREAUX GÉNÉRAUX DES SERVICES DE POLICE**

a) Sécurité

Lieutenants :

SITA (Aimé Martin) CS/SSSP
MAYOULOU (Erienne) CS/SSSP

**II - DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS RÉGIONALES**

a) SécuritéLieutenant **BAZONGUELA SITA (Gaudoin Armo)** DDPN/DEV**b) Police générale**Lieutenant **MATORDOME (Dieuwana Roland)** DDPN/DEV

**III - DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE
A - DIRECTIONS RÉGIONALES**

a) - SécuritéLieutenant **ELION (Jacob)** DDPN/DEV**POUR LE GRADE DE LIEUTENANT**

**I - BUREAUX GÉNÉRAUX DES SERVICES DE POLICE
A - BUREAUX GÉNÉRAUX DES SERVICES DE POLICE**

a) Sécurité

Sous - Lieutenants :

DIAKANOU (Vincent) CS/SSSP
NGAVOUKA MBISSI (Maurice) CS/SSSP
NKOUNKOU (Daniel) CS/SSSP

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
A - DIRECTIONS REGIONALES

a) **Police générale**

Sous - Lieutenant **BIDOUNGA-BATSIMBA (Joseph)** DDPN/BZV

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, le commandant de la gendarmerie nationale et le secrétaire général des services de police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté .

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2006

Le ministre à la présidence chargé
de la défense nationale, des anciens combattants
et des mutilés de guerre,

Général de Division Jacques Yvon NDOLOU

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public,

Paul MBOT

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS HUMAINS**

ARRETES EN ABREGE

RECTIFICATIF

Par arrêté n°2805 du 28 mars 2006, portant rectificatif à l'arrêté n°7387 du 28 juillet 2004, portant élévation de certains magistrats de la hiérarchie du corps judiciaire en tête **KEMOKO Gabriel** en ce qui concerne **M.KOULANGOU (Maurice Delphin)**.

Au lieu de :

KOULANGOU (Maurice Delphin)

Lire :

KOULOUNGOU (Maurice Delphin)

Le reste sans changement.

Par arrêté n°2692 du 24 mars 2006, sont élevés aux échelons supérieurs de leur grade, les magistrats du corps judiciaire ci-après :

KEMOKO (Gabriel),

<i>Ancienne Situation</i>		
Dern. Prom.	Grade et éch.	Ind.
18.11.2000	Mag. 1 ^{er} grade, 2 ^e groupe, 1 ^{er} éch.	5650

<i>Nouvelle Situation</i>				
Grade	Groupe	Ech.	Ind.	prise d'effet
1 ^{er}	2 ^e	2 ^e	5800	18.11.2002

KOULANGOU (Ferdinand),

<i>Ancienne Situation</i>		
Dern. Prom.	Grade et éch.	Ind.
07.08.2000	Mag. 1 ^{er} grade, 2 ^e groupe, 1 ^{er} éch.	5650

<i>Nouvelle Situation</i>				
Grade	Groupe	Ech.	Ind.	prise d'effet
1 ^{er}	2 ^e	2 ^e	5800	07.08.2002

MAKAYA-BOUANGA (Auguste),

<i>Ancienne Situation</i>		
Dern. Prom.	Grade et éch.	Ind.
10.11.2000	Mag. Hors hiérarchie 3 ^e éch.	7950

<i>Nouvelle Situation</i>				
Grade	Groupe	Ech.	Ind.	prise d'effet
Hors		4 ^e	8100	10.11.2002
Hiérarchie				

MISSAMOU (Joseph),

<i>Ancienne Situation</i>		
Dern. Prom.	Grade et éch.	Ind.
10.11.2000	Mag. Hors hiérarchie 3 ^e éch.	7950

<i>Nouvelle Situation</i>				
Grade	Groupe	Ech.	Ind.	prise d'effet
Hors		4 ^e	8100	10.11.2002
Hiérarchie				

MOUANDZA (Sylvie Viviane),

<i>Ancienne Situation</i>		
Dern. Prom.	Grade et éch.	Ind.
29.12.2000	Mag. Hors hiérarchie 3 ^e éch.	7950

<i>Nouvelle Situation</i>				
Grade	Groupe	Ech.	Ind.	prise d'effet
Hors		4 ^e	8100	29.12.2002
Hiérarchie				

NGUELE (Lamyr),

<i>Ancienne Situation</i>		
Dern. Prom.	Grade et éch.	Ind.
10.11.2000	Mag. Hors hiérarchie 3 ^e éch.	7950

<i>Nouvelle Situation</i>				
Grade	Groupe	Ech.	Ind.	prise d'effet
Hors		4 ^e	8100	20.10.2002
Hiérarchie				

BAYIDIKILA AWA (Aimée),

<i>Ancienne Situation</i>		
Dern. Prom.	Grade et éch.	Ind.
29.09.2000	Mag. Hors hiérarchie 3 ^e éch.	7950

<i>Nouvelle Situation</i>				
Grade	Groupe	Ech.	Ind.	prise d'effet
Hors		4 ^e	8100	29.09.2002
Hiérarchie				

GOMIS (Christine),

<i>Ancienne Situation</i>		
Dern. Prom.	Grade et éch.	Ind.
01.10.2000	Mag. Hors hiérarchie 3 ^e éch.	7950

<i>Nouvelle Situation</i>				
Grade	Groupe	Ech.	Ind.	prise d'effet
Hors		4 ^e	8100	01.10.2002
Hiérarchie				

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, le présent arrêté ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n°2898 du 31 mars 2006, portant nomination des assesseurs au tribunal pour enfants de Brazzaville

Les personnes dont les noms et prénoms suivent sont nommées assesseurs au tribunal pour enfants de Brazzaville :

I- assesseurs titulaires :

- 1- **NTSIENO (Auguste)**, technicien supérieur de l'hydraulique;
- 2- **OKOUELE (Isidore)**, professeur des déficients auditifs.

II- assesseurs suppléants :

- 1- **BISSOUAKI POMBO (Thérèse)**, assistante sanitaire;
- 2- **MASSIALA NZONDO (Marthe)**, éducatrice.

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

ARRETES EN ABREGE

PENSION

Par arrêté n°2718 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **MAVOUNGOU (Simon Pierre)**,

N° du titre : **30.521^M**

Nom et Prénoms : **MAVOUNGOU (Simon Pierre)**, né le 10.07.1957 à Kimbangou

Grade : Adjudant-Chef de 9^e échelon (+29), échelle 4

Indice : 1192 le 01.01.2005

Durée de Sces effectifs : 29 ans 26 jours du 05.12.75 au 30.12.2004

Bonification : Néant

Pourcentage : 49%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 93.453 Frs/mois le 01.01.2005

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Jodri* né le 27.05.88
- *Ernice* née le 02.06.91
- *Yvianne* née le 15.07.96

Observations : Néant

Par arrêté n°2719 du 27 mars 2006, est reversée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à la Veuve **MOUNTEMBE** née **TSIBA (Thérèse)**,

N° du titre : **28.940^M**

Nom et Prénom : **MOUNTEMBE** née **TSIBA (Thérèse)**, née le 24.05.1962 à P/noire

Grade : Ex Sergent-Chef de 9^e échelon (+23), échelle 3

Indice : 895, 01.11.2002

Durée de Sces effectifs : 23 ans 8 mois 26 jours du 05.12.75 au 30.08.99

Bonification : 10 ans 6 mois 15 jours

Pourcentage : 54,5%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Réversion

Montant et date de mise en paiement : 39.022 Frs/mois le 01.11.2002

Pension Temporaire des Orphelins :

- 50% = 39.022 Frs/mois le 01.11.2002
- 40% = 31.218 Frs/mois le 17.09.2003
- 30% = 23.413 Frs/mois le 29.07.2006
- 20% = 15.609 Frs/mois le 29.12.2008
- 10% = 7.804 Frs/mois le 18.05.2013 jusqu'au 21.10.2016

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Mederic* né le 29.07.85
- *Carel* né le 29.12.87

- *Cédric* né le 18-05-92

- *Edo-Yann* né le 21.10.96

Observations : P.T.O cumulable avec les allocations familiales.

Par arrêté n°2720 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **MABIALA (Jacques)**,

N° du titre : **29.772^M**

Nom et Prénom : **MABIALA (Jacques)**, né le 07.04.1958 à Pika-Songo

Grade : Sergent-Chef de 10^e échelon (+26), échelle 4

Indice : 1025, le 01.01.2003

Durée de Sces effectifs : 23 ans 26 jours du 05.12.75 au 30.12.2002 sces avant l'âge légal et après durée légale du 05.12.75 au 06.04.76 et du 05.12.2000 au 30.12.2002

Bonification : Néant

Pourcentage : 44,5%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 72.980 Frs/mois le 01.01.2003

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Paulette* née le 19.03.83 jusqu'au 30.03.2003
- *Libermann* né le 26.09.86
- *Ninelle* née le 31.12.88
- *Justaine* née le 08.02.2000
- *Arnaud* né le 08.02.2000
- *Exaucé* né le 11.04.2002

Observations : Néant

Par arrêté n°2721 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **DIBANGOUAYA (Jacques)**,

N° du titre : **30.890^M**

Nom et Prénom : **DIBANGOUAYA (Jacques)**, né le 27.12.1949 à Boukondzo

Grade : Lieutenant de 13^e échelon (+32)

Indice : 2050 le 01.07.2000

Durée de Sces effectifs : 27 ans 5 mois 16 jours du 15.01.73 au 30.06.2000

Bonification : Néant

Pourcentage : 47%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 154.160 Frs/mois le 01.07.2000

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Bruny* né le 21.01.85
- *Lewis* né le 14.11.87
- *Rosevie* né le 28.12.89
- *Geldi* né le 02.06.89
- *Chancie* née le 28.07.91

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 10% p/c du 01.11.2001 soit 15.416 Frs/mois.

Par arrêté n°2722 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **MOUSSALA (Lucien)**,

N° du titre : **30.260^M**

Nom et Prénom : **MOUSSALA (Lucien)**, né le 31.10.1954 à Brazzaville

Grade : Lieutenant de 11^e échelon (+27)

Indice : 1750, le 01.01.2005

Durée de Sces effectifs : 29 ans 26 jours du 05.12.75 au 30.12.2004, Sces après l'âge légal du 01.11.2004 au 30.12.2004

Bonification : 5 mois 25 jours

Pourcentage : 49,5%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 138.600 Frs/mois le

01.01.2005

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Nina* née le 30.04.85 jusqu'au 30.04.2005
- *Dhylia* née le 26.10.87
- *Desny* né le 17.01.92
- *Héritier* né le 11.12.2002
- *Rolf* né le 07.01.2003
- *Ruthe* née le 31.07.2003

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 10% p/c du 01.01.2005 soit 13.860 Frs/mois et 15% p/c du 01.05.2005 soit 20.790 Frs/mois.

Par arrêté n°2723 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **IBOMBO (André)**,

N° du titre : **30.945^M**Nom et Prénom : **IBOMBO (André)**, né vers 1949 à MossendéGrade : Colonel de 6^e échelon (+32)

Indice : 2950 le 01.01.2005

Durée de Sces effectifs : 32 ans 8 mois 11 jours du 20.04.72 au 30.12.2004 ; Services après l'âge légal du 02.07.2004 au 30.12.2004

Bonification : 11 ans 4 mois 18 jours

Pourcentage : 60%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 283.200 Frs/mois le 01.01.2005

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Visainte* née le 24.06.85 jusqu'au 30.06.2005
- *Brunel* né le 24.06.85 jusqu'au 30.06.2005
- *Faherty* né le 02.03.88
- *Dick* né le 29.03.94
- *Purcell* né le 04.12.97
- *Brielly* née le 16.09.2000

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01.01.2005 soit 42.480 Frs/mois et de 25% p/c du 01.07.2005 soit 70.800 Frs/mois.

Par arrêté n°2724 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **PAPA (Auguste Alain)**,

N° du titre : **30.422^M**Nom et Prénoms : **PAPA (Auguste Alain)**, né le 18.03.1950 à EwoGrade : Capitaine de 9^e échelon (+27)

Indice : 1900 le 01.01.2001

Durée de Sces effectifs : 28 ans 8 mois 11 jours du 20.04.72 au 30.12.2000 ; Sces après l'âge légal du 19.03.2000 au 30.12.2000

Bonification : 6 ans 11 mois 20 jours

Pourcentage : 55%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 167.200 Frs/mois le 01.01.2001

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Merveille* née le 20.06.95
- *Emmanuel* né le 20.11.97

Observations : Néant

Par arrêté n°2725 du 27 mars 2006, est reversée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension aux Orphelins de **MBOUMABEKA (Benoît)**,

N° du titre : **30.142^M**Nom et Prénoms : **Orphelins de MBOUMABEKA Benoît RL MBOUMABEKA Jean François**Grade : Ex-Sergent de 2^e échelon (+3)

Indice : 525, le 01.05.2002

Durée de Sces effectifs : 4 ans 3 mois 3 jours du 02.01.98 au 06.04.2002

Bonification : Néant

Pourcentage : 9%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Réversion

Montant et date de mise en paiement : Néant

Pension Temporaire des Orphelins :

- 80% = 6.048 Frs/mois le 07.04.2002
- 70% = 5.292 Frs/mois le 08.05.2008
- 60% = 4.536 Frs/mois le 26.06.2009
- 50% = 3.780 Frs/mois le 06.09.2015 jusqu'au 27.03.2022

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Phrem* né le 08.05.87
- *Gistancia* née le 26.06.88
- *Fiel* né le 06.09.94
- *Daniela* née le 27.03.2001

Observations : P.T.O cumulable avec les allocations familiales.

Par arrêté n°2726 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **KOSSO (Jean Jacques)**,

N° du titre : **30.949^M**Nom et Prénoms : **KOSSO (Jean Jacques)**, né en 1954 à MbouomoGrade : Lieutenant de 11^e échelon (+27)

Indice : 1750 le 01.01.2005

Durée de Sces effectifs : 29 ans 26 jours du 05.12.75 au 30.12.2004 ; Sces après l'âge légal du 02.07.2004 au 30.12.2004

Bonification : Néant

Pourcentage : 48,5%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 135.800 Frs/mois le 01.01.2005

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Armand* né le 04.08.86
- *Belvina* née le 26.10.88
- *Ursula* née le 05.12.88
- *Nuptia* née le 02.07.91
- *Claudia* née le 25.06.92
- *Carlos* né le 24.08.99

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 25% p/c du 01.01.2005 soit 33.950 Frs/mois.

Par arrêté n°2727 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **NGASSIE (Pascal)**,

N° du titre : **30.084^M**Nom et Prénom : **NGASSIE (Pascal)**, né vers 1953 à BatoungaGrade : Lieutenant de 11^e échelon (+27)

Indice : 1750, le 01.01.2004

Durée de Sces effectifs : 28 ans 26 jours du 05.12.75 au 30.12.2003 sces après l'âge l'égal du 02.07.2003 au 30.12.2003

Bonification : 8 ans 2 mois 19 jours

Pourcentage : 56%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 156.800 Frs/mois le 01.01.2004

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Exaucée* née le 10.02.88
- *Pasbera* né le 25.03.92
- *Pascale* née le 07.09.94
- *Paul* né le 26.02.97
- *Lavy* né le 26.02.97
- *Berthe* née le 03.01.2002

Observations : Néant

Par arrêté n°2728 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **GOLO (Edouard)**,

N° du titre : **30.404^M**
 Nom et Prénom : **GOLO (Edouard)**, né le 25.11.1954 à Kimpolo

Grade : Capitaine de 10^e échelon (+20)
 Indice : 2050 le 01.01.2005
 Durée de Sces effectifs : 31 ans 10 mois du 15.02.73 au 30.12.2004 ; Sces après l'âge légal du 26.11.2004 au 30.12.2004
 Bonification : 5 ans 11 mois 18 jours
 Pourcentage : 58%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 190.240 Frs/mois le 01.01.2005
 Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :
 - *Ismaëlle* née le 05.04.87
 - *Sédric* né le 04.06.90
 - *Sefora* née le 01.01.93
 - *Darnaud* né le 01.01.93
 - *Naomy* née le 19.05.2001

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 20% p/c du 01.01.2005 soit 38.048 Frs/mois.

Par arrêté n°2729 du 27 mars 2006, est reversée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à la veuve **EKILA** née **SIO (Marguerite)**,

N° du titre : **29.687^M**
 Nom et Prénom : **EKILA** née **SIO Marguerite** née en 1958 à Ombima

Grade : Ex-Sergent Chef de 8^e échelon (+20), échelle 3
 Indice : 855, le 01.06.2004
 Durée de Sces effectifs : 22 ans 1 mois 20 jours du 11.11.75 au 30.12.97 ; sces après l'âge l'égal du 01.07.97 au 30.12.97
 Bonification : 3 mois 1 jour
 Pourcentage : 42%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Réversion
 Montant et date de mise en paiement : 28.728 Frs/mois le 01.06.2004
 Pension Temporaire des Orphelins :
 - 40% = 22.982 Frs/mois le 01.06.2004
 - 30% = 17.237 Frs/mois le 28.04.2006
 - 20% = 11.491 Frs/mois le 09.10.2010
 - 10% = 5.746 Frs/mois du 04.08.2012 jusqu'au 04.12.2015

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :
 - *Leuginele* née le 28.04.85
 - *Riht* née le 09.10.89
 - *Anaïse* née le 04.08.91
 - *Vignon* né le 04.12.94
 Observations : P.T.O cumulable avec les allocations familiales.

Par arrêté n°2730 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **MANGALA (Antoine)**,

N° du titre : **30.070^M**
 Nom et Prénom : **MANGALA (Antoine)**, né vers 1954 à Moukoulou

Grade : Sergent-Chef de 10^e échelon (+26), échelle 3
 Indice : 935, le 01.07.1999
 Durée de Sces effectifs : 27 ans 2 mois du 01.05.72 au 30.06.99 Sces avant l'âge légal du 01.05.72 au 01.07.72
 Bonification : 7 ans 10 mois 14 jours
 Pourcentage : 55%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 82.280 Frs/mois le 01.07.99
 Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :
 - *Giscard* né le 18.07.85 jusqu'au 30.07.2005
 - *Ganel* née le 23.02.89
 - *Darcy* né le 06.03.91
 - *Arel* né le 29.05.91

- *Djelvy* né le 26.12.93
 - *Jordy* né le 02.11.94
 Observations : Néant

Par arrêté n°2731 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **NKODIA (Antoine)**,

N° du titre : **30.258^M**
 Nom et Prénom : **NKODIA (Antoine)**, né le 08.01.1954 à Baratier

Grade : Capitaine de 10^e échelon (+30)
 Indice : 2050 le 01.01.2005
 Durée de Sces effectifs : 31 ans 11 mois 16 jours du 15.01.73 au 30.12.2004 Sces après l'âge légal du 09.01.2004 au 30.12.2004
 Bonification : 1 an 4 mois
 Pourcentage : 52,5%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 172.200 Frs/mois le 01.01.2005
 Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :
 - *Anel* né le 27.11.86
 - *Elsyane* née le 07.03.89
 - *Espoir* née le 21.09.97

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 25% p/c du 01.01.2005 soit 43.050 Frs/mois.

Par arrêté n°2732 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **IBARA LECKASSY (Odilon)**,

N° du titre : **30.095^M**
 Nom et Prénom : **IBARA LECKASSY (Odilon)**, né le 20.09.1948 à Brazzaville

Grade : Lieutenant-Colonel de 6^e échelon (+29)
 Indice : 2650 le 01.01.2004
 Durée de Sces effectifs : 31 ans 8 mois du 01.05.72 au 30.12.2003 ; sces après l'âge légal du 21.09.2003 au 30.12.2003
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 51,5%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 218.360 Frs/mois le 01.01.2004
 Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :
 - *Tonya* née le 07.07.96
 - *Ashley* née le 25.12.97
 - *Angela* née le 20.06.98
 - *Erika* née le 06.11.2000

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 25% p/c du 01.01.2004 soit 54.590 Frs/mois.

Par arrêté n°2733 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **NDOUNGA (Emmanuel)**,

N° du titre : **30.450^M**
 Nom et Prénom : **NDOUNGA (Emmanuel)**, né le 26.06.1958 à Lékana

Grade : Sergent-Chef de 9^e échelon (+23), échelle 4
 Indice : 985 le 01.01.2004
 Durée de Sces effectifs : 24 ans 7 mois du 01.06.79 au 30.12.2003 ; sces après l'âge légal du 27.06.2003 au 30.12.2003
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 44%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 69.344 Frs/mois le 01.01.2004

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Archimède* née le 12.06.87
- *Gypsie* née le 15.11.89
- *Rita* née le 12.01.92
- *Pavis* né le 16.08.94
- *Gildas* né le 26.06.2000
- *Lyda* née le 26.06.2000

Observations : Néant

Par arrêté n°2734 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **MISSIEATRI (Marcel Pourcelet)**,

N° du titre : **29.585^M**

Nom et Prénoms : **MISSIEATRI (Marcel Pourcelet)**, né le 20.09.1953 à Brazzaville Grade : Sergent de 8^e échelon (+20), échelle 2

Indice : 705 le 13.01.2005 cf certificat de non déchéance n°0013/MTESS-CAB du 13.01.2005

Durée de Sces effectifs : 22 ans 9 mois 26 jours du 05.12.75 au 30.09.1998 ; Services après l'âge légal du 21.09.1998 au 30.09.1998

Bonification : Néant

Pourcentage : 43%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 48.504 Frs/mois le 13.01.2005

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Marchelli* né le 05.11.86
- *Odifax* né le 18.06.91
- *Duval* né le 08.11.92
- *Laurie* née le 10.10.96
- *Marcelle* née le 07.01.2001
- *Aubierge* née le 13.04.2001

Observations : Néant

Par arrêté n°2735 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **MAHOUNGOU (Paulin)**,

N° du titre : **31.051^M**

Nom et Prénom : **MAHOUNGOU (Paulin)**, né le 03.06.1957 à Moudzanga

Grade : Sergent-Chef de 9^e échelon (+23), échelle 3

Indice : 895, le 01.01.2005

Durée de Sces effectifs : 24 ans 10 mois 12 jours du 19.02.80 au 30.12.2004 ; Sces après l'âge légal du 04.06.2002 au 30.12.2004

Bonification : Néant

Pourcentage : 42,5%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 60.860 Frs/mois le 01.01.2005

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Trésor* née le 30.06.88
- *Paucelin* né le 31.05.91
- *Dorcel* né le 04.08.92
- *Bertrand* né le 16.09.94
- *John* né le 02.03.97
- *Raby* né le 05.03.2002

Observations : Néant

Par arrêté n°2736 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **SAMBOULA NGONO DZOBO**,

N° du titre : **30.228^M**

Nom et Prénom : **SAMBOULA NGONO DZOBO**, né le 03.03.1952 à Ikaya

Grade : Capitaine de 9^e échelon (+27)

Indice : 1900 le 01.01.2004

Durée de Sces effectifs : 28 ans 26 jours du 05.12.75 au 30.12.2003 ; Sces après l'âge légal du 04.03.2002 au

30.12.2003

Bonification : 3 ans 1 mois 20 jours

Pourcentage : 49,5%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 150.480 Frs/mois le 01.01.2004

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Freshnele* née le 15.10.84 jusqu'au 30.10.2004
- *Phynée* née le 22.10.88
- *Tina* née le 10.04.91
- *Hugesse* née le 01.04.90
- *Admirable* né le 06.03.2001
- *Yédija* né le 21.06.2002

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01.01.2004 soit 22.572 Frs/mois et de 20% p/c du 01.11.2004 soit 30.096 Frs/mois.

Par arrêté n°2737 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **OMBANDZA (Gérard)**,

N° du titre : **31.016^M**

Nom et Prénom : **OMBANDZA (Gérard)**, né le 14.10.1954 à Alieni

Grade : Lieutenant de 11^e échelon (+27)

Indice : 1750 le 01.01.2005

Durée de Sces effectifs : 29 ans 26 jours du 05.12.75 au 30.12.2004 ; Sces après l'âge légal du 15.10.2004 au 30.12.2004

Bonification : 10 ans 6 mois 2 jours

Pourcentage : 59,5%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 166.600 Frs/mois le 01.01.2005

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Dugestine* née le 13.03.86
- *Frichy* né le 02.11.89
- *Chancelvie* née le 02.12.91
- *Geraldine* née le 27.01.93
- *Schobal* né le 14.02.94

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 10% p/c du 01.01.2005 soit 16.660 Frs/mois.

Par arrêté n°2738 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à M. **NGANDZIEME (Frédéric)**,

N° du titre : **29.897^M**

Nom et Prénom : **NGANDZIEME (Frédéric)**, né le 24.03.1953 à Lékana

Grade : Lieutenant de 12^e échelon (+30)

Indice : 1900 le 01.01.2004

Durée de Sces effectifs : 31 ans 8 mois du 01.05.72 au 30.12.2003 ; Sces au-delà de la durée légale du 01.05.2002 au 30.12.2003

Bonification : 9 ans 2 mois 28 jours

Pourcentage : 59%

Rente : 40% p/c du 01.01.2004 cf décret n°2005-407 du 22.09.2005 soit 106.704 Frs/mois (Montant ramené)

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 179.360 Frs/mois le 01.01.2004

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Loretta* née le 31.08.85
- *Merveille* née le 10.04.89
- *Benny* né le 20.07.93
- *Gelcete* née le 19.06.98

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 10% p/c du 01.01.2004 soit 17.936 Frs/mois.

Par arrêté n°2739 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M.

KIPOUTOU (Pierre)N° du titre : **29.277CL**Nom et prénom : **KIPOUTOU (Pierre)**, né le 08-09-1946 à P/noire

Grade : Instit. Ppal de Cat. I, éch. 2, cl. 1, échel. 3

Indice : 890, le 01/10/01

Durée de sces effectifs : 27 ans 11 mois du 08/10/73 au 08/09/01

Bonification : néant

Pourcentage : 48%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 68.352Frs/mois le 01/10/01

Enfants à charge lors de la liquidation de pension :

- Ghyslaine, née le 26/11/87

- Prudence, née le 22/05/89

- Brunhel, né le 10/07/91

- Clémentine, née le 04/05/93

- Stella, née le 25/05/95

- Gloire, né le 04/12/99

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01/10/01 soit 10.253Frs/mois.

Par arrêté n°2740 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **BOUANGA (Rigobert)**N° du titre : **27.048CL**Nom et prénom : **BOUANGA (Rigobert)**, né vers 1945 à Tchissanga

Grade : Prof. techn. adjoint des lycées de Cat. I, éch. 2, cl. 2, échel. 4

Indice : 1380, le 01/07/01

Durée de sces effectifs : 32 ans 3 mois 6 jours du 25/09/67 au 01/01/00

Bonification : néant

Pourcentage : 52,5%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 115.920Frs/mois le 01/07/01

Enfants à charge lors de la liquidation de pension :

- Brinel, né le 31/05/92

- Prenove, né le 01/11/94

- Meji, né le 03/04/97

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 10% p/c du 01/07/01 soit 11.592Frs/mois.

Par arrêté n°2741 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **NIMBI (Antoine)**N° du titre : **30.129CL**Nom et prénom : **NIMBI (Antoine)**, né le 29-05-1949 à Kinkala
Grade : Inspecteur de l'enseignement de Cat. I, éch. 1, cl. 3, échel. 1

Indice : 2050, le 01/09/04 cf ccp

Durée de sces effectifs : 30 ans 7 mois 14 jours du 15/10/73 au 29/05/04

Bonification : néant

Pourcentage : 50,5%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 165.640Frs/mois le 01/09/04

Enfants à charge lors de la liquidation de pension :

- Oswald, né le 09/04/86

- Edison, né le 08/01/91

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01/09/04 soit 24.846Frs/mois.

Par arrêté n°2742 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à Mme **LOUVEZO née NDZIKABAKA DJIAMBOU (Jacqueline)**N° du titre : **27.585CL**Nom et prénom : **LOUVEZO née NDZIKABAKA DJIAMBOU (Jacqueline)**, née le 10-04-1947 à P/noire

Grade : Instit. Ppale de Cat. I, éch. 2, cl. 2, échel. 4

Indice : 1380, le 01/08/02

Durée de sces effectifs : 37 ans 6 mois 17 jours du 23/09/68 au 10/04/02

Bonification : 4ans

Pourcentage : 57,5%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 126.960Frs/mois le 01/08/02

Enfant à charge lors de la liquidation de pension :

- Cédric, né le 23/08/84 jusqu'au 30/08/04

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 10% p/c du 01/08/02 soit 12.696Frs/mois et de 15% p/c du 01/09/04 soit 19.044frs/mois.

Par arrêté n°2743 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MBAYA (Urbain Jacques)**N° du titre : **29.399CL**Nom et prénom : **MBAYA (Urbain Jacques)**, né vers 1947 à Mouyombé

Grade : Inspecteur de l'ens. Prim. de Cat. I, éch. 1, cl. 2, échel. 2

Indice : 1600, le 01/02/02

Durée de sces effectifs : 29 ans 3 mois du 02/10/72 au 01/01/02

Bonification : néant

Pourcentage : 49,5%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 126.720Frs/mois le 01/02/02

Enfant à charge lors de la liquidation de pension :

- Okouono, née le 08/03/86

Observations : Néant.

Par arrêté n°2744 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MOBIE (Albert)**N° du titre : **30.406CL**Nom et prénom : **MOBIE (Albert)**, né vers 1950 à Mbali (Djambala)

Grade : Prof des CEG de Cat. I, éch. 2, HC, échel. 2

Indice : 2020, le 01/01/05

Durée de sces effectifs : 27 ans 3 mois du 01/10/77 au 01/01/05

Bonification : néant

Pourcentage : 47,5%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 153.520Frs/mois le 01/01/05

Enfant à charge lors de la liquidation de pension :

- Hardie, née le 03/11/93

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 20% p/c du 01/01/05 soit 30.704Frs/mois.

Par arrêté n°2745 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **PEDRO (Sébastien)**N° du titre : **30.507CL**Nom et prénom : **PEDRO (Sébastien)**, né le 28-01-1948 à P/noire

Grade : Prof. certifié des lycées de Cat. I, éch. 1, HC, échel. 1
 Indice : 2650, le 01/05/03, cf décret 82/256 du 24/03/82
 Durée de sces effectifs : 30 ans 3 mois 26 jours du 02/10/72 au 28/01/03
 Bonification : néant
 Pourcentage : 50,5%
 Rente : néant
 Nature de la pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 214.120Frs/mois le 01/05/03

Enfants à charge lors de la liquidation de pension :

- *Murly*, née le 07/09/84 jusqu'au 30/09/04
- *Desty*, né le 03/03/88

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 10% p/c du 01/05/03 soit 21.412Frs/mois et de 15% p/c du 01/10/04 soit 32.118Frs/mois.

Par arrêté n°2746 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **EBOMBO (Firmin)**

N° du titre : **30.207CL**

Nom et prénom : **EBOMBO (Firmin)**, né vers 1949 à Vie (Abala)

Grade : Instituteur principal de Cat. I, éch. 2, cl. 3, échel. 1
 Indice : 1480, le 01/04/04
 Durée de sces effectifs : 25 ans 3 mois du 01/10/78 au 01/01/04
 Bonification : néant
 Pourcentage : 45,5%
 Rente : néant
 Nature de la pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 107.744Frs/mois le 01/04/04

Enfants à charge lors de la liquidation de pension :

- *Auxence*, né le 24/06/84 jusqu'au 30/06/04
- *Essaliette*, née le 21/10/92
- *Guy*, né le 10/07/95
- *Sub*, né le 21/08/97

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 10% p/c du 01/07/04 soit 10.774Frs/mois.

Par arrêté n°2747 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à Mme **GANGA** née **BALOSSA (Antoinette)**

N° du titre : **29.304CL**

Nom et prénom : **GANGA** née **BALOSSA (Antoinette)**, née vers 1945 à Kahounga

Grade : Institutrice adjointe de Cat. II, éch. 2, échel. 4, cl. 1
 Indice : 635, le 01/08/02
 Durée de sces effectifs : 32 ans 3 mois 1 jour du 30/09/67 au 01/01/00
 Bonification : 4ans
 Pourcentage : 56,5%
 Rente : néant
 Nature de la pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 57.404Frs/mois le 01/08/02

Enfants à charge lors de la liquidation de pension : Néant

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01/08/02 soit 8.610Frs/mois.

Par arrêté n°2748 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à Mme **MATSIMA** née **MOUSSODIA (Marie Béatrice)**

N° du titre : **30.218CL**

Nom et prénom : **MATSIMA** née **MOUSSODIA (Marie Béatrice)**, née le 24-06-1948 à Brazzaville

Grade : Prof. certifié des lycées de Cat. I, éch. 1, cl. 3, échel. 1
 Indice : 2050, le 01/08/03 cf décret 82/256 du 24/03/82
 Durée de sces effectifs : 31 ans 9 mois 4 jours du 20/09/71

au 24/06/03

Bonification : néant

Pourcentage : 52%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 170.560Frs/mois le 01/08/03

Enfants à charge lors de la liquidation de pension : Néant

Observations : Néant.

Par arrêté n°2749 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MVINZOU (Michel)**

N° du titre : **27.703CL**

Nom et prénom : **MVINZOU (Michel)**, né le 06-08-1947 à Mabaya

Grade : Instit. de Cat. II, éch. 1, cl. 3, échel. 1
 Indice : 1480, cf décret 82/256 du 24/03/82
 Durée de sces effectifs : 26 ans 9 mois du 10/10/75 au 06/08/02

Bonification : néant

Pourcentage : 47%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 111.296Frs/mois le 01/10/02

Enfants à charge lors de la liquidation de pension :

- *Clémence*, née le 20/01/84 jusqu'au 30/01/04
- *Larssyce*, née le 12/10/85
- *Rufis*, né le 25/07/87
- *Songe*, née le 28/09/92
- *Marielle*, née le 02/11/2000

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01/10/02 soit 16.694Frs/mois ; 20% p/c du 01/11/2003 soit 22.259Frs/mois et 25% p/c du 16/06/94 soit 27.824Frs/mois.

Par arrêté n°2750 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **BAKATOULA (Jean Claude)**

N° du titre : **29.959CL**

Nom et prénom : **BAKATOULA (Jean Claude)**, né en 1949 à Makaya

Grade : Prof. certifié des lycées de Cat. I, éch. 1, cl. 3, échel. 4
 Indice : 2500, le 01/10/04 cf décret n°82-256 du 24/03/82
 Durée de sces effectifs : 36 ans 3 mois 6 jours du 25/09/67 au 01/01/04

Bonification : néant

Pourcentage : 56,5%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 226.000Frs/mois le 01/10/04

Enfants à charge lors de la liquidation de pension : Néant

Observations : Néant.

Par arrêté n°2751 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MBOUMA (Dominique)**

N° du titre : **28.743CL**

Nom et prénom : **MBOUMA (Dominique)**, né en 1947 à Linguenawé

Grade : Inspect. d'EPS de Cat. I, éch. 1, cl. 3, échel. 1
 Indice : 2050, le 01/05/03 cf décret 82-256 du 24/03/82
 Durée de sces effectifs : 27 ans 3 mois 10 jours du 21/09/74 au 01/01/02

Bonification : néant

Pourcentage : 47,5%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 155.800Frs/mois le 01/05/03

Enfant à charge lors de la liquidation de pension :

- *Idriss*, né le 27/02/91

Observations : Néant.

Par arrêté n°2752 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **GOLAMON (Raoul)**

N° du titre : **26.378CL**

Nom et prénom : **GOLAMON (Raoul)**, né vers 1945 à Ekorokoro (Gamboma)

Grade : Instit. Ppal de Cat. I, éch. 2, cl. 3, échel. 3

Indice : 1580, le 01/06/01 cf décret 82/256 du 24/03/82

Durée de sces effectifs : 36 ans 3 mois du 01/10/63 au 01/01/01

Bonification : néant

Pourcentage : 56,5%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 142.832Frs/mois le 01/06/01

Enfants à charge lors de la liquidation de pension :

- *Jésus*, né le 19/12/91

- *Cyrus*, né le 13/07/94

- *Raoussine*, née le 11/11/98

Observations : néant.

Par arrêté n°2753 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **NKOUIKANI (Albert)**

N° du titre : **29.646CL**

Nom et prénom : **NKOUIKANI (Albert)**, né le 05-05-1949 à Louyakou Kinkala

Grade : Instit. Ppal de Cat. I, éch. 2, cl. 1, échel. 1

Indice : 680, le 01/06/04

Durée de sces effectifs : 26 ans 7 mois 2 jours du 03/10/77 au 05/05/04

Bonification : néant

Pourcentage : 46,5%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 50.592Frs/mois le 01/06/04

Enfants à charge lors de la liquidation de pension :

- *Lebescue*, né le 30/05/96

- *Sawvy*, né le 04/09/99

Observations : Néant.

Par arrêté n°2754 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **BISSOUMOUNA (Joseph)**

N° du titre : **30.693CL**

Nom et prénom : **BISSOUMOUNA (Joseph)**, né en 1947 à P/noire

Grade : Ouvrier ppal de 10 D, cl. 1, échel. 12 (CFCO)

Indice : 1455, le 01/10/2200

Durée de sces effectifs : 31 ans du 01/01/71 au 01/01/02

Bonification : néant

Pourcentage : 51%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 100.177Frs/mois le 01/01/02

Enfants à charge lors de la liquidation de pension : Néant

Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 20% p/c du 01/01/02 soit 20.035Frs/mois.

Par arrêté n°2755 du 27 mars 2006, est reversée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MOUBEMBO née NSONA (Henriette)**

N° du titre : **27.636CL**

Nom et prénom : **MOUBEMBO née NSONA (Henriette)**, née en 1933 à Manga

Grade : Ex chauffeur de Cat. III, éch. 2, cl. 2, échel. 1

Indice : 345, le 17/03/04 cf certificat de non déchéance

Durée de sces effectifs : 19 ans 5 mois 13 jours du 18/01/54 au 31/12/72

Bonification : néant

Pourcentage : 39%

Rente : néant

Nature de la pension : Réversion

Montant et date de mise en paiement : 10.764Frs/mois le 17/03/04

Pension temporaire des orphelins : Néant

Enfants à charge lors de la liquidation de pension : Néant

Observations : Néant.

Par arrêté n°2756 du 27 mars 2006, est concédée sur la caisse de retraite des fonctionnaires, la pension à Mme **YOMBO (Jacqueline)**,

N° du titre : **30.364CI**

Nom et Prénoms : **YOMBO (Jacqueline)**, née le 29.10.1949 à Bacongo-Brazzaville Grade : Secrétaire Principale d'Administration de cat II, échelle 1, classe 2, échelon 3

Indice : 890 le 01.11.2004

Durée de Sces effectifs : 19 ans 9 mois 26 jours du 02.01.85 au 29.10.2004 ; services validés du 02.01.1985 au 04.12.1994

Bonification : 2 ans

Pourcentage : 42%

Rente : Néant

Nature de la Pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 59.808 Frs/mois le 01.11.2004

Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :

- *Gaëlle* née le 29.05.84

- *Laude* né le 04.10.90

Observations : Néant

Par arrêté n°2757 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MATSIONA (André)**

N° du titre : **27.958CL**

Nom et prénom : **MATSIONA (André)**, né le 06-03-1947 à Brazzaville

Grade : Secrétaire d'admin. de Cat. II, éch. 2, cl. 1, échel. 3

Indice : 585, le 01/07/02

Durée de sces effectifs : 27 ans 1 mois 2 jours du 04/02/75 au 06/03/02

Bonification : néant

Pourcentage : 47%

Rente : néant

Nature de la pension : Ancienneté

Montant et date de mise en paiement : 43.992Frs/mois le 01/07/02

Enfants à charge lors de la liquidation de pension :

- *Chrisma*, née le 09/08/88

- *Prince*, né le 09/08/88

- *Trésor*, né le 29/09/92

- *Matsiona*, né le 25/02/95

Observations : Néant.

Par arrêté n°2758 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **GUENGUY (Alain Jacques)**

N° du titre : **29.273CL**

Nom et prénoms : **GUENGUY (Alain Jacques)**, né le 12-05-1946 à Diba-Diba

Grade : Ingénieur des trav. Agric. de Cat. I, éch. 2, HC, échel. 1

Indice : 1900, le 01/11/01

Durée de sces effectifs : 27 ans 2 mois 1 jour du 11/03/74 au 12/05/01

Bonification : néant

Pourcentage : 47%

Rente : néant
 Nature de la pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 142.880Frs/mois le 01/11/01
 Enfants à charge lors de la liquidation de pension :
 - Alice, née le 30/07/83 jusqu'au 30/07/03
 - Léonel, né le 10/08/90
 - Max, né le 30/07/92
 - Giraud, né le 06/05/95
 Observations : Néant.

Par arrêté n°2759 du 27 mars 2006, est reversée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MOYIKOLI** née **NIAMBA (Denise)**

N° du titre : **31.473CL**
 Nom et prénom : **MOYIKOLI** née **NIAMBA (Denise)**, née le 05-04-1960 à Brazzaville
 Grade : Ex Administrateur des SAF de Cat. I, éch. 1, cl. 2, échel. 2
 Indice : 1600, le 01/12/04 cf CCP
 Durée de sces effectifs : 24 ans 9 mois 10 jours du 02/10/79 au 12/07/04
 Bonification : néant
 Pourcentage : 50%
 Rente : néant
 Nature de la pension : Réversion
 Montant et date de mise en paiement : 64.000Frs/mois le 01/12/04
 Pension temporaire des orphelins :
 - 40% = 51.200frs/mois le 01/12/04
 - 30% = 38.400frs/mois le 23/04/08
 - 20% = 25.600frs/mois le 27/04/2014
 - 10% = 12.800frs/mois le 16/12/2016 au 26/08/2020
 Enfants à charge lors de la liquidation de pension :
 - Candice, née le 23/04/87
 - Ange, né le 27/04/93
 - Arlange, née le 16/12/95
 - Benie, née le 26/08/99
 Observations : PTO Cumulable avec les allocations familiales RL **LEBONGUI (Justin)**.

Par arrêté n°2760 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **YOULOU (Jean Christophe)**

N° du titre : **30.254CL**
 Nom et prénom : **YOULOU (Jean Christophe)**, né le 08-08-1948 à Bacongo
 Grade : Attaché des SAF de Cat. I, éch. 2, cl. 3, échel. 4
 Indice : 1780, le 01/09/03
 Durée de sces effectifs : 31 ans 10 mois 18 jours du 20/09/71 au 08/08/03
 Bonification : néant
 Pourcentage : 52%
 Rente : néant
 Nature de la pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 148.096Frs/mois le 01/09/03
 Enfants à charge lors de la liquidation de pension :
 - Christange, né le 05/09/88
 - Bienvenu, né le 19/02/92
 - Frédérique, née le 23/03/01
 - Pulchérie, née le 23/03/01
 Observations : Néant.

Par arrêté n° 2717 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MANGUILA (Charles)**.

N° du titre : 30.460 M
 Nom et Prénom : **MANGUILA (Charles)**, né vers 1954 à Idoumi.
 Grade : Adjudant-Chef de 9^e échelon (+29), échelle 3
 Indice : 1063 le 01-01-2005
 Durée de Sces Effectifs : 29 ans 26 jours du 05-12-75 au 30-

12-2004 ; Sces après l'âge légal du 02-07-2002 au 30-12-2004
 Bonification : Néant
 Pourcentage, : 46,5 %
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 79.087 Frs/mois le 01-01-2005
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension :
 - Gidrel né le 14-12-91
 - Justina née le 28-08-2000
 - Danvy né le 27-08-2004
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 10% p/c du 01-01-2005 soit 7.909 Frs/mois.

Par arrêté n° 2761 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MBETE (Marcel)**.

N° du titre : 29.263 CL
 Nom et Prénom : **MBETE (Marcel)**, né le 01-07-1947 à Makoua.
 Grade : Assistant Sanitaire de cat 5, échelon 9 (C.H.U)
 Indice : 1360 le 01-07-2002
 Durée de Sces Effectifs : 26 ans 8 mois 28 jours du 03-10-75 au 01-07-2002 Bonification: Néant
 Pourcentage : 46,5 %
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 126.480 Frs/mois le 01-07-2002
 Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :
 - Ange né le 25-12-85
 - Reine Prefina née le 20-06-92
 Observations : Néant.

Par arrêté n° 2762 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à Mme **TSIBA** née **GANTSAME (Elise)**.

N° du titre : 30.331 CI,
 Nom et Prénom : **TSIBA** née **GANTSAME (Elise)**, née le 29-03-1948 à Manianga Grade : Sage-Femme Diplômée d'Etat de cat II, échelle 1, classe 3, échelon 3
 Indice : 1190 le 01-05-2005
 Durée de Sces Effectifs : 31 ans 26 jours du 03-03-72 au 29-03-2003
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 51 %
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 97.104 Frs/mois le 01-05-2003
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension : Néant
 Observations : Néant

Par arrêté n° 2763 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à Mme **IBATA** née **N'DZOUNBA (Sabine)**.

N° du titre : 29.314 CL
 Nom et Prénom : **IBATA** née **N'DZOUNBA (Sabine)** né le 17-03-1948 à Pointe-Noire
 Grade : Assistante Sociale de cat II, échelle 1, hors classe, échelon 1
 Indice : 13 70 le 01-07-2003 cf décret 91-912 Ter du 02-12-91
 Durée de Sces Effectifs : 32 ans 5 mois 5 jours du 12-10-70 au 17-03-2003
 Bonification: 2 ans
 Pourcentage : 54,5 %
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 119.464 Frs/mois le 01-07-2003 cf ccp.
 Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension : Néant

Observations : Néant

Par arrêté n° 2764 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MALONGA (Joseph)**.

N° du titre : 28.080 ^{CI}
 Nom et Prénom : **MALONGA (Joseph)**, né en 1948 à Goma tsé-tsé
 Grade : Assistant Sanitaire de cat I, échelle 2, classe 3, échelon 4
 Indice : 1780 le 01-05-2003 cf décret 91-912 Ter du 02-12-91
 Durée de Sces Effectifs : 3 0 ans 10 jours du 22-12-72 au 01-01-2003
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 50 %
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 142.400 Frs/mois le 01-05-2003
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension :
 - *Mercia*, née le 17-02-89
 - *Jolifa*, née le 17-02-89
 - *Kelvin*, né le 04-04-92
 - *Renaud*, né le 06-06-95
 - *Tatiana*, née le 08-03-97
 Observations : Néant.

Par arrêté n° 2765 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **LOUESSE (Joseph)**.

N° du titre : 30.623 ^{CI}
 Nom et Prénom : **LOUESSE (Joseph)**, né vers 1948 à Issombo (Mossendjo)
 Grade : Chef de bureau d'Etudes de 1^{ère} classe, échelle 17 A, échelon 12 (C.F.C.O)
 Indice : 2224 le 01-01-2003
 Durée de Sces Effectifs : 3 5 ans 8 mois 27 jours du 04-04-67 au 01-01-2003
 Bonification : Néant
 Pourcentage : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 166.633 Frs/mois le 01-01-2003
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension : - Néant
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 20% p/c du 01-01-2003 soit 33.326 Frs/mois.

Par arrêté n° 2766 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **NGOMA BISHOP (Victor)**.

N° du titre : 30.735 ^{CI}
 Nom et Prénom : **NGOMA BISHOP (Victor)**, né vers 1948 à Makana II
 Grade : Contrôleur des Voies échelle 17 A, classe I, échelon 12 (CFCO)
 Indice : 2224 le 01-01-2003
 Durée de Sces Effectifs : 33 ans 1 mois 28 jours du 03-11-69 au 01-01-2003 ;
 services validés du 03-11-69 au 31-12-75
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 53%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 159.127 Frs/mois le 01-01-2003
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension
 - *Gautran*, né le 02-09-88
 - *Josvi*, née le 08-10-99
 Observations : Néant.

Par arrêté n° 2767 du 27 mars 2006, est concédée

sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **FOUTOU (Félix)**.

N° du titre : 30.730 ^{CI}
 Nom et Prénom : **FOUTOU (Félix)**, né le 22-07-1947 à Fort Rousset
 Grade : Contrôleur d'Administration de 12^e échelon, échelle, 18 A, classe 1 (C.F.C.O)
 Indice : 2366 le 01-08-2002
 Durée de Sces Effectifs : 31 ans 6 mois 21 jours du 01-01-71 au 22-07-2002
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 51,5%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 164.496 Frs/mois le 01-08-2002
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension : Néant
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01-08-2002 soit 24.674 Frs/mois.

Par arrêté n° 2768 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **OGANGNA (Ignace)**.

N° du titre : 30.636 ^{CI}
 Nom et Prénom : **OGANGNA (Ignace)**, né vers 1949 à Abenga (Makoua)
 Grade : Contrôleur d'Administration, échelle 15 A, classe 3, échelon 12 (C.F.C.O)
 Indice : 2001 le 01-01-2004
 Durée de Sces Effectifs : 32 ans 1 mois du 01-12-1971 au 01-01-2004
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 52 %
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 140.470 Frs/mois le 01-01-2004
 Enfant à charge lors de la Liquidation de Pension :
 - *Lostine*, née le 16-06-90
 Observations : Néant

Par arrêté n° 2769 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **BALOKY (Alphonse)**.

N° du titre : 28.561 ^{CL}
 Nom et Prénom : **BALOKY (Alphonse)**, né le 14 décembre 1947 à Kindamba
 Grade : Secrétaire Comptable Principal de Cat. II, Echelle 1, Classe 3, Echelon 1
 Indice : 1090, le 01-08-2003
 Durée de Sces Effectifs : 33 ans 3 mois 18 jours du 25-08-69 au 14-12-2002
 Services validés du 25-08-69 au 21-08-77
 Bonification: Néant
 Pourcentage : 53,5%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 93.304 Frs/mois le 01-08-2003
 Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :
 - *Azarias* né le 09-07-85
 - *Vént-Vici* née le 11-11-8 5
 - *Aimé Marius* né le 11-03-89
 - *Ella-Peggy* née le 04-11-93
 - *Aude* née le 28-12-98
 - *Régts-Gaël* né le 17-01-02
 Observations : Néant.

Par arrêté n° 2770 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **KOUBOUANA MIETOUAMONA (Ernest Bruno)**.

N° du titre : 30.701 CI.
 Nom et Prénoms : **KOUBOUANA MIETOUAMONA (Ernest Bruno)**, né le 17-10-1947 à Léopoldville (Ex Congo Belge)
 Grade : Contre Maître Principal de 12^e échelon, échelle 18 A (CFCO)
 Indice : 23 66 le 01-11-2002
 Durée de Sces Effectifs : 3 5 ans 6 mois 13 jours du 04-04-67 au 17-10-2002
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 55,5%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 177.273 Frs/mois le 01-11-2002
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension : Néant
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01-11-2002 soit 26.591 Frs/mois.

Par arrêté n° 2771 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **BAKUE-TIKUDI (Martin)**.

N° du titre : 30.516 CI
 Nom et Prénom : **BAKUE-TIKOUDI (Martin)**, né en 1950 à Holle
 Grade : Inspecteur Divisionnaire d'Administration de 2^e classe, échelle 18 C, échelon 12. ATC-PAPN
 Indice : 23 86 le 01-01-2005
 Durée de Sces Effectifs : 34 ans 7 mois du 01-06-70 au 01-01-2005 ; services validés du 01-06-70 au 31-12-70
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 54,5 %
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 188.554 Frs/mois le 01-01-2005
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension :
 - *Ledy* née le 11-05-87
 - *Durthel* né le 29-11-91
 - *Berguy* né le 01-03-94
 - *Pricille* née le 12-09-2000
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01-01-2005 soit 28.283 Frs/mois

Par arrêté n° 2772 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **GNALILI (René)**.

N° du titre : 30.515 CI
 Nom et Prénom : **GNALILI (René)**, né le 20-01-1950 à Pointe-Noire.
 Grade : Ingénieur Divisionnaire des Travaux Echelle 18 F, Echelon 12, Classe 2
 P.A.P.N (Port Autonome de Pointe-Noire)
 Indice : 2484 le 01-02-2005
 Durée de Sces Effectifs : 3 5 ans 10 mois 19 jours du 01-03-69 au 20-01-2005
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 56%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 201.701 Frs/mois le 01-02-2005
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension :
 - *Joriette* née le 07-12-92
 - *Jeanne* née le 15-12-92
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15 % p/c du 01-02-2005 soit 30.255 Frs/mois.

Par arrêté n° 2773 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M.

MAVOUNGOU (Christophe).

N° du titre : 30.669 CI
 Nom et Prénom : **MAVOUNGOU (Christophe)**, né le 01-01-1945 à Tchicanou
 Grade : Chef de Gare Principal de 12^{ème} échelon, échelle 16 A, classe 3 (CFCO)
 Indice : 2103 le 01-01-2000
 Durée de Sces Effectifs : 32 ans 7 mois 1 jour du 31-05-67 au 01-01-2000 ;
 Services validés du 31-05-67 au 30-06-69
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 52,5%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 149.050 Frs/mois le 01-01-2000
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension : Néant
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 25% p/c du 01-01-2000 soit 3 7.263 Frs/mois

Par arrêté n° 2774 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MAKOUNDOU (Norbert)**.

N° du titre : **3.676 CL** Nom et Prénom : **MAKOUNDOU (Norbert)** né en Septembre 1943 à Kandzi
 Grade : Chef d'Equipe de Travaux de 1^{ère} classe, échelle 10 B, échelon 12 C.F.C.O
 Indice : 143 5, le 01-10-98
 Durée de Sces Effectifs : 27 ans 8 mois du 01-01-71 au 01-09-98
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 47,5%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 92.020 Frs/mois le 01-10-98
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension : Néant
 Observations : Néant

Par arrêté n° 2775 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MOUKALA MITATI (Paul Marie)**.

N° du titre : **30.840 CL**
 Nom et Prénoms : **MOUKALA MITATI (Paul Marie)**, né le 27-01-1949 à Madoungou
 Grade : Ingénieur en Chef de Chemin de Fer de 10^e échelon, échelle 25 F, classe 3, (CFCO)
 Indice : 3147 le 01-02-2004
 Durée de Sces Effectifs : 24 ans 10 mois 9 jours du 16-03-79 au 25-01-2004
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 45%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 191.180 Frs/mois le 01-02-2004
 Enfants à charge lors de la Liquidation. de Pension : Néant
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01-02-2004 soit 28.677 Frs/mois.

Par arrêté n° 2776 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **BOUYOU (Hyacinthe)**.

N° du titre : **30.832 CL**
 Nom et Prénom : **BOUYOU (Hyacinthe)**, né vers 1948 à Pointe-Noire
 Grade : Contrôleur d'Administration de 2^e classe, échelle 16 A, échelon 12
 Indice : 2103 le 01-01-2003
 Durée de Sces Effectifs : 33 ans du 01-01-70 au 01-01-2003

Bonification : Néant
 Pourcentage : 53%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 15 0.469 Frs/mois le 01-01-2003
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension : Néant
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 15% p/c du 01-01-2003 soit 22.570 Frs/mois.

Par arrêté n° 2777 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MALATOU (Gilbert)**.

N° du titre : **26.597 CL**
 Nom et Prénom : **MALATOU (Gilbert)**, né vers 1946 à Kinkanga Congo Léo.
 Grade : Chef d'Equipe Principal de 12^e échelon, échelle 15 A (CFCO)
 Indice : 2001 le 01-01-2002
 Durée de Sces Effectifs : 32 ans 4 mois 26 jours du 05-08-68 au 01-01-2001 ; services validés du 05-08-68 au 31-12-70
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 52,5%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 141.821 Frs/mois le 01-01-2002
 Enfants à charge Lors de la Liquidation de Pension :
 - *Fabrice* né le 24-02-85
 - *Claudia* née le 19-03-87
 - *Cley* né le 28-11-90
 - *Horfanie* née le 31-05-93
 - *Christelle* née le 13-09-95
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 25% p/c du 01-01-2002 soit 3 5.471 Frs/mois

Par arrêté n° 2778 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MBERI (Georges)**.

N° du titre : **26.902 CL**
 Nom et Prénom : **MBERI (Georges)**, né le 25-04-1946 à Moukala Dispensaire
 Grade : Ingénieur des Travaux d'Elevage de cat I, échelle 2, hors classe, échelon 1
 Indice : 1900 le 01-10-2001
 Durée de Sces Effectifs : 29 ans 8 mois 9 jours du 16-08-1971 au 25-04-2001
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 49,5%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 150.480 Frs/mois le 01-10-2001
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension :
 - *Emma*, née le 27-09-82
 - *Félicité*, née le 13-12-84
 - *Freddy*, né le 08-02-86
 - *Alfred*, né le 18-06-88
 - *Sandrine*, née le 09-06-90
 Observations : Néant

Par arrêté n° 2779 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à M. **MIKONIO (Jean)**.

N° du titre : **29.956 CL**
 Nom et Prénom : **MIKONIO (Jean)** né le 03-03-1949 à Mikakaya.
 Grade : Inspecteur d'Administration de 2^e classe, échelle 16 A, échelon 12 Port
 Autonome de Pointe-Noire

Indice : 2103 le 01-04-2004
 Durée de Sces Effectifs : 30 ans 10 mois 2 jours du 01-05-73 au 03-03-2004
 Bonification : Néant
 Pourcentage : 51%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 155.517 Frs/mois le 01-04-2004
 Enfant à charge Lors de la Liquidation de Pension :
 - *Minogue* né le 11-10-91
 Observations : Bénéficie d'une majoration de pension pour famille nombreuse de 25% p/c du 01-04-2004 soit 38.879 Frs/mois.

Par arrêté n° 2780 du 27 mars 2006, est concédée sur la Caisse de Retraite des Fonctionnaires, la pension à Mlle **MOUTOMBO (Louise)**.

N° du titre : **28.495 CL**
 Nom et Prénom : **MOUTOMBO (Louise)**, née le 10-09-1947 à Dolisie
 Grade : Prôte de cat II, échelle 1, classe 3, échelon 1
 Indice : 1090 le 01-06-2003
 Durée de Sces Effectifs : 30 ans 9 mois 20 jours du 20-11-71 au 10-09-2002 ; services validés du 20-11-71 au 31-12-82
 Bonification : 3 ans
 Pourcentage : 54%
 Rente : Néant
 Nature de la Pension : Ancienneté
 Montant et date de mise en paiement : 94.176 Frs/mois le 01-06-2003
 Enfants à charge lors de la Liquidation de Pension :
 - *Virginie*, née le 06-12-87
 - *Kytoco*, née le 12-10-89
 - *Jean-Baptiste*, né le 07-01-91
 Observations : Néant.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Par arrêté n°2899 du 31 mars 2006, portant autorisation d'implantation et d'ouverture d'un centre médico-social d'entreprise de la société industrie forestière de Ouesso

La société industrie forestière de Ouesso, est autorisée à planter et à ouvrir un centre médico-social d'entreprise à Ngombé dans le district de Mokéko (département de la Sangha).

Les activités à mener dans ce centre médico-social situé à 65 km de Ouesso concernent :

- les consultations de médecine générale ;
- les hospitalisations;
- les interventions chirurgicales;
- les accouchements;
- les visites systématiques périodiques des agents de l'entreprise;
- les analyses bio-médicales;
- les vaccinations sous le contrôle technique des services compétents;
- l'éducation, l'information et la communication;
- les évacuations des cas graves vers les hôpitaux;
- l'élaboration des rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels).

Le personnel devant y évoluer fera l'objet d'une autorisation après examen des dossiers des intéressés par les services compétents de la direction générale de la santé.

La société industrie forestière de Ouesso est soumise aux obligations fiscales et autres taxes prévues pour l'exercice de toute activité commerciale. Elle est tenue de se conformer aux dis-

positions de l'exercice libéral de la médecine contenues dans la loi 009/88 du 23 mai 1988 et le décret 88/430 du 06 juin 1988.

La société industrie forestière de Ouessou est tenue d'informer les autorités compétentes de tout changement d'adresse ou de toute cessation d'activités.

Le centre médico-social de la société industrie forestière de Ouessou est placé sous le contrôle technique de la direction départementale de la santé Sangha à laquelle seront adressés les rapports périodiques des activités avec ampliations à la direction des services sanitaires.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

II - PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE GABAC

Sous la présidence de son Excellence Monsieur Paul TOUNGUI, Ministre d'Etat gabonais, chargé de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Président du Comité Ministériel de l'UMAC et Président en exercice du GABAC, le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale a tenu sa réunion annuelle le 31 janvier 2006 dans la salle de conférence de la BEAC à Libreville.

Les travaux qui ont connu la participation de la plus part des membres statutaires ont fait le tour d'horizon non seulement des activités 2005 mais aussi une projection rationnelle des objectifs à atteindre en 2006.

Le point focal de ses assises en dehors de l'adoption du budget 2006, aura sans nul doute été la nécessité de rappeler aux Etats membres l'urgence à créer les Agences Nationales d'investigation Financière. (ANIF), cheville ouvrière de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans la sous région, processus qui jusqu'alors marque le pas. Des recommandations pertinentes ont été faites à cet effet.

Les membres ont tenu à rappeler que le GABAC est une institution dont l'importance et l'intérêt pour la sous région sont devenus si évidents dans le cadre de la mondialisation qu'il doit être sérieusement encouragé et soutenu par tous les Etats membres.

Fait à Libreville, le 31 janvier 2006

Le Président du GABAC,

Paul TOUNGUI

ASSOCIATIONS

CREATION

Département de Brazzaville

Récépissé n° 051 du 22 mars 2006. Déclaration au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation - LEKANA MUTUELLE RELIE, en sigle «LE.MU.R» - Association à caractère social. *Objet* : la consolidation de la fraternité et de la solidarité entre les membres ; l'assistance physique, morale matérielle et financière en toute circonstance. *Siège social* : 25, rue Moïse ECKOMBAND - Talangaï - Brazzaville. *Date de déclaration* : 07 février 2006.

Récépissé n° 486 du 30 décembre 2006. Déclaration au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. ASSOCIATION KANY, en sigle «ASKA». Association à caractère social. *Objet* : parrainer les enfants et jeunes déscolarisés et ou en situation difficile ; assurer la promotion et l'épanouissement des couches vulnérables (enfants de la rue, personne de 3^e âge). *Siège social* : 1551, rue Franceville- Ouenzé Brazzaville. *Date de déclaration* : 31 mai 2005.

Récépissé n° 188 du 03 juin 2005. Déclaration au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation - MOUVMENT POUR LA REUNIFICATION DU CONGO, en sigle «M.R.C» - Association à caractère politique. *Objet* : contribuer au renforcement du processus de démocratie, de l'Etat de droit, du respect de la dignité humaine et de la bonne gouvernance ; œuvrer pour le développement socio-économique et culturel du Congo ; reconcilier les congolais et réunifier le Congo qui «est un et indivisible» ; consolider les liens de solidarité et d'amitié des fils et filles du Congo ; prendre part active à la refondation de la vie politique au Congo ; *Siège social* : parcelle 116, 1, rue du Boulevard Maréchal Liantey MOUNGALI III, Poto Poto Brazzaville. *Date de déclaration* : 29 avril 2005.

Département du Kouilou

Récépissé n° 14 du 11 juillet 2005. Déclaration au département du Kouilou «Travailleurs Accidentés et Rentiers du Secteur Privé National». Association à caractère social. *Objet* : soutenir les travailleurs accidentés et rentiers du secteur privé national dans l'amélioration de leur condition de vie ; lutter contre les malfaiteurs de l'organe gestionnaire de pension; établir les échanges d'expériences, d'idées et de service avec d'autres ONG et les organisations poursuivant les mêmes objectifs au plan national et international ; apporter une aide sanitaire et lutter contre la discrimination des travailleurs accidentés et rentiers du secteur privé national. *Siège social* : entrée du port autonome de Pointe-Noire, Immeuble du Docteur FARGETTE. *Date de déclaration* : 10 novembre 2004.

Imprimé dans les ateliers
de l'Imprimerie du Journal Officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

